

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Dix-huitième séance – Mardi 4 octobre 2022, à 20 h 35

Présidence de M^{me} Uzma Khamis Vannini, présidente

La séance est ouverte à 20 h 35 dans la salle de l'Hôtel de Ville.

Font excuser leur absence: *MM. Eric Bertinat, Simon Brandt, Denis Ruysschaert* et *M^{me} Salma Selle*.

Assistent à la séance: *M^{me} Marie Barbey-Chappuis*, maire, *M. Alfonso Gomez*, vice-président, *M. Sami Kanaan*, conseiller administratif, *M^{mes} Frédérique Perler* et *Christina Kitsos*, conseillères administratives.

CONVOCATION

Par lettre du 21 septembre 2022, le Conseil municipal est convoqué dans la salle de l'Hôtel de Ville pour mardi 4 octobre et mercredi 5 octobre 2022, à 17 h 30 et 20 h 30.

1. Exhortation.

La présidente. Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

4. Proposition du Conseil administratif du 24 août 2022 en vue de l'ouverture d'un crédit de 694 300 francs destiné à installer des bornes multifluides complémentaires sur les allées 3 et 4 de la plaine de Plainpalais, parcelle N° 578, commune de Genève, sections Plainpalais (PR-1532).

Introduction

La plaine de Plainpalais est un vaste espace libre de 79 126 m² en forme de losange situé en plein centre-ville. Tout au long de l'année, marchés, cirques, fêtes foraines, manifestations culturelles et sportives se succèdent sur cette surface.

La partie centrale de la plaine, laissée libre de tout élément construit ou de mobilier urbain, est recouverte d'un revêtement minéral rouge, appelé «gorrh rouge du Beaujolais». Ce revêtement perméable est adapté à la tenue d'événements et donne un caractère fort et singulier à la plaine. Les personnes qui se déplacent à pied peuvent la traverser de toutes parts, mais des cheminements en béton marquent les axes principaux et facilitent les parcours notamment pour les personnes à mobilité réduite.

Le mail arboré sur le pourtour de la plaine se compose d'allées en enrobés bitumineux, larges, agréables et bien équipées tant pour les marchés (allées 2 en entier et 3 en partie) que pour les promeneur-euse-s.

Les marchés de détail et de produits manufacturés (alimentation, petite restauration, fleurs et produits manufacturés) occupent le mail les mardis, les vendredis et les dimanches tandis que les marchés aux puces se tiennent les mercredis, les samedis et les premiers dimanches de chaque mois.

Les marchés de détail et de produits manufacturés rencontrent un vif succès et ne peuvent s'étendre davantage car les stands requièrent de l'eau et de l'électricité et tous les emplacements ne disposent pas de bornes multifluides à proximité.

Notice historique

Phase 1 (avril à juin 1998)

Les travaux ont consisté à aménager un nouveau terrain de pétanque et à tester des revêtements de surface, des systèmes d'écoulement et de drainage des eaux de pluie, l'adéquation des matériaux utilisés dans les différentes couches du sous-sol, le fonctionnement des réseaux souterrains mis en place – électricité, eau potable, eaux usées, eau d'arrosage – ainsi que les techniques de nettoyage et d'entretien.

Phase 2 (juin 2009 – juillet 2010)

Les travaux ont consisté à réaménager la partie sud de la zone centrale de la plaine, soit une surface d'environ 20 000 m² avec mise en place du «gorrh rouge du Beaujolais». Des bancs ont été posés et 21 arbres ont été plantés dans le courant de cette phase.

Un système de drainage a été installé pour éviter que l'eau ne stagne à la surface lors de précipitations. Les eaux sont ainsi récoltées par un caniveau périphérique puis récupérées par de nouveaux collecteurs d'eaux claires. Des collecteurs destinés aux eaux usées ont également été construits.

Des «chambres de distribution», à partir desquelles les usager·ère·s de la plaine peuvent se connecter à l'eau potable, à l'électricité et aux égouts, ont aussi été aménagées en 17 points qui peuvent être utilisés lors des différents champs de foire (à savoir deux par année, soit un au printemps et un en hiver). Il s'agit d'éléments circulaires en béton, visibles en surface, sur lesquels trois plaques en fonte donnent accès aux différents réseaux. Ces installations évitent qu'une profusion de câbles et de tuyaux soient déployés à l'air libre lors de manifestations. Un important local souterrain a été construit à la hauteur de la rue de l'Ecole-de-Médecine. Il a été scindé en deux parties: l'une qui abrite la cabine électrique moyenne tension / basse tension de la plaine de Plainpalais et permet d'éviter le recours à des groupes électrogènes bruyants et polluants et l'autre dédiée au stockage des tableaux mobiles.

Deux cheminements en béton ont été aménagés sur les traversées les plus fréquentées, notamment pour faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite.

Lors de cette phase, l'éclairage périphérique sur des mâts de 16 mètres a été mis en place également.

Phase 3 (septembre 2011 – août 2012)

Les travaux ont consisté à réaménager la partie nord de la zone centrale de la plaine à l'identique de ce qui a été fait dans la partie sud («gorrh rouge du Beaujolais», système de drainage, collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées, 16 chambres de distribution, éclairage périphérique).

De plus dans le cadre de cette phase les aménagements suivants ont été réalisés:

- rénovation des terrains de pétanque;
- mise en place de deux édicules;
- réalisation d'aires de jeux;
- réalisation d'un nouveau skate-park en béton côté nord de la plaine.

Proposition: bornes multifluides à la plaine de Plainpalais

Du mobilier urbain (bancs, tables de pique-nique) a été ajouté et deux nouvelles traversées piétonnes en béton ont été créées. 68 nouveaux arbres ont été plantés dans cette troisième phase.

Deux tronçons «témoin» du mail ont été réalisés dans cette phase également, à la hauteur du rond-point de Plainpalais et de la rue de l'École-de-Médecine. Ces tronçons avaient pour objectif de préfigurer l'aménagement futur du mail périphérique, soit des allées larges et agréables pour les promeneur-euse-s.

Phase 4 (février à octobre 2017)

Les travaux de cette phase ont consisté en:

- une requalification complète de l'allée 2 (cf. plan en annexe) comprenant les activités du marché de détail et de produits manufacturés;
- la finalisation de l'aménagement du côté est de l'allée 3 comprenant la plantation de nouveaux arbres. Cette disposition se traduit par un aménagement restreint de ce secteur (mais avec la mise en place de tous les réseaux en sous-sol).

Des nouveaux éléments de mobilier urbain (bancs, fontaines), un nouveau système d'éclairage public et 11 bornes d'alimentation pour les marchés ont également été mis en place dans les secteurs réaménagés. 96 arbres ont été plantés dans le courant de cette phase et l'éclairage central du mail a été installé sur des mâts de 16 mètres.

Phase 5 (mars à décembre 2018)

Les travaux de cette phase ont consisté en la plantation de 32 arbres sur une partie des allées 3 et 4 (cf. plan en annexe).

De plus, comme lors de la quatrième phase, des nouveaux éléments de mobilier urbain (bancs, fontaines) et un nouveau système d'éclairage public ont également été mis en place.

Exposé des motifs

Bien que le Service de l'espace public reçoive en moyenne une dizaine de demandes d'inscription par semaine de la part de marchands souhaitant exercer une activité sur les marchés de détail et de produits manufacturés et bien que ceux-ci rencontrent un vif succès, aucune inscription n'a été autorisée depuis 2014. En effet, les stands requièrent de l'eau et de l'électricité mais seule l'emprise de la phase 4 (cf. plan des phases en annexe) est dotée de bornes multifluides.

Proposition: bornes multifluides à la plaine de Plainpalais

Le Service de l'espace public ainsi que les associations représentatives des marchands souhaiteraient pouvoir s'étendre sur les emplacements sis sur la moitié ouest des allées 3 et 4 de la plaine de Plainpalais. Pour ce faire, cinq bornes multifluides doivent être mises en place sur ce secteur. L'objet de la présente demande de crédit est donc la mise en œuvre de ces bornes complémentaires.

Programme et descriptif des travaux

Des travaux de génie civil seront nécessaires afin de raccorder les réseaux des cinq nouvelles bornes multifluides aux réseaux existants.

Ces travaux seront limités au minimum; les fouilles communes seront privilégiées. Ces derniers comprennent le dégrappage du revêtement bitumineux, le terrassement, la pose et l'enrobage des tubes (eau, électricité et assainissement), le remblayage, la création de socles pour accueillir les bornes ainsi que la réfection du revêtement.

L'alimentation électrique des bornes se fera depuis la cabine électrique moyenne tension / basse tension de la plaine de Plainpalais.

Transition écologique et cohésion sociale

La mise en œuvre de ces coffrets multifluides supplémentaires permettra d'offrir des conditions améliorées pour les marchand-e-s et de nouvelles possibilités d'accès tant pour les marchés alimentaires que pour les marchés aux puces. D'une certaine manière, ces équipements favoriseront le «consommer local et mieux» en permettant aux artisan-e-s/commerçant-e-s/maraîcher-ère-s/producteur-trice-s de venir en cœur de ville. Ainsi, ces équipements répondront au premier axe de la Stratégie climat de la Ville de Genève.

Ces équipements et travaux s'inscrivent également dans la logique du développement durable souhaité par la Ville de Genève grâce à l'emploi de techniques et matériaux recyclés, à la gestion et au tri des déchets «produits» par le chantier lui-même.

Proposition: bornes multifluides à la plaine de Plainpalais

Estimation des coûts

A. Estimation des coûts

Travaux

Travaux de génie civil 250 000

Fourniture et pose de bornes, y compris tubes,
câbles d'alimentation électrique, alimentation
en eau et évacuation des eaux usées 250 000

Total travaux HT 500 000

Honoraires

Ingénieur-e sanitaire 10 000

Ingénieur-e électricien-ne 40 000

Ingénieur-e civil-e 50 000

Total honoraires HT 100 000

Frais secondaires

Frais de reproduction 3 000

Information publique et communication (0,6%) 3 000Total frais secondaires HT 6 000

I. Coût total de la construction (HT) 606 000

B. Calcul des frais financiers

I. Coût total construction (HT) 606 000

+ TVA 7,7% + 46 700

II. Coût total de l'investissement (TTC) 652 700

+ Prestations du personnel en faveur
des investissements 5% + 32 600

III. Sous-total 685 300

+ Intérêts intercalaires 1,75%, durée 12 + 6 mois + 9 000

V. Total du crédit demandé (TTC) 694 300

Délai de réalisation

Après le vote du Conseil municipal et le délai référendaire écoulé, les travaux pourront commencer dès l'obtention de l'autorisation de construire.

La durée totale de l'opération est estimée à douze mois.

Référence au 17^e plan financier d'investissement 2022-2033

Ce projet figure au 17^e PFI, en qualité de projet actif, sous la référence N° PFI 101.600.13 à la page 63 pour un montant de 550 000 francs, avec une année de dépôt prévue en 2022.

La différence de montant entre le montant provisionné et celui de la demande de crédit provient d'une hausse importante des prix des matériaux en lien avec la pandémie de coronavirus et le conflit en Ukraine.

Budget de fonctionnement

La maintenance de ces installations sera assurée dans le cadre des budgets ordinaires des services de la Ville de Genève et nécessitera une charge d'exploitation supplémentaire de 25 000 francs par année pour le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité. Le montant sera à provisionner sur le budget du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité, dans le groupe 314.

Charges financières annuelles

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,25% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, se montera à 74 300 francs.

Validité des coûts

L'estimation du coût des travaux est basée sur les prix unitaires moyens du marché actuel des travaux de génie civil et d'électricité. Les coûts sont en valeur 2022.

Les incertitudes conjoncturelles liées à l'évolution de la situation du marché des travaux de génie civil, d'électricité, d'eau potable et d'assainissement sont difficilement quantifiables.

Aucune hausse de prix éventuelle n'est comprise dans les montants présentés.

Autorisation de construire

Une requête en autorisation de construire portant sur les installations proposées sera déposée auprès de l'Office de l'urbanisme (Etat de Genève – DT).

Proposition: bornes multifluides à la plaine de Plainpalais

Régime foncier

La plaine de Plainpalais se situe sur la parcelle N° 578 de la commune de Genève, section Plainpalais, d'une surface de 79 126 m² et est propriété du domaine privé communal (propriétaire Ville de Genève), assimilé à du domaine public. Elle est située en 5^e zone et est grevée en charge ou en droit de servitudes de type canalisations et d'usage.

Services gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire de ce crédit est le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM) et le service bénéficiaire est le Service de l'espace public (SEP).

L'ensemble du projet a été établi par le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM) et le Service de l'espace public (SEP).

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement

Récapitulatifs des coûts d'investissement et planification des dépenses d'investissement - [A/B]			
<i>Impact sur le budget de fonctionnement - [C]</i>			
Objet: Bornes multifluides sur les moitiés ouest des allées 3 et 4 de la plaine de Plainpalais			
A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS (francs)			
	Montant	%	
Honoraires	100 000	14%	
Gros œuvre	250 000	36%	
Second œuvre y c. installation, équipements fixes	250 000	36%	
Frais financiers	88 300	13%	
Frais secondaires (frais de reproduction et information publique)	6 000	1%	
Coût total du projet TTC	694 300	100%	
B. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT (francs)			
Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2022			0
2023	300 000		300 000
2024	394 300		394 300
Totaux	694 300	0	694 300

C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (francs)			
(nouvelles charges et nouveaux revenus)			
Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit			
Service bénéficiaire concerné: Service de l'espace public			
CHARGES			
30 - Charges de personnel	Postes en ETP		
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	25 000		
31- Charges d'entretien des bâtiments			
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements du PA)	74 300		
36/37 - Subventions et dédommagements accordés			
Total des nouvelles charges induites	99 300		
REVENUS			
40/42 - Revenus fiscaux et taxes			
43 - Revenus divers			
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage ...)			
46 - Subventions et dédommagements reçus			
Total des nouveaux revenus induits	0		
Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	-99 300		

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

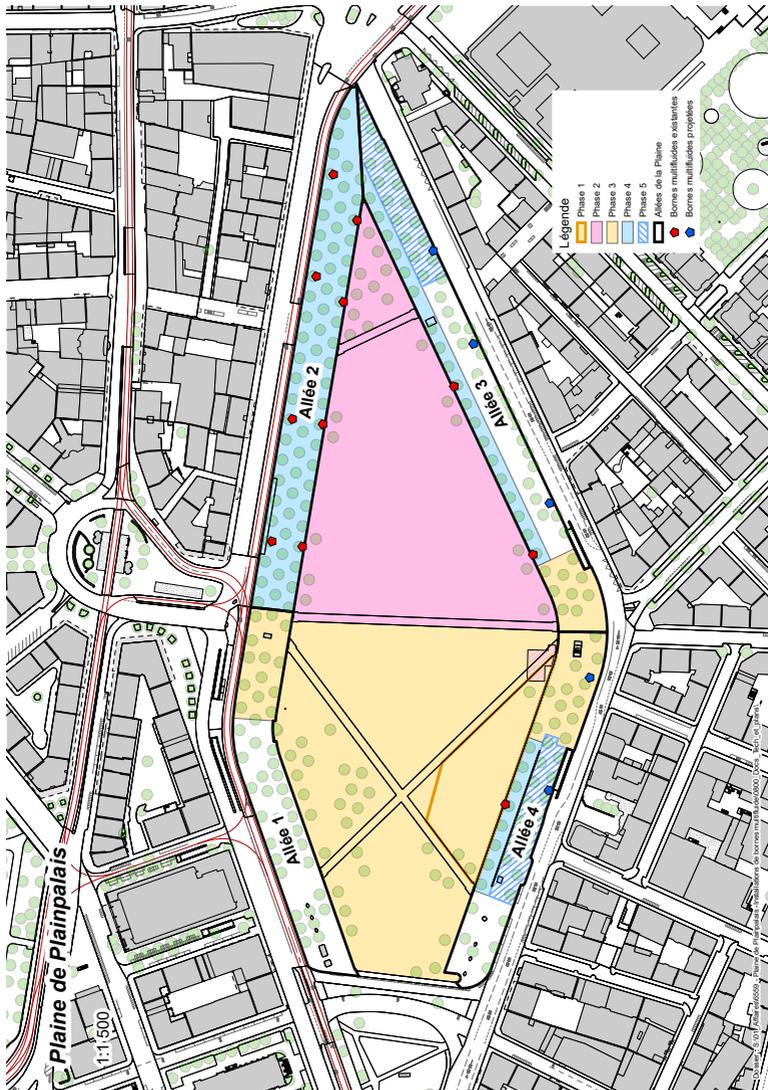
Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 694 300 francs, destiné à la pose de bornes multifluides sur les allées 3 et 4 de la plaine de Plainpalais, parcelle N° 578, commune de Genève, sections Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 694 300 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2024 à 2033.

Annexe: plan de la plaine de Plainpalais

Proposition: bornes multifluides à la plaine de Plainpalais



Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission des travaux et des constructions est accepté à l'unanimité (56 oui).

5. Proposition du Conseil administratif du 31 août 2022 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 534 500 francs destiné aux travaux de renaturation du nant Manant situé au bois de la Bâtie (PR-1533).

Introduction

Le nant Manant est un cours d'eau urbain s'écoulant dans un vallon encaissé et boisé situé dans le bois de la Bâtie. Il matérialise la limite communale entre la Ville de Genève, située en rive gauche, et la Ville de Lancy, en rive droite. Ce cours d'eau est à ciel ouvert sur un tronçon d'environ 250 m linéaires. Le tronçon situé en aval est entièrement enterré jusqu'à son point de restitution dans la galerie de l'Aire, située sous la route des Jeunes, qui rejoint ensuite l'Arve au niveau du pont de Saint-Georges.

Une forte incision du lit, ainsi que des érosions de berges, ont été constatées sur son linéaire à ciel ouvert. Outre les risques de déstabilisation et de glissement des berges que ces érosions font courir au cours d'eau, elles mettent également en péril divers ouvrages situés sur le linéaire du ruisseau, notamment une passerelle piétonne dont les fondations ont été minées par le ruisseau. De même, lors des crues, le nant déborde à l'endroit de son engouffrement. L'eau s'écoule ensuite sur le chemin piéton, faisant courir un risque pour la sécurité du public, puis rejoint la route de Chancy. L'eau du ruisseau charrie par ailleurs passablement de boue et de graviers qui viennent entraver les rails du tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB). Lors d'orages exceptionnels, il arrive même que la rue des Deux-Ponts soit inondée.

Contexte et historique de l'opération

L'érosion du lit de la rivière est provoquée, lors d'événements pluvieux importants, par une augmentation des débits de pointe. Lors des crues, la grille servant d'engouffrement en bas de la partie à ciel ouvert arrive à saturation et provoque des débordements. Ces phénomènes s'expliquent notamment par une urbanisation importante du secteur et par une imperméabilisation massive du bassin versant du cours d'eau. En effet, plus de 90% de ces surfaces ont été urbanisées, provoquant ainsi le ruissellement de l'eau de pluie.

Suite à ces constats, le Service des espaces verts (SEVE) de la Ville de Genève ainsi que le Service technique de la Ville de Lancy ont commandé une étude de faisabilité/un avant-projet portant sur la renaturation du tronçon en amont du nant.

A l'issue de la présentation de cette étude, la Ville de Genève, par l'intermédiaire du SEVE, a demandé une offre de prestations au bureau CERA SA pour

Proposition: renaturation du nant Manant au bois de la Bâtie

l'établissement d'un projet d'ouvrage, d'un dossier de requête en autorisation de construire, ainsi que d'un appel d'offres pour une entreprise de construction en génie civil pour le projet de renaturation de la partie du nant Manant actuellement à ciel ouvert.

Notice historique¹

Doté d'un étang et de ruisseaux artificiels, de nants et de rivières, le bois de la Bâtie était, au XIX^e siècle, un lieu où la présence de l'eau était forte et multiple. Cette présence s'est réduite à la suite de travaux visant la régulation et le recouvrement d'une partie de ces cours d'eau. C'est à la fin des années 1960 que la Ville de Genève a opté pour le remblaiement et la canalisation du nant Manant. Ces travaux ont été effectués en lien avec la construction, au sud du bois, des tours de l'ensemble de Tivoli.

Réponses aux demandes du Conseil municipal

La présente proposition apporte des éléments de réponses à la motion M-710, «Des nants à l'air libre».

Elle répond également aux mesures suivantes de la Stratégie climat de la Ville de Genève:

- axe 3, mobilité, points 26 et 36;
- axe 4, aménagement du territoire, points 41 et 42;
- axe 6, biodiversité et milieux naturels, points 56, 57 et 59.

Exposé des motifs

La renaturation du nant Manant permettra de sécuriser le parcours des usagers et des usagères le long du ruisseau, mais également divers ouvrages directement impactés par les crues. Sur les deux tiers supérieurs du ruisseau, le chemin actuel sera supprimé pour donner plus de place au nant. Les promeneurs et les promeneuses pourront emprunter le chemin principal sans allongement du temps de parcours, puisque le projet prévoit la construction d'une nouvelle passerelle sur le cours d'eau, directement reliée au chemin principal. Cette passerelle permettra d'enjamber non seulement le lit de la rivière, mais également l'entièreté du vallon, facilitant ainsi les déplacements en supprimant un important dénivelé. Dès lors, il ne sera plus nécessaire de descendre d'un côté du ruisseau pour ensuite remonter

¹ Ces notes sont extraites du document suivant: Ripoll, David, *Le bois de la Bâtie, étude historique*, CPA, Ville de Genève, 2017.

de l'autre. Sur le dernier tiers, le chemin sera rénové et son assise sera renforcée pour éviter les affaissements.

Lors des crues, le nant déborde à l'endroit de son engouffrement. L'eau s'écoule ensuite sur le chemin piéton pour rejoindre la route de Chancy.

La nouvelle passerelle sera en connexion directe avec la promenade Nicolas-Bouvier, qui reliera le quartier de la Chapelle au bois de la Bâtie en passant par le Bachet, Pont-Rouge, Surville et Tivoli. Cette promenade, dédiée aux mobilités douces, sera ainsi mise en réseau avec la voie verte d'agglomération et également avec la future voie verte «Périmètre d'aménagement coordonné d'agglomération» (PACA) Bernex.

Description de l'ouvrage

Le projet de renaturation de la rivière a pour objectif de mettre en place une série de seuils afin de casser la dynamique de l'eau, de réduire la pente et ainsi de diminuer la vitesse d'écoulement. Ces mesures permettront de réduire drastiquement l'érosion du lit de la rivière. Une dizaine de seuils, d'une hauteur d'environ 50 cm, seront installés sur les 250 m du cours d'eau. A l'aval de chaque seuil, une sur-profondeur permettra de briser la vitesse de l'eau sans provoquer d'érosion. Ces seuils permettront également de reprendre les eaux de drainage qui arrivent dans la rivière et de diminuer, là aussi, l'érosion. Par endroit, la rivière sera élargie pour donner plus d'espace à son lit. Dans la partie inférieure, là où le chemin borde la rivière, une série d'embrochements permettront de garantir son assise. La grille d'engouffrement sera remplacée par une chambre qui permettra d'absorber l'eau latéralement en temps normal et par le dessus en cas de crue.

Le cheminement maintenu sera entièrement repris mais gardera son tracé actuel. Il restera en enrobé pour des questions de pentes. Une nouvelle barrière garantira la sécurité des usagers et usagères. Elle sera réalisée sur le modèle de celles mises en place le long des cheminements du bois de la Bâtie, intégrant l'éclairage à la main courante. Le chemin à l'aval de l'engouffrement de la rivière ne sera pas rénové, son état étant jugé satisfaisant. Par contre, les candélabres existants seront remplacés par le modèle utilisé pour les cheminements du bois de la Bâtie.

La nouvelle passerelle reliera le chemin du Fief-de-Chapitre au bois de la Bâtie en enjambant le nant. En rive droite elle prendra appui sur la parcelle 2980, propriété de la commune de Lancy. En rive gauche, elle se situera sur la parcelle 1521, propriété de la commune de Genève-Plainpalais. Cette passerelle sera fondée à ses deux extrémités et dépourvue de piliers. Elle ne sera ainsi pas soumise à l'érosion de la rivière.

Programme et descriptif des travaux

Le début des travaux doit obligatoirement démarrer pendant la période à laquelle les travaux forestiers sont autorisés, à savoir de début août à fin février. Ils dureront environ huit mois.

Surfaces

Le projet de renaturation porte sur une surfaces de 4300 m² comprenant la rivière et ses berges. Il prévoit la suppression de 200 m² de chemins, ainsi que la rénovation de 360 m² de chemins. Cette rénovation inclut la pose d'un nouveau garde-corps comprenant l'éclairage intégré à la main courante. Il est également prévu de mettre en place trois nouveaux lampadaires en remplacement des sept candélabres existants.

Transition écologique et cohésion sociale

Les critères d'écoconstruction, concernant l'origine et la nature des matériaux ainsi que le tri des déchets de chantier, seront appliqués. En particulier, il sera obligatoirement pris en compte la liste des substances toxiques prohibées dans les matériaux de construction publiée par l'Etat de Genève.

Les mandataires devront également s'appuyer sur les recommandations publiées par l'association Ecobau (www.eco-bau.ch, chapitre «fiches CFC»).

Au cours du démontage des éléments d'éclairage vétustes, tous les composants seront triés et recyclés, selon les normes en vigueur, en apportant un soin particulier aux éléments sensibles tels que les sels ferromagnétiques et les lampes.

Dans le cadre de cette rénovation, seuls des matériaux recyclables seront retenus, en particulier pour les mâts des lampadaires qui seront en acier. Les luminaires seront certifiés par les normes environnementales en vigueur pour le recyclage complet en fin de vie. Les éléments translucides de protection seront en verre plat. Pour le choix des luminaires, les services municipaux veilleront à ce qu'il n'y ait aucune dispersion lumineuse au-dessus de l'horizontale (ULOR max 3%).

Estimation des coûts

Un accord de principe a été passé entre la Ville de Genève et la Ville de Lancy pour la répartition du coût des travaux entre les deux communes. Il a été convenu que la Ville de Lancy prendra à sa charge les travaux liés à la nouvelle passerelle; elle en sera propriétaire et en assumera les coûts d'entretien liés. La Ville de

Proposition: renaturation du nant Manant au bois de la Bâtie

Genève financera, pour sa part, les coûts relatifs à la renaturation du cours d'eau. Ces deux objets ont un coût équivalent et seront in fine pris en charge par le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) pour la renaturation du nant et le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) pour la passerelle. Les courriers attestant de cette répartition sont annexés à la présente demande de crédit.

Fr.

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
	<i>a) <u>Travaux liés à la fonction hydraulique</u></i>		
	<i><u>du cours d'eau</u></i>		
	remboursé à 90% sous forme d'annuités par le FIA		
<i>1</i>	<i>Travaux préparatoires</i>		<i>154 000</i>
	11 Déblaiement, préparation du terrain		22 000
	111 Défrichage	22 000	
	13 Installations de chantier en commun		132 000
	130 Installations de chantier en commun	132 000	
<i>4</i>	<i>Aménagements extérieurs</i>		<i>570 000</i>
	41 Constructions		492 000
	411 Travaux de l'entreprise de maçonnerie	296 000	
	411.3 Terrassements	126 000	
	411.5 Béton et béton armé	70 000	
	42 Jardins		78 000
	421 Jardinage	78 000	
<i>5</i>	<i>Frais secondaires et comptes d'attente</i>		<i>244 100</i>
	51 Autorisations, taxes		20 000
	511 Autorisations, gabarits, taxes	20 000	
	52 Echantillons, maquettes, reproductions, documents		32 000
	524 Reproduction de documents, tirages, héliographies	12 000	
	525 Documents promotionnels, plaquettes	20 000	
	58 Comptes d'attente provisions et réserves		87 800
	581 Provisions pour frais probables (entretien sur trois ans)	14 000	
	583 Réserves pour imprévus	73 800	

Proposition: renaturation du nant Manant au bois de la Bâtie

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
			Fr.
59	Comptes d'attente pour honoraires		104 300
	592 Ingénieur civil	76 300	
	596.0 Géomètre	28 000	
<i>b) Travaux d'aménagement</i>			
1	<i>Travaux préparatoires</i>		86 000
	11 Déblaiement, préparation du terrain	52 000	
	111 Défrichage	4 000	
	112 Démolitions	48 000	
	13 Installations de chantier en commun		34 000
	130 Installations de chantier en commun	34 000	
4	<i>Aménagements extérieurs</i>		207 000
	41 Constructions		61 000
	411.3 Terrassements	61 000	
	42 Jardins		41 000
	420 Jardins	5 000	
	422 Clôtures	36 000	
	43 Mobilier urbain et éclairage		44 000
	430 Mobilier urbain	15 000	
	431 Eclairage	29 000	
	46 Petites surfaces de circulation		61 000
	460 Petites surfaces de circulation	42 000	
	464 Canalisations (récolte eaux pluviales)	19 000	
5	<i>Frais secondaires et comptes d'attente</i>		95 100
	51 Autorisations, taxes		8 000
	511 Autorisations, gabarits, taxes	8 000	
	52 Echantillons, maquettes, reproductions, documents		13 000
	524 Reproduction de documents, tirages, héliographies	5 000	
	525 Documents promotionnels, plaquettes	8 000	
	58 Comptes d'attente provisions et réserves		32 100
	581 Provisions pour frais probables (entretien sur trois ans)	3 000	
	583 Réserves pour imprévus	29 100	

Proposition: renaturation du nant Manant au bois de la Bâtie

			Fr.
<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
59	Comptes d'attente pour honoraires		42 000
	592 Ingénieur civil	30 000	
	596.0 Géomètre	12 000	
a) Total travaux liés à la fonction hydraulique du cours d'eau			968 100
b) Total travaux d'aménagement			<u>388 100</u>
I. Coût total de la construction (HT)			1 356 200
 <i>Calcul des frais financiers</i>			
+ TVA (1 356 200 francs × 7,7% = 104 427 francs) arrondi à			<u>104 400</u>
II. Coût total de l'investissement (TTC)			1 460 600
+ Prestations du personnel en faveur des investissements (4% × 1 460 600 francs = 58 424 francs) arrondi à			<u>58 400</u>
III. Sous-total			1 519 000
+ Intérêts intercalaires (1,75% × 1 519 000 francs × 14 mois) / (2 × 12) = 15 506 francs arrondi à			<u>15 500</u>
IV. Coût total de l'opération (TTC)			1 534 500

Délai de réalisation

La réalisation de cette opération est prévue pour la fin de l'été 2023 sur une durée de huit mois, avec un achèvement des travaux pour le début de l'année 2024.

Les délais nécessaires à la délivrance de l'autorisation de construire et les éventuels recours sont réservés.

Financements spéciaux

Conformément à l'article 10 des statuts du Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) fixant les compétences du fonds, les projets d'ouvrages et les plans financiers des équipements projetés seront soumis pour approbation, par

Proposition: renaturation du nant Manant au bois de la Bâtie

l'intermédiaire des services de l'Etat (OCEau-SPDE), au Conseil du FIA qui fixera le montant de l'octroi accordé à la Ville.

Le FIA remboursera les amortissements sous forme d'annuités, une fois les travaux réalisés.

Référence au 17^e plan financier d'investissement (PFI) 2022-2033 (page 62)

Cet objet est prévu en qualité de projet actif, sous le numéro 091.004.18 au 17^e PFI 2022-2033, pour un montant brut de 1 000 000 de francs, avec une date de dépôt prévue en 2021.

La différence entre le montant inscrit au PFI et le montant effectif de la présente demande de crédit s'explique par des travaux hydrauliques plus conséquents qu'initialement prévu. En effet, les quantités d'eau transitant par le nant Manant devaient être réduites par des travaux menés sur les canalisations en amont (mise en séparatif du quartier du Plateau). Le calendrier de ces travaux n'étant actuellement pas connu, les volumes d'eau se déversant dans le nant seront plus importants qu'initialement prévu, ce qui implique de renforcer le lit du cours d'eau et induit donc des coûts plus élevés. Il est toutefois à relever que ces coûts sont liés à la fonction hydraulique du cours d'eau et s'ajoutent donc au montant remboursé par le FIA.

Budget de fonctionnement

L'entretien et le nettoyage de cet aménagement seront assurés dans le cadre du budget de fonctionnement du SEVE. De plus, il ne sera plus nécessaire d'intervenir plusieurs fois par année pour curer le lit de la rivière et ainsi garantir l'écoulement des eaux en cas de crue. La suppression d'une partie de cheminement pour élargir le lit de la rivière simplifiera également l'entretien de cette zone.

Charges financières annuelles

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts du taux de 1,25% et les amortissements au moyen de 40 annuités, se montera à 49 000 francs.

Validité des coûts

L'estimation des coûts est basée sur les prix unitaires moyens du marché actuel. Les estimations basées sur un devis prévisionnel correspondent à un niveau de projet. Aucune hausse éventuelle des prix n'est comprise dans les montants présentés.

Autorisation de construire

Une requête en autorisation de construire sera déposée dans le courant de l'année 2022 auprès du Département du territoire (DT).

Régime foncier

La liste des servitudes inscrites sur la parcelle 1521 propriété de la Ville de Genève, sise à Genève section Plainpalais, est la suivante:

- destination de promenade publique, au profit des Consorts Turrettini du 9 avril 1910;
- distance et vue droite au profit de la parcelle 2979, commune de Lancy, du 23 mai 1973;
- droit d'écoulement des eaux sur les parcelles 2779, à Genève, section Plainpalais, et 5701, commune de Lancy, du 17 septembre 1912;
- la servitude de superficie au profit des Services industriels de Genève (SIG) inscrite le 22 avril 1986 a été radiée le 6 novembre 1995.

Au vu de ce qui précède, les servitudes existantes ne sont pas contraignantes pour le projet de renaturation du nant Manant.

Information publique

Une information globale sera faite aux usagères et usagers durant les travaux, notamment par le biais d'un panneau de chantier qui regroupera les informations sur l'ensemble des travaux, ainsi que par voie de presse.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le SEVE est gestionnaire et bénéficiaire des surfaces réaménagées dans le cadre du projet de renaturation du nant Manant.

Proposition: renaturation du nant Manant au bois de la Bâtie

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (en francs)**Objet: renaturation du nant Manant****A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS**

	Montant	%
Honoraires	146 300	10
Gros œuvre	1 017 000	66
Autorisations	28 000	2
Reproduction de documents, tirages etc.	45 000	3
Entretien végétaux (trois ans)	17 000	1
Divers et imprévus	102 900	7
Frais financiers	178 300	12
Coût total du projet TTC	1 534 500	100

B. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2022	0	0	0
2023	1 000 000	0	1 000 000
2024	534 500	0	534 500
Totaux	1 534 500	0	1 534 500

C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (nouvelles charges et nouveaux revenus)

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: SEVE

CHARGES

		Postes en ETP
30 - Charges de personnel		
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation		
31 - Charges d'entretien des bâtiments		
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements du PA)	49 000	
36/37 - Subventions et dédommagements accordés		
Total des nouvelles charges induites	49 000	

REVENUS

40/42 - Revenus fiscaux et taxes	
43 - Revenus divers	
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage ...)	
46 - Subventions et dédommagements reçus	49 000
Total des nouveaux revenus induits	49 000
Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	0

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 534 500 francs, destiné aux travaux de renaturation du nant Manant situé au bois de la Bâtie.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 534 500 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 40 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2024 à 2063.

Annexes:

- photos de l'état actuel de la rivière
- photos des dégâts provoqués par les débordements
- plans et visualisations du projet
- échanges de courrier entre la Ville de Genève et la Ville de Lancy définissant les modalités de collaboration entre les communes

Proposition: renaturation du nant Manant au bois de la Bâtie



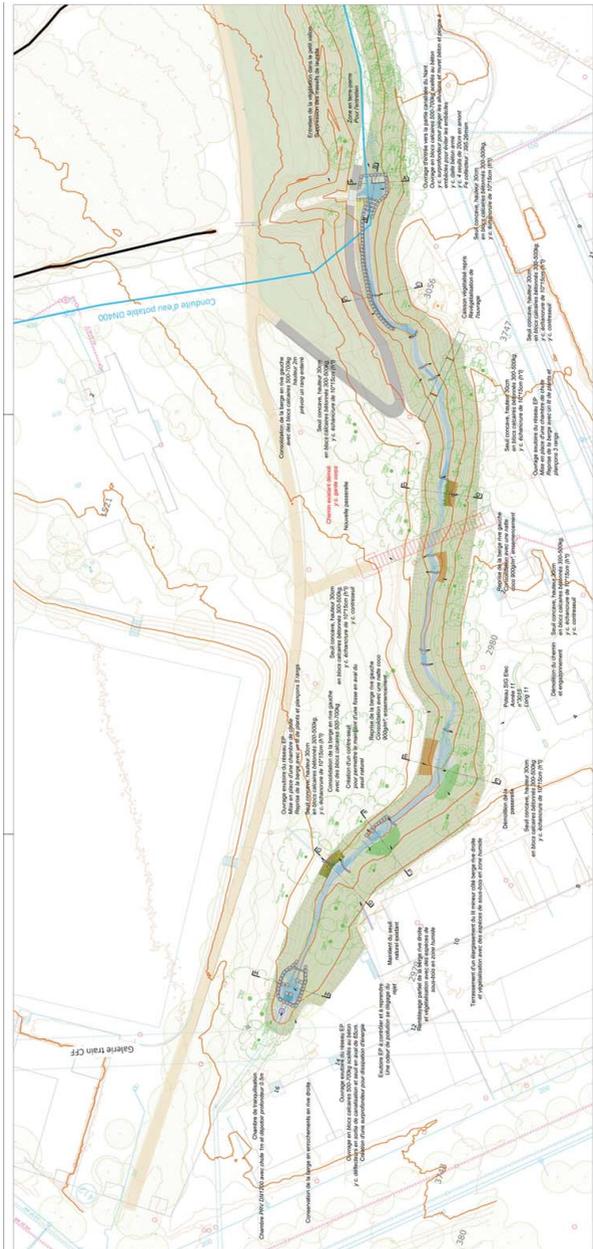


Proposition: renaturation du nant Manant au bois de la Bâtie





Proposition: renaturation du nant Manant au bois de la Bâtie



2448

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)

Proposition: renaturation du nant Manant au bois de la Bâtie



Proposition: renaturation du nant Manant au bois de la Bâtie



SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)
 Proposition: renaturation du nant Manant au bois de la Bâtie

DÉPARTEMENT DES FINANCES,
 DE L'ENVIRONNEMENT ET DU LOGEMENT
SERVICE DES ESPACES VERTS



Service de l'environnement
 A l'attention de
 M. Nicolas Hasler
 Chef de service
 Route du Grand-Lancy 41
 1212 Grand-Lancy

Genève, le 9 juin 2020

Objet

Projet de renaturation du Nant Manant au Bois de la Bâtie

Affaire traitée par
 Daniel Oertli
 Chef de service
 022/418 50 00

Monsieur le Chef de Service, cher Nicolas,

Ce courrier a pour objectif de résumer les discussions tenues dans le cadre du projet de renaturation du Nant Manant. En effet, ce ruisseau a pour particularité de délimiter les communes de Genève et Lancy, entre le Bois de la Bâtie et le quartier de Tivoli. En 2019, suite aux nombreux débordements et à l'érosion de plus en plus marquée du lit du nant, nos deux communes ont décidé de lancer une étude pour la renaturation de ce ruisseau.

Au début de cette année, en date du 10 janvier 2020, les services de Lancy et Genève se sont réunis pour s'accorder sur les variantes de projet, la suite des démarches et le financement de ces mesures. Suite au rendu de l'avant-projet par les mandataires, il a été décidé de privilégier une renaturation de la partie amont du ruisseau, comprenant la construction d'une nouvelle passerelle pour les mobilités douces, la partie aval restant elle canalisée. Pour des questions de calendrier, de procédure d'autorisation de construire et de facilité d'entretien, il a été décidé de traiter le projet par objet, plutôt que de simplement diviser l'ensemble des coûts entre les deux communes. Le projet a donc été séparé en deux objets distincts, le projet de renaturation d'une part et le projet de passerelle de l'autre. Les montants correspondants étant sensiblement les mêmes, cette façon de faire semble équitable.

Il est donc convenu à l'issue de cette séance que la Commune de Genève prendrait à sa charge les frais d'études et les coûts de construction liés au projet de renaturation du nant Manant ; la Commune de Lancy, quant à elle prendra en charges le financement de l'étude et de la réalisation du projet de passerelle. Une fois que le projet aura reçu l'aval des conseils municipaux respectifs, une convention sera établie entre les parties pour finaliser le partage des coûts et les responsabilités de chacun.

En me réjouissant de la concrétisation de ce projet intercommunal, je te prie de recevoir, Monsieur le Chef de service, cher Nicolas, mes chaleureuses salutations.



Daniel Oertli
 Chef de service

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)
Proposition: renaturation du nant Manant au bois de la Bâtie

2451

DFL
06 MARS 2022

Ville de Lancy
République et canton de Genève



Département des finances, de
l'environnement et du logement
M. Alfonso GOMEZ
Conseiller administratif
Rue de l'Hôtel-de-Ville 5
1204 Genève

N/réf: STE/SMO/NHA/ADU/ego

Lancy, le 7 mars 2022

Concerne : Nant-Manant – Renaturation et réalisation d'une passerelle

Monsieur le Conseiller administratif,

Conformément au courrier de votre chef de service des espaces verts (SEVE) du 9 juin 2020, nos services collaborent dans le cadre des travaux de renaturation du Nant-Manant et de l'implantation d'une nouvelle passerelle, reliant le Bois-de-la-Bâtie au chemin du Fief-de-Chapitre. Ces travaux ont pour objectif de stabiliser les rives dudit nant, qui a subi plusieurs débordements en aval, causant de fait des forts dégâts. En parallèle, une nouvelle passerelle a été réalisée, pour former un axe de mobilité douce entre la gare de Lancy Pont-Rouge et le quartier de Saint-Jean, via le Bois-de-la-Bâtie et le pont ferroviaire de la Jonction.

Suite à votre demande et aux diverses séances entres nos services respectifs, nous vous confirmons par ce courrier que la Ville de Lancy assumera la moitié des coûts, d'aménagements et de construction de ces deux chantiers, sous réserve bien entendu d'une validation du Conseil municipal.

Afin de faciliter la mise en œuvre et de rationaliser le temps de suivi desdits travaux, nos services respectifs sont organisés afin d'établir un pilotage partagé. De ce fait, ils piloteront chacun un projet ; à savoir l'étude et la réalisation des travaux de renaturation pour le SEVE de la Ville de Genève et les études et la réalisation de la passerelle, pour le service des travaux et de l'énergie de la Ville de Lancy (STE), étant entendu que les services « pilotes » informeront au fil de la démarche, le service référent de l'autre commune.

En l'état des connaissances, il est évalué que les coûts des travaux de chacun des objets sont quasiment équivalents. De ce fait, chacune des communes assumera les coûts du projet dont elle est pilote dans une première étape. Les coûts totaux de chacun des dossiers (y compris les subventions potentielles, FIE, FIA et FIDU) seront présentés en fin de travaux, afin d'établir une clef de répartition équitable (50/50) entre nos deux villes.

Proposition: renaturation du nant Manant au bois de la Bâtie

Dès validation des deux projets pilotés par chacune de nos communes (vote du budget par nos conseils municipaux respectifs), une convention devra être établie entre nos communes afin de formaliser les termes desdits accords.

Espérant avoir répondu à vos attentes et profitant de l'opportunité qui m'est offerte pour saluer l'excellente collaboration entre nos services, nous vous adressons, Monsieur le Conseiller administratif, nos salutations les meilleures.

Au nom du Conseil administratif
La Conseillère administrative
déléguée aux travaux

Bien à toi,


Salma MOYARD

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission des travaux et des constructions est accepté à l'unanimité (55 oui).

Proposition: dispositif d'assainissement des eaux à l'avenue Wendt

- 6. Proposition du Conseil administratif du 7 septembre 2022 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total brut de 8 331 200 francs, soit:**
- 7 808 100 francs brut destiné à la création d'un nouveau réseau de collecteurs souterrains à l'avenue Wendt, dont à déduire la participation des propriétaires des biens-fonds concernés pour un montant de 635 400 francs et la récupération de la TVA de 479 800 francs, soit 6 692 900 francs net;**
 - 523 100 francs destiné à la mise en œuvre d'un troisième tuyau dédié à la récolte des eaux de chaussée de l'avenue Wendt (PR-1534).**

Introduction

L'axe Charmilles-Nations fait l'objet d'une attention particulière ces dernières années de la part de la Ville de Genève. Celui-ci fait partie intégrante de l'étude concernant la ceinture urbaine qui a pour but de canaliser les flux et de désengorger l'hypercentre des véhicules individuels.

Une demande de crédit d'études sera déposée ultérieurement avec un cahier des charges très complet afin de restructurer ce tronçon de manière qualitative, l'objectif étant d'élaborer un projet global qui requalifie tout l'espace public incluant de nouveaux schémas de circulation, de la végétation, la réorganisation du stationnement ainsi que l'amélioration de la mobilité douce.

Dans le cadre de ce projet, une coordination des occupants du sous-sol a été faite secteur par secteur afin d'analyser les besoins de modernisation et le développement des réseaux. Pour des raisons de temporalité, l'avenue Wendt représente un secteur sur lequel des travaux de sous-sol doivent être menés en amont des futurs travaux d'aménagement.

Les Services industriels de Genève (SIG) doivent d'une part réfectionner leurs réseaux sur l'ensemble du tronçon et d'autre part poser un réseau primaire de chauffage à distance (CAD) dans l'optique de pouvoir proposer prochainement leur service aux riverains.

Enfin, concernant la Ville de Genève, il s'agit de faire évoluer son réseau d'assainissement unitaire vers une mise en séparatif des eaux claires et des eaux usées.

Exposé des motifs

Comme évoqué ci-dessus, les travaux qui font l'objet de la présente demande de crédit sont issus de la coordination des occupants du sous-sol de l'avenue Wendt.

Le montant des travaux relativement conséquent nous conduit à présenter une demande de crédit spécifique à cette opération et à ne pas imputer ces prestations sur les «propositions assainissement» votées mais pour lesquelles des opérations sont déjà identifiées.

Le projet d'assainissement des eaux de l'avenue Wendt vise à poursuivre les efforts engagés par la Ville de Genève en matière de protection de l'environnement en réalisant la mise en séparatif d'un bassin versant qui est actuellement totalement en régime unitaire.

Pour mémoire, le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) de la Ville de Genève est en cours d'élaboration. Il est destiné à remplacer l'ancien plan directeur des égouts (PDE), datant de 1981. Entre-temps, une «Image directrice de l'assainissement du centre urbain du Canton de Genève» a été retenue, en avril 2004, en concertation avec les services cantonaux concernés.

Cette image fixe, quartier par quartier, le type de système d'assainissement à mettre en œuvre (réseau séparatif ou unitaire), ainsi que les mesures de protection de l'environnement à prendre pour mieux maîtriser les rejets dans le milieu récepteur (lac et cours d'eau).

Obligations légales et de sécurité

Les travaux de construction et d'entretien du réseau d'assainissement secondaire incombent à la Ville de Genève, selon les articles 58, 60 et 84 de la loi sur les eaux (LEaux L 2 05).

Programme et descriptif des travaux

Construction et rénovation de collecteurs d'assainissement secondaires – délibération I

Les travaux de mise en séparatif de l'avenue Wendt consisteront en la mise en place d'un nouveau réseau de canalisations dédié aux eaux pluviales (EP) dont l'exutoire sera le collecteur existant Ø 1800 sur la route de Meyrin réalisé dans le cadre des travaux du tram Cornavin-Meyrin-Cern (TCMC) et qui aboutit au puits de chute de la rue Schaub envoyant les eaux directement au Rhône.

Proposition: dispositif d'assainissement des eaux à l'avenue Wendt

Le collecteur actuel des eaux mélangées (EM) sera quant à lui rénové et affecté à l'évacuation des eaux usées (EU) qui conserveront leur cheminement en direction du nant des Grottes. Afin que cette mise en séparatif soit complète, une investigation de détail des biens-fonds privés a été menée visant à mettre en conformité l'ensemble des bâtiments du secteur.

Concernant les nouveaux collecteurs EP, construits entre la place des Charmilles et la rue Hoffmann, ceux-ci auront des sections comprises entre Ø 700 mm et Ø 1600 mm. Ces dimensions permettront d'absorber les eaux du bassin versant Wendt mais aussi celui du secteur Bourgogne/Soubeyran qui est en plein développement et dont l'imperméabilisation du sol ne va aller qu'en augmentant.

Dans ce cadre, le projet prévoit la réalisation des amorces de toutes les rues transversales afin de sortir de l'assiette des carrefours et de faciliter la mise en séparatif future des différentes rues concernées.

Construction d'un troisième tuyau – délibération II

En complément des travaux de mise en séparatif, les eaux de chaussée feront l'objet d'une attention particulière. Traditionnellement considérées comme des eaux pluviales, celles-ci tendent à être traitées différemment. En collaboration avec l'Office cantonal de l'eau (OCEau), une nouvelle approche vis-à-vis des micropolluants issus du roulement des véhicules a été mise en place. En effet, lors d'un épisode pluvieux de faible intensité ou lors des premiers instants de fortes pluies, les eaux de chaussée sont chargées de particules qui doivent être acheminées à la Station d'épuration (STEP) pour traitement et donc raccordées au réseau EU.

Cependant et afin de ne pas surcharger cette dernière lors d'épisodes orageux, une surverse doit être mise place pour qu'à partir d'un certain débit les eaux de chaussée soient dirigées dans le réseau EP. Pour répondre au mieux à cette problématique, les sacs collecteurs d'eaux de chaussée ne seront plus directement raccordés au collecteur EP mais à un troisième tuyau Ø 300mm dédié à ce réseau spécifique. A l'aval de celui-ci, une chambre de répartition veillera à orienter les eaux dans le réseau EU en priorité puis dans le réseau EP lors d'épisodes de fort débit.

Cette chambre sera équipée d'appareils de mesure permettant de mettre en place un monitoring pour évaluer l'efficacité du système.

Transition écologique et cohésion sociale

Impact environnemental

Le projet est en adéquation avec l'Agenda 21 grâce à la mise en œuvre de différents principes énumérés ci-dessous et s'inscrit dans les objectifs de la Ville de Genève en matière de développement durable.

Tout d'abord, la mise en place d'un système séparatif des EU permettra de réduire les rejets dans le milieu naturel. De même, le choix du matériau composant les collecteurs s'est porté sur des éléments en fibre de verre renforcés qui présentent de grandes qualités pour l'écoulement de l'eau, une bonne résistance du point de vue structurel et d'abrasion, ainsi qu'une facilité de mise en place. De plus, le béton d'enrobage des collecteurs est composé de granulats recyclés. Il est également prévu d'utiliser de la grave recyclée en centrale pour le remblayage des fouilles.

Enfin, l'intervention coordonnée entre les SIG et la Ville de Genève permettra de mutualiser certains coûts et surtout d'engendrer une seule gêne dans l'usage de l'espace public.

Estimation des coûts

A. Estimation des coûts

Délibération I: construction et rénovation de collecteurs d'assainissement secondaires

	Fr.
<i>Travaux de génie civil</i>	
Installation de chantier	661 500
Démolitions	193 000
Rénovations de collecteurs (gainages)	891 ml 668 000
Construction des collecteurs – mise en séparatif	1283 ml 2 189 500
Travaux spéciaux (fonçages)	59 ml 805 000
Réfections de chaussée et marquages	2266 m ² 562 000
Divers et imprévus	<u>254 000</u>
Sous-total	5 333 000
 <i>Travaux de génie civil à la charge des propriétaires</i>	
Raccordements des biens-fonds privés au collecteur public	590 000
Sous-total génie civil à la charge des propriétaires	590 000
Total travaux de génie civil	5 923 000

Proposition: dispositif d'assainissement des eaux à l'avenue Wendt

	Fr.
<i>Honoraires</i>	
Ingénieur civil et circulation	525 000
Mesures de chantier Office cantonal des transports (OCT) et Transports publics genevois (TPG)	170 000
Ingénieur géomètre et cadastration	70 000
Huissier	20 000
Géotechnique et laboratoire	50 000
Héliographie	14 000
Information publique et communication	7 000
Divers et imprévus	<u>40 300</u>
Total honoraires	898 800
Coût total HT des collecteurs	6 821 800
 <i>B. Calcul des frais financiers</i>	
Coût total HT des collecteurs	6 821 800
TVA 7,7% (arrondi)	525 300
Coût total TTC des collecteurs	7 347 100
Prestations du personnel en faveur des investissements 4% (arrondi)	293 900
Intérêts intercalaires: $\frac{(7\,347\,100 \text{ francs} + 293\,900 \text{ francs}) \times 30 \text{ mois} \times 1,75\%}{2 \times 12}$	167 100
Total brut TTC	7 808 100
Recettes à déduire:	
– Remboursement des propriétaires des biens-fonds pour le raccordement au réseau public d'assainissement (coût estimé 590 000 francs + TVA = 635 430 francs) arrondi à	- 635 400
– TVA récupérable sur la construction des collecteurs secondaires (6 821 800 - 590 000) × 7,7% = 479 848 francs) arrondi à	- 479 800
Total net TTC délibération I	6 692 900

<i>A. Estimation des coûts</i>		Fr.
<i>Délibération II: construction d'un troisième tuyau</i>		
<i>Travaux de génie civil</i>		
Installation de chantier		49 700
Construction de collecteurs	645 ml	252 300
Construction béton		90 100
Divers et imprévus		<u>19 600</u>
Total travaux de génie civil		411 700
 <i>Honoraires</i>		
Ingénieur civil		37 000
Ingénieur géomètre et cadastration		6 000
Divers et imprévus		<u>2 300</u>
Total honoraires		45 300
 Coût total HT du troisième tuyau		 457 000
 <i>B. Calcul des frais financiers</i>		
Coût total HT du troisième tuyau		457 000
TVA 7,7% (arrondi)		35 200
 Coût total brut TTC du troisième tuyau		 492 200
Prestations du personnel en faveur des investissements 4% (arrondi)		19 700
Intérêts intercalaires:		
$\frac{(492\,200 \text{ francs} + 19\,700 \text{ francs}) \times 30 \text{ mois} \times 1,75\%}{2 \times 12}$		11 200
 Total brut TTC délibération II		 523 100

Délai de réalisation

Dès le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer après le vote du Conseil municipal. Leur durée est estimée à vingt-quatre mois. Dès lors, des intérêts intercalaires doivent être pris en compte dans le chiffrage de la présente demande de crédit.

La durée de vingt-quatre mois est due à la réalisation simultanée avec les travaux des SIG. En effet, les réseaux seront réalisés par tronçons et de manière coordonnée.

La date prévisionnelle de mise en exploitation est 2025.

Recettes*Construction et rénovation de collecteurs d'assainissement secondaires – délibération I**Participation des propriétaires privés*

Les travaux de raccordement des collecteurs privés au nouveau réseau d'assainissement doivent être réalisés dans le cadre de la planification générale des chantiers afin de s'assurer de leur parfaite exécution sous le domaine public. Ainsi, tous les frais liés à ces raccordements seront engagés par la Ville de Genève, agissant en qualité de maître d'ouvrage, et seront ensuite facturés aux propriétaires privés riverain-e-s.

Conformément à l'article 66 de la loi cantonale sur les eaux (L 2 05 du 5 juillet 1961), les raccordements des biens-fonds privés au réseau public d'assainissement sont à la charge des propriétaires. Ainsi, les montants engagés sont assurés d'être remboursés une fois les travaux achevés. L'estimation financière de ces raccordements est de 590 000 francs HT, soit 635 400 francs TTC.

Assujettissement à la TVA

Le montant de la TVA récupérable est calculé sur le coût total de l'opération de collecteurs dont est déduit le montant des travaux liés au raccordement des biens-fonds privés, y compris les honoraires. Cette déduction est opérée puisque l'intégralité des travaux liés aux biens-fonds privés fait l'objet d'un remboursement postérieurement à la réalisation des travaux. La TVA récupérable est donc estimée à 479 800 francs pour une assiette de prestations évaluée à 6 231 800 francs.

Financements spéciaux et préfinancements*Construction et rénovation de collecteurs d'assainissement secondaires – délibération I*

Le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) remboursera les amortissements sous forme d'annuités, une fois les travaux réalisés. Ces annuités sont versées sur la période d'amortissement considérée pour les réseaux secondaires, soit quarante ans.

Conformément à l'article 10 des statuts du FIA, les projets et plans financiers des équipements seront soumis pour approbation au Conseil du FIA qui fixera le montant de l'octroi qui est accordé à la Ville.

La totalité du crédit est financée ainsi, excepté les prestations du personnel en faveur des investissements de 4% dont seule une part forfaitaire de 2,5% est prise

Proposition: dispositif d'assainissement des eaux à l'avenue Wendt

en charge depuis les dispositions validées lors du Conseil du FIA du 24 septembre 2020. En conséquence, la charge nette annuelle induite sera de 3600 francs.

Référence au 17^e plan financier d'investissement (PFI)

Cet objet est prévu en qualité de projet actif (p. 61), sous le n° 081.122.02, au 17^e PFI 2022-2033, pour un montant de 6 500 000 francs, avec une année de dépôt prévue en 2021.

L'écart entre le montant de la présente proposition, soit 8 364 500 francs, et celui planifié dans le PFI de 6 500 000 francs s'explique par:

- le choix de réaliser la traversée du carrefour Meyrin/Hoffmann en travaux spéciaux (pousse-tube) afin de minimiser l'impact des travaux sur les différents modes de transports en surface;
- le choix de créer, lors des travaux, des amorces de mise en séparatif des rues perpendiculaires à l'avenue Wendt ainsi que les déversoirs nécessaires associés;
- le choix de mettre en place un troisième tuyau dédié à la récolte des eaux de chaussée de l'avenue Wendt.

Budget de fonctionnement

Construction et rénovation de collecteurs d'assainissement secondaires – délibération I

Les travaux envisagés portent sur la création de 1342 m linéaires de nouveaux réseaux pour la mise en séparatif de l'avenue Wendt.

Le coût moyen annuel plafond pris en compte par le FIA est de 11 francs TTC (10,20 HT) par mètre linéaire de collecteur. Ainsi, en termes de budget complémentaire, le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM) prévoira une somme de 13 688 francs, arrondie à 13 700 francs HT, sur le groupe 3143.010, entièrement compensé par un revenu équivalent provenant du FIA.

Depuis 2015, les charges d'exploitation du budget de fonctionnement du centre de coût «assainissement des eaux» de l'AGCM sont prises en charge par le FIA à concurrence de la participation forfaitaire à l'entretien mentionnée dans le paragraphe précédent, conformément à la convention d'entretien des réseaux publics d'assainissement liant la Ville de Genève au FIA.

Proposition: dispositif d'assainissement des eaux à l'avenue Wendt

Construction d'un troisième tuyau – délibération II

Les travaux envisagés portent sur la création de 645 m linéaires de nouveaux réseaux pour la mise en œuvre d'un troisième tuyau dédié à la récolte des eaux de chaussée de l'avenue Wendt.

Le coût moyen annuel est de 11 francs TTC (10,20 HT) par mètre linéaire de collecteur. Ainsi, en termes de budget complémentaire, l'AGCM prévoira une somme de 6579 francs, arrondie à 6600 francs HT, sur le groupe 3143.010.

Charges financières annuelles

Construction et rénovation de collecteurs d'assainissement secondaires – délibération I

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,25% et les amortissements au moyen de 40 annuités, s'élèvera à 213 700 francs. Cette charge financière annuelle sera compensée par un loyer versé par le FIA à la Ville sur la durée d'amortissement du bien.

Construction d'un troisième tuyau – délibération II

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,25% et les amortissements au moyen de 40 annuités, s'élèvera à 16 700 francs.

Validité des coûts

L'estimation du coût des travaux est basée sur les prix unitaires moyens du marché actuel des travaux de génie civil. Les coûts sont en valeur 2022.

Aucune hausse éventuelle des prix n'est comprise dans les montants présentés.

Autorisation de construire

Le projet fait l'objet d'une autorisation de construire en force, délivrée par le Département du territoire (DT), sous la référence DD 315421/1.

Régime foncier

Les travaux sont situés sur le domaine public communal.

Information publique

Le chantier se déroulera sur un axe important de la Ville comportant de nombreux habitations et commerces.

Les supports proposés sont les suivants:

- un panneau de chantier (indiquant le montant des travaux, les noms des entreprises, etc.);
- un tout-ménage distribué aux riverain-e-s en début de chantier;
- des avis aux riverain-e-s (lettres d'information) distribués lors des grandes étapes du chantier, ou lors de changements importants (basculement de la circulation, par exemple);
- des flyers d'information relayés aux usagères et usagers des lignes de transports publics en coordination avec les TPG.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire et bénéficiaire du crédit de travaux est l'AGCM.

Proposition: dispositif d'assainissement des eaux à l'avenue Wendt

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement et planification des dépenses d'investissement [A/B] – Impact sur le budget de fonctionnement [C] (en francs)**Objet: construction et rénovation de collecteurs pour la mise en séparatif de l'avenue Wendt – délibération I****A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS**

	Montant	%
Honoraires	898 800	12
Travaux de génie civil	5 333 000	67
Travaux de génie civil à la charge des propriétaires privés	590 000	8
Frais financiers (y compris TVA)	986 300	13
Coût total du projet TTC	7 808 100	100

B. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2022			0
2023	3 500 000	300 000	3 200 000
2024	3 500 000	500 000	3 000 000
2025	808 100	315 200	492 900
Totaux	7 808 100	1 115 200	6 692 900

C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (nouvelles charges et nouveaux revenus)

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: AGCM**CHARGES**

30 - Charges de personnel		Postes en ETP
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	13 700	
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements du PA)	213 700	
36/37 - Subventions et dédommagements accordés		
Total des nouvelles charges induites	227 400	

REVENUS

40/42 - Revenus fiscaux et taxes	
43 - Revenus divers	13 700
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage ...)	
46 - Subventions et dédommagements reçus	210 100
Total des nouveaux revenus induits	223 800

Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement -3600

Objet: construction d'un troisième tuyau dédié à la récolte des eaux de chaussée de l'avenue Wendt – délibération II

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

	Montant	%
Honoraires	45 300	8
Travaux de génie civil	411 700	79
Frais financiers (y compris TVA)	66 100	13
Coût total du projet TTC	523 100	100

B. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2022			0
2023	200 000		200 000
2024	200 000		200 000
2025	123 100		123 100
Totaux	523 100		523 100

C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (nouvelles charges et nouveaux revenus)

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: AGCM

CHARGES

30 - Charges de personnel		Postes en ETP
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	6 600	
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements du PA)	16 700	
36/37 - Subventions et dédommagements accordés		
Total des nouvelles charges induites	23 300	

REVENUS

40/42 - Revenus fiscaux et taxes	
43 - Revenus divers	
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage ...)	
46 - Subventions et dédommagements reçus	
Total des nouveaux revenus induits	
Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	-23 300

Proposition: dispositif d'assainissement des eaux à l'avenue Wendt

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver les projets de délibérations ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION I
(Construction et rénovation de collecteurs)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

vu l'article 22 de la loi fédérale sur la protection des eaux, du 24 janvier 1991;

vu les articles 58, 60 et 84 de la loi du 29 novembre 2013 modifiant la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 7 808 100 francs destiné à la création d'un nouveau réseau de collecteurs souterrains à l'avenue Wendt, dont à déduire la participation des propriétaires des biens-fonds concernés pour un montant de 635 400 francs et la récupération de la TVA de 479 800 francs, soit 6 692 900 francs net.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 7 808 100 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 40 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2024 à 2063.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II
(Construction d'un collecteur d'eaux de chaussée)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

vu l'article 22 de la loi fédérale sur la protection des eaux, du 24 janvier 1991;

vu les articles 58, 60 et 84 de la loi du 29 novembre 2013 modifiant la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 523 100 francs, destiné à la mise en œuvre d'un troisième tuyau dédié à la récolte des eaux de chaussée de l'avenue Wendt.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 523 100 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 40 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2024 à 2063.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission des travaux et des constructions est accepté à l'unanimité (61 oui).

7. Proposition du Conseil administratif du 7 septembre 2022 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total brut de 12 095 900 francs et net de 11 949 900 francs, recettes déduites, soit:

- **11 995 100 francs brut destinés à la rénovation de la crèche de la Madeleine, sise rue de la Madeleine 16, sur la parcelle N° 4987, feuille N° 22, commune de Genève, section Cité, dont à déduire une subvention d'investissement de 140 000 francs du Fonds intercommunal pour la création de 28 nouvelles places de crèche, ainsi qu'une rétribution unique (RU) de la Confédération de 6000 francs pour la centrale photovoltaïque, soit 11 849 100 francs net;**
- **100 800 francs destinés à l'équipement en mobilier, jeux et matériel d'exploitation de l'espace de vie enfantine sis rue de la Madeleine 16 (PR-1535).**

Introduction

Le projet de rénovation de la crèche de la Madeleine que nous vous soumettons aujourd'hui est connu depuis plusieurs années par le Conseil municipal. Le Conseil administratif attire votre attention sur le fait que les difficultés rencontrées pour ce projet se sont intensifiées au fil des années et touchent simultanément plusieurs aspects du projet. Ils sont d'ordre:

- organisationnel (trouver un lieu d'accueil pour le personnel et les 97 enfants pendant les travaux);
- programmatique (évolution des besoins de la petite enfance depuis le projet initial);
- énergétique (nouvelles exigences réglementaires, contexte actuel);
- patrimonial (bâtiment du XIX^e siècle conçu à l'origine pour une autre affectation);
- planning (optimisation très serrée du temps destiné aux études et au chantier).

En 2010 déjà, suite au constat de dégradation du bâtiment, le Conseil municipal votait la proposition PR-807 destinée à l'étude de la réfection de l'enveloppe et au réaménagement intérieur.

Les études n'ont pu commencer qu'en 2020 lorsque la solution de relogement des enfants et du personnel a été confirmée dans la crèche située route de Frontenex 54.

La transformation de ces anciens locaux en crèche s'est achevée en décembre 2021, les enfants et le personnel de la Madeleine ont pu ainsi intégrer ces espaces en janvier 2022, de manière provisoire, le temps que la rénovation de la Madeleine puisse s'effectuer. La crèche de la route de Frontenex 54 pourra alors intégrer de nouveaux enfants.

Depuis le vote du crédit d'études, la dégradation de ce bâtiment, construit à la fin du XIX^e siècle, s'est accélérée de manière exponentielle¹, notamment en toiture, sur les façades, mais également sur toutes les installations techniques.

Conjointement, les enjeux énergétiques se sont renforcés avec les évolutions successives de la loi cantonale sur l'énergie, et enfin, le programme de réaménagement intérieur a dû s'adapter aux nouveaux besoins du Service de la petite enfance (SDPE), induisant une réévaluation des coûts de l'opération.

Pour cela, une demande de crédit d'études complémentaires a été déposée au Conseil municipal (proposition PR-1457) le 24 mars 2021 et votée le 9 février 2022. Les architectes et ingénieurs mandataires ont ainsi pu, grâce à ce vote, terminer les études et commencer les phases d'appels d'offres entreprises afin d'optimiser au mieux le planning et être prêts à démarrer les travaux aussitôt après le vote, en force, de la présente demande de crédit de réalisation, afin de ne pas laisser le bâtiment inoccupé durant une longue période.

Contexte et historique de l'opération

1879-1881	Construction de l'école enfantine et primaire de la Madeleine.
1920-1930	Bibliothèque circulante.
1931-1941	Bibliothèque populaire moderne.
1942-1991	Bibliothèque municipale.
1991-1995	Halte-garderie et garderie sur deux niveaux.
1995-1996	Travaux de transformation pour l'ensemble du bâtiment en espaces pour la petite enfance (jardin d'enfants, halte-garderie et crèche).
2010	Vote du crédit d'études pour la réfection de l'enveloppe et le réaménagement de la crèche.
2012	Appels d'offres: attribution du mandat à Amaldi Neder et Associés Architectes Sàrl.

¹ Explications de ce phénomène en page 8 du rapport Stratus 2019 (en annexe)

Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

2019	Relevés du bâtiment existant par les architectes mandataires.
2020	Solution de relogement des enfants et du personnel pendant les travaux confirmée: c'est le bâtiment situé route de Frontenex 54, dont la transformation en crèche s'est achevée fin 2021, qui assurera le relais.
Juin 2020	Programme élaboré par le SDPE.
Juillet 2020- août 2021	Développement de l'avant-projet et du projet par les mandataires.
Mars 2021	Dépôt au Conseil administratif de la demande de crédit d'études complémentaires (proposition PR-1457).
Juin 2021	Présentation devant la commission des travaux et des constructions.
Novembre 2021	Dépôt de l'autorisation de construire.
Février 2022	Vote à l'unanimité en plénière par le Conseil municipal du crédit d'études complémentaires pour poursuivre et finaliser les études.

Notice historique

L'actuelle crèche de la Madeleine était à l'origine une école enfantine et primaire. Inaugurée en 1881, elle appartient à une période d'intenses constructions d'écoles, tout en étant la seule à s'inscrire dans le tissu de la Vieille-Ville. L'environnement dense, le terrain en pente et le vis-à-vis de l'église de la Madeleine ont constitué des contraintes fortes pour Louis Viollier, fraîchement promu architecte municipal. Ce dernier a conçu un volume perpendiculaire à la pente, comprenant un rez-de-chaussée inférieur commercial, un rez-de-chaussée supérieur pour deux classes enfantines donnant sur un préau en terrasse, un premier et un second étages appelés à recevoir sept classes d'école primaire. En tout, 350 élèves devaient y être accueillis.

Extérieurement, l'édifice n'a que deux façades visibles, recevant chacune un traitement différencié, mais réunies formellement par les grandes ouvertures en plein-cintre du niveau principal. Au-dessus, la façade côté Madeleine se caractérise par de larges baies subdivisées par des meneaux en fonte, celle côté rue des Barrières par des fenêtres plus étroites. L'édifice présente ainsi une combinaison harmonieuse de références architecturales, évoquant tour à tour les palais toscans par la forme de ses arcs, l'architecture gothique genevoise par ses fenêtres à meneaux et enfin les modèles français par sa toiture à la Mansart couverte d'ardoises.

L'école a été réaffectée en bibliothèque dans le courant des années 1920. En 1991, la bibliothèque municipale déménage à la place des Trois-Perdrix, et l'ancienne école devient une garderie d'enfants.

Modifié par ces deux changements d'affectation, l'édifice souffre aussi d'une usure liée au temps, nécessitant une rénovation conséquente.

Exposé des motifs

Le secteur géographique Cité/Eaux-Vives a un taux de couverture des besoins exprimés en places de crèche inférieur à la moyenne de la Ville de Genève (VdG) (73% sur une moyenne VdG de 83%), et est le plus bas des secteurs géographiques VdG, alors que la demande de places en structure d'accueil élargie est très élevée.

Le crédit d'études pour la rénovation du bâtiment de la Madeleine a été voté en 2010. Dès le début, ce projet a été étroitement lié à celui réalisé dans le bâtiment de l'ancien Manège. En effet, 52 nouvelles places en crèche devaient initialement être créées dans les locaux du Manège, auxquelles venaient s'ajouter 16 places en jardin d'enfants en provenance de la Madeleine.

L'espace ainsi libéré par la migration du jardin d'enfants au Manège allait permettre l'augmentation de la capacité d'accueil de la crèche de la Madeleine. Ces deux actions conjuguées auraient permis d'accroître l'offre en matière de structure d'accueil en prestation élargie (crèche).

En 2014, pour des raisons architecturales, ainsi que pour permettre le développement de l'offre d'autres services de la Ville de Genève, les espaces prévus pour la petite enfance au Manège ont été drastiquement réduits. Avec cette nouvelle contrainte, l'idée d'origine a dû être abandonnée. Il a été décidé de transférer au Manège les 25 places de la halte-jeux de la Madeleine, auxquelles ont pu être ajoutés quatre places et un espace enfants-parents.

Le projet d'aménagement de la Madeleine a été revu en conséquence: l'actuelle crèche de 56 places et le jardin d'enfants de 16 places – soit une capacité totale de 72 places – restera à la Madeleine, et des places supplémentaires en crèche, réparties sur deux groupes multi-âges (1 à 4 ans), seront créées dans les surfaces disponibles, portant la capacité totale future à 100 places, soit 28 nouvelles places de crèche créées.

Par ailleurs, ce projet doit prendre en compte un durcissement, depuis 2014, des exigences du Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ), en termes d'aménagement des locaux pour la petite enfance (Structures pour l'accueil de la petite enfance – Directives d'aménagement DGOEJ-SASAJ-IPE.01 du 1^{er} mars 2014). Ces nouvelles exigences entraînent une diminution du nombre de places d'accueil pour un même espace.

Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

Le plan proposé par les architectes a été validé par le SASAJ et respecte toutes ces exigences. Il répond également à la demande d'augmentation du nombre de places d'accueil à prestation élargie pour laquelle la Ville de Genève s'engage auprès de sa population.

Finalement, il est important de relever que la rénovation du bâtiment devient pressante, dans la mesure où le temps qui passe le détériore toujours plus. Ces dix dernières années, seuls les travaux les plus urgents ont en effet pu être réalisés. Dernier événement en date, le percage de la cheminée de la chaufferie. Il a conduit à la fermeture de la crèche en toute urgence et cela pendant deux semaines, avec des conséquences organisationnelles et économiques non négligeables, un exemple éloquent de la nécessité de rénover ce bâtiment dans les meilleurs délais.

Obligations légales et de sécurité

Les aménagements répondront aux exigences en ce qui concerne la sécurité des utilisateurs et utilisatrices. Ils respecteront l'ensemble des prescriptions du Département du territoire; en particulier, ils se conformeront aux directives de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) à Berne qui régit les normes de protection incendie.

Programme et descriptif des travaux*Programme*

Le bâtiment héberge actuellement, en plus d'une structure complète de crèche, un jardin d'enfants ainsi qu'un espace d'éveil culturel dans la salle polyvalente, au rez-de-chaussée inférieur.

La halte-jeux a déjà été transférée en été 2021 au Manège en Ville situé rue Piachaud, libérant ainsi les locaux à la Madeleine pour une nouvelle crèche multi-âges.

Le programme consiste, d'une part, en une rénovation de l'enveloppe du bâtiment existant et, d'autre part, en la redéfinition de l'espace intérieur pour l'accueil d'un espace de vie infantine, selon le programme du SDPE.

Capacité avant rénovation:

- crèche: 12 bébés, 14 petits, 15 moyens et 15 grands, soit 56 places à plein temps;
- jardin d'enfants: 16 places;
- soit une capacité totale de 72 places;
- halte-jeux: 25 places (ne comptant pas dans le décompte des places de crèche).

Capacité future:

- crèche: 12 bébés, 15 petits, 15 moyens et 16 grands, soit 58 places à plein temps;
- crèche multi-âges: 27 places;
- jardin d'enfants: 15 places;
- soit une capacité totale de 100 places.

L'augmentation de la capacité d'accueil à plein temps (crèche) sera ainsi de 28 nouvelles places.

L'encadrement des enfants restera, quant à lui, inchangé avec environ 30-35 employé-e-s.

Intentions générales

Les architectes mandataires ont élaboré une stratégie de rénovation reposant sur les axes suivants:

1. Rétablir l'entrée d'origine du bâtiment par le rez supérieur afin d'améliorer la circulation dans le bâtiment et valoriser le préau d'entrée. L'entrée par le rez inférieur est néanmoins conservée comme accès secondaire.
2. Valoriser autant que possible l'effet d'enfilade des espaces majeurs et minimiser leur découpage (à la demande du Service des monuments et des sites (SMS), contrairement à la situation existante).
3. Développer sur l'arrière une bande d'espaces de service avec un faux-plafond qui intègre la technique (ventilation), avec des zones de distribution aménagées à l'entrée des espaces de vie.
4. Ajouter un nouveau volume sur la cour arrière suite à la démolition de l'actuelle extension en béton et plots de verre réalisée en 1995. Cette adjonction (dont l'empreinte au sol est identique à l'objet existant) comprendra au niveau du rez supérieur un local de poussettes pour les parents et en mezzanine une salle de repos du personnel. La toiture de cette construction sera végétalisée.
5. Doubler l'actuelle balustrade en pierre naturelle de la terrasse principale avec un garde-corps secondaire pour des raisons de sécurité.
6. Mettre en place un système de panneaux chauffants au plafond afin d'obtenir le confort thermique nécessaire aux enfants (pas de possibilité au sol ni sur les murs).
7. Répondre aux normes en vigueur (haute performance énergétique) avec une isolation par l'intérieur du bâtiment, une intervention sur les fenêtres et l'ajout de panneaux solaires en toiture.

Description des travaux

Structure porteuse

Le bâtiment s'appuie sur un socle constitué de murs périphériques en pierre de taille; les sols des caves sont revêtus d'une chape en ciment et les escaliers d'accès sont en pierre.

Le soubassement, qui abrite les locaux techniques, le local poussettes ainsi qu'une servitude pour un poste de transformation électrique des Services industriels de Genève (SIG), présente des murs contre terre touchés par des remontées capillaires. Les sols des rez-de-chaussée sont des dalles à hourdis, à poutrelles métalliques et remplissage en béton.

Le magistral escalier à la française est composé de marches et de paliers en granit massif, supportés par des profilés métalliques boulonnés, appuyés au niveau du noyau sur des colonnes en fonte, portées par des piliers en granit descendant jusqu'aux fondations.

Un petit escalier en bois permet d'accéder aux combles, présentant une hauteur de plafond de moins d'un mètre nonante sous les poutres. Un deuxième escalier sera ajouté afin de permettre les entretiens et travaux sur la technique qui sera présente (chauffage, ventilation, panneaux solaires).

Un canal ouvert en bois, courant sur le plancher porté, redirige les eaux pluviales du brisis sur rue côté cour, impliquant un risque permanent de dégâts d'eau. A plusieurs reprises, ces derniers ont été constatés à cause de cet élément très particulier. Les descentes des eaux pluviales seront redirigées à l'extérieur, en façade, afin d'éviter ces risques d'infiltrations.

La structure porteuse des planchers sera complétée sur plusieurs étages par des éléments métalliques, de manière à supporter les nouveaux éléments de structure secondaire.

Une dalle collaborante sera réalisée dans les combles pour assurer la reprise de charge des éléments techniques (chauffage, ventilation, pompe à chaleur).

Toiture

Le bâtiment est chapeauté d'une toiture constituée d'un terrasson bordé de brisis rythmés par des lucarnes à frontons cintrés. Le terrasson est habillé d'un placage en tôle à double agrafe et les brisis sont en ardoise du Valais. Les plaques sont rouillées et apparaissent en mauvais état. De nombreuses infiltrations d'eau ont été régulièrement constatées, suite à des orages ou vents violents.

Les ferblanteries sont en zinc et les massifs de cheminée en maçonnerie de briques.

La cage d'escalier est surmontée d'une verrière en verre armé portée par une structure métallique.

La majeure partie de la couverture sera entièrement rénovée. Les lucarnes, en mauvais état, seront toutes refaites.

Quant à la charpente en bois, elle est dans son ensemble saine, mais certains éléments sont à remplacer suite à des infiltrations d'eau.

Un chevêtre sera réalisé lors de la phase chantier pour permettre l'insertion de la technique dans les combles depuis l'extérieur. Les cheminées existantes seront conservées et serviront aux besoins des techniques.

Façades sur rue

Les façades sur les rues de la Madeleine et des Barrières présentent des chaînes d'angle et des bossages en mollasse qui sont partiellement désagrégés et nécessiteront parfois des remplacements. Si les parties crépies nécessitent une réfection complète, les autres éléments du décor des façades ne demandent qu'un ravalement.

En termes énergétique, ce projet a pour objectif de suivre les exigences de HPE-Rénovation (haute performance énergétique rénovation). Dans l'état existant, les fenêtres représentent le principal poste de déperditions thermiques, soit environ 40% des pertes globales et nécessitent une intervention. Dans l'étude historique, l'inventaire des transformations des fenêtres a été établi pour les façades principales, c'est-à-dire façade ouest et façade nord. Les fenêtres de ces deux façades ont toutes subi des transformations.

Pour la façade ouest, rue des Barrières, façade largement visible depuis la place de la Madeleine, les fenêtres seront rénovées avec un vitrage très performant qui remplacera le simple vitrage existant.

Sur toute la hauteur, façade nord rue de la Madeleine, les fenêtres seront refaites à l'identique. Cette intervention, façade nord, permettra de rétablir l'accord de l'ancienne arcade commerciale du rez inférieur avec le reste du bâtiment.

Une isolation par l'intérieur de ces deux façades sera faite pour répondre aux exigences énergétiques.

Façades sur cour

Ces façades crépies et peintes ont été rénovées en 1995 mais ont beaucoup conservé de leur aspect d'origine.

La façade pignon, donnant sur le passage de Monetier, présente une face crépie borgne; cette façade est également à rénover.

Les fenêtres à guillotine des sanitaires et celles à imposte vitrée rayonnée des couloirs sont d'origine. Elles sont en mauvais état mais présentent toutefois un intérêt patrimonial certain.

Face à l'enjeu que représente la rénovation des fenêtres, tant du point de vue historique qu'énergétique, il a été décidé d'insérer des vitrages très performants, tout en conservant le cadre existant.

La façade côté cour, représentant un faible caractère patrimonial, sera isolée de l'extérieur.

L'extension réalisée en 1995 sera démolie et remplacée par un nouveau corps de bâtiment répondant aux nouvelles contraintes énergétiques et aux nouveaux standards de confort.

Au rez inférieur, en relation avec l'entrée, on trouvera un local poussettes-parents et, à l'étage, le local de repos du personnel. Pour finir, la toiture de ce volume pourrait être végétalisée.

Les espaces intérieurs

Le bâtiment se caractérise par de belles hauteurs d'étages et de grands espaces en longueur rythmés par les fenêtres.

Au rez supérieur, la hauteur sous plafond, qui est plus importante qu'aux autres étages, est exploitée pour réaliser une mezzanine accessible au personnel pour les préparations d'activités ou le stockage de jeux.

Comme indiqué plus haut, l'objectif du projet est de valoriser cet effet d'enfilade et de préserver les volumes d'origine. A l'arrière se situent divers espaces servants surbaissés qui intègrent les installations techniques, cachées par les faux-plafonds.

Les espaces sont chauffés par un système de panneaux chauffants rayonnants, suspendus aux plafonds. Les sols seront en parquet bois (espaces de vie) et linoléum (espaces de sanitaires et vestiaires).

L'escalier principal, caractérisé par des marches en granit et piliers en métal, conservera son aspect d'origine.

L'espace extérieur

La terrasse, qui a fait office de préau depuis la construction du bâtiment, présente aujourd'hui un revêtement en pierre peu adapté aux activités des enfants en bas âge (chutes à cause de différences de niveaux entre les pierres). Ce revêtement sera remplacé par un sol souple, adapté aux jeux des enfants.

La balustrade en pierre, qui a remplacé la grille en serrurerie d'origine, ne répond pas aux normes actuelles de sécurité. Un barreaudage viendra en avant de ce garde-corps, que le SMS souhaite conserver.

Cette terrasse sera en partie végétalisée; elle sera équipée de bancs qui intégreront des rangements et offriront des jeux pour les enfants. Une équipe d'architectes paysagistes est dédiée à ces questions.

Enveloppe thermique

Au niveau de l'enveloppe thermique, voici les mesures d'isolation prévues sur le bâtiment existant:

- isolation du plancher des combles;
- isolation intérieure des façades sur rue;
- isolation extérieure des façades sur cour, façade lisse sans modénature;
- remplacement de la verrière intérieure de la cage d'escalier.

Polluants de l'habitat

Le bâtiment a fait l'objet d'une expertise amiante en 2008 complétée en septembre 2021.

Le rapport d'expertise, daté du 21 avril 2008, ne révèle pas de situations dangereuses.

Le bâtiment comporte, toutefois, des matériaux fortement agglomérés ainsi que des matériaux faiblement agglomérés, contenant des fibres d'amiante, qui devront être assainis lors des travaux de rénovation.

Des joints et des peintures contenant des PCB en faible quantité, ainsi que des condensateurs, ont été repérés dans les parties du bâtiment concernées par les travaux.

Les travaux sur les revêtements ou peintures contenant du plomb doivent être réalisés avec des mesures de protection particulière ($< 500 \mu\text{g}/\text{cm}^2$).

Installations techniques

La chaudière date de 1982 et a donc largement dépassé sa durée de vie technique. Son remplacement représente une occasion de planifier un nouveau système de production.

La production de chaleur pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire sera assurée par des pompes à chaleur air/eau (dont une pour la production d'eau chaude sanitaire avec récupération de la chaleur sur l'air vicié après un monobloc double-flux). Des panneaux rayonnants basse température (température de fonctionnement 40/30 °C) chaufferont les locaux. La ventilation s'effectuera à l'aide de monoblocs double-flux avec récupération de chaleur. Une centrale solaire avec panneaux solaires photovoltaïques sera installée sur une partie de la toiture.

D'une manière générale, toutes les installations techniques sont à remplacer.

Surfaces, volumes

Surfaces planchers SIA 416

Rez inférieur	475 m ²
Rez supérieur	445 m ²
Mezzanine	135 m ²
Premier étage	400 m ²
Deuxième étage	400 m ²
Combles	310 m ²
Total	2165 m²

Volume bâti SIA 416

Total **8880 m³**

Nota bene: la hauteur utile moyenne de ce bâtiment est de plus de 4 m (variation entre 3 et 4,6 m), avec des épaisseurs de plancher allant de 50 à 70 cm.

Valeurs statistiques

Pour les prix au mètre carré et au mètre cube, on considère le total CFC 2 + CFC 59, montant HT, soit dans ce cas 9 293 800 francs HT.

Prix au mètre carré de surface de plancher SIA 416

9 293 800 francs HT / 2165 m² = 4293 francs HT / m².

Prix au mètre cube de plancher SIA 416

9 293 800 francs / 8880 m³ = 1047 francs HT / m³.

Transition écologique et cohésion sociale*Impact environnemental*

Ce projet respectera les stratégies adoptées par la Ville de Genève en matière d'énergie «100% renouvelable en 2050» pour les besoins en chaleur et «Consommer moins et produire mieux» pour les besoins en électricité. Il permettra de réaliser la transition énergétique du bâtiment grâce à l'amélioration thermique de l'enveloppe, le remplacement des installations techniques avec une production de chaleur renouvelable, ainsi que l'exploitation du potentiel solaire de la toiture pour la production d'électricité.

Amélioration de la qualité de l'air

La solution technique de production de chaleur par des pompes à chaleur (PAC) n'engendrera pas d'émissions dans l'atmosphère et permettra ainsi de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air.

Le respect de critères d'écoconstruction concernant l'origine et la nature des matériaux, ainsi que le tri des déchets de chantier, seront garantis.

En particulier sera obligatoirement prise en compte la liste des substances toxiques prohibées dans les matériaux de construction publiée par l'Etat de Genève.

Les mandataires devront également s'appuyer sur les recommandations publiées par l'association Ecobau (www.eco-bau.ch, chapitre «fiches CFC»).

Accessibilité universelle

En application de la politique de la Ville de Genève pour une «ville universellement accessible»¹, et suivant les prescriptions de la loi cantonale en vigueur² au moment de la rédaction de ce texte, les nouvelles constructions et installations de bâtiments publics, de même que leurs abords, doivent être conçues et aménagées de manière à les rendre accessibles et utilisables par tous les usagers et usagères, y compris ceux et celles qui éprouvent des difficultés à s'orienter, à se mouvoir ou à communiquer.

L'association Handicap architecture urbanisme (HAU) a été consultée pour optimiser le projet. Des modifications mineures (disposition des éléments dans les WC pour les personnes à mobilité réduite) ont été faites à la suite de ce rendez-vous.

¹ <https://www.geneve.ch/fr/public/situation-handicap/ville-universellement-accessible#>

² L 5 05.06. Règlement concernant l'accessibilité des constructions et installations diverses (RACI) du 29 janvier 2020, entrée en vigueur le 1^{er} avril 2020

Réponse aux enjeux climatiques et conception énergétique

Le bâtiment atteindra un standard de hautes performances énergétiques (HPE), que ce soit pour sa partie rénovée ou pour son extension. Avec une enveloppe thermique de type Minergie ou équivalent, il sera ainsi particulièrement économe pour ses besoins en chaleur.

La production de chaleur par PAC sera 100% renouvelable.

Le confort estival sera garanti sans recours à une climatisation, grâce au concept de ventilation nocturne et grâce aux protections solaires.

La toiture principale de la crèche sera équipée d'une centrale solaire photovoltaïque, alors que la toiture de l'extension dans la cour sera végétalisée.

Description des installations techniques

Installations de chauffage-ventilation

Chauffage et eau chaude

Deux pompes à chaleur air/eau assureront le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire. Pour cela, elles utiliseront la chaleur de l'air extérieur (60%) et de l'électricité (40%).

Des conduites sont prévues en attente, pour permettre un futur raccordement des PAC au réseau SIG Genilac, si ce dernier est déployé dans le quartier.

Des plafonds rayonnants permettront l'émission de chaleur à basse température et garantiront une bonne performance des PAC.

Ventilation

La crèche et la cuisine seront équipées d'un système de ventilation-aération à double flux, avec récupération d'énergie à haut rendement.

Les salles de vie pourront également être aérées naturellement par ouverture manuelle des fenêtres.

Installations sanitaires

Afin de réduire les consommations d'eau, d'une manière générale, les robinetteries répondront au label de basse consommation «Energy» ou équivalent.

Les installations sanitaires seront conçues de manière à minimiser les coûts d'exploitation. Elles seront réalisées selon les directives et règles techniques de

la Société suisse de l'industrie du gaz et des eaux (SSIGE) et la norme SIA 2026, «Utilisation rationnelle de l'eau potable dans les bâtiments».

Electricité

L'ensemble du bâtiment sera équipé de luminaires à haut rendement maximisant l'éclairage direct.

La performance énergétique de l'éclairage répondra à la valeur cible de la SIA 387/4.

Il est prévu de valoriser l'éclairage naturel afin de réduire les consommations d'énergie par des dispositifs d'automation simples et efficaces, des détecteurs de présence et luminosité.

Les équipements électriques, luminaires et appareils électroménagers seront choisis en fonction des performances énergétiques requises en classe A+.

Production locale d'électricité

L'installation d'une centrale photovoltaïque en toiture, d'une puissance de 14 kWc pour une surface totale de 75 m², produira annuellement environ 16 000 kWh, soit un peu plus de 21% de la consommation globale d'électricité du site.

L'énergie produite par la centrale sera autoconsommée, permettant ainsi de diminuer l'achat d'énergie auprès des SIG. L'éventuel surplus sera revendu à ces derniers. L'autoconsommation est estimée à 50%.

Les recettes et économies d'achat d'électricité annuelles attendues pour cette installation se montent à 2800 francs. En tenant compte de la rétribution unique (RU) de la Confédération de 6000 francs, mentionnée au paragraphe «Recettes», la centrale photovoltaïque sera amortie en onze ans.

Cette réalisation solaire complétera les installations existantes en Ville de Genève, selon le programme décidé par le Conseil administratif le 20 octobre 2004, pour le développement de l'énergie solaire photovoltaïque.

Estimation des coûts

Crédit I: rénovation du bâtiment

A. Estimation des coûts

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>	<i>Fr.</i>
<i>0</i>	<i>Terrain</i>			<i>1</i>
01	Acquisition du terrain ou du droit de superficie			1
010	Parcelle N° 4987, feuille N° 22 du cadastre de la commune de Genève, section Cité	1		
<i>1</i>	<i>Travaux préparatoires</i>			<i>531 200</i>
10	Relevés, études géotechniques			43 800
101	Relevés	43 800		
11	Déblaiement, préparation du terrain			388 400
112.1	Démolition gros œuvre	186 500		
112.2	Démolition éléments non porteurs	111 900		
113	Démontage des installations électriques	31 000		
113	Démontage des installations de chauffage	39 000		
113	Démontage des installations sanitaires	20 000		
13	Installations de chantier en commun			70 500
135	Installations provisoires (eau et électricité)	12 500		
136	Frais d'énergie et d'eau, etc.	18 000		
138	Gestion des déchets	40 000		
14	Adaptation des bâtiments			15 000
148	Assainissement des bâtiments contaminés	15 000		
15	Adaptation du réseau de conduites existant			13 500
153	Electricité (adaptation du réseau)	13 500		
<i>2</i>	<i>Bâtiment</i>			<i>7 507 200</i>
21	Gros œuvre 1			1 077 400
211.0	Installations de chantier	85 000		
211.1	Echafaudages	192 200		

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)
Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

			Fr.
<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
	211.4	Canalisations intérieures	40 000
	211.5	Béton et béton armé	460 000
	211.6	Maçonnerie	70 300
	214.1	Charpente	55 000
	216	Travaux en pierre naturelle	174 900
22	Gros œuvre 2		1 170 000
	221.0	Fenêtres en bois	389 700
	221.4	Fenêtres en métal	149 200
	222	Ferblanterie toiture	332 600
	222	Ferblanterie terrasse	6 100
	223	Paratonnerres	2 400
	224	Etanchéités souples	71 700
	225	Etanchéités et isolations spéciales	16 500
	226	Crépissage de façade	151 800
	227.1	Peinture extérieure	8 500
	228.3	Stores en toile	41 500
23	Installations électriques		900 100
	231	Appareils à courant fort	119 500
	231.5	Installations photovoltaïques	39 000
	232	Installations de courant fort	349 700
	233	Lustrerie	221 700
	235	Appareils à courant faible	43 700
	236	Installations à courant faible	69 000
	238	Installations provisoires	1 500
	239	Divers	56 000
24	Chauffage, ventilation, conditionnement d'air (installation)		1 256 400
	241	Fourniture de porteurs d'énergie (Genilac)	64 400
	242	Production de chaleur (PAC)	180 500
	243	Distribution de chaleur	375 400
	244	Installations de ventilation	444 600
	247	Installations spéciales	191 500
25	Installations sanitaires		737 900
	251	Appareils sanitaires courants	95 000

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)
 Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

2483

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
			Fr.
252	Appareils sanitaires spéciaux (extincteurs)	8 000	
253	Appareils sanitaires d'alimentation et d'évacuation	21 000	
254	Tuyauterie sanitaire	299 000	
255	Isolations d'installations sanitaires	74 000	
258	Agencements de cuisine + buanderie	233 900	
259	Divers	7 000	
26	Installations de transport		21 400
261	Ascenseurs et monte-charge	21 400	
27	Aménagements intérieurs 1		1 347 300
271	Plâtrerie	340 300	
272.2	Ouvrages métalliques courants (serrurerie)	93 400	
273.0	Portes intérieures en bois	170 200	
273.1	Armoires murales, rayonnages, etc.	204 600	
273.3	Menuiserie courante	250 400	
274	Vitrages intérieurs spéciaux	288 400	
28	Aménagements intérieurs 2		996 700
281.1	Revêtements de sol sans joint	89 800	
281.6	Carrelages	44 700	
281.7	Revêtements de sol en bois	186 100	
282.4	Faïence	27 800	
282.5	Revêtements de paroi en bois et dérivés	158 200	
283.1	Plafonds suspendus panneaux métalliques	13 000	
283.2	Plafonds suspendus panneaux de plâtre	247 900	
285.1	Peinture intérieure	1 400	
285.2	Préservation du bois (intérieur)	104 900	
285.3	Travaux de conservation (fresques)	35 000	
285.4	Peintures diverses	40 300	
287	Nettoyage du bâtiment	29 600	
289	Signalétique	18 000	

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)
Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

			Fr.
<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
4	<i>Aménagements extérieurs</i>		101 600
41	Constructions		31 600
	415.3 Menuiserie	31 600	
42	Jardins		70 000
	421 Jardinage, plantations	70 000	
5	<i>Frais secondaires et comptes d'attente</i>		2 762 000
51	Autorisations, taxes		66 000
	511 Autorisations, gabarits, taxes	15 000	
	512 Taxes de raccordement	51 000	
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents		80 400
	524 Reproduction de documents, tirages, héliographies	80 400	
56	Autres frais secondaires		15 000
	568 Panneaux de chantier, bâche des enfants	15 000	
58	Comptes d'attente provisions et réserves		814 000
	583 Réserves pour imprévus 10% CFC 1 à 4	814 000	
59	Comptes d'attente pour honoraires		1 786 600
	591 Architectes	1 184 600	
	591 Traitement numérique des plans (XCAD)	10 000	
	592 Ingénieur civil	70 000	
	593 Ingénieur électricien	103 200	
	594 Ingénieur en CV et conditionnement d'air	182 000	
	595.0 Ingénieur en installations sanitaires	74 000	
	596.0 Géomètre	8 500	
	596.1 Spécialiste crépis	6 400	
	596.2 Spécialiste pierre naturelle	7 100	
	596.3 Physicien du bâtiment	32 400	
	596.4 Acousticien	16 500	
	596.5 Architecte-paysagiste	39 500	
	596.9 Ingénieur désamiantage	4 700	

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)
 Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

2485

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
			Fr.
597	Ingénieur en sécurité	26 600	
599.0	Consultation accessibilité universelle	1 000	
599.5	Cuisiniste	15 100	
599.6	Ingénieur environnement (matériaux)	5 000	
I. Coût total de la construction (HT)			10 902 001

B. Calcul des frais financiers

Arrondi à la centaine Fr.

I. Sur 10 902 000 francs (valeur du terrain déduite)

+ TVA 7,7%	<u>839 500</u>
II. Coût total de l'investissement (TTC)	11 741 500

+ Prestations du personnel en faveur des investissements 5%	<u>587 100</u>
III. Sous-total	12 328 600

+ Intérêts intercalaires 1,75%, durée 28 + 6 mois	<u>305 600</u>
IV. Coût total de l'opération (TTC)	12 634 200

Dont à déduire:

- Crédit d'études voté le 11 décembre 2010 (PR-807/2)	-400 000
- Crédit d'études complémentaire voté le 9 février 2022 (PR-1457)	-508 400

Participation forfaitaire selon accord Ville de Genève-SIG:

- Frais de modification liés au départ de la cabine SIG (voir explications ci-après)	269 300
--	---------

V. Sous-total brut du crédit demandé (TTC)	11 995 100
---	-------------------

Recettes:	Fr.
– Subvention d’investissement du Fonds intercommunal pour 28 nouvelles places de crèche (28 × 5 000)	140 000
– Rétribution unique (RU) de la Confédération pour la centrale photovoltaïque	<u>6 000</u>
Montant total des recettes	146 000
VI. Total net du crédit demandé (TTC)	11 849 100

Explications relatives à la variation des coûts et au local SIG

Au cours des études par les architectes, ingénieurs et différents spécialistes, le devis général des mandataires a abouti sur les coûts présentés plus haut.

Ceux-ci ont intégré les données suivantes expliquant des coûts plus élevés que ceux imaginés initialement lors du dépôt de la demande de crédit d’études en 2010, notamment:

- la dégradation du bâtiment de manière exponentielle (notamment toiture, façades);
- la dégradation des diverses installations techniques;
- le renfort des enjeux énergétiques;
- la modification du programme de réaménagement;
- l’augmentation des coûts de construction;
- les évolutions des réglementations.

Le local électrique (transformateur moyenne et basse tension) des SIG, qui alimente en électricité une partie de la Vieille-Ville, se trouve actuellement au rez-de-chaussée de la crèche. Cela avait fait l’objet d’une servitude d’usage en 1982.

Après études en coordination avec les SIG, une solution a été trouvée et validée pour sortir ces éléments techniques et les déplacer dans un autre site. Cela permet de récupérer une surface nette de 53 m² au bénéfice de la crèche.

La répartition convenue des coûts implique une participation forfaitaire de la Ville à hauteur de 250 000 francs HT, soit 269 300 francs TTC.

La servitude sera radiée en conséquence.

Crédit II: mobilier, jeux et matériel d'exploitation

			Fr.
<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
9	<i>Ameublement et décoration</i>		
90	Ameublement et décoration		93 600
903	Equipement mobilier en général	93 600	
Coût total (HT)			93 600
+ TVA (7,7%), arrondi			7 200
Coût total du crédit II demandé (TTC)			100 800

Nota bene: le montant peu élevé pour le mobilier est expliqué par l'intention pour ce projet de rénovation de récupérer et de revaloriser le maximum possible du mobilier et des jeux de la crèche existante, en le complétant selon les besoins.

Recettes

Cette opération bénéficie de deux sources de recettes:

- une subvention d'investissement du Fonds intercommunal de 5000 francs par chaque nouvelle place de crèche créée (+28), soit 140 000 francs, conformément à la décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises (ACG) D-30.47;
- une rétribution unique (RU) de la Confédération de 6000 francs pour la centrale photovoltaïque.

Référence au 17^e plan financier d'investissement (PFI) 2022-2033

Crédit I

Cet objet est inscrit, en qualité de projet actif, sous le N° 061.021.08 du 17^e PFI 2022-2033, en page 60, pour un montant de 8 500 000 francs.

Crédit II

Cet objet est inscrit, en qualité de projet actif, sous le N° 061.021.10 du 17^e PFI 2022-2033, en page 60, pour un montant de 100 800 francs.

Dans le 17^e PFI, le montant estimé pour la rénovation de la Madeleine était de 8 500 000 francs alors que la proposition présentée actuellement pour la rénovation de la crèche de la Madeleine comprend un montant de 11 849 100 francs TTC.

Cette augmentation s'explique notamment par la finalisation des études par les mandataires au courant de cette année 2022.

Le crédit d'études complémentaires qui a été voté par le Conseil municipal en février 2022 (proposition PR-1457) a permis d'aller plus loin dans les analyses de ce bâtiment.

Des explications de ces augmentations de coûts sont listées en page 17 de la proposition, avec les postes principaux suivants:

- la dégradation du bâtiment de manière exponentielle (notamment toiture, façades);
- la dégradation des diverses installations techniques;
- le renfort des enjeux énergétiques;
- la modification du programme de réaménagement;
- l'augmentation des coûts de construction;
- les évolutions des réglementations;
- le déplacement du local électrique des SIG (transformateur moyenne et basse tension du quartier).

Pour exemple, ce dernier poste est l'aboutissement de longues discussions avec les SIG qui ont abouti en juillet 2022 sur une participation forfaitaire de la Ville de Genève à hauteur de 269 300 francs TTC.

Fixation des loyers après travaux

Le bâtiment étant propriété de la Ville de Genève, les différentes surfaces de la crèche concernées par le crédit I seront mises à disposition des utilisateurs et utilisatrices.

Budget de fonctionnement

Les frais de fourniture d'énergie (chaleur, électricité) vont être significativement réduits grâce à l'amélioration de l'isolation de l'enveloppe ainsi qu'au renouvellement des monoblocs de ventilation pour des appareils modernes. Ces charges étant supportées par les utilisateurs et utilisatrices des crèches, cela n'impacte pas le budget de la Ville.

De même, le personnel actuel réintégrera la crèche rénovée sans changement; le budget de fonctionnement ne sera pas modifié.

Charges financières annuelles

Crédit I

La charge financière annuelle nette (études des propositions PR-807/2 et PR-1457) et terrain compris, comprenant les intérêts au taux de 1,25% et l'amortissement au moyen de 30 annuités, se montera à 512 600 francs.

Crédit II

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,25% et l'amortissement au moyen de 8 annuités, se montera à 13 300 francs.

Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation des coûts» sont ceux du mois de novembre 2021 et ne comprennent aucune variation.

D'éventuelles futures augmentations des coûts liées par exemple aux impacts du Covid-19 ne sont pas provisionnées.

Autorisation de construire

La demande d'autorisation de construire a été déposée début novembre 2021. Elle est en cours d'instruction par les différents services de l'Etat. Les préconsultations suivantes ont été effectuées en amont de ce dépôt.

Office des autorisations de construire (OAC)

Rencontre avec M. Mathez, le 4 novembre 2020, afin de présenter les intentions d'aménagement de la cour. Il a confirmé qu'une construction basse était possible en limite parcellaire, pour autant qu'aucune vue croisée en direction des ouvertures des bâtiments adjacents ne soit possible. Le principe de brise-vue est une solution acceptée.

Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT)

Deux séances de consultation ainsi qu'une visite sur place avec M^{me} Guzzo ont permis de valider les plans et l'implantation de la cuisine au rez inférieur.

Service autorisation et surveillance de l'accueil de jour (SASAJ)

M^{me} Ruffieux-Rufenacht, à la suite de deux réunions, a approuvé la capacité d'accueil des espaces, ainsi que leurs organisations.

Service des monuments et des sites (SMS)

Visite avec M^{me} Denoreaz afin de lui exposer le projet, puis une seconde visite avec les délégués de la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS), M^{me} Deuber Ziegler et M. Foehr. A la suite de cette visite, un rapport a été réalisé puis un préavis de consultation a été émis à la suite de la séance du 27 avril 2021. Plusieurs remarques ont été apportées au projet:

- préservation du grand espace principal au rez supérieur grâce à une paroi pivotante pouvant s'adapter aux besoins spatiaux des activités de la crèche;
- conservation de la balustrade côté rue des Barrières;
- conservation de 80% des fenêtres en bois existantes (voir chapitre fenêtres).

Office cantonal de l'énergie (OCEN)

Présentation par courriel, en avril 2021, du projet du point de vue technique à M. Fantin qui, dans sa réponse, n'a formulé aucune remarque sur les dispositions choisies.

Police du feu

Une séance de préconsultation avec M. Calabrese a permis d'écarter la nécessité de protections contre la foudre et de valider le concept global de sécurité incendie.

Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA)

Une préconsultation par courriel, en avril 2021, a été faite afin d'évaluer l'activité de la nouvelle terrasse côté cour. M^{me} Baillon, du SABRA, a communiqué quelques dispositions à mettre en place par les utilisateurs.

La requête en autorisation de construire a été déposée le 4 novembre 2021 sous la référence DD 316664/1. Elle est en cours d'instruction.

Délai de réalisation

Le chantier pourra démarrer deux mois après le vote du Conseil municipal, soit une fois le délai référendaire écoulé. La mise en exploitation prévisionnelle est planifiée pour le printemps 2025, après environ vingt-huit mois de travaux, pour une rentrée des enfants à l'été 2025.

Régime foncier

Le bâtiment est implanté sur la parcelle N° 4987, feuille N° 22, commune de Genève, section Cité, propriété privée de la Ville de Genève, située en zone protégée de la Vieille-Ville.

- La parcelle est grevée de deux servitudes qui ont été considérées par le projet:
- une servitude de hauteur et d'interdiction d'ouvrir des jours au profit de la parcelle N° 4975, propriété privée voisine;
 - une servitude d'usage de local en faveur des SIG pour le local technique.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Crédit I:

Service bénéficiaire: Service de la petite enfance (SDPE).

Service gestionnaire: Direction du patrimoine bâti (DPBA).

Crédit II:

Service gestionnaire et bénéficiaire: SDPE.

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement et planification des dépenses d'investissement [A/B] – Impact sur le budget de fonctionnement [C] (en francs)

Objet: rénovation de la crèche de la Madeleine

SYNTHESE DE L'ESTIMATION DES COUTS

	Crédit I	Crédit II	Total	%
Terrain	1		1	0
Gros œuvre	1 608 600		1 608 600	13
Second œuvre	3 514 000		3 514 000	28
Installations, équipements fixes	2 915 800		2 915 800	23
Aménagements extérieurs	101 600		101 600	1
Mobilier, équipements et jeux		93 600	93 600	1
Frais secondaires et comptes d'attente	975 400		975 400	8
Honoraires	1 786 600		1 786 600	14
Frais financiers	1 732 200	7 200	1 739 400	14
Coût total du projet TTC	12 634 201	100 800	12 735 001	100

B. PLANIFICATION ESTIMEE DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Années impactées	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Vote du crédit par le CM: 2022			
2023	1 500 700		1 500 700
2024	4 241 600		4 241 600
2025	4 503 600		4 503 600
2026	1 850 000	146 000	1 704 000
Totaux	12 095 900	146 000	11 949 900

C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (nouvelles charges et nouveaux revenus)

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: SDPE

CHARGES

30 - Charges de personnel	0	Postes en ETP	0
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	0		
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	525 900		
36/37 - Subventions et dédommagements accordés			
Total des nouvelles charges induites	525 900		

REVENUS

40/42 - Revenus fiscaux et taxes	
43 - Revenus divers	
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage ...)	
46 - Subventions et dédommagements reçus	
Total des nouveaux revenus induits	0

Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement -525 900

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver les projets de délibérations ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 11 995 100 francs brut destinés à la rénovation de la crèche de la Madeleine, sise rue de la Madeleine 16, sur la parcelle N° 4987, feuille N° 22, commune de Genève, section Cité, dont à déduire une subvention d'investissement de 140 000 francs du Fonds intercommunal pour la création de 28 nouvelles places de crèche, ainsi qu'une rétribution unique (RU) de la Confédération de 6000 francs pour la centrale photovoltaïque, soit 11 849 100 francs net.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 11 995 100 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'études voté le 11 décembre 2010 (PR-807/2) de 400 000 francs, ainsi que le crédit d'études complémentaire voté le 9 février 2022 (PR-1457) de 508 400 francs, soit un total de 12 757 500 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2025 à 2054.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 100 800 francs destinés à l'équipement en mobilier, jeux et matériel d'exploitation de l'espace de vie enfantine sis rue de la Madeleine 16.

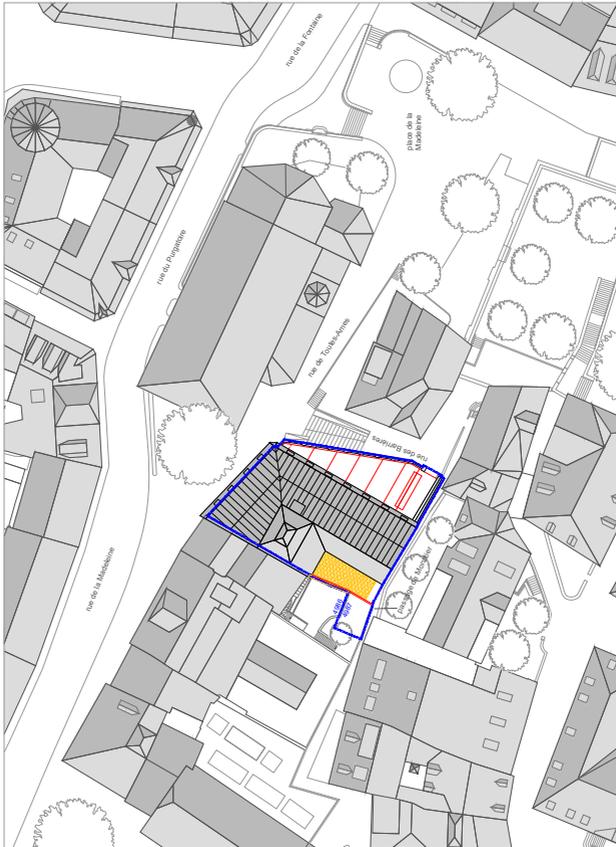
Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 100 800 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2025 à 2032.

Annexes:

- plans
- rapport Stratus 2019

PLAN DE SITUATION



SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir) Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

REZ-INTERIEUR

- ESPACE COMMUN (espace de repas, matériel, crèche, et sanitaires)
- CUISINE DE PRODUCTION
- ESPACE FONCTIONNEL (bois poussés, mobilier)
- TECHNIQUE (bois, électrique, plomberie, ascenseurs et chauffage)



02

02

01

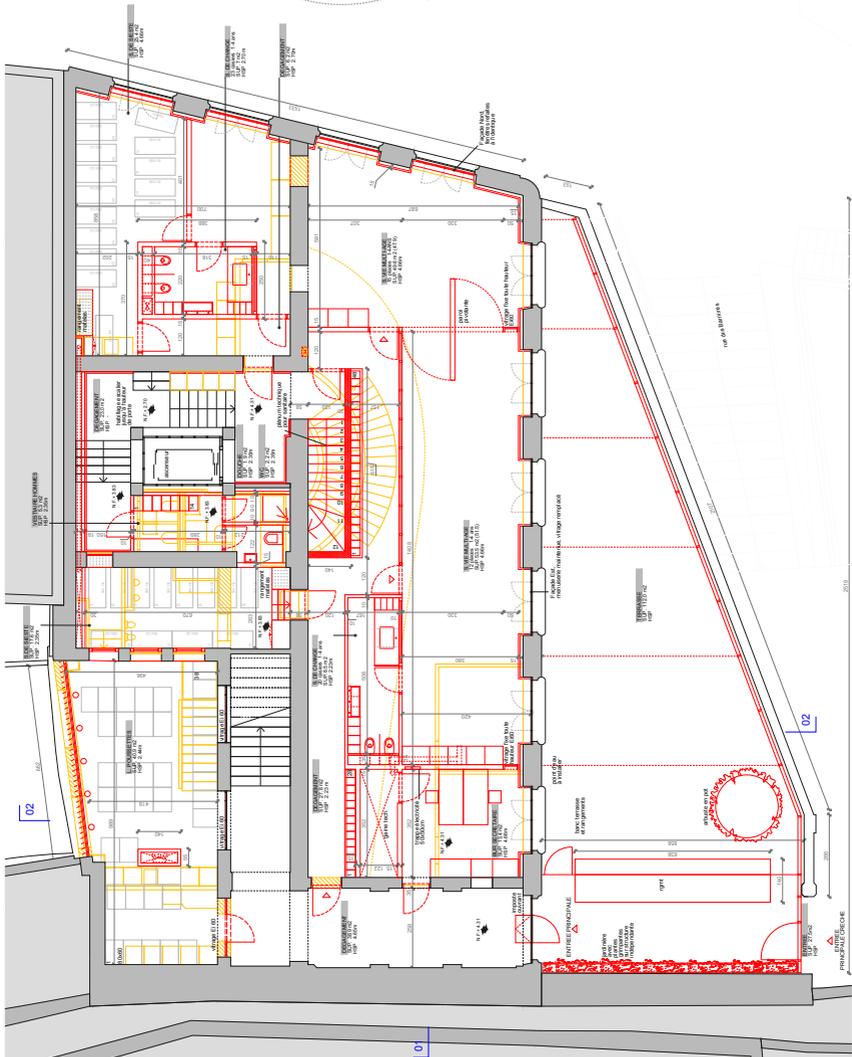
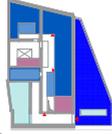
SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)

Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

2497

REZ-SUPERIEUR

- COURSE MILITACE
27 places en cloak
sous groupes de 12
et 15 places (+ am)
- ESPACE COMMUN
(bois, pousseries)
- ESPACE FONCTIONNEL
(dormi, vestiaire, wc)
- ESPACE EXTERIEUR
(terrasse)

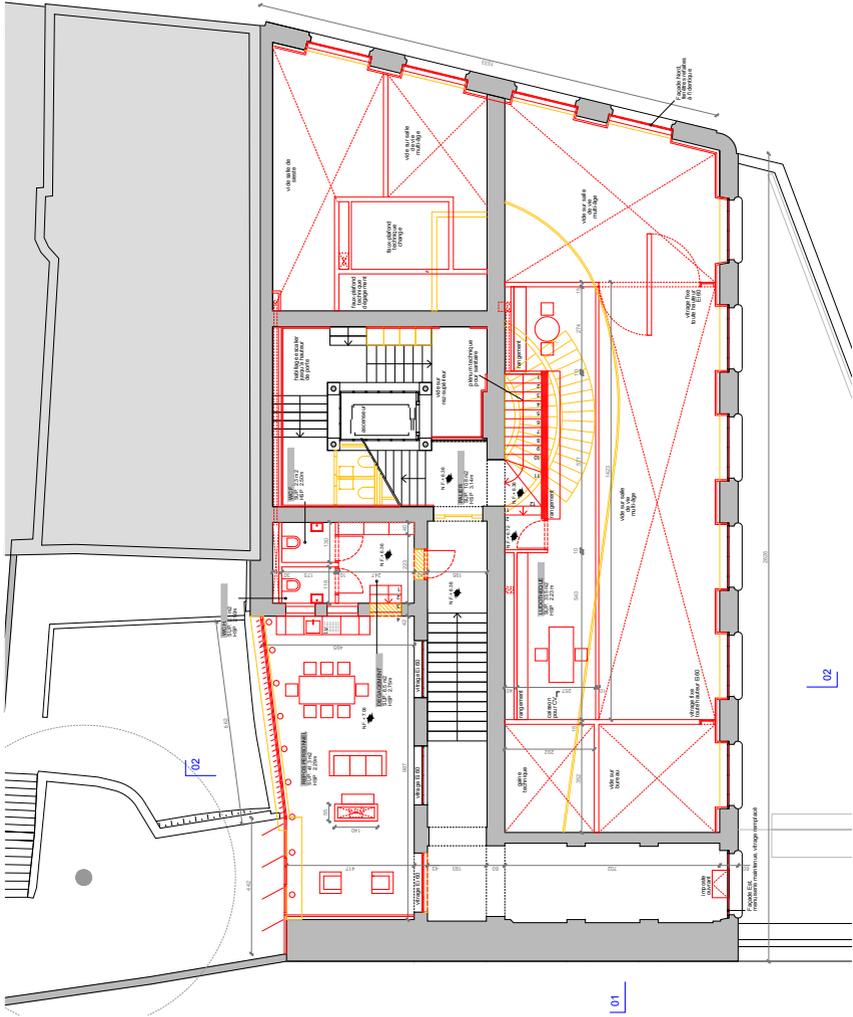
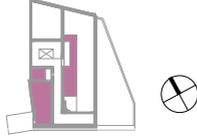


SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)

Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

MEZZANINE

ESPACE
FONCTIONNEL
(salle de repos du
personnel,
et ludopédagogique)

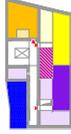


SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)
 Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

2499

PREMIER ETAGE

- GROUPE BEBE
12 places
- GROUPE PETITS
15 places
- JARDIN D'ENFANT
19 places
- VEGETALISEE



01

02

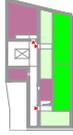
01

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)

Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

DEUXIEME ETAGE

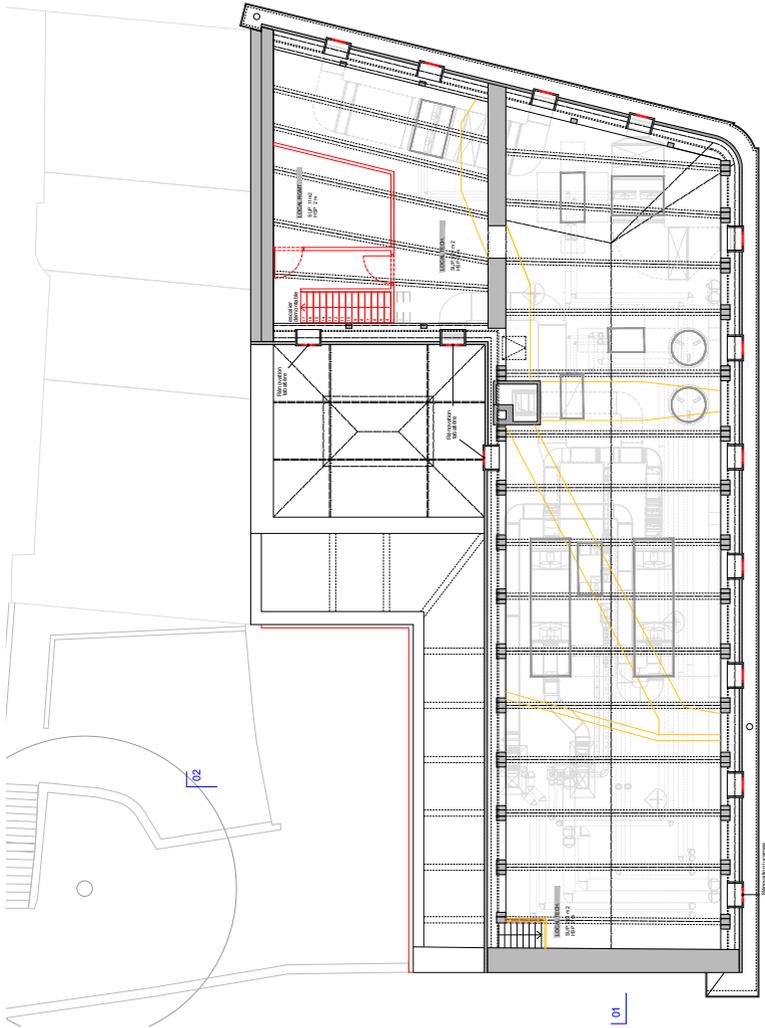
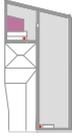
- GROUPE MOYENGRANDS
16 et 15 places
- ESPACE FONCTIONNEL
bureau, vestiaire, lingerie, administration



SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)
Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

2501

- COMBLES**
- ESPACE FONCTIONNEL (workspace)
 - LOCAL TECHNIQUE (technical room)



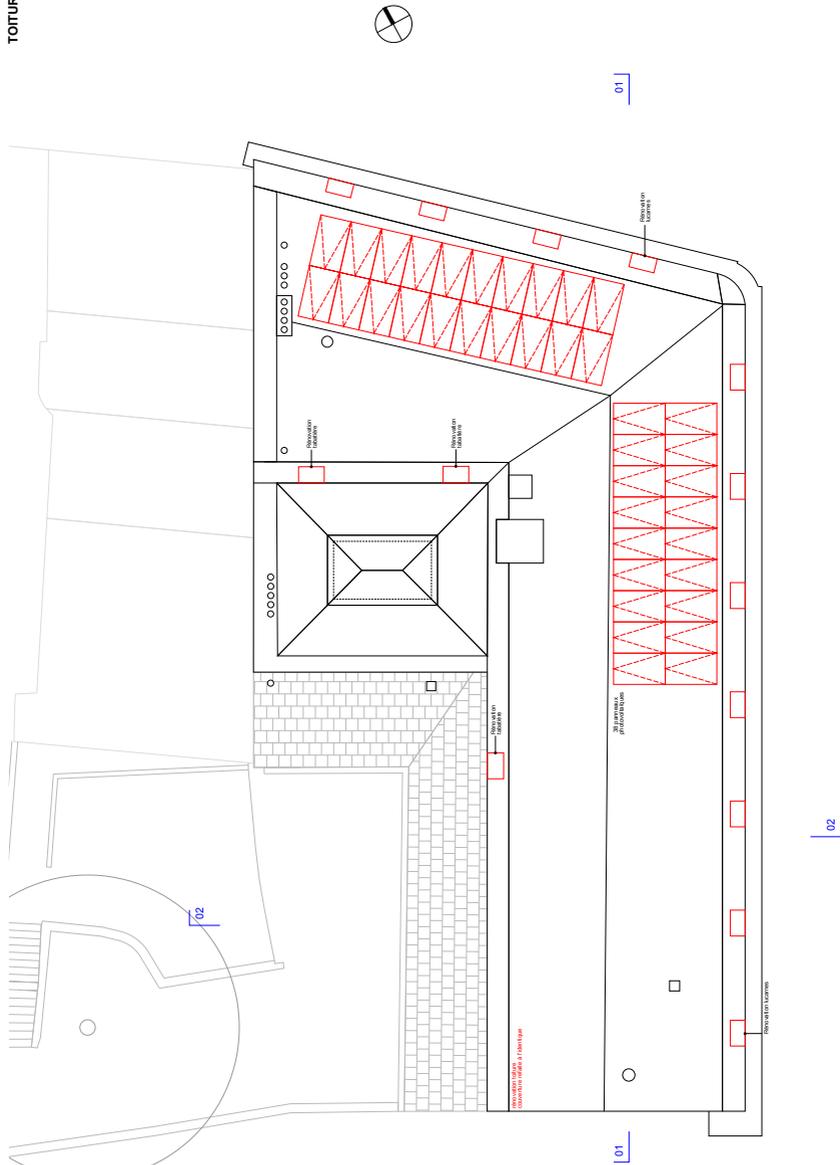
01

02

01

02

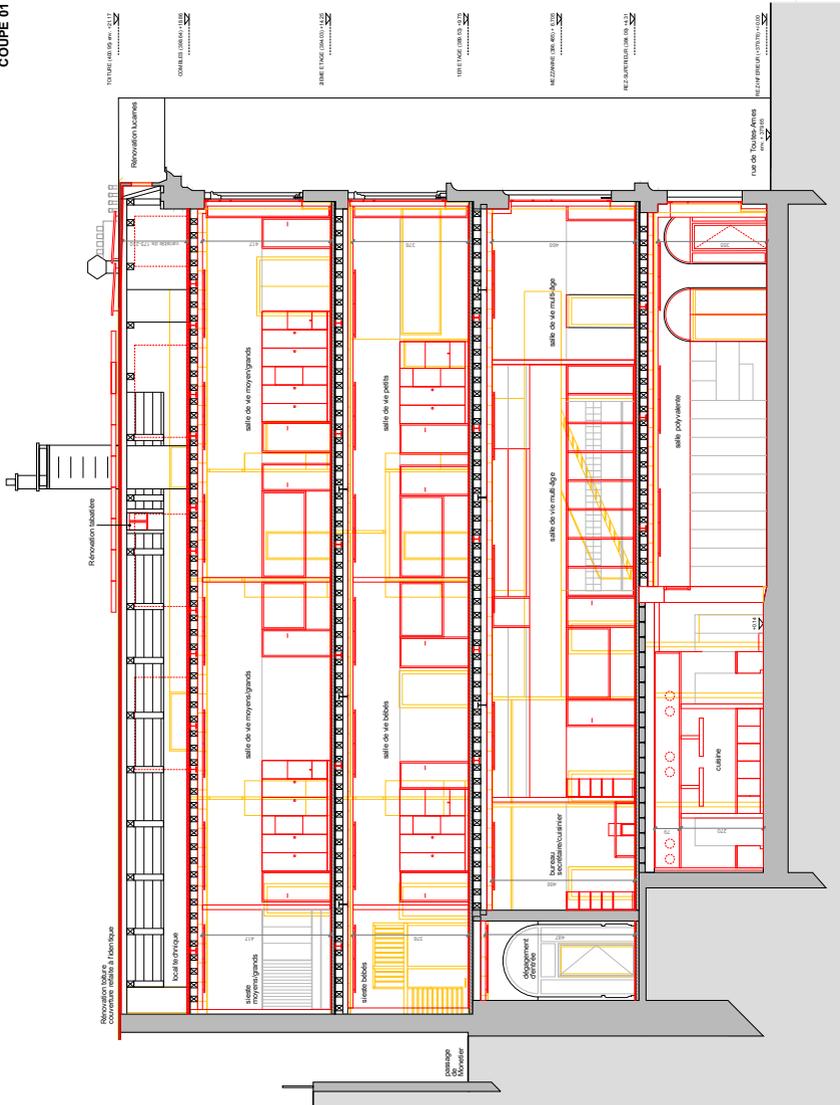
TOITURE



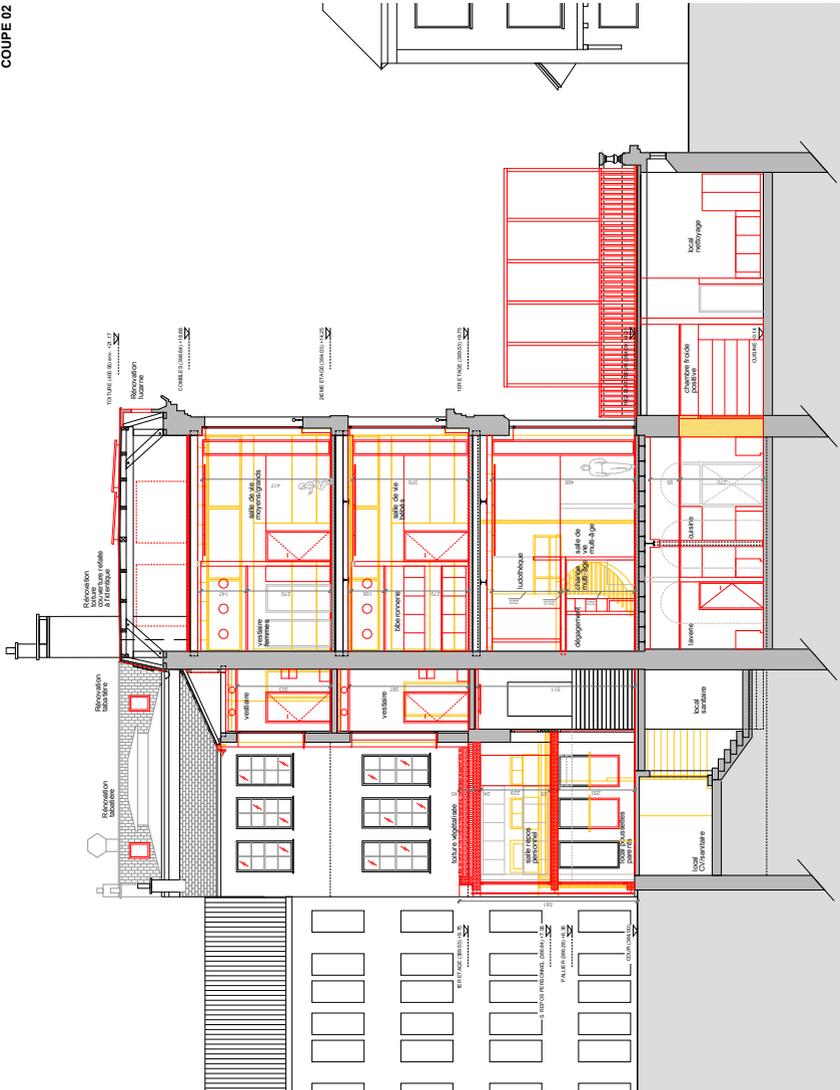
SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)
 Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

2503

COUPE 01



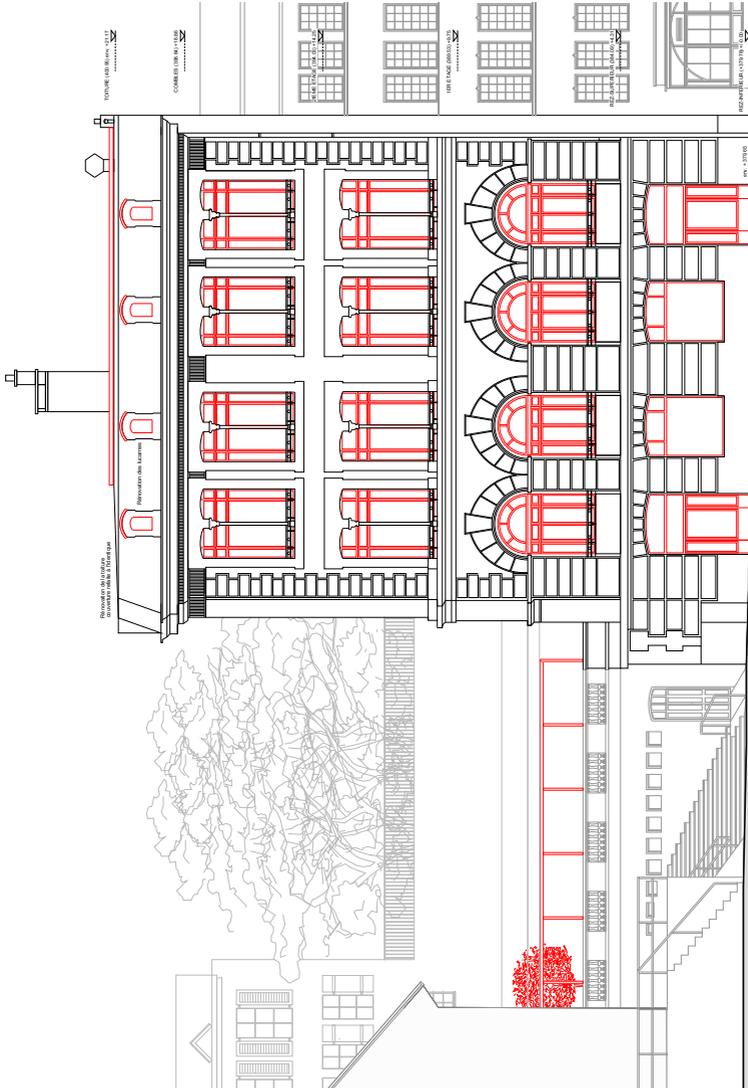
COUPE 02



SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)
Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

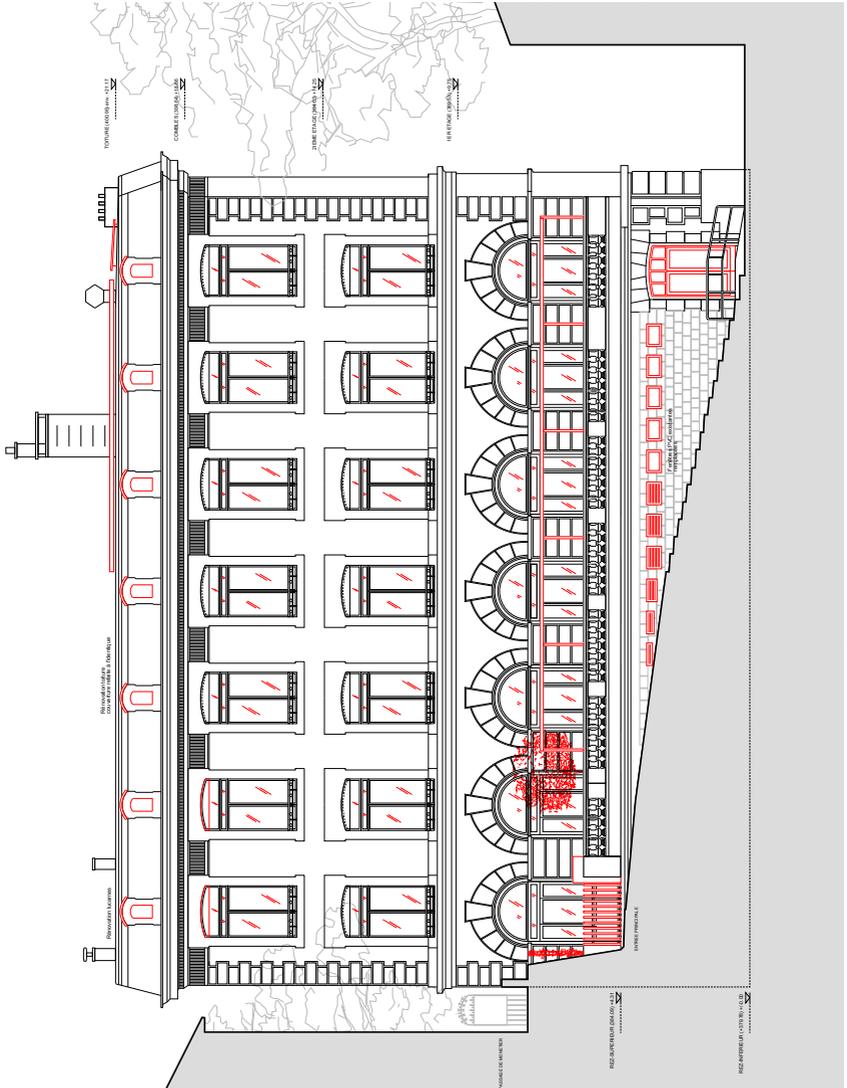
2505

FACADE NORD



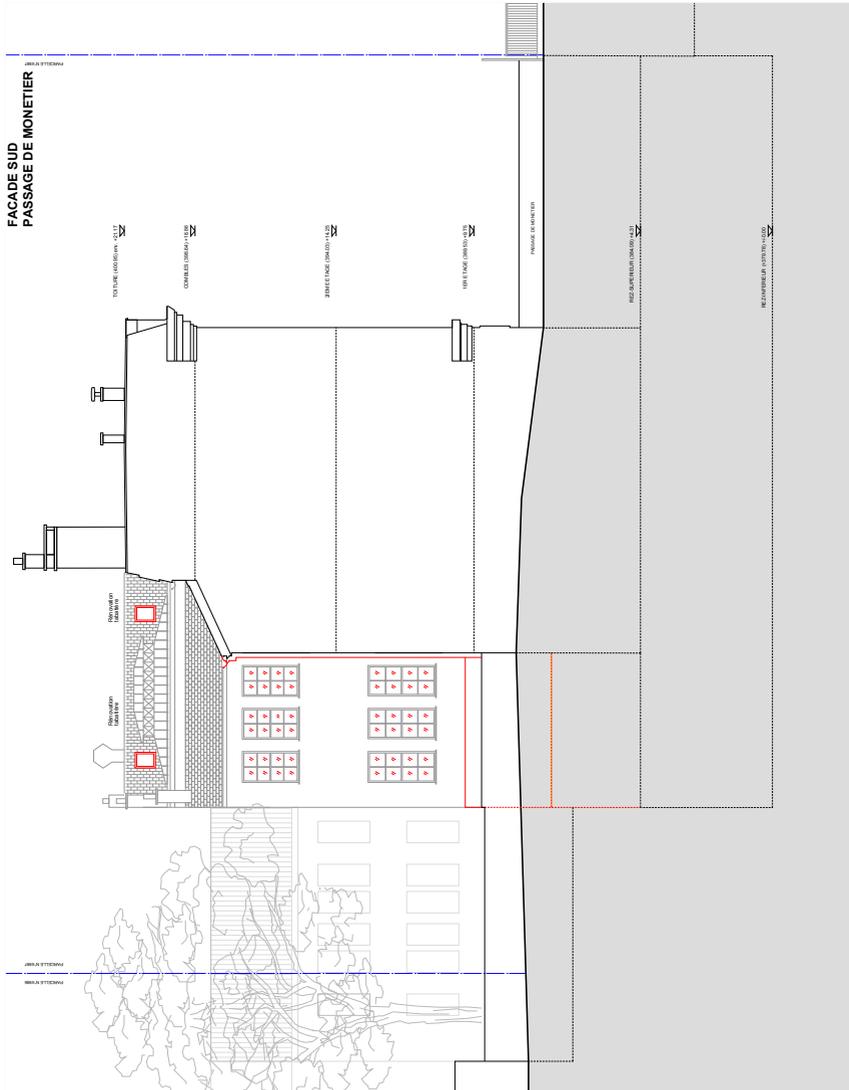
SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)
Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

FACADE EST

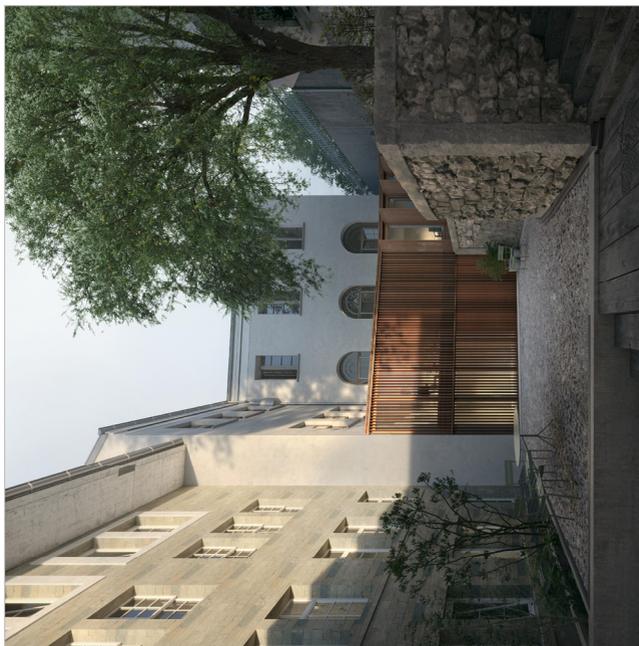


SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)
Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

2507



VUE FACADE OUEST
COTE COUR



2510

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)
Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

Suivi de la stratégie générale d'entretien
Stratus 2019

Genève
Mai 2021

ÉVALUATION DE L'ÉTAT DES PATRIMOINES FINANCIER

ET

ADMINISTRATIF DE LA VILLE DE GENÈVE

Département de l'aménagement,
des constructions et de la mobilité



Patrimoine financier

Patrimoine administratif

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)
Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

2511

Direction du patrimoine bâti

Philippe Meylan, Directeur

Mariapia Barben, Adjointe de direction

Marta Mato-Sabat, Adjointe de direction

SOMMAIRE

Préambule	5
Méthode	10
Stratus	11
Ambitions.....	13

PATRIMOINE FINANCIER STRATUS 2019

État des lieux	16
Stratégies d'intervention	16
Résultat de l'évaluation du patrimoine financier	17
- Diagrammes de l'état de dégradation / volume bâti de l'ensemble du patrimoine financier	18
- Analyse de l'état de dégradation de l'ensemble du patrimoine financier.....	20
Planification des investissements en rénovation du patrimoine financier	22
Listes patrimoine financier	
Liste de l'ensemble des bâtiments du patrimoine financier, classement par indice de dégradation	26
Liste de l'ensemble des bâtiments du patrimoine financier, classement alphabétique des adresses	35

PATRIMOINE ADMINISTRATIF STRATUS 2019

État des lieux	54
Stratégies d'intervention	55
Résultat de l'évaluation du patrimoine administratif	56
- Diagrammes de l'état de dégradation / volume bâti de l'ensemble du patrimoine administratif	58
- Analyse de l'état de dégradation de l'ensemble du patrimoine administratif	60
Liste des investissements en rénovation du patrimoine administratif	62
Détail par départements	63
- Département des autorités (ACE)	63
- Département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL)	64
- Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM)	70
- Département de la culture et de la transition numérique (DCTN)	71
- Département de la sécurité et des sports (DSSP)	78
- Département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS)	88
Listes patrimoine administratif	
Liste de l'ensemble des bâtiments du patrimoine administratif, classement par indice de dégradation	104
Liste de l'ensemble des bâtiments du patrimoine administratif, classement alphabétique par affectation	119

PRÉAMBULE

L'édition 2019 de Stratus, document consacré à l'évaluation technique du patrimoine bâti propriété de la Ville de Genève, bénéficie de quelques nouvelles pistes d'informations utiles aux lecteurs, leur permettant de se faire rapidement une vision de l'état général des quelques 781 bâtiments* sous gestion de la Direction du patrimoine bâti.

Les chapitres consacrés au patrimoine financier (PF) ainsi qu'au patrimoine administratif (PA) sont, dans cette version, résumés au niveau des attributions départementales et non plus dans le détail des services.

Ceci permet d'accéder plus rapidement aux grands domaines d'usages sous la responsabilité des cinq départements de la Ville, auxquels s'ajoute celui des autorités.

Pour rappel, les outils de lecture du patrimoine consacré aux bâtiments administratifs se distinguent de ceux des immeubles de logements du PF. Cette dernière famille se réfère à des entités relativement homogènes de composition de niveaux répétitifs de logements, complétés de cas en cas par des rez-de-chaussée commerciaux.

Le corpus *administratif* recouvre quant à lui un nombre important et très diversifié de programmes d'occupation : des simples bâtiments de bureaux dédiés au personnel de la Ville de Genève (peu nombreux) aux bâtiments d'exploitation des services à la population.

Ce PA se distingue par des morphologies (formes bâties) et typologies (organisation interne des espaces) très hétérogènes. Certaines peuvent être regroupées en grandes familles, à l'exemple des écoles. D'autres sont totalement atypiques (les locaux de la voirie par exemple) et ne peuvent donc faire l'objet de comparaisons directement exploitables.

Enfin, il est nécessaire de rappeler ici que Stratus ne fournit que des indicateurs liés aux éléments constructifs (techniques) des bâtiments, et ne prend donc pas en compte les sujets relevant des questions fonctionnelles ou programmatiques ainsi que des mises aux normes en lien avec la sécurité, l'accessibilité PMR et la mise en conformité énergétique.

L'indice général de dégradation du patrimoine financier poursuit sa baisse, après une mise à jour généralisée de toutes les évaluations en 2017. Cette mise à jour a relevé la courbe générale, sans changer la position relative des notes par immeubles.

Le relèvement de la courbe de l'exercice 2019 est uniquement lié à la rénovation de l'ensemble des Minoteries, qui comprend 329 logements. Son indice Stratus est passé de 0.51 avant travaux à 0.96 après la remise du chantier.

Les enjeux très importants des rénovations prochaines de grands consommateurs d'énergie, soit le périmètre dit des tours de la

* ce nombre ne comprend pas des dizaines d'objets mineurs (dépôts en bois, cabanons divers, containers, etc.). Au total, ce sont plus de 800 bâtiments qui sont gérés par la Direction du patrimoine bâti.

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)
Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

Jonction puis ceux des Asters et du quai du Seujet, auront des effets similaires sur le dessin de la courbe de dégradation.

Il nous faut garder à l'esprit les deux causes principales de cette lente mais inexorable dégradation :

1. L'ensemble du patrimoine vieillit, malgré les efforts d'entretien constant dont les bâtiments font l'objet. La dégradation statistique du PF est de l'ordre de 1 % par année. Cela signifie qu'une construction, bénéficiant de travaux mineurs année après année, voit néanmoins son indice de dégradation (A/N) baisser naturellement. Un bâtiment avec un indice de 0.58 se rapprochera ainsi de la limite raisonnable de planification d'intervention (0.50) en moins de 10 ans. Le rythme de traitement des investissements nécessaires ne permet pour le moment pas de contrer la pente du vieillissement.

2. Le budget annuel alloué à l'entretien du patrimoine est insuffisant à remplir la mission de stabilisation du vieillissement des bâtiments.

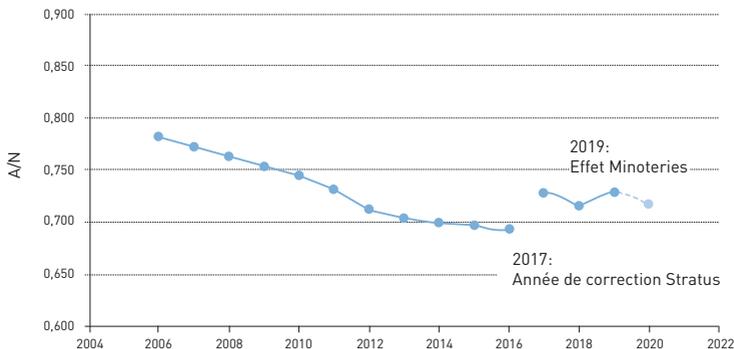
Selon Stratus, le montant nécessaire à l'entretien annuel du patrimoine s'élève à 63 millions (25 millions pour le PF et 38 millions pour le PA).

Le montant qui serait nécessaire à sa remise en état (hors mise en conformité) s'élève à 830 millions (390 millions pour le PF et 440 millions pour le PA).

En 2019, le montant à disposition pour l'entretien du parc immobilier était de 36,5 millions (15,5 millions pour le PF et 21 millions pour le PA).

Plus inquiétant, ce budget diminue dans les faits puisque les nouvelles constructions ne sont jamais accompagnées de la mise à disposition des montants nécessaires à leur entretien.

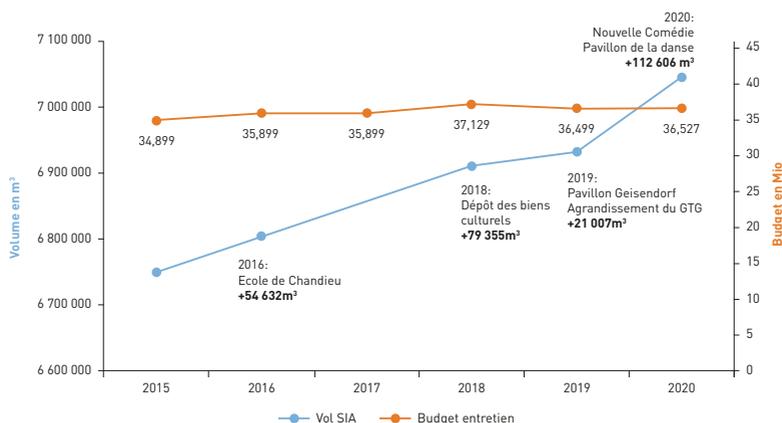
Évolution de l'indice de dégradation moyen A/N



Stratus précise dans ses règles de base que plus les années passent sans opérations de rénovation, plus il faut d'argent pour freiner la dégradation d'un bâtiment. On peut le formuler en disant: «plus une construction vieillit et moins un

franc investi dans son entretien n'a d'effet sur son état de maintien». Autrement dit, le même franc à de moins en moins d'effet sur une construction qui vieillit.

Évolution du budget d'entretien par rapport au volume bâti



Le court terme

Le durcissement des réglementations, notamment en matière de consommation d'énergie, va nous conduire à devoir accélérer les propositions d'investissements ces prochaines années, tant pour des opérations partielles (remplacement de verres simples par des verres isolants par exemple), que pour des réfections complètes d'immeubles. Les règles imposées vont par ailleurs systématiquement

vers une complexification et un renchérissement des opérations.

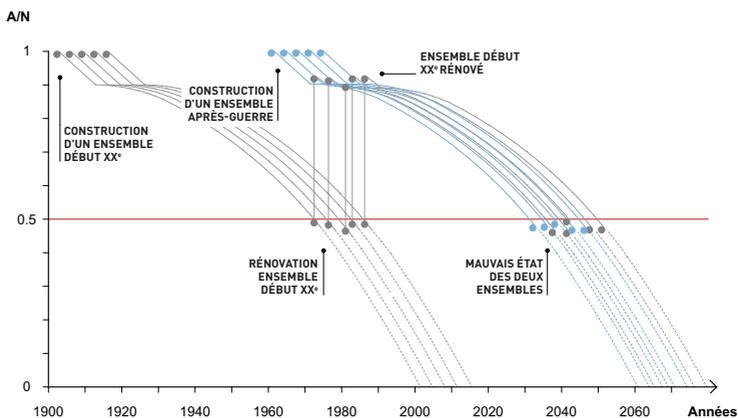
Les priorités politiques vont vers des objets ayant un impact majeur sur le bilan environnemental global de la Ville de Genève, ce qui pourrait conduire à des choix stratégiques qui nécessiteraient de mettre en suspens nombre de dossiers plus modestes en attente de travaux nécessaires.

Il faut relever encore que le travail conséquent fourni par la Ville ces

dernières décennies pour remettre en état le patrimoine de logements, par exemple dans les quartiers des Grottes ou de St Gervais, remonte pour certaines opérations à plus de

quarante ans déjà, et devrait, pour les plus anciens immeubles, voir planifier de nouvelles opérations de remise en état à moyen terme.

Diagramme théorique de vieillissement et d'intervention



Source : Courbe de processus de vieillissement de Stratus

Le PA se maintient dans l'ensemble en meilleur état que le PF (moyenne pondérée A/N du PA: 0.76. Pour le PF elle est de 0.72). Ceci s'explique par des sollicitations différentes. Contrairement aux logements, les immeubles administratifs et publics ne sont pas occupés 24h sur 24; les usures sont en général moins importantes. La DPBA a également une meilleure vision des bâtiments du PA dont les locaux restent acces-

sibles à tout moment au personnel administratif et technique sur place, ce qui facilite le relai des informations. Il est donc possible d'intervenir plus en amont des problèmes et donc d'optimiser les travaux nécessaires.

Le PA, par son hétérogénéité et la complexité plus grande de ses programmes d'occupation, nécessite néanmoins des prises en main différenciées.

Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

Il a lui aussi ses objets majeurs qui répondent aux grands ensembles du PF: Grand Théâtre, Musée d'art et d'histoire, Muséum d'histoire naturelle, centre sportif des Vernets, caserne principale du Service d'incendie et de secours, exemples de tailles et de diversité des installations techniques et typologiques.

Ces ensembles nécessitent des investissements très conséquents le moment venu, et les aspects normatifs, s'agissant d'accueillir du public par exemple, sont sans comparaison avec ce que les réglementations liées au PF exigent.

Nous espérons que la lecture de ce document permettra aux concernés de se faire une idée correcte des enjeux à venir et d'aider à la validation des objectifs techniques des dossiers qui seront soumis au Conseil administratif, puis au Conseil municipal, ces prochaines années. ■

Philippe Meylan
Directeur
Direction du patrimoine bâti
Mars 2021

L'avenir

Depuis la publication précédente du document Stratus, un certain nombre de grands objets ont été pris en main par la DPBA, le Conseil administratif et le Conseil municipal.

Ainsi les projets du MAH, de la BGE et du périmètre de la Cité Jonction sont en cours de préparation pour des dépôts de demandes de crédits d'études dans l'année à venir et des réalisations planifiées sur du moyen à long terme.

La collectivité ne pourra néanmoins faire l'économie d'un débat de fond lié à la raisonnable de ses ambitions et des modes d'intervention sur le bâti; toutes les parties prenantes sont unanimes, sans doute, sur le principe de faire mieux, mais le thème du faire moins sera-t-il partagé de la même manière?

MÉTHODE

Tant pour le PF que pour le PA, les pages qui suivent montrent, à l'aide de graphiques comparatifs, listes et histogrammes, comment s'ordonnent les bâtiments les composant. Nous nous sommes attachés à expliquer ces tendances et leurs conséquences à moyen et long terme.

Pour faciliter la lecture, nous avons organisé ce document en deux parties distinctes, recouvrant l'entier du patrimoine immobilier de la Ville de Genève.

La **première partie** reprend les données actualisées du PF, son bilan, ses schémas, ses quantitatifs et projections.

Les immeubles formant une seule entité architecturale sont présentés comme un ensemble (la Cité Jonction, les groupes rue du Perron, etc.). Ceci se justifie pour deux raisons: la cohérence du vieillissement qui est liée à la cohérence constructive, et la stratégie qui en découle, voulant que si des travaux sont entrepris sur l'un de ses composants, il est très probable que des travaux similaires soient entamés sur les autres composants du groupe.

La **seconde partie**, consacrée au PA, procède par similitude en proposant toutefois une analyse par départements.

Remarque: certains locaux du PA se situent dans des immeubles du PF. Ils sont mentionnés dans la colonne «affectation» de l'immeuble correspondant dans

la liste générale du PF. Ils sont aussi regroupés dans les listes complémentaires «autres locaux» des départements concernés. Exemples des locaux PA dans les immeubles du PF: maisons de quartier, crèches, bibliothèques municipales, police municipale.

En fin de chacune des parties figurent les listes des investissements en cours ou planifiés. ■

STRATUS (rappel)

L'état d'un bâtiment évolue au cours du temps, selon un processus déterminé par l'usure et le vieillissement des éléments qui le composent. Ce processus naturel de dégradation est freiné, mais jamais stoppé, par les mesures d'entretien. Seules des opérations d'engvergure peuvent corriger de manière significative les indices de dégradation.

La méthode Stratus se concentre sur l'observation et l'évaluation des éléments essentiels d'un bâtiment qui sont :

- le gros œuvre
- les parties de toitures plates
- les parties de toitures en pente
- les façades
- les fenêtres
- les aménagements intérieurs
- les installations et équipements sanitaires
- les installations électriques
- la production de chaleur
- la distribution de chaleur
- les divers autres équipements techniques.

Suite à l'évaluation de chacun de ses éléments de construction, chaque bâtiment est caractérisé par un indice de dégradation (A/N) variant de 0 (ruine) à 1 (neuf).

Ces différents éléments de construction permettent de décrire n'importe quel ouvrage. Ils sont évalués sur la base d'un barème d'appréciation, en fonction des signes de vétusté ou dégâts constatés sur place. Cette méthode est validée sur une base statistique qui est d'autant plus fiable que les objets décrits sont nombreux (au minimum 50) et de typologies similaires (par ex. immeubles de logements).

Une mise à jour annuelle des données est effectuée par la DPBA.

L'évaluation donne, pour chaque bâtiment, les estimations suivantes :

Pour le bâtiment

- sa valeur à neuf et sa valeur actuelle;
- les coûts de l'entretien courant pour l'année en cours (frais de maintenance);

📌 Indice de dégradation (A/N) : 0 = ruine à 1 = neuf

Neuf		Parfait état <small>Stratus l'appelle "usagé"</small>		Légèrement endommagé		Moyennement endommagé		Très endommagé							
1.00		0.95 - 0.90		0.85		0.80 - 0.70		0.65		0.50		0.45 - 0.20		0.15 - 0.00	
Neuf. Garantir la maintenance.		Très bon état. Garantir la maintenance.		Etat très bon à bon. Probablement quelques interventions pour des réparations ponctuelles légères.		Etat bon à moyen. Réparations plus fréquentes. L'élément commence à se dégrader.		Etat moyen. Réparations fréquentes.		Etat moyen à mauvais. Réparations régulières. La planification de la rénovation complète de l'élément est enclenchée.		Très mauvais état. Utilisation limitée. Event. problèmes de sécurité. Elément quasi-irréparable, à remplacer.		Ruine. Inutilisable.	

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)
Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

- les coûts de la réfection des éléments de construction dont l'échéance est atteinte;
- l'éventuel retard de réfection.

Pour chaque élément de construction

- la valeur actuelle en pourcentage;
- l'échéance de travaux de réfection;
- les frais de réfection si l'échéance théorique est atteinte ou dépassée.

Important : les valeurs de réfection se limitent à la remise en état des éléments de construction en dehors de toute démarche d'amélioration ou de mise aux normes.

Ces données peuvent être présentées de diverses manières. Elles permettent de présenter l'état général du parc immobilier et de dégager une stratégie basée sur des priorités en matière d'entretien et de rénovation. En tant qu'outil, Stratus se veut donc un instrument de planification stratégique de l'entretien d'un patrimoine.

A la différence du PF, le PA est hétérogène. Il se compose de très

grands et de très petits bâtiments. Il mélange les écoles, les salles de sport, les immeubles de bureaux, les musées et les casernes de pompiers pour n'en citer que quelques-uns.

Par ailleurs, les objets de même famille (les casernes par exemple) ne sont pas forcément homogènes, et surtout n'atteignent jamais le nombre d'exemples permettant de se faire une bonne idée statistique des états de dégradation.

Enfin, certains objets sont uniques, et ne pourront jamais être comparés à d'autres similaires : le Grand Théâtre en est un bon exemple. ■

AMBITIONS

La volonté du nouveau Conseil administratif en matière de politique environnementale (énergie, végétation, mobilité) a un impact direct sur les activités du DACM, département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, sous la responsabilité de la magistrate Frédérique Perler.

Bien que travaillant depuis de nombreuses années déjà sur ces thèmes, en coordination avec le Service de l'énergie de la Ville, il nous est maintenant donné de rechercher toutes les pistes d'optimisation de ces objectifs en collaboration avec un vaste éventail de spécialistes en la matière.

Les expériences accumulées sur des projets importants, par exemple les questions solaires sur les immeubles récemment rénovés des Minoteries, nous permettent d'imaginer comment construire nos réflexions à venir et d'ambitionner de nouveaux modes d'occupation des toitures plates en fonction des contraintes existantes, en recourant par exemple à une systématique dans les opérations de végétalisation combinées à des pergolas solaires.

En parallèle, nous constatons que les choses se complexifient inexorablement, les exigences légales se multiplient et de nouvelles contraintes réglementaires apparaissent avec la régularité d'un métronome. Chaque modification ajoute quelques pourcents aux coûts d'entretien et de remise en état.

La période 2015 - 2020 a vu la charge de travail de la DPBA monter en puissance, tout en maintenant un effectif stable.

Ceci ne sera plus possible à court terme déjà, au vu des ambitions de la collectivité représentée par le nouveau Conseil municipal ; la réflexion en cours va conduire à se poser les questions des capacités à faire et du probable renforcement des structures nécessaires à relever les défis qui nous occupent dans le temps restreint qui nous est donné. ■

2522

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)
Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

PATRIMOINE **FINANCIER**

Patrimoine financier

PATRIMOINE FINANCIER (PF)

ÉTAT DES LIEUX

La dégradation de la moyenne Stratus du PF est confirmée, malgré le rebond lié à la mise à jour de l'ensemble des Minoteries et la correction générale apportée en 2017.

Le coefficient Stratus pondéré (moyenne des coefficients relative au volume global) du patrimoine financier est de 0.72.

Les bâtiments suivants ont été rénovés entre 2015 et 2020, suite aux investissements votés par le Conseil municipal :

- Lissignol 1-3
- Tour-de-Boël 7
- Etuves 15 – place de Grenus 2
- Jean-Robert Chouet 4
- Lausanne 27
- Ensemble des Minoteries

STRATÉGIES D'INTERVENTION

L'argent nécessaire à l'entretien correct est insuffisant (voir les rapports Stratus depuis 2006) et ne permet donc pas de stabiliser la dégradation naturelle des constructions.

Les priorités d'investissements en matière de PF vont vers les grands ensembles qui verront les périmètres de la Jonction être suivis par celui des Asters puis celui du quai du Seujet.

En parallèle, il sera nécessaire de planifier une série de plus petits groupes dont les enjeux techniques sont également relevants.

La Ville aborde ici le grand groupe du patrimoine bâti d'après-guerre, dont les modes de réalisation diffèrent sensiblement de ce qui s'est fait jusqu'alors ; de constructions massives et artisanales, le paysage constructif dès les années 60 se distingue par une volonté de rentabilité qui conjugue vitesse et économies de matériaux.

Les conséquences sur les coûts et techniques d'entretien ne se sont pas fait attendre : les budgets et les périodicités d'interventions augmentent déjà. ■

↘ 0,72 :
coefficient
Stratus pondéré
du PF 2019

RÉSULTAT DE L'ÉVALUATION DU PATRIMOINE FINANCIER

395* bâtiments du patrimoine financier de la Ville de Genève ont été analysés. Ensemble, ils représentent un volume total (m³ SIA) d'environ 2'942'739 m³ **.

Les deux diagrammes suivants représentent les mêmes données, mais à deux échelles différentes :

- échelle de volume linéaire (qui respecte les proportions réelles des volumes des bâtiments)
- échelle de volume logarithmique (qui rend les données plus lisibles mais sans respect des proportions réelles).

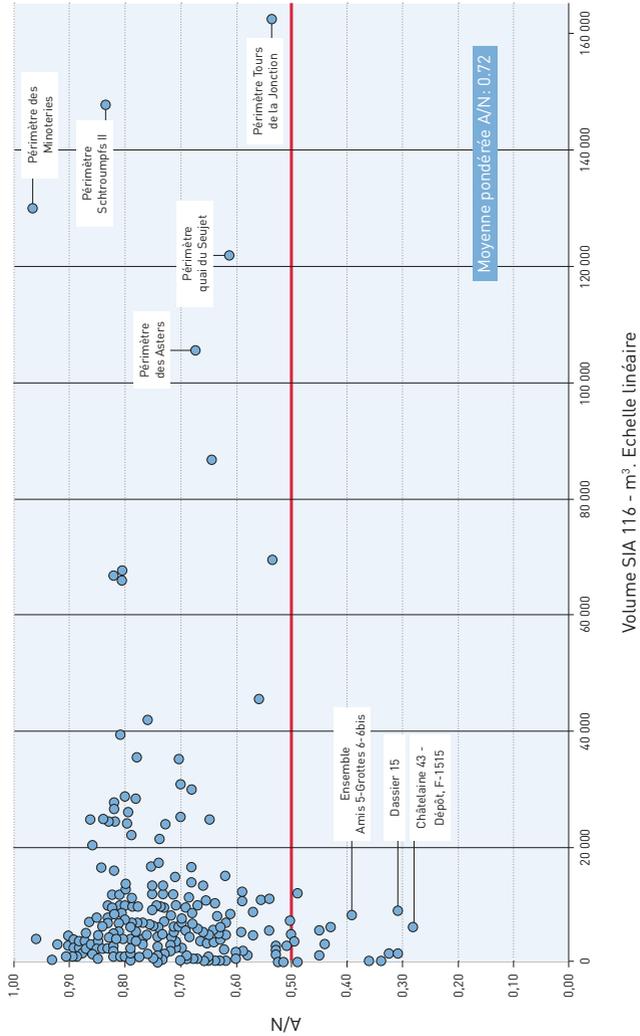
Le barème de notations est le suivant :

- **très bon à excellent état :**
indice compris entre 0,86 et 1
- **bon état :**
indice compris entre 0,71 et 0,85
- **état moyen :**
indice compris entre 0,51 et 0,70
- **mauvais état :**
indice compris entre 0 et 0,50

*Le nombre d'objets analysés fluctue chaque année en fonction des acquisitions, des échanges, des démolitions prévues, du nombre de bâtiments en cours de rénovation qui sont sortis des calculs, et du nombre de bâtiments dont l'entretien est confié à d'autres entités ou services, ou à l'inverse récupéré. Les objets particuliers, en attente de démolition ou de trop petite taille (containers et dépôts de petites dimensions), ne sont pas non plus pris en compte dans les tableaux joints.

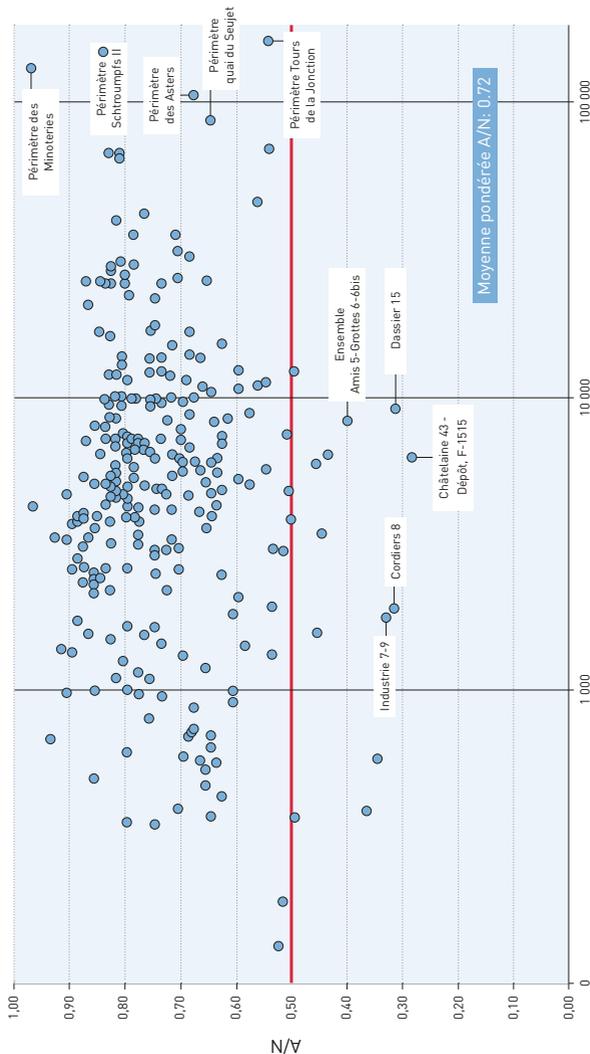
** L'édition 2019, comme celle du 2015, propose également une classification par regroupement. Ainsi, les immeubles qui forment une seule entité architecturale sont présentés comme un ensemble, avec un volume total et une note A/N moyenne pondérée (exemples : les périmètres de la Jonction, les groupes rue du Perron).

Diagrammes de l'état de dégradation / volume bâti de l'ensemble du patrimoine financier*



*La limite de 0,50 est **arbitraire** et n'indique pas une frontière claire entre ce qui est en état d'entretien correct et ce qui est considéré comme dégradé. Cette ligne peut par contre être considérée comme un indicateur d'attention.

Diagrammes de l'état de dégradation / volume bâti de l'ensemble du patrimoine financier*



Volume SIA 116 - m³. Echelle logarithmique

Moyenne pondérée A/N: 0.72

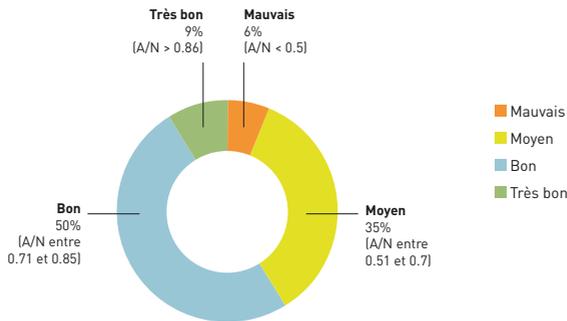
Patrimoine financier

*La limite de 0,50 est arbitraire et n'indique pas une frontière claire entre ce qui est en état d'entretien correct et ce qui est considéré comme dégradé. Cette ligne peut par contre être considérée comme un indicateur d'attention.

ANALYSE DE L'ÉTAT DE DÉGRADATION DE L'ENSEMBLE DU PATRIMOINE FINANCIER

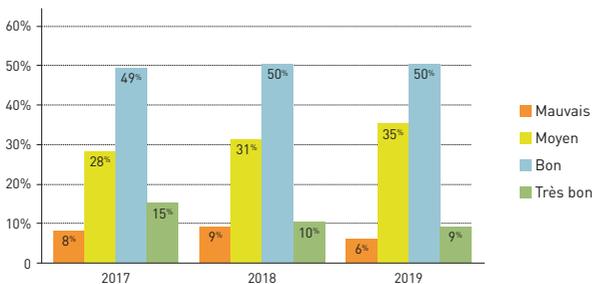
Pourcentage sur le **nombre d'immeubles**, données 2019

L'indice de dégradation A/N varie de 0 (ruine) à 1(neuf)



Évolution du pourcentage du **nombre d'immeubles**

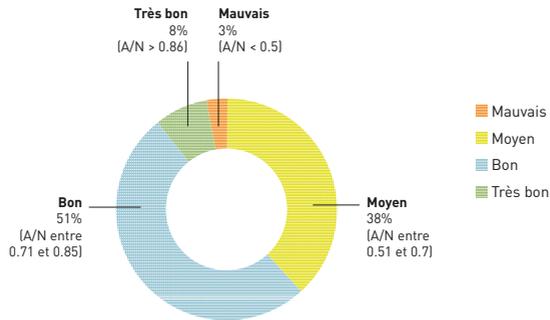
L'indice de dégradation A/N varie de 0 (ruine) à 1(neuf)



SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)
 Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

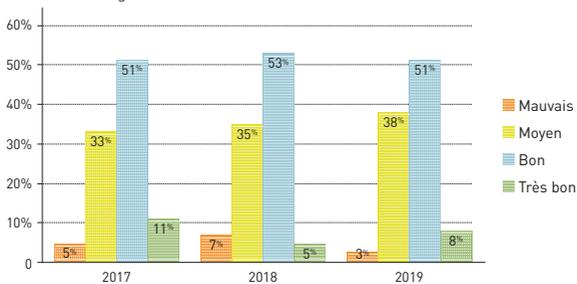
Pourcentage sur le **volume bâti**, données 2019

L'indice de dégradation A/N varie de 0 (ruine) à 1(neuf)



Évolution du pourcentage du **volume bâti**

L'indice de dégradation A/N varie de 0 (ruine) à 1(neuf)



PLANIFICATION DES INVESTISSEMENTS EN RÉNOVATION DU PATRIMOINE FINANCIER 2021 – 2032

La stratégie d'investissement dans le patrimoine financier est étroitement conduite avec le Département des finances, de l'environnement et du logement, dont le Service de la gérance immobilière municipale assure la gestion des logements et locaux commerciaux.

Pour les deux patrimoines, le PFI est le principal outil de validation des objectifs de la Ville en matière d'investissements. Il est mis à jour année après année et fait l'objet de procédures de conciliation entre les départements.

Il construit le fil rouge des actions du Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité.

Les bâtiments dont la note est inférieure à 0.5 figurent en principe au plan financier d'investissement, avec des échéances variables, en fonction de critères de priorité. Les exceptions peuvent avoir pour raison des blocages administratifs, locaux, financiers, politiques.

Les grands ensembles de logements sont planifiés tant dans leur ordre de traitement que dans les ampleurs des travaux prévus.

Après le périmètre des Minoteries maintenant mis en exploitation et dont les performances en matière d'énergie sont encourageantes (les premières données complètes seront disponibles d'ici le printemps 2022), l'ensemble de la Cité Jonction verra son crédit d'études déposé auprès du Conseil municipal dans le courant 2021.

Des études préalables ont permis de mettre au point un processus d'intervention, qui bien que moins intrusif que celui appliqué aux Minoteries, permettra d'atteindre des performances similaires.

Les magistrats concernés ont par ailleurs également précisé leurs ambitions en matière d'équipements publics complémentaires. Cette rénovation globale, qui devra s'organiser par étapes au vu des relogements de locataires nécessaires, devrait se voir achevée vers 2030.

Sans attendre cette échéance, la DPBA préparera le crédit d'études nécessaire à la rénovation de l'ensemble des Asters (Servette/Hoffmann/Schaub), qui présente la particularité d'abriter une des trois casernes du SIS fonctionnant 24h sur 24. Ce dépôt devrait être effectif mi-2023.

Les immeubles du quai du Seujet suivront, avec un degré de criticité moindre pour le moment. ■

Planification des investissements en rénovation du patrimoine financier

Adresse	A/N	Commentaires
En cours		
Royaume 10-12, rue	0.50	Chantier en cours
Zürich 40, rue de	0.44	Chantier en cours
Général-Guisan 34, quai du, Hôtel Métropole	0.76	Crédit de réalisation voté
Taconnerie 6, pl. de la	0.45	Crédit de réalisation déposé, autorisation arrivera à échéance le 1 ^{er} juin
A venir à court terme		
Cité Jonction	0.53	Crédit d'études à déposer
Dassier 15, rue Jean-	0.31	Crédit de réalisation à déposer
Périmètre des Asters (Servette-Hoffmann)	0.67	Crédit de pré-études à déposer
Simon 7-9, rue Michel-	0.54	Crédit d'études à déposer
Servette 87, rue de la (y.c. BM Servette)	0.59	Crédit d'études à déposer
Navigation 38, rue de la	0.51	Crédit de réalisation à déposer
Roseaie 27, av. de la	0.53	Crédit de réalisation à déposer
Servette 36, rue de la	0.43	Crédit de réalisation à déposer
Pierre-Fatio 17, rue - Halles de Rive	0.70	Crédit d'études à déposer
A venir à moyen terme		
Périmètre quai du Seujet	0.61	Crédit de pré-études à déposer
Goetz-Monin 8, rue	0.45	Crédit d'études complémentaires à déposer
Moise-Duboule 1, ch.	0.36	Crédit de réalisation à déposer
Non planifié		
Grottes 6, 6bis, Amis 5, rues des	0,41	Dossier bloqué (CFF)
Grottes 8, 10, Amis 9, rues des	0,51	Dossier bloqué (CFF)
Cordiers 8, rue des	0,31	Recours en cours de jugement
Coulouvrenière 42-44	0,54	
Navigation 4, place de la, Léman 11, rue du	0,56	

Investissements en rénovation du patrimoine financier terminés entre 2016 et 2020

Lissignol 1-3		
Tour-de-Boel 7		
Etuves 15 - place de Grenus 2		
Chouet 4, Jean-Robert rue		
Lausanne 27, rue de		
Ensemble des Minoteries		

LISTES PATRIMOINE FINANCIER

Patrimoine financier

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)
Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

**Liste de l'ensemble des bâtiments du patrimoine financier,
classement par indice de dégradation**

N° bât.	Adresse	Année constr.	Affectation	Autre service	Regroupement	Volume SIA 116	A/N
1515	Chatelaine 43, av. de	1930	Dépôt, F-1515 (couvert en bois)	SEVE		6 182	0,28
1107	Cordiers 8, rue des	1897	Logement + rez activité			1 883	0,31
1692	Dassier 15, rue Jean-	1855	Logement			9 116	0,31
1619	Industrie 7, rue de l'	1913	Logement + rez activité		Industrie 7-9, rue de l'	1 781	0,32
1619-1	Industrie 9, rue de l'	1913	Atelier				
1429	Verseuse, 8 ch. De la	0	Locatif - maisonnette			585	0,34
1098	Duboule 1, ch. Moise-	1876	Locatif - Log.			390	0,36
1152	Grottes 6 bis, rue des	1896	Logement + rez activité				
1622	Grottes 6, rue des	1894	Logement + rez activité		Amis 5, rue des - Grottes 6-6bis, rue des	8 323	0,39
1625	Amis 5, rue des	1918	Logement + rez activité				
1437	Servette 36, rue de la	1910	Logement			6 375	0,43
1526	Zürich 40, rue de	1912	Logement + rez activité			3 419	0,44
1100	Taconnerie 6, pl. de la	1779	Logement + rez activité			1 571	0,45
1246	Goetz-Monin 8, rue	1882	Logement + rez activité			5 888	0,45
1111	Industrie 13, rue de l'	1861	Atelier + dépôt			368	0,49
1146-1	Motta 20, av. Giuseppe-	1910	Atelier			12 140	0,49
1616	Royaume 10, rue	1858	Logement		Royaume 10- 12, rue	7 433	0,50
1457	Royaume 12, rue	1858	Logement				
1650	Grottes 8, rue des	1870	Logement + rez activité				
1050	Grottes 10, rue des	1861	Logement + rez activité		Amis 9, rue des - Grottes 8-10, rue des	3 828	0,50
1666	Amis 9, rue des	1870	Dépôt				
1623	Montbrillant 5, rue de	1880	Logement + rez activité			4 746	0,50
1047	Cluse 95, bd de la	1940	Bureau			191	0,51
1491	Navigation 38, rue de la	1883	Logement			2 992	0,51
1240-2	Contamines 9A, rue de	0	Parking			135	0,52
1490	Cluse 91, bd de la	1869	Restaurant Le Platane + logement			1 918	0,53
1047-1	Cluse 95, bd de la	1865	Dépôt + atelier			3 025	0,53
1176	Roseraie 27, av. de la	1897	Logement (villa)			1 317	0,53
1519	Chatelaine 43, av. de	1950	Atelier + dépôt, W-1519			3 007	0,53
1253	Ansermet 36, quai Ernest-	1964	Logement + rez activité				
1254	Ansermet 38, quai Ernest-	1964	Logement + rez activité				
1255	Ansermet 40, quai Ernest-	1964	Logement + rez activité				
1256	Ansermet 42, quai Ernest-	1964	Logement + rez activité				
1257	Deux-Ponts 29, rue des	1964	Logement + rez activité				
1258	Deux-Ponts 31, rue des	1964	Logement + rez activité				
1259	Deux-Ponts 33, rue des	1964	Logement + rez activité				
1332	Sainte-Clotilde 20, av. de	1967	Logement + rez activité		Périmètre Tours de la Jonction	162 627	0,53
1333	Sainte-Clotilde 22, av. de	1967	Logement + rez activité				
3244	Sainte-Clotilde 24, av. de	1964	Parking				
1261	Vélodrome 4, rue du	1964	Logement + rez activité				
1262	Vélodrome 6, rue du	1964	Logement + rez activité				
1263	Vélodrome 8, rue du	1964	Logement + rez activité				
1334	Vélodrome 10, rue du	1961	Logement + rez activité				
1335	Vélodrome 12, rue du	1967	Logement + rez activité				
1336	Vélodrome 14, rue du	1967	Logement + rez activité				
1494	Coulouvreniere 42-44, rue de la	1885	Logement + rez activité + bureau + salle de danse	CFI		11 140	0,54
1516	Chatelaine 43, av. de	1930	Atelier + dépôt, G-1516			5 666	0,54

Remarque: le terme « rez activité » se réfère principalement à des activités commerciales, mais il peut s'agir aussi de bureaux, d'ateliers, de cabinets médicaux ou de restaurants.

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)
 Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

2533

N° bât.	Adresse	Année constr.	Affectation	Autre service	Regroupement	Volume SIA 116	A/N
1285	Simon 7, rue Michel-	1965	Logement + Espace quartier aînés de la Jonction + infirmerie	SOC	Simon 7-9, rue Michel-	69 514	0,54
1286	Simon 9, rue Michel-	1965	Logement + ateliers du Grand Théâtre	GTG			
1913	Léman 11, rue du	1921	Logement		Léman 11, rue du - Navigation 4, pl. de la	10 964	0,56
1921	Navigation 4, pl. de la	1921	Logement				
1219	Diorama 2-4, rue du	1962	Bureau + rez activité		Diorama 2-4-6, rue du - Rois 13-15-17, rue des	45 583	0,56
1210	Rois 13, rue des	1960	Logement + rez activité				
1211	Rois 15, rue des	1960	Logement + rez activité				
1212	Rois 17, rue des	1960	Logement + rez activité				
1219-1	Diorama 2-4-6, rue du	1962	Parking				
1517-1	Chatelaine 43, av. de	1950	Atelier + Dépôt (Fondation Grand-Théâtre)	GTG		8 769	0,57
1184	Durand 2, rue Simon-	1952	Logement		Durand 2-4, rue Simon-	4 959	0,57
1185	Durand 4, rue Simon-	1952	Logement				
1513	Chatelaine 43, av. de	1950	Atelier + dépôt, D-1513			1 413	0,58
1205	Servette 87, rue de la	1960	Logement + rez activité			12 320	0,59
1217	Grand-Bureau 21, rue du	1962	Atelier + rez activité			2 086	0,59
1284	Sources 8, rue des	1963	Logement + rez activité			10 655	0,59
1375	Vieux-Billard 25, rue du	0	Bureau			5 223	0,59
1154	Forêt 11, av. de la	1940	Logement (villa) + bureau			980	0,60
1510	Chatelaine 43, av. de	1930	Atelier + dépôt, A-1510			912	0,60
3518	Vignes 2, ch. des	1965	Dépôt + vestiaires SEVE + ateliers SDPE + logement, chemin des Vignes	SEVE+ SDPE		1 831	0,60
1481	Seujet 32, quai du	1976	Logement + Unité d'action communautaire Servette/Saint-Jean	SOC	Périmètre quai du Seujet	122 204	0,61
1482	Seujet 34, quai du	1976	Logement + crèche du Seujet + infirmerie	SDPE+ SOC			
1483	Seujet 36, quai du	1976	Logement + dépôt WVP	WVP			
1496	Montbrillant 30, rue de	1913	Logement + rez activité			8 440	0,61
1073	Giron 22, rue Charles-	1949	Logement		Giron 22-24-26, rue Charles-	15 148	0,62
1074	Giron 24, rue Charles-	1949	Logement				
1075	Giron 26, rue Charles-	1949	Logement				
1215	Prévost 21A, Dr. Jean-Louis	0	Logement (Villa)			438	0,62
1372	Servette 40, rue de la	1919	Logement + rez activité			6 983	0,62
1425	Montbrillant 28, rue de	1902	Logement + rez activité			4 798	0,62
1514	Chatelaine 43, av. de	1930	Atelier + dépôt, E-1514			7 176	0,62
1644	Navigation 36, rue de la	1880	Logement + rez activité			2 473	0,62
1024	Lissignol 7, rue	1896	Logement + rez activité			5 544	0,63
1089	Prévost 15, Dr. Jean-Louis	1954	Logement (Villa)			564	0,63
1318	Carouge 82, rue de	1966	Logement			4 244	0,63
1612	Bautte 16, rue	1894	Logement + rez activité			6 161	0,63
1023	Lissignol 5, rue	1896	Logement + rez activité			5 935	0,64
1028	Lissignol 12, rue	1898	Logement + rez activité			4 686	0,64
1029	Lissignol 14, rue	1898	Logement + rez activité			3 902	0,64
1192	Trait-d'Union 8, ch. du	1900	Logement (villa)			372	0,64
1213-1	Volontaires 1, pl. des	0	Dépôt			706	0,64
1346	Liotard 23, rue	1897	Logement (villa)			645	0,64
1517	Chatelaine 43, av. de	1950	Atelier + dépôt, H-1517	BM+ DACM +MEG+ SIS		86 812	0,64

■ Mauvais ■ Moyen ■ Bon ■ Très bon

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)

Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

N° bât.	Adresse	Année constr.	Affectation	Autre service	Regroupement	Volume SIA 116	A/N
1699	Sources 12, rue des	1985	Logement + crèche des Sources	SDPE		10 335	0,64
1076	Giron 31, rue Charles-	1949	Logement		Giron 31-33, rue Charles-	8 245	0,64
1927	Giron 33, rue Charles-	1949	Logement				
1927	Moynier 4, rue Gustave-	1932	Logement		Moynier 4-6, rue Gustave-	10 782	0,65
1928	Moynier 6, rue Gustave-	1932	Logement				
1062	Châtelet 3, ch. du	1890	Maison de la naissance Villa Meyer			1 195	0,65
1114	Lausanne 79, rue de	1946	Logement + rez activité			5 125	0,65
1193	Trait-d'Union 12, ch. du	1900	Logement (villa)			560	0,65
1214	Prévost 21, Dr. Jean-Louis	1957	Logement (Villa)			474	0,65
1058	Jaquet 5, rue Jean-	1920	Logement				
1059	Jaquet 7, rue Jean-	1920	Logement		Ancien-Port 10-12, rue de l' - Jaquet 5-7-9-11, rue Jean-		
1060	Jaquet 9, rue Jean-	1920	Logement			24 795	0,65
1061	Jaquet 11, rue Jean-	1920	Logement				
1002	Ancien-Port 10, rue de l'	1920	Logement				
1003	Ancien-Port 12, rue de l'	1920	Logement				
1036	Perron 17, rue du	1951	Logement + rez activité		Perron 17-19, rue du	3 555	0,65
1037	Perron 19, rue du	1960	Logement + rez activité				
1001	Carouge 40, rue de	1897	Logement			4 043	0,66
1422	Soubeyran 3A, rue	1932	Logement (villa)			570	0,66
1925	Zürich 10, rue de	1916	Logement + rez activité			4 056	0,66
1206	Perron 3, rue du	1951	Logement + atelier				
1207	Perron 5, rue du	1951	Logement + rez activité		Perron 3-5-7, rue du	13 519	0,66
1208	Perron 7, rue du	1951	Logement + rez activité				
1091	Perron 12, rue du	1951	Logement + rez activité		Perron 12-14, rue du	5 591	0,66
1035	Perron 14, rue du	1951	Logement + rez activité				
1048	Calvin 2, rue Jean-/Pélissier 17, rue de la	1699	Logement			6 015	0,67
1204	Dancet 22A, rue - Dizerens 25, rue	1958	Logement + bureau (SOC) + dépôt VVP	SOC+ WP SOC +VVP		9 976	0,67
1216	Prévost 17, Dr. Jean-Louis	1950	Logement (Villa)			876	0,67
1071	Prévost 19, Dr. Jean-Louis	1955	Logements (Villa)			738	0,67
1354	Servette 100, rue de la	1968	Logement + bureau + Salle communale des Asters	ECO+ SEJ+ GIM-A			
1354-1	Servette 100, rue de la	1968	Parking				
1355	Hoffmann 4, rue	1968	Logement + rez activité				
1356	Hoffmann 6, rue	1968	Logement + rez activité				
1357	Hoffmann 8, rue	1968	Logement + Unité d'action communautaire Servette/St-Jean	SOC			
1358	Schaub 39, rue	1968	Logement + bureau SIS	SIS			
1359	Schaub 41, rue	1968	Logement + bureau SIS + parking	SIS			
1360	Schaub 43, rue	1968	Logement + bureau SIS + parking	SIS			
1361	Schaub 45, rue	1968	Logement + bureaux + Maison de quartier des Asters	SIS+ SEJ			
1019	Fazy 2, bd. James-	1932	Logement + Hôtel Les Tourelles			8 748	0,68
1092	Lausanne 31, rue de	1918	Logement + rez activité			4 586	0,68
1168	Eaux-Vives 7, pl. des	1857	Logement + rez activité			6 725	0,68
1183	De-Gallatin 15, av.	1956	Logement			13 946	0,68

Remarque: le terme « rez activité » se réfère principalement à des activités commerciales, mais il peut s'agir aussi de bureaux, d'ateliers, de cabinets médicaux ou de restaurants.

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)
 Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

2535

N° bât.	Adresse	Année constr.	Affectation	Autre service	Regroupement	Volume SIA 116	A/N
1340	Muraille 9-11, ch. de la	1966	Centre artisanal			29 960	0,68
1700	Soret 17, av.	1910	Logement (villa)			710	0,68
1929	Secheron 3, av. de	1932	Logement		Sécheron 3-5, av. de	11 305	0,68
1930	Secheron 5, av. de	1932	Logement				
1188	Goulart 2, pl. Simon-	1953	Logement + rez activité		Goulart 2-4, pl. Simon-	16 619	0,68
1189	Goulart 4, pl. Simon-	1954	Logement + rez activité				
1015	Cité 19, rue de la	1599	Logement			5 880	0,69
1042	Tour-de-Boel 6, rue de la	1620	Logement + bureau + discothèque			1 324	0,69
1194	Trait-d'Union 14, ch. du	1900	Logement (villa)			593	0,69
1272	Savoises 11-15-17, rue des	1960	Logement + bureau + rez activité			9 648	0,69
1613	Montbrillant 4, rue de	1870	Logement + rez activité			5 555	0,69
1919	Favre 22, rue Louis-	1918	Logement		Favre 22-22 bis, rue Louis-	7 699	0,69
1920	Favre 22 bis, rue Louis-	1918	Logement				
1883	Fatio 17, rue Pierre-	1968	Halles de Rive				0,70
1054	Madeleine 7, rue de la	1924	Logement + rez activité			3 075	0,70
1136	Boulangerie 3-5, rue de la/Chevat-Blanc 7, rue du	1599	Logement + Théâtre de Poche	SEC		2 600	0,70
1402	Chateau-Bloc 19, ch. du	1980	Atelier + dépôt + bureau			30 947	0,70
1467	Montbrillant 12, rue de	1910	Logement + rez activité			6 192	0,70
1511	Chatelaine 43, av. de	1950	Atelier + dépôt, B-1511			396	0,70
1512	Chatelaine 43, av. de	1950	Atelier + dépôt, C-1512			25 362	0,70
1382	Villereuse 6, rue de	1967	Logement + rez activité				
1382-1	Villereuse 6, rue de	1967	Parking		Villereuse 6-8-10, rue de	35 223	0,70
1383	Villereuse 8, rue de	1967	Logement + rez activité				
1384	Villereuse 10, rue de	1967	Logement + rez activité				
1053	Lausanne 30, rue de	1943	Logement + rez activité		Lausanne 30-32, rue de	7 169	0,70
1021	Lausanne 32, rue de	1943	Logement + rez activité				
1004	Rois 19, rue des	1986	Logement + rez activité			5 373	0,71
1187	Cornavin 1, rue de	0	Bureau + rez activité			3 253	0,71
1646	Grand-Rue 39	1681	Logement + rez activité			6 335	0,71
1922	Navigation 9, rue de la	1916	Logement			4 110	0,71
3463	Ile 1, place de l'	1877	Restaurant Halles de l'île + commerce + bureaux + WC			14 912	0,71
1410	Prevost-Martin 21, rue	1969	Logement + rez activité		Prevost-Martin 21-23, rue	15 101	0,71
1411	Prevost-Martin 23, rue	1969	Logement + rez activité				
1923	Paquis 30, rue des	1930	Logement		Paquis 30-32, rue des	9 922	0,71
1924	Paquis 32, rue des	1930	Logement				
1241	Pépinière 2, rue de la	1898	Logement + rez activité		Montbrillant 5, pl. de - Pépinière 2, rue de la	11 740	0,71
1606	Montbrillant 5, pl. de	1898	Logement + rez activité				
1005	Calvin 17, rue Jean-	1919	Logement			2 200	0,72
1055	Madeleine 11, rue de la	1924	Logement + rez activité			3 029	0,72
1317	Battoirs 2, rue des	1970	Logement + rez activité			8 301	0,72
1158	Peney 52, rte.	1947	Logement		Peney 52-54-56, rte de	4 640	0,72
1159	Peney 54, rte.	1947	Logement				
1160	Peney 56, rte.	1947	Logement				
1004	Beauregard 1, rue	1962	Logement + rez activité			13 476	0,73
1097	Mestrezat 7A, ch.	1960	Logement (villa)			960	0,73
1322	Bâle 26, rue de	1965	Logement + rez activité			7 156	0,73
1603	Servette 38, rue de la	1869	Logement			4 880	0,73
1659	Poterie 5, rue de la	1788	Logement + atelier			1 442	0,73

■ Mauvais ■ Moyen ■ Bon ■ Très bon

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)

Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

N° bât.	Adresse	Année constr.	Affectation	Autre service	Regroupement	Volume SIA 116	A/N
1916	Favre 19, rue Louis-	1927	Logement		Favre 19-21, rue Louis-	9 522	0,73
1917	Favre 21, rue Louis-	1927	Logement				
1420	Saint-Georges 3, bd. de	1900	Logement + rez activité		Saint-Georges 3-5, bd de	12 135	0,73
1380	Saint-Georges 5, bd. de	1900	Logement + rez activité				
1125	Pont-d'Arve 5, bd. du	1995	Logement + parking		Pont-d'Arve 5-7, bd du - Prévost-Martin 19, rue	24 083	0,73
1126	Pont-d'Arve 7, bd. du	1995	Logement + Poste police municipale	SPM			
1127	Prevost-Martin 19, rue	1992	Logement + parking	SPM			
1123	Gautier 18, rue Jean-Antoine-	1956	Logement + rez activité			9 780	0,74
1137	Sous-Terre 3, rue de	1863	Atelier			1 636	0,74
1163	Simplon 5-7, rue du	1963	Centre artisanal			21 519	0,74
1165	Etuves 15, rue des	1800	Logement + rez activité			2 929	0,74
1213	Coulouvreniere 15, rue de la	1919	Logement + rez activité			2 489	0,74
1240-1	Contamines 9A, rue de	1882	Bureau, Villa Général Dufour (loge)			349	0,74
1341	Navigation 8, rue de la	1966	Logement + rez activité			4 853	0,74
1438	Puiserande 3, rue de la	1918	Logement			4 118	0,74
1962	Hotel-de-Ville 12, rue de l'	1705	Logement + bureau			6 122	0,74
3507	Vogt 22-24, bd. Carl-	1969	Bibliothèque municipale de la Jonction + Maison de quartier de la Jonction + commerces	BM+ SEJ		17 530	0,74
3703	Tour de l' Ile 1	1898	Tour de l'île			3 000	0,74
1672	Carouge 104, rue de	1985	Logement		Carouge 104-106, rue de	16 858	0,75
1679	Carouge 106, rue de	1985	Logement + parking				
1012	Cheval-Blanc 8, quai du	1988	Logement + bureaux + parking			13 440	0,75
1063	Lombard 10, rue	1890	Logement (villa)			800	0,75
1065	Weber 21, av. Théodore-	1948	Logement (villa)			1 100	0,75
1229	Saint-Georges 65, bd. de	1900	Logement + rez activité			6 428	0,75
1268	Battoirs 10, rue des	1965	Logement + rez activité + parking			11 997	0,75
3328-1	Rothschild 30, rue	1987	Hôtel, Geneva Hostel, bât. C			9 295	0,75
1607	Midi 2, rue du	1918	Logement				
1615	Midi 4, rue du	1880	Logement + Jardin d'enfants La Maison des Enfants	SDPE	Midi 2-4-6-8, rue du	9 710	0,75
1417	Midi 6, rue du	1918	Logement				
1416	Midi 8, rue du	1918	Logement				
1319	Liotard 29-29A, rue	1897	Locatif - Villa + Poste PC	SIS		1 555	0,76
1501	Général-Guisan 34, quai du	1854	Hôtel Métropole	DFEL		41 840	0,76
1624	Faucille 9, rue de la	1918	Logement + rez activité			4 975	0,76
1901	Fabri 4, rue Adhemar-	1869	Logement			6 566	0,76
1914	Levant 2, rue du	1916	Logement		Levant 2-4, rue du	6 799	0,76
1915	Levant 4, rue du	1916	Logement				
1345	De-Sellon 4, rue J.-J.-	1872	Logement		De-Sellon 4-6, rue J.-J.-	9 819	0,77
1378	De-Sellon 6, rue J.-J.-	1872	Logement + ateliers				
1122	Vermont 10 Ter, rue de	1878	Logement (villa)			1 150	0,77
1162	Godefroy 18, av.	1932	Logement (villa)			977	0,77
1310	Simplon 3, rue du	1911	Logement			3 806	0,77
1435	Villereuse 1, rue de	1912	Logement + rez activité			7 107	0,77
1601	Clairière 5, ch. de la	1877	Logement			3 153	0,77

Remarque : le terme « rez activité » se réfère principalement à des activités commerciales, mais il peut s'agir aussi de bureaux, d'ateliers, de cabinets médicaux ou de restaurants.

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)
 Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

2537

N° bât.	Adresse	Année constr.	Affectation	Autre service	Regroupement	Volume SIA 116	A/N
1608	Grottes 30 bis, rue des	1918	Atelier + parking			4 200	0,77
1658	Poterie 3, rue de la	1894	Logement			3 373	0,77
1961	Tranches 2, bd. des	1895	Logement			6 886	0,77
1020	Jargonnant 3, pl. de	1907	Logement			6 533	0,78
1025	Lissignol 8, rue	1898	Logement + rez activité			5 802	0,78
1325	Nant 4, rue du	1967	Logement + rez activité			7 185	0,78
1351	Sillem 8, rue	1909	Logement			3 921	0,78
1362	Avenir 34, rue de l'	1967	Logement + rez activité			9 810	0,78
1680	Navigation 20, rue de la	1984	Logement + parking + salle de gymnastique + piscine	SPO+ ECO		35 508	0,78
3343	Voltaire 9, rue	1961	Résidence pour jeunes Le Voltaire			5 312	0,78
1459	Montchoisy 46, rue de	1973	Logement + Espace quartier aînés des Eaux-Vives + dépôt VVP	SOC+ VVP	Montchoisy 46-48-50, rue de		
1460	Montchoisy 48, rue de	1973	Logement + crèche des Eaux-Vives	SDPE		28 390	0,78
1461	Montchoisy 50, rue de	1973	Logement + Unité d'action commu- nautaire Eaux-Vives/Champel/Cité	SOC			
1032	Village-Suisse 3, rue du	1991	Résidence pour étudiants			11 345	0,79
1134	Boulangerie 2-4, rue de la/Grand-Rue 18	1918	Logement			6 978	0,79
1143	Pré-Picot 10, chemin du	2000	Logement (villa)			357	0,79
1178	Grottes 15, rue des	1918	Logement + rez activité			3 910	0,79
1235	Grottes 5, pl. des	1845	Logement + centre de loisirs La Maison Verte	SEJ		616	0,79
1236	Cerclé 12, rue du	1850	Logement			4 900	0,79
1251	Petit-Saconnex 26, ch. du	1858	Logement (villa)			2 600	0,79
1419	Blanvalet 9, rue Henri-	1971	Logement + rez activité + dépôt VVP	VVP		4 250	0,79
1709	Petite-Boissière 22A, ch. de la	0	Logement (villa)			995	0,79
1918	Favre 20, rue Louis-	1927	Logement			4 460	0,79
3353	Butini 1, rue	1899	Logement, Geneva Hostel, bât. A			1 651	0,79
1066	Pin 1, Promenade du	1863	Logement		Pin 1-3, promenade du	25 998	0,79
1067	Pin 3, Promenade du	1863	Logement				
1039	Tour-de-Boël 10-12, rue de la	1991	Logement + rez activité		Tour-de-Boël 10-12-14, rue de la - Trois-Perdrix 5, pl. des		
1040	Tour-de-Boël 14, rue de la	1991	Logement + parking + rez activité			22 120	0,79
1039-1	Trois-Perdrix 5, pl. des	1991	Parking				
1642	Vogt 2, bd. Carl-	1988	Logement + rez activité + parking	SOC	Vogt 2-4, bd Carl-	24 267	0,79
1342	Vogt 4, bd. Carl-	1988	Logement + rez activité + parking				
1392	Puiserande 2, rue de la	1912	Logement + rez activité		Puiserande 2-4, rue de la	6 408	0,79
1605	Puiserande 4, rue de la	1912	Logement				
1426	Grottes 17, rue des	1918	Logement		Grottes 17-19, rue des	7 209	0,79
1265	Grottes 19, rue des	1918	Logement				
1289	Deux-Ponts 5, rue des	1911	Logement + rez activité		Deux-Ponts 5-7, rue des	6 140	0,79
1339	Deux-Ponts 7, rue des	1911	Logement + rez activité				
1131	Terrassière 32, rue de la	1973	Logement + rez activité + parking			12 906	0,80
1485	Crêts-de-Champel 34, ch. des	1975	Logement + parking			9 953	0,80
1617	Royaume 14, rue	1990	Logement + cuisine scolaire	ECO		13 647	0,80
1632	Grottes 30, rue des	1918	Logement + rez activité			7 470	0,80
1652	De-Sellon 3, rue J.-J.-	1879	Logement + rez activité			4 664	0,80

■ Mauvais ■ Moyen ■ Bon ■ Très bon

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)

Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

N° bât.	Adresse	Année constr.	Affectation	Autre service	Regroupement	Volume SIA 116	A/N
1638	Amat 6, rue Jean-Charles-	1976	Logement + Espace quartier aîné de Pâquis + dépôt 20 SIS	SOC+ SIS	Amat 6, rue Jean-Charles - Rothschild 27, rue	67 570	0,80
1639	Rothschild 27, rue	1976	Logement + crèche Carfagni-Prieuré + Poste police municipale	SDPE +SPM			
1044	Villereuse 3, rue de	1987	Logement + rez activité + parking + dépôt VVP	VVP			
1045	Villereuse 5, rue de	1987	Logement + rez activité + parking				
1046	Villereuse 7, rue de	1987	Logement + rez activité + parking				
1008	Cendrier 4-6, rue du	1945	Logement + rez activité				
1009	Cendrier 8-10, rue du	1945	Logement + rez activité + crèche Isabelle Eberhardt	SDPE	Cendrier 4-6-8-10, rue du	9 278	0,80
1975	Miremont 23B, av. de	1890	Logement (villa)			1 253	0,80
1026	Lissignol 9, rue	1896	Logement + rez activité			4 770	0,81
1038	Rossi 5, rue Pellegrino-	1983	Logement + rez activité			5 900	0,81
1129	Clos 20, rue du	1985	Logement			5 151	0,81
1169	Grottes 5, rue des	1918	Logement + rez activité			5 800	0,81
1177	Eaux-Vives 13, pl. des	1866	Logement + rez activité			5 441	0,81
1260	Vélodrome 2, rue du	1961	Centre artisanal + parking	ECO		39 419	0,81
1343	Midi 10, ruelle du	1859	Logement + rez activité			4 559	0,81
1418	Chapelle 10, rue de la	1878	Logement			4 520	0,81
1480	Lombard 5 / Cluse 103	1973	Logement + crèche des Chaumettes			11 910	0,81
1609	Faucille 10, rue de la	1918	Logement			4 770	0,81
1633	Grottes 32, rue des	1918	Logement + rez activité			7 118	0,81
1648	Paquis 34, rue des	1978	Logement + rez activité			5 183	0,81
1705	Saint-Jean 43, rue de	1930	Logement			1 100	0,81
1951	Hodier 5, rue Ferdinand-	1883	Logement + bureau			6 800	0,81
1478	Soubeyran 8, rue	1972	Logement + crèche "Arc en Ciel"	SDPE			
1478-1	Soubeyran 8 à 10, rue	1972	Parking		Soubeyran 8-10, rue	65 651	0,81
1479	Soubeyran 10, rue	1972	Logement + EQ de Soubeyran	SOC			
1196	Saint-Laurent 6, rue	1990	Logement + rez activité		Saint-Laurent 6-8, rue	8 452	0,81
1197	Saint-Laurent 8, rue	1990	Logement + rez activité				
1106	Grottes 26, rue des	1876	Logement + rez activité		Grottes 26-28, rue des	9 903	0,81
1456	Grottes 28, rue des	1875	Logement + rez activité				
1030	Rousseau 14, rue	1897	Logement + rez activité			4 602	0,82
1049	Moillebeau 1, rue de	1850	EMS Les Tilleuls			11 818	0,82
1110	Etuves 11, rue des	1800	Logement + rez activité			1 497	0,82
1135	Grand-Rue 26	1599	Logement + rez activité			5 400	0,82
1353	Faucille 3, rue de la	1872	Logement + Jardin d'enfants L'Atelier-Vie	SDPE		4 530	0,82
1166	Faucille 5, rue de la	1882	Logement + rez activité			3 770	0,82
1240	Contamines 9A, rue de	1845	Bureau, Villa Général Dufour			3 155	0,82
1502	Chouet 7, rue Jean-Robert-	1996	Logement (Ex Hôtel de l'Union)			4 980	0,82
1614	Grottes 1, pl. des	1918	Logement + rez activité			9 400	0,82
1933	De-Grenus 9, pl.	1842	Logement + rez activité			2 200	0,82
3250	Nant 35, rue du	1973	Parking			24 363	0,82
3253	Seujet 8, quai du	1976	Parking			8 460	0,82
1674	Favre 23, rue Louis-	1983	Logement + rez activité				
1675	Favre 25, rue Louis-	1983	Logement + rez activité		Périmètre Schtroumpfs I	27 600	0,82
1676	Favre 27, rue Louis-	1983	Logement + rez activité				
1677	Favre 29, rue Louis-	1983	Logement + rez activité				

Remarque: le terme « rez activité » se réfère principalement à des activités commerciales, mais il peut s'agir aussi de bureaux, d'ateliers, de cabinets médicaux ou de restaurants.

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)
 Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

2539

Patrimoine financier

N° bât.	Adresse	Année constr.	Affectation	Autre service	Regroupement	Volume SIA 116	A/N
1398	Terrassière 9, rue de la	1989	Logement + rez activité		Terrassière	16 118	0,82
1399	Terrassière 11, rue de la	1989	Logement + rez activité + parking		9-11, rue de la		
1439	Servette 16, rue de la	1990	Logement + rez activité			66 872	0,82
1440	Servette 18, rue de la	1990	Logement + rez activité				
1441	Servette 20, rue de la	1990	Logement + rez activité		Périmètre		
1442	Favre 12, rue Louis-	1990	Logement + rez activité		Schtroumpfs III		
1443	Favre 14, rue Louis-	1990	Logement + rez activité			26 705	0,82
1443-1	Favre 14, rue Louis-	1990	Parking				
1140	Jargonnant 4, rue de	1989	Logement + rez activité + Poste police municipale	SPM	Jargonnant	26 705	0,82
1687	Jargonnant 6, rue de	1989	Logement + rez activité		4-6, rue de -		
1688	Vieux-Marché 8, rue du	1990	Logement + rez activité		Vieux-Marché	2 599	0,83
1186	Perron 10, rue du	1951	Logement + rez activité				
1412	Frontenex 58, rte. de	1903	Logement			7 180	0,83
1446	Grottes 11, rue des	1870	Logement + rez activité			4 286	0,83
1493	Soubeyran 12-14, rue	1976	Logement + rez activité + dépôt VVP	VVP		5 005	0,83
1926	Montchoisy 15, rue de	1933	Logement			9 643	0,83
3020	Fort-Barreau 19, rue du	1988	EMS Fort-Barreau			24 396	0,83
1170	Favre 31, rue Louis-	1988	Logement + rez activité			24 396	0,83
1171	Favre 33, rue Louis-	1988	Logement + rez activité + crèche Grotte Bleue	SDPE			
1172	Favre 35, rue Louis-	1988	Logement + rez activité				
1173	Favre 37, rue Louis-	1990	Logement + rez activité				
1174	Favre 39, rue Louis-	1990	Logement + rez activité				
1175	Favre 41, rue Louis-	1990	Logement + rez activité				
1181	Favre 43, rue Louis-	1990	Atelier + bureau + Théâtre des Grottes	SEC			
1181-1	Favre 43, rue Louis-	1989	Parking + dépôt VVP	WVP			
1182	Grand-Pré 11, rue du	1991	Logement + Espace habitants "La Palette"	SOC			
1444	Grottes 7, rue des	1990	Logement + rez activité		Grottes 7-9, rue des		
1445	Grottes 9, rue des	1990	Logement + rez activité			6 415	0,84
1022	Lissignol 1-3, rue	1897	Logement + rez activité			2 405	0,84
1407	Liotard 21, rue	1896	Logement			16 566	0,84
1447	Sillem 2, rue	1995	Logement + parking + Bibliothèque municipale des Eaux-Vives + abris PC	BM+SIS		24 813	0,84
1694	Midi 1, rue du	1990	Logement + Poste police municipale	SPM		24 813	0,84
1695	Midi 3, rue du	1990	Logement + rez activité		Midi 1-3-5-7-9, rue du		
1696	Midi 5, rue du	1990	Logement + rez activité				
1697	Midi 7, rue du	1990	Logement + rez activité				
1698	Midi 9, rue du	1990	Logement + rez activité			2 130	0,85
1016	Eaux-Vives 80, rue des	1900	Logement + rez activité				
1031	Rousseau 16, rue	1896	Logement + rez activité			5 007	0,85
1041	Tertasse 1, rue de la	1714	Logement + rez activité			3 560	0,85
1109	Etuves 9, rue des	1800	Logement + rez activité			2 401	0,85
1146	Motta 20, av. Giuseppe-	1912	Logement			2 298	0,85
1198	De-Grenus 2, pl.	1860	Logement + rez activité			2 514	0,85
1706	Petite-Boissière 22, ch. de la	0	Logement (villa)			995	0,85
1851	Ador 82, quai Gustave-	1710	Restaurant du Parc des Eaux-Vives			7 958	0,85
3241	Moillebeau 70, rue de	1942	Ecole de Budé, appt. concierge	ECO		500	0,85

■ Mauvais ■ Moyen ■ Bon ■ Très bon

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)
Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

N° bât.	Adresse	Année constr.	Affectation	Autre service	Regroupement	Volume SIA 116	A/N
1105	Faucille 4, rue de la	1918	Logement + rez activité		Faucille 4-6-8, rue de la	3 915	0,85
1018	Faucille 6, rue de la	1918	Logement + rez activité				
1179	Faucille 8, rue de la	1918	Logement + rez activité				
1475	Lombard 6, rue	1898	Logement		Lombard 6-8, rue	7 070	0,86
1476	Lombard 8, rue	1898	Logement				
1057	Môle 19, rue du	1994	Logement + Salle communale du Môle + parking			20 480	0,86
1145	Etuves 21, rue des	1800	Logement + rez activité			1 562	0,86
1634	Cite-de-la-Corderie 10, rue	1918	Logement			3 313	0,86
1108	Etuves 3-5, rue des	1800	Logement + rez activité			3 070	0,87
1157	Rousseau 7, rue	1599	Logement + rez activité			3 997	0,87
1223	Violette 17, rue Jean-	1849	Logement + rez activité			2 615	0,87
1636	Gares 21, rue des	1860	Logement + rez activité				
1368	Grottes 12-14, rue des	1870	Logement + rez activité			2 342	0,87
1292	Grottes 18, rue des	1871	Logement + rez activité		Grottes 18-20, rue des	5 351	0,87
1293	Grottes 20, rue des	1871	Logement + rez activité				
1352	Grottes 22, rue des	1872	Logement + rez activité			2 632	0,87
1628	Pictet 10, av. Ernest-	1980	Logement + parking		Pictet 10-12, av. Ernest-	24 787	0,87
1629	Pictet 12, av. Ernest-	1980	Logement + parking				
1017	Etuves 17, rue des	1764	Logement + rez activité				
1144	Montbrillant 13, pl.	2011	Vélostation			1 710	0,88
1248	Faucille 1, rue de la	1870	Logement + rez activité			2 804	0,88
1618	Chouet 4, rue Jean-Robert-	1904	Logement			3 778	0,88
1350	Gares 17, rue des	1860	Logement + rez activité			2 587	0,89
1421	Parc 14, rue du	1871	Logement + rez activité			1 350	0,89
3328	Rothschild 30, rue	1874	Hôtel, Geneva Hostel, bât. Rothschild			3 686	0,89
1027	Lissignol 10, rue	1899	Logement + rez activité			4 615	0,90
1034	Gares 19, rue des	1861	Logement + rez activité			3 266	0,90
1218	Industrie 11, rue de l'	1858	Logement			986	0,90
1654	Industrie 12, rue de l'	1836	Logement			1 389	0,91
1043	Tour-de-Boel 7, rue de la	1710	Logement + rez activité			3 326	0,92
1393	Industrie 8, rue de l'	1836	Logement			679	0,93
1685	Lausanne 27, rue de	1918	Logement + rez activité			4 227	0,96
1462	Carouge 98, rue de	1974	Logement				
1463	Carouge 100, rue de	1974	Logement + parking				
1464	Carouge 102, rue de	1971	Logement + parking				
1484	Minoteries 1, rue des	1971	Logement + dépôt VVP	VVP	Périmètre des Minoteries	130 071	0,96
1486	Minoteries 3, rue des	1971	Logement + infirmerie + parking	SOC			
3710	Minoteries 3, rue des	1974	Bibliothèque municipale des Minoteries + Espace quartier aînés Plainpalais + salle de tennis de table + parking	BM+ SOC+ SPO			
1487	Minoteries 5, rue des	1971	Logement + rez activité	SEVE+ SDPE			
1488	Minoteries 7, rue des	1971	Logement + école des Minoteries	ECO			

Remarque : le terme « rez activité » se réfère principalement à des activités commerciales, mais il peut s'agir aussi de bureaux, d'ateliers, de cabinets médicaux ou de restaurants.

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)
 Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

2541

Liste de l'ensemble des bâtiments du patrimoine financier,
 classement alphabétique des adresses

N° bât.	Adresse	Année constr.	Affectation	Autre service	Regroupement	Volume SIA 116	A/N
1851	Ador 82, quai Gustave-	1710	Restaurant du Parc des Eaux-Vives			7 958	0,85
1638	Amat 6, rue Jean-Charles-	1976	Logement + Espace quartier aîné de Pâquis + dépôt 20 SIS	SOC+ SIS	Amat 6, rue Jean-Charles - Rothschild 27, rue	36 061	0,80
1625	Amis 5, rue des	1918	Logement + rez activité		Amis 5, rue des - Grottes 6-6bis, rue des	1 554	0,41
1666	Amis 9, rue des	1870	Dépôt		Amis 9, rue des - Grottes 8-10, rue des	1 602	0,49
1002	Ancien-Port 10, rue de l'	1920	Logement		Ancien-Port 10-12, rue de l' - Jaquet 5-7-9-11, rue Jean-	3 999	0,68
1003	Ancien-Port 12, rue de l'	1920	Logement		Ancien-Port 10-12, rue de l' - Jaquet 5-7-9-11, rue Jean-	4 343	0,65
1253	Ansermet 36, quai Ernest-	1964	Logement + rez activité		Périmètre Tours de la Jonction	15 790	0,49
1254	Ansermet 38, quai Ernest-	1964	Logement + rez activité		Périmètre Tours de la Jonction	15 790	0,52
1255	Ansermet 40, quai Ernest-	1964	Logement + rez activité		Périmètre Tours de la Jonction	15 790	0,51
1256	Ansermet 42, quai Ernest-	1964	Logement + rez activité		Périmètre Tours de la Jonction	15 790	0,50
1362	Avenir 34, rue de l'	1967	Logement + rez activité			9 810	0,78
1322	Bâle 26, rue de	1965	Logement + rez activité			7 156	0,73
1317	Battoirs 2, rue des	1970	Logement + rez activité			8 301	0,72
1268	Battoirs 10, rue des	1965	Logement + rez activité + parking			11 997	0,75
1612	Bautte 16, rue	1894	Logement + rez activité			6 161	0,63
1004	Beauregard 1, rue	1962	Logement + rez activité			13 476	0,73
1419	Blanvalet 9, rue Henri-	1971	Logement + rez activité + dépôt VVP	VVP		4 250	0,79
1134	Boulangerie 2-4, rue de la/Grand-Rue 18	1918	Logement			6 978	0,79
1134	Boulangerie 3-5, rue de la/Cheval-Blanc 7, rue du	1599	Logement + Théâtre de Poche	SEC		2 600	0,70
1134	Butini 1, rue	1899	Logement, Geneva Hostel, bât. A			1 651	0,79
1048	Calvin 2, rue Jean-/Pâtisserie 17, rue de la	1699	Logement			6 015	0,67
1005	Calvin 17, rue Jean-	1919	Logement			2 200	0,72
1001	Carouge 40, rue de	1897	Logement			4 043	0,66

■ Mauvais ■ Moyen ■ Bon ■ Très bon

Patrimoine financier

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)

Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

N° bât.	Adresse	Année constr.	Affectation	Autre service	Regroupement	Volume SIA 116	A/N
1318	Carouge 82, rue de	1966	Logement			4 244	0,63
1462	Carouge 98, rue de	1974	Logement		Périmètre des Minoteries	12 350	0,96
1463	Carouge 100, rue de	1974	Logement + parking		Périmètre des Minoteries	11 000	0,96
1464	Carouge 102, rue de	1971	Logement + parking		Périmètre des Minoteries	11 000	0,96
1672	Carouge 104, rue de	1985	Logement		Carouge 104-106, rue de	8 780	0,76
1679	Carouge 106, rue de	1985	Logement + parking		Carouge 104-106, rue de	8 078	0,74
1008	Cendrier 4-6, rue du	1945	Logement + rez activité		Cendrier 4-6-8-10, rue du	4 694	0,80
1009	Cendrier 8-10, rue du	1945	Logement + rez activité + crèche Isabelle Eberhardt	SDPE	Cendrier 4-6-8-10, rue du	4 584	0,80
1236	Cercle 12, rue du	1850	Logement			4 900	0,79
1418	Chapelle 10, rue de la	1878	Logement			4 520	0,81
1402	Chateau-Bloc 19, ch. du	1980	Atelier + dépôt + bureau			30 947	0,70
1519	Chatelaine 43, av. de	1950	Atelier + dépôt, W-1519			3 007	0,53
1516	Chatelaine 43, av. de	1930	Atelier + dépôt, G-1516			5 666	0,54
1517-1	Chatelaine 43, av. de	1950	Atelier + Dépôt (Fondation Grand-Théâtre)	GTG		8 769	0,57
1513	Chatelaine 43, av. de	1950	Atelier + dépôt, D-1513			1 413	0,58
1510	Chatelaine 43, av. de	1930	Atelier + dépôt, A-1510			912	0,60
1514	Chatelaine 43, av. de	1930	Atelier + dépôt, E-1514			7 176	0,62
1517	Chatelaine 43, av. de	1950	Atelier + dépôt, H-1517	BM+DACM+MEG+SIG		86 812	0,64
1511	Chatelaine 43, av. de	1950	Atelier + dépôt, B-1511			396	0,70
1512	Chatelaine 43, av. de	1950	Atelier + dépôt, C-1512			25 362	0,70
1515	Chatelaine 43, av. de	1930	Dépôt, F-1515 (couvert en bois)	SEVE		6 182	0,28
1062	Châtelet 3, ch. du	1890	Maison de la naissance Villa Meyer			1 195	0,65
1012	Cheval-Blanc 8, quai du	1988	Logement + bureaux + parking			13 440	0,75
1618	Chouet 4, rue Jean-Robert-	1904	Logement			3 778	0,88
1502	Chouet 7, rue Jean-Robert-	1996	Logement [Ex Hôtel de l'Union]			4 980	0,82
1015	Cité 19, rue de la	1599	Logement			5 880	0,69
1634	Cite-de-la-Corderie 10, rue	1918	Logement			3 313	0,86

Remarque: le terme « rez activité » se réfère principalement à des activités commerciales, mais il peut s'agir aussi de bureaux, d'ateliers, de cabinets médicaux ou de restaurants.

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)
Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

2543

Patrimoine financier

N° bât.	Adresse	Année constr.	Affectation	Autre service	Regroupement	Volume SIA 116	A/N
1601	Clairière 5, ch. de la	1877	Logement			3 153	0,77
1129	Clos 20, rue du	1985	Logement			5 151	0,81
1490	Cluse 91, bd de la	1869	Restaurant Le Platane + logement			1 918	0,53
1047	Cluse 95, bd de la	1940	Bureau			191	0,51
1047-1	Cluse 95, bd de la	1865	Dépôt + atelier			3 025	0,53
1240-1	Contamines 9A, rue de	1882	Bureau, Villa Général Dufour (logel)			349	0,74
1240	Contamines 9A, rue de	1845	Bureau, Villa Général Dufour			3 155	0,82
1240-2	Contamines 9A, rue de	0	Parking			135	0,52
1107	Cordiers 8, rue des	1897	Logement + rez activité			1 883	0,31
1187	Cornavin 1, rue de	0	Bureau + rez activité			3 253	0,71
1213	Coulouvreniere 15, rue de la	1919	Logement + rez activité			2 489	0,74
1494	Coulouvreniere 42-44, rue de la	1885	Logement + rez activité + bureau + salle de danse	CFI		11 140	0,54
1485	Crêts-de-Champel 34, ch. des	1975	Logement + parking			9 953	0,80
1204	Dancet 22A, rue - Dizerens 25, rue	1958	Logement + bureau (SOC) + dépôt VVP	SOC+ VVP		9 976	0,67
1692	Dassier 15, rue Jean-	1855	Logement			9 116	0,31
1183	De-Gallatin 15, av.	1956	Logement			13 946	0,68
1198	De-Grenus 2, pl.	1860	Logement + rez activité			2 514	0,85
1933	De-Grenus 9, pl.	1842	Logement + rez activité			2 200	0,82
1652	De-Sellon 3, rue J.-J.-	1879	Logement + rez activité			4 664	0,80
1345	De-Sellon 4, rue J.-J.-	1872	Logement		De-Sellon 4-6, rue J.-J.-	4 669	0,79
1378	De-Sellon 6, rue J.-J.-	1872	Logement + ateliers		De-Sellon 4-6, rue J.-J.-	5 150	0,76
1257	Deux-Ponts 29, rue des	1964	Logement + rez activité		Périmètre Tours de la Jonction	6 670	0,59
1258	Deux-Ponts 31, rue des	1964	Logement + rez activité		Périmètre Tours de la Jonction	6 620	0,60
1259	Deux-Ponts 33, rue des	1964	Logement + rez activité		Périmètre Tours de la Jonction	6 700	0,60
1289	Deux-Ponts 5, rue des	1911	Logement + rez activité		Deux-Ponts 5-7, rue des	3 650	0,79
1339	Deux-Ponts 7, rue des	1911	Logement + rez activité		Deux-Ponts 5-7, rue des	2 490	0,79

■ Mauvais ■ Moyen ■ Bon ■ Très bon

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)

Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

N° bât.	Adresse	Année constr.	Affectation	Autre service	Regroupement	Volume SIA 116	A/N
1219	Diorama 2-4, rue du	1962	Bureau + rez activité		Diorama 2-4-6, rue du - Rois 13-15-17, rue des	12 432	0,47
1219-1	Diorama 2-4-6, rue du	1962	Parking		Diorama 2-4-6, rue du - Rois 13-15-17, rue des	1 284	0,69
1098	Duboule 1, ch. Moïse-	1876	Locatif - Log.			390	0,36
1184	Durand 2, rue Simon-	1952	Logement		Durand 2-4, rue Simon-	2 499	0,57
1185	Durand 4, rue Simon-	1952	Logement		Durand 2-4, rue Simon-	2 460	0,57
1168	Eaux-Vives 7, pl. des	1857	Logement + rez activité			6 725	0,68
1177	Eaux-Vives 13, pl. des	1866	Logement + rez activité			5 441	0,81
1016	Eaux-Vives 80, rue des	1900	Logement + rez activité			2 130	0,85
1108	Etuves 3-5, rue des	1800	Logement + rez activité			3 070	0,87
1109	Etuves 9, rue des	1800	Logement + rez activité			2 401	0,85
1110	Etuves 11, rue des	1800	Logement + rez activité			1 497	0,82
1165	Etuves 15, rue des	1800	Logement + rez activité			2 929	0,74
1017	Etuves 17, rue des	1764	Logement + rez activité			3 893	0,88
1145	Etuves 21, rue des	1800	Logement + rez activité			1 562	0,86
1901	Fabri 4, rue Adhemar-	1869	Logement			6 566	0,76
1883	Fatio 17, rue Pierre-	1968	Halles de Rive			5 130	0,70
1248	Faucille 1, rue de la	1870	Logement + rez activité			2 804	0,88
1353	Faucille 3, rue de la	1872	Logement + Jardin d'enfants L'Atelier-Vie	SDPE		4 530	0,82
1105	Faucille 4, rue de la	1918	Logement + rez activité		Faucille 4-6-8, rue de la	1 413	0,84
1166	Faucille 5, rue de la	1882	Logement + rez activité			3 770	0,82
1018	Faucille 6, rue de la	1918	Logement + rez activité		Faucille 4-6-8, rue de la	1 226	0,85
1179	Faucille 8, rue de la	1918	Logement + rez activité		Faucille 4-6-8, rue de la	1 276	0,85
1624	Faucille 9, rue de la	1918	Logement + rez activité			4 975	0,76
1609	Faucille 10, rue de la	1918	Logement			4 770	0,81
1442	Favre 12, rue Louis-	1990	Logement + rez activité		Périmètre Schtroumpfs III	10 034	0,85
1443	Favre 14, rue Louis-	1990	Logement + rez activité		Périmètre Schtroumpfs III	8 291	0,84

Remarque: le terme « rez activité » se réfère principalement à des activités commerciales, mais il peut s'agir aussi de bureaux, d'ateliers, de cabinets médicaux ou de restaurants.

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)
 Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

2545

N° bât.	Adresse	Année constr.	Affectation	Autre service	Regroupement	Volume SIA 116	A/N
1443-1	Favre 14, rue Louis-	1990	Parking		Périmètre Schtroumpfs III	28 057	0,79
1916	Favre 19, rue Louis-	1927	Logement		Favre 19-21, rue Louis-	4 761	0,72
1918	Favre 20, rue Louis-	1927	Logement			4 460	0,79
1917	Favre 21, rue Louis-	1927	Logement		Favre 19-21, rue Louis-	4 761	0,74
1919	Favre 22, rue Louis-	1918	Logement		Favre 22-22 bis, rue Louis-	4 366	0,69
1920	Favre 22 bis, rue Louis-	1918	Logement		Favre 22-22 bis, rue Louis-	3 333	0,70
1674	Favre 23, rue Louis-	1983	Logement + rez activité		Périmètre Schtroumpfs I	9 660	0,82
1675	Favre 25, rue Louis-	1983	Logement + rez activité		Périmètre Schtroumpfs I	6 070	0,82
1676	Favre 27, rue Louis-	1983	Logement + rez activité		Périmètre Schtroumpfs I	4 970	0,82
1677	Favre 29, rue Louis-	1983	Logement + rez activité		Périmètre Schtroumpfs I	6 900	0,82
1170	Favre 31, rue Louis-	1988	Logement + rez activité		Périmètre Schtroumpfs II	11 400	0,84
1171	Favre 33, rue Louis-	1988	Logement + rez activité + crèche Grotte Bleue	SDPE	Périmètre Schtroumpfs II	17 100	0,84
1172	Favre 35, rue Louis-	1988	Logement + rez activité		Périmètre Schtroumpfs II	5 970	0,84
1173	Favre 37, rue Louis-	1990	Logement + rez activité		Périmètre Schtroumpfs II	23 880	0,84
1174	Favre 39, rue Louis-	1990	Logement + rez activité		Périmètre Schtroumpfs II	23 880	0,84
1175	Favre 41, rue Louis-	1990	Logement + rez activité		Périmètre Schtroumpfs II	5 970	0,84
1181	Favre 43, rue Louis-	1990	Atelier + bureau + Théâtre des Grottes	SEC	Périmètre Schtroumpfs II	19 200	0,82
1181-1	Favre 43, rue Louis-	1989	Parking + dépôt VVP	WP	Périmètre Schtroumpfs II	23 000	0,81
1019	Fazy 2, bd. James-	1932	Logement + Hôtel Les Tourelles			8 748	0,68
1154	Forêt 11, av. de la	1940	Logement (villa) + bureau			980	0,60
3020	Fort-Barreau 19, rue du	1988	EMS Fort-Barreau			24 396	0,83
1412	Frontenex 58, rte. de	1903	Logement			7 180	0,83
1350	Gares 17, rue des	1860	Logement + rez activité			2 587	0,89
1034	Gares 19, rue des	1861	Logement + rez activité			3 266	0,90
1636	Gares 21, rue des	1860	Logement + rez activité			3 792	0,87

■ Mauvais ■ Moyen ■ Bon ■ Très bon

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)
Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

N° bât.	Adresse	Année constr.	Affectation	Autre service	Regroupement	Volume SIA 116	A/N
1123	Gautier 18, rue Jean-Antoine-	1956	Logement + rez activité			9 780	0,74
1501	Général-Guisan 34, quai du	1854	Hôtel Métropole	DFEL		41 840	0,76
1073	Giron 22, rue Charles-	1949	Logement		Giron 22-24-26, rue Charles-	5 205	0,62
1074	Giron 24, rue Charles-	1949	Logement		Giron 22-24-26, rue Charles-	4 317	0,62
1075	Giron 26, rue Charles-	1949	Logement		Giron 22-24-26, rue Charles-	5 626	0,62
1076	Giron 31, rue Charles-	1949	Logement		Giron 31-33, rue Charles-	4 109	0,64
1077	Giron 33, rue Charles-	1949	Logement		Giron 31-33, rue Charles-	4 136	0,63
1162	Godefroy 18, av.	1932	Logement (villa)			977	0,77
1246	Goetz-Monin 8, rue	1882	Logement + rez activité			5 888	0,45
1188	Goulart 2, pl. Simon-	1953	Logement + rez activité		Goulart 2-4, pl. Simon-	7 765	0,68
1189	Goulart 4, pl. Simon-	1954	Logement + rez activité		Goulart 2-4, pl. Simon-	8 854	0,68
1217	Grand-Bureau 21, rue du	1962	Atelier + rez activité			2 086	0,59
1182	Grand-Pré 11, rue du	1991	Logement + Espace habitants "La Palette"	SOC	Périmètre Schtroumpfs II	17 607	0,84
1135	Grand-Rue 26	1599	Logement + rez activité			5 400	0,82
1646	Grand-Rue 39	1681	Logement + rez activité			6 335	0,71
1614	Grottes 1, pl. des	1918	Logement + rez activité			9 400	0,82
1235	Grottes 5, pl. des	1845	Logement + centre de loisirs La Maison Verte	SEJ		616	0,79
1169	Grottes 5, rue des	1918	Logement + rez activité			5 800	0,81
1622	Grottes 6, rue des	1894	Logement + rez activité		Amis 5, rue des - Grottes 6-6bis, rue des	1 743	0,41
1152	Grottes 6 bis, rue des	1896	Logement + rez activité		Amis 5, rue des - Grottes 6-6bis, rue des	5 026	0,39
1444	Grottes 7, rue des	1990	Logement + rez activité		Grottes 7-9, rue des	3 918	0,83
1650	Grottes 8, rue des	1870	Logement + rez activité		Amis 9, rue des - Grottes 8-10, rue des	497	0,47
1445	Grottes 9, rue des	1990	Logement + rez activité		Grottes 7-9, rue des	3 971	0,83

Remarque : le terme « rez activité » se réfère principalement à des activités commerciales, mais il peut s'agir aussi de bureaux, d'ateliers, de cabinets médicaux ou de restaurants.

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)
 Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

2547

N° bât.	Adresse	Année constr.	Affectation	Autre service	Regroupement	Volume SIA 116	A/N
1050	Grottes 10, rue des	1861	Logement + rez activité		Amis 9, rue des - Grottes 8-10, rue des	1 729	0,51
1446	Grottes 11, rue des	1870	Logement + rez activité			4 286	0,83
1368	Grottes 12-14, rue des	1870	Logement + rez activité			2 342	0,87
1178	Grottes 15, rue des	1918	Logement + rez activité			3 910	0,79
1426	Grottes 17, rue des	1918	Logement		Grottes 17-19, rue des	3 701	0,79
1292	Grottes 18, rue des	1871	Logement + rez activité		Grottes 18-20, rue des	2 719	0,88
1265	Grottes 19, rue des	1918	Logement		Grottes 17-19, rue des	3 508	0,79
1293	Grottes 20, rue des	1871	Logement + rez activité		Grottes 18-20, rue des	2 632	0,86
1352	Grottes 22, rue des	1872	Logement + rez activité			2 632	0,87
1106	Grottes 26, rue des	1876	Logement + rez activité		Grottes 26-28, rue des	4 621	0,81
1456	Grottes 28, rue des	1875	Logement + rez activité		Grottes 26-28, rue des	5 282	0,81
1632	Grottes 30, rue des	1918	Logement + rez activité			7 470	0,80
1608	Grottes 30 bis, rue des	1918	Atelier + parking			4 200	0,77
1633	Grottes 32, rue des	1918	Logement + rez activité			7 118	0,81
1951	Hodler 5, rue Ferdinand-	1883	Logement + bureau			6 800	0,81
1355	Hoffmann 4, rue	1968	Logement + rez activité		Périmètre des Asters (Servette-Hoffmann)	15 225	0,67
1356	Hoffmann 6, rue	1968	Logement + rez activité		Périmètre des Asters (Servette-Hoffmann)	15 185	0,67
1357	Hoffmann 8, rue	1968	Logement + Unité d'action communautaire Servette/St-Jean	SOC	Périmètre des Asters (Servette-Hoffmann)	15 315	0,67
1962	Hotel-de-Ville 12, rue de l'	1705	Logement + bureau			6 122	0,74
3463	Ile 1, place de l'	1877	Restaurant Halles de l'Ile + commerce + bureaux + WC			14 912	0,71
1619	Industrie 7, rue de l'	1913	Logement + rez activité		Industrie 7-9, rue de l'	760	0,26
1393	Industrie 8, rue de l'	1836	Logement			679	0,93
1619-1	Industrie 9, rue de l'	1913	Atelier		Industrie 7-9, rue de l'	1 021	0,37

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)

Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

N° bât.	Adresse	Année constr.	Affectation	Autre service	Regroupement	Volume SIA 116	A/N
1218	Industrie 11, rue de l'	1858	Logement			986	0,90
1654	Industrie 12, rue de l'	1836	Logement			1 389	0,91
1111	Industrie 13, rue de l'	1861	Atelier + dépôt			368	0,49
1058	Jaquet 5, rue Jean-	1920	Logement		Ancien-Port 10-12, rue de l' - Jaquet 5-7-9-11, rue Jean-	4 650	0,66
1059	Jaquet 7, rue Jean-	1920	Logement		Ancien-Port 10-12, rue de l' - Jaquet 5-7-9-11, rue Jean-	3 630	0,65
1060	Jaquet 9, rue Jean-	1920	Logement		Ancien-Port 10-12, rue de l' - Jaquet 5-7-9-11, rue Jean-	4 560	0,65
1061	Jaquet 11, rue Jean-	1920	Logement		Ancien-Port 10-12, rue de l' - Jaquet 5-7-9-11, rue Jean-	3 613	0,63
1020	Jargonnant 3, pl. de	1907	Logement			6 533	0,78
1140	Jargonnant 4, rue de	1989	Logement + rez activité + Poste police municipale	SPM	Jargonnant 4-6, rue de - Vieux-Marché 8, rue du	7 965	0,83
1687	Jargonnant 6, rue de	1989	Logement + rez activité		Jargonnant 4-6, rue de - Vieux-Marché 8, rue du	9 259	0,82
1685	Lausanne 27, rue de	1918	Logement + rez activité			4 227	0,96
1053	Lausanne 30, rue de	1943	Logement + rez activité		Lausanne 30-32, rue de	3 064	0,69
1092	Lausanne 31, rue de	1918	Logement + rez activité			4 586	0,68
1021	Lausanne 32, rue de	1943	Logement + rez activité		Lausanne 30-32, rue de	4 105	0,70
1114	Lausanne 79, rue de	1946	Logement + rez activité			5 125	0,65
1913	Léman 11, rue du	1921	Logement		Léman 11, rue du - Navigation 4, pl. de la	4 895	0,55
1914	Levant 2, rue du	1916	Logement		Levant 2-4, rue du	3 380	0,75
1915	Levant 4, rue du	1916	Logement		Levant 2-4, rue du	3 419	0,77

Remarque : le terme « rez activité » se réfère principalement à des activités commerciales, mais il peut s'agir aussi de bureaux, d'ateliers, de cabinets médicaux ou de restaurants.

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)
 Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

2549

N° bât.	Adresse	Année constr.	Affectation	Autre service	Regroupement	Volume SIA 116	A/N
1407	Liotard 21, rue	1896	Logement			2 405	0,84
1346	Liotard 23, rue	1897	Logement (villa)			645	0,64
1319	Liotard 29-29A, rue	1897	Locatif - Villa + Poste PC	SIS		1 555	0,76
1022	Lissignol 1-3, rue	1897	Logement + rez activité			6 415	0,84
1023	Lissignol 5, rue	1896	Logement + rez activité			5 935	0,64
1024	Lissignol 7, rue	1896	Logement + rez activité			5 544	0,63
1025	Lissignol 8, rue	1898	Logement + rez activité			5 802	0,78
1026	Lissignol 9, rue	1896	Logement + rez activité			4 770	0,81
1027	Lissignol 10, rue	1899	Logement + rez activité			4 615	0,90
1028	Lissignol 12, rue	1898	Logement + rez activité			4 686	0,64
1029	Lissignol 14, rue	1898	Logement + rez activité			3 902	0,64
1480	Lombard 5 / Cluse 103	1973	Logement + crèche des Chaumettes			11 910	0,81
1475	Lombard 6, rue	1898	Logement		Lombard 6-8, rue	3 611	0,86
1476	Lombard 8, rue	1898	Logement		Lombard 6-8, rue	3 459	0,87
1063	Lombard 10, rue	1890	Logement (villa)			800	0,75
1054	Madeleine 7, rue de la	1924	Logement + rez activité			3 075	0,70
1055	Madeleine 11, rue de la	1924	Logement + rez activité			3 029	0,72
1097	Mestrezat 7A, ch.	1960	Logement (villa)			960	0,73
1694	Midi 1, rue du	1990	Logement + Poste police municipale	SPM	Midi 1-3-5-7-9, rue du	5 305	0,83
1607	Midi 2, rue du	1918	Logement		Midi 2-4-6-8, rue du	2 429	0,71
1695	Midi 3, rue du	1990	Logement + rez activité		Midi 1-3-5-7-9, rue du	4 788	0,84
1615	Midi 4, rue du	1880	Logement + Jardin d'enfants La Maison des Enfants	SDPE	Midi 2-4-6-8, rue du	2 426	0,71
1696	Midi 5, rue du	1990	Logement + rez activité		Midi 1-3-5-7-9, rue du	4 889	0,84
1417	Midi 6, rue du	1918	Logement		Midi 2-4-6-8, rue du	2 426	0,79
1697	Midi 7, rue du	1990	Logement + rez activité		Midi 1-3-5-7-9, rue du	4 774	0,84
1416	Midi 8, rue du	1918	Logement		Midi 2-4-6-8, rue du	2 429	0,78
1698	Midi 9, rue du	1990	Logement + rez activité		Midi 1-3-5-7-9, rue du	5 057	0,84
1343	Midi 10, ruelle du	1859	Logement + rez activité			4 559	0,81

■ Mauvais ■ Moyen ■ Bon ■ Très bon

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)

Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

N° bât.	Adresse	Année constr.	Affectation	Autre service	Regroupement	Volume SIA 116	A/N
1484	Minoteries 1, rue des	1971	Logement + dépôt VVP	VVP	Périmètre des Minoteries	20 710	0,97
3710	Minoteries 3, rue des	1974	Bibliothèque municipale des Minoteries + Espace quartier aînés Plainpalais + salle de tennis de table + parking	BM+ SOC+ SPO	Périmètre des Minoteries	23 854	0,96
1486	Minoteries 3, rue des	1971	Logement + infirmerie + parking	SOC	Périmètre des Minoteries	15 558	0,97
1487	Minoteries 5, rue des	1971	Logement + rez activité	SEVE +SDPE	Périmètre des Minoteries	16 025	0,97
1488	Minoteries 7, rue des	1971	Logement + école des Minoteries	ECO	Périmètre des Minoteries	19 574	0,96
1975	Miremont 23B, av. de	1890	Logement (villa)			1 253	0,80
1049	Moillebeau 1, rue de	1850	EMS Les Tilleuls			11 818	0,82
3241	Moillebeau 70, rue de	1962	Ecole de Budé, appt. concierge	ECO		500	0,85
1057	Môle 19, rue du	1994	Logement + Salle communale du Môle + parking			20 480	0,86
1606	Montbrillant 5, pl. de	1898	Logement + rez activité		Montbrillant 5, pl. de - Pépinière 2, rue de la	6 820	0,76
1144	Montbrillant 13, pl. de	2011	Vélostation			1 710	0,88
1613	Montbrillant 4, rue de	1870	Logement + rez activité			5 555	0,69
1623	Montbrillant 5, rue de	1880	Logement + rez activité			4 746	0,50
1467	Montbrillant 12, rue de	1910	Logement + rez activité			6 192	0,70
1425	Montbrillant 28, rue de	1902	Logement + rez activité			4 798	0,62
1496	Montbrillant 30, rue de	1913	Logement + rez activité			8 440	0,61
1926	Montchoisy 15, rue de	1933	Logement			9 643	0,83
1459	Montchoisy 46, rue de	1973	Logement + Espace quartier aînés des Eaux-Vives + dépôt VVP	SOC+ VVP	Montchoisy 46-48-50, rue de	9 200	0,79
1460	Montchoisy 48, rue de	1973	Logement + crèche des Eaux-Vives	SDPE	Montchoisy 46-48-50, rue de	9 990	0,76
1461	Montchoisy 50, rue de	1973	Logement + Unité d'action communautaire Eaux-Vives/Champel/Cité	SOC	Montchoisy 46-48-50, rue de	9 200	0,79
1146	Motta 20, av. Giuseppe-	1912	Logement			2 298	0,85
1146-1	Motta 20, av. Giuseppe-	1910	Atelier			12 140	0,49
1927	Moynier 4, rue Gustave-	1932	Logement		Moynier 4-6, rue Gustave-	5 405	0,65
1928	Moynier 6, rue Gustave-	1932	Logement		Moynier 4-6, rue Gustave-	5 377	0,66

Remarque : le terme « rez activité » se réfère principalement à des activités commerciales, mais il peut s'agir aussi de bureaux, d'ateliers, de cabinets médicaux ou de restaurants.

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)
 Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

2551

N° bât.	Adresse	Année constr.	Affectation	Autre service	Regroupement	Volume SIA 116	A/N
1340	Muraille 9-11, ch. de la	1966	Centre artisanal			29 960	0,68
1325	Nant 4, rue du	1967	Logement + rez activité			7 185	0,78
3250	Nant 35, rue du	1973	Parking			24 363	0,82
1921	Navigation 4, pl. de la	1921	Logement			6 069	0,56
1341	Navigation 8, rue de la	1966	Logement + rez activité			4 853	0,74
1922	Navigation 9, rue de la	1916	Logement			4 110	0,71
1680	Navigation 20, rue de la	1984	Logement + parking + salle de gymnastique + piscine	SPO+ECO		35 508	0,78
1644	Navigation 36, rue de la	1880	Logement + rez activité			2 473	0,62
1491	Navigation 38, rue de la	1883	Logement			2 992	0,51
1923	Paquis 30, rue des	1930	Logement		Pâquis 30-32, rue des	4 950	0,73
1924	Paquis 32, rue des	1930	Logement		Pâquis 30-32, rue des	4 972	0,69
1648	Paquis 34, rue des	1978	Logement + rez activité			5 183	0,81
1421	Parc 14, rue du	1871	Logement + rez activité			1 350	0,89
1158	Peney 52, rte.	1947	Logement		Peney 52-54-56, rte de	1 764	0,72
1159	Peney 54, rte.	1947	Logement		Peney 52-54-56, rte de	1 438	0,72
1160	Peney 56, rte.	1947	Logement		Peney 52-54-56, rte de	1 438	0,72
1241	Pépinière 2, rue de la	1898	Logement + rez activité		Montbrillant 5, pl. de - Pépinière 2, rue de la	4 920	0,65
1206	Perron 3, rue du	1951	Logement + atelier		Perron 3-5-7, rue du	5 344	0,68
1207	Perron 5, rue du	1951	Logement + rez activité		Perron 3-5-7, rue du	3 067	0,64
1208	Perron 7, rue du	1951	Logement + rez activité		Perron 3-5-7, rue du	5 108	0,65
1186	Perron 10, rue du	1951	Logement + rez activité			2 599	0,83
1091	Perron 12, rue du	1951	Logement + rez activité		Perron 12-14, rue du	2 668	0,67
1035	Perron 14, rue du	1951	Logement + rez activité		Perron 12-14, rue du	2 923	0,65
1036	Perron 17, rue du	1951	Logement + rez activité		Perron 17-19, rue du	1 739	0,63
1037	Perron 19, rue du	1960	Logement + rez activité		Perron 17-19, rue du	1 816	0,65

■ Mauvais ■ Moyen ■ Bon ■ Très bon

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)
Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

N° bât.	Adresse	Année constr.	Affectation	Autre service	Regroupement	Volume SIA 116	A/N
1706	Petite-Boissière 22, ch. de la	0	Logement (villa)			995	0,85
1709	Petite-Boissière 22A, ch. de la	0	Logement (villa)			995	0,79
1251	Petit-Saconnex 26, ch. du	1858	Logement (villa)			2 600	0,79
1628	Pictet 10, av. Ernest-	1980	Logement + parking		Pictet 10-12, av. Ernest-	12 197	0,86
1629	Pictet 12, av. Ernest-	1980	Logement + parking		Pictet 10-12, av. Ernest-	12 590	0,87
1066	Pin 1, Promenade du	1863	Logement		Pin 1-3, promenade du	18 538	0,80
1067	Pin 3, Promenade du	1863	Logement		Pin 1-3, promenade du	7 460	0,78
1125	Pont-d'Arve 5, bd. du	1995	Logement + parking		Pont-d'Arve 5-7, bd du - Prévost-Martin 19, rue	4 797	0,65
1126	Pont-d'Arve 7, bd. du	1995	Logement + Poste police municipale	SPM	Pont-d'Arve 5-7, bd du - Prévost-Martin 19, rue	3 514	0,65
1658	Poterie 3, rue de la	1894	Logement			3 373	0,77
1659	Poterie 5, rue de la	1788	Logement + atelier			1 442	0,73
1143	Pré-Picot 10, chemin du	2000	Logement (villa)			357	0,79
1089	Prévost 15, Dr. Jean-Louis	1954	Logement (Villa)			564	0,63
1216	Prévost 17, Dr. Jean-Louis	1950	Logement (Villa)			876	0,67
1071	Prévost 19, Dr. Jean-Louis	1955	Logements (Villa)			738	0,67
1214	Prévost 21, Dr. Jean-Louis	1957	Logement (Villa)			474	0,65
1215	Prévost 21A, Dr. Jean-Louis	0	Logement (Villa)			438	0,62
1127	Prevost-Martin 19, rue	1992	Logement + parking	SPM	Pont-d'Arve 5-7, bd du - Prévost-Martin 19, rue	15 772	0,77
1410	Prevost-Martin 21, rue	1969	Logement + rez activité		Prévost-Martin 21-23, rue	7 242	0,71
1411	Prevost-Martin 23, rue	1969	Logement + rez activité		Prévost-Martin 21-23, rue	7 859	0,71
1392	Puiserande 2, rue de la	1912	Logement + rez activité		Puiserande 2-4, rue de la	3 857	0,79
1438	Puiserande 3, rue de la	1918	Logement			4 118	0,74

Remarque : le terme « rez activité » se réfère principalement à des activités commerciales, mais il peut s'agir aussi de bureaux, d'ateliers, de cabinets médicaux ou de restaurants.

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)
 Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

2553

Patrimoine financier

N° bât.	Adresse	Année constr.	Affectation	Autre service	Regroupement	Volume SIA 116	A/N
1605	Puiserande 4, rue de la	1912	Logement		Puiserande 2-4, rue de la	2 551	0,79
1210	Rois 13, rue des	1960	Logement + rez activité		Diorama 2-4-6, rue du - Rois 13-15-17, rue des	11 160	0,59
1211	Rois 15, rue des	1960	Logement + rez activité		Diorama 2-4-6, rue du - Rois 13-15-17, rue des	10 718	0,59
1212	Rois 17, rue des	1960	Logement + rez activité		Diorama 2-4-6, rue du - Rois 13-15-17, rue des	9 989	0,58
1006	Rois 19, rue des	1986	Logement + rez activité			5 373	0,71
1176	Roseraie 27, av. de la	1897	Logement (villa)			1 317	0,53
1038	Rossi 5, rue Pellegrino-	1983	Logement + rez activité			5 900	0,81
1639	Rothschild 27, rue	1976	Logement + crèche Carfagni-Prieuré + Poste police municipale	SDPE+ SPM	Amat 6, rue Jean-Charles - Rothschild 27, rue	31 509	0,81
3328	Rothschild 30, rue	1874	Hôtel, Geneva Hostel, bât. Rothschild			3 686	0,89
3328-1	Rothschild 30, rue	1987	Hôtel, Geneva Hostel, bât. C			9 295	0,75
1157	Rousseau 7, rue	1599	Logement + rez activité			3 997	0,87
1030	Rousseau 14, rue	1897	Logement + rez activité			4 602	0,82
1031	Rousseau 16, rue	1896	Logement + rez activité			5 007	0,85
1616	Royaume 10, rue	1858	Logement		Royaume 10-12, rue	3 671	0,51
1457	Royaume 12, rue	1858	Logement		Royaume 10-12, rue	3 762	0,50
1617	Royaume 14, rue	1990	Logement + cuisine scolaire	ECO		13 647	0,80
1332	Sainte-Clotilde 20, av. de	1967	Logement + rez activité		Périmètre Tours de la Jonction	15 466	0,50
1333	Sainte-Clotilde 22, av. de	1967	Logement + rez activité		Périmètre Tours de la Jonction	15 466	0,49
3244	Sainte-Clotilde 24, av. de	1964	Parking		Périmètre Tours de la Jonction	8 665	0,57
1420	Saint-Georges 3, bd. de	1900	Logement + rez activité		Saint-Georges 3-5, bd de	4 758	0,76
1380	Saint-Georges 5, bd. de	1900	Logement + rez activité		Saint-Georges 3-5, bd de	7 377	0,71
1229	Saint-Georges 65, bd. de	1900	Logement + rez activité			6 428	0,75
1705	Saint-Jean 43, rue de	1930	Logement			1 100	0,81

■ Mauvais ■ Moyen ■ Bon ■ Très bon

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)

Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

N° bât.	Adresse	Année constr.	Affectation	Autre service	Regroupement	Volume SIA 116	A/N
1196	Saint-Laurent 6, rue	1990	Logement + rez activité		Saint-Laurent 6-8, rue	4 605	0,81
1197	Saint-Laurent 8, rue	1990	Logement + rez activité		Saint-Laurent 6-8, rue	3 847	0,81
1272	Savoises 11-15-17, rue des	1960	Logement + bureau + rez activité			9 648	0,69
1358	Schaub 39, rue	1968	Logement + bureau SIS	SIS	Périmètre des Asters (Servette-Hoffmann)	7 345	0,69
1359	Schaub 41, rue	1968	Logement + bureau SIS + parking	SIS	Périmètre des Asters (Servette-Hoffmann)	4 980	0,68
1360	Schaub 43, rue	1968	Logement + bureau SIS + parking	SIS	Périmètre des Asters (Servette-Hoffmann)	4 980	0,69
1361	Schaub 45, rue	1968	Logement + bureaux + Maison de quartier des Asters	SIS+ SEJ	Périmètre des Asters (Servette-Hoffmann)	10 240	0,69
1929	Secheron 3, av. de	1932	Logement		Sécheron 3-5, av. de	5 575	0,69
1930	Secheron 5, av. de	1932	Logement		Sécheron 3-5, av. de	5 730	0,68
1354	Servette 100, rue de la	1968	Logement + bureau + Salle communale des Asters	ECO+ SEJ+ GIM-A	Périmètre des Asters (Servette-Hoffmann)	15 760	0,67
1354-1	Servette 100, rue de la	1968	Parking		Périmètre des Asters (Servette-Hoffmann)	16 800	0,65
1439	Servette 16, rue de la	1990	Logement + rez activité		Périmètre Schtroumpfs III	6 580	0,84
1440	Servette 18, rue de la	1990	Logement + rez activité		Périmètre Schtroumpfs III	6 710	0,84
1441	Servette 20, rue de la	1990	Logement + rez activité		Périmètre Schtroumpfs III	7 200	0,84
1437	Servette 36, rue de la	1910	Logement			6 375	0,43
1603	Servette 38, rue de la	1869	Logement			4 880	0,73
1372	Servette 40, rue de la	1919	Logement + rez activité			6 983	0,62
1205	Servette 87, rue de la	1960	Logement + rez activité			12 320	0,59
3253	Seujet 8, quai du	1976	Parking			8 460	0,82

Remarque : le terme « rez activité » se réfère principalement à des activités commerciales, mais il peut s'agir aussi de bureaux, d'ateliers, de cabinets médicaux ou de restaurants.

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)
 Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

2555

N° bât.	Adresse	Année constr.	Affectation	Autre service	Regroupement	Volume SIA 116	A/N
1481	Seujet 32, quai du	1976	Logement + Unité d'action communautaire Servette/Saint-Jean	SOC	Périmètre quai du Seujet	41 769	0,61
1482	Seujet 34, quai du	1976	Logement + crèche du Seujet + infirmerie	SDPE+SOC	Périmètre quai du Seujet	40 864	0,61
1483	Seujet 36, quai du	1976	Logement + dépôt VVP	WVP	Périmètre quai du Seujet	39 571	0,61
1447	Sillem 2, rue	1995	Logement + parking + Bibliothèque municipale des Eaux-Vives + abris PC	BM+SIS		16 566	0,84
1351	Sillem 8, rue	1909	Logement			3 921	0,78
1285	Simon 7, rue Michel-	1965	Logement + Espace quartier aînés de la Jonction + infirmerie	SOC	Simon 7-9, rue Michel-	34 757	0,53
1286	Simon 9, rue Michel-	1965	Logement + ateliers du Grand Théâtre	GTG	Simon 7-9, rue Michel-	34 757	0,54
1310	Simplon 3, rue du	1911	Logement			3 806	0,77
1163	Simplon 5-7, rue du	1963	Centre artisanal			21 519	0,74
1700	Soret 17, av.	1910	Logement (villa)			710	0,68
1422	Soubeyran 3A, rue	1932	Logement (villa)			570	0,66
1478	Soubeyran 8, rue	1972	Logement + crèche "Arc en Ciel"	SDPE	Soubeyran 8-10, rue	28 320	0,82
1478-1	Soubeyran 8 à 10, rue	1972	Parking		Soubeyran 8-10, rue	18 277	0,78
1479	Soubeyran 10, rue	1972	Logement + EQ de Soubeyran	SOC	Soubeyran 8-10, rue	19 054	0,81
1493	Soubeyran 12-14, rue	1976	Logement + rez activité + dépôt VVP	WVP		5 005	0,83
1284	Sources 8, rue des	1963	Logement + rez activité			10 655	0,59
1699	Sources 12, rue des	1985	Logement + crèche des Sources	SDPE		10 335	0,64
1137	Sous-Terre 3, rue de	1863	Atelier			1 636	0,74
1100	Taconnerie 6, pl. de la	1779	Logement + rez activité			1 571	0,45
1398	Terrassière 9, rue de la	1989	Logement + rez activité		Terrassière 9-11, rue de la	7 976	0,85
1399	Terrassière 11, rue de la	1989	Logement + rez activité + parking		Terrassière 9-11, rue de la	8 142	0,79
1131	Terrassière 32, rue de la	1973	Logement + rez activité + parking			12 906	0,80
1041	Tertasse 1, rue de la	1714	Logement + rez activité			3 560	0,85
3703	Tour de l'île 1	1898	Tour de l'île			3 000	0,74
1042	Tour-de-Boel 6, rue de la	1620	Logement + bureau + discothèque			1 324	0,69
1043	Tour-de-Boel 7, rue de la	1710	Logement + rez activité			3 326	0,92

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)

Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

N° bât.	Adresse	Année constr.	Affectation	Autre service	Regroupement	Volume SIA 116	A/N
1039	Tour-de-Boel 10-12, rue de la	1991	Logement + rez activité		Tour-de-Boël 10-12-14, rue de la - Trois-Perdrix 5, pl. des	4 116	0,74
1039-1	Trois-Perdrix 5, pl. des	1991	Parking		Tour-de-Boël 10-12-14, rue de la - Trois-Perdrix 5, pl. des	12 989	0,82
1192	Trait-d'Union 8, ch. du	1900	Logement (villa)			372	0,64
1193	Trait-d'Union 12, ch. du	1900	Logement (villa)			540	0,65
1194	Trait-d'Union 14, ch. du	1900	Logement (villa)			593	0,69
1961	Tranchees 2, bd. des	1895	Logement			6 886	0,77
1260	Vélodrome 2, rue du	1961	Centre artisanal + parking	ECO		39 419	0,81
1261	Vélodrome 4, rue du	1964	Logement + rez activité		Périmètre Tours de la Jonction	6 700	0,57
1262	Vélodrome 6, rue du	1964	Logement + rez activité		Périmètre Tours de la Jonction	6 620	0,57
1263	Vélodrome 8, rue du	1964	Logement + rez activité		Périmètre Tours de la Jonction	6 620	0,68
1334	Vélodrome 10, rue du	1961	Logement + rez activité		Périmètre Tours de la Jonction	6 620	0,56
1335	Vélodrome 12, rue du	1967	Logement + rez activité		Périmètre Tours de la Jonction	6 620	0,56
1336	Vélodrome 14, rue du	1967	Logement + rez activité		Périmètre Tours de la Jonction	6 700	0,51
1122	Vermont 10 Ter, rue de	1878	Logement (villa)			1 150	0,77
1429	Verseuse, 8 ch. De la	0	Locatif - maisonnette			585	0,34
1375	Vieux-Billard 25, rue du	0	Bureau			5 223	0,59
1688	Vieux-Marché 8, rue du	1990	Logement + rez activité		Jargonnant 4-6, rue de - Vieux-Marché 8, rue du	9 481	0,81
3518	Vignes 2, ch. des	1965	Dépôt + vestiaires SEVE + ateliers SDPE + logement, chemin des Vignes	SE-VE+SDPE		1 831	0,60
1032	Village-Suisse 3, rue du	1991	Résidence pour étudiants			11 345	0,79
1435	Villereuse 1, rue de	1912	Logement + rez activité			7 107	0,77
1044	Villereuse 3, rue de	1987	Logement + rez activité + parking + dépôt VVP	VVP	Villereuse 3-5-7, rue de	9 260	0,81
1045	Villereuse 5, rue de	1987	Logement + rez activité + parking		Villereuse 3-5-7, rue de	9 150	0,77

Remarque: le terme « rez activité » se réfère principalement à des activités commerciales, mais il peut s'agir aussi de bureaux, d'ateliers, de cabinets médicaux ou de restaurants.

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)
 Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

2557

N° bât.	Adresse	Année constr.	Affectation	Autre service	Regroupement	Volume SIA 116	A/N
1382	Villereuse 6, rue de	1967	Logement + rez activité		Villereuse 6-8-10, rue de	12 308	0,67
1382-1	Villereuse 6, rue de	1967	Parking		Villereuse 6-8-10, rue de	4 158	0,76
1046	Villereuse 7, rue de	1987	Logement + rez activité + parking		Villereuse 3-5-7, rue de	10 279	0,82
1383	Villereuse 8, rue de	1967	Logement + rez activité		Villereuse 6-8-10, rue de	8 332	0,71
1384	Villereuse 10, rue de	1967	Logement + rez activité		Villereuse 6-8-10, rue de	10 425	0,72
1223	Violette 17, rue Jean-	1849	Logement + rez activité			2 615	0,87
1642	Vogt 2, bd. Carl-	1988	Logement + rez activité + parking	SOC	Vogt 2-4, bd Carl-	11 496	0,80
1342	Vogt 4, bd. Carl-	1988	Logement + rez activité + parking		Vogt 2-4, bd Carl-	12 771	0,79
3507	Vogt 22-24, bd. Carl-	1969	Bibliothèque municipale de la Jonction + Maison de quartier de la Jonction + commerces	BM+ SEJ		17 530	0,74
1213-1	Volontaires 1, pl. des	0	Dépôt			706	0,64
3343	Voltaire 9, rue	1961	Résidence pour jeunes Le Voltaire			5 312	0,78
1065	Weber 21, av. Théodore-	1948	Logement (villa)			1 100	0,75
1925	Zürich 10, rue de	1916	Logement + rez activité			4 056	0,66
1526	Zürich 40, rue de	1912	Logement + rez activité			3 419	0,44

PATRIMOINE **ADMINISTRATIF**

PATRIMOINE ADMINISTRATIF (PA)

ÉTAT DES LIEUX

Par similitude avec le PF, nous reprenons la structure de principe de sa présentation, organisée par départements bénéficiaires.

Le nombre d'objets du PA correspond à peu près à celui du PF (386, respectivement 395 bâtiments). La différence est plus explicite sur le volume bâti, puisque le volume du PA représente 57,3% du volume global. Le coefficient Stratus pondéré (moyenne des coefficients relative au volume global) du patrimoine administratif est de 0.76

11 objets ont une note A/N inférieure à 0.5. Le centre funéraire de Saint Georges (A/N 0,46) présente un enjeu majeur qui doit aboutir au dépôt d'une demande de crédit de réalisation en 2021.

Les bâtiments suivants ont été remis entre 2015 et 2020, suite aux investissements votés par le Conseil municipal :

- Le Grand Théâtre
- Le pavillon de la danse
- La piste du vélodrome de la Queue d'Arve
- La halle du boulodrome de la Queue d'Arve
- Le point d'eau – Vermont 21
- Les ateliers d'artistes Lausanne 27A
- L'école primaire des Crêts de Champel
- L'école de Chandieu

- Les bâtiments BOT II et BOT III, Conservatoire et Jardin Botaniques
- Le cimetière de Châtelaine, chapelle + salle de réception
- Le bâtiment de la chapelle et des chambres mortuaires du cimetière des Rois
- Le dépôt des biens culturels
- Le pavillon Geisendorf (Lamartine)
- L'école des Plantaporêts

Les chantiers qui seront remis entre 2021- 2022 :

- L'équipement public de la Jonction (Bd St George 21)
- La ferme Menut-Pellet
- La crèche de Frontenex 54
- L'espace de quartier Ancien Manège (Piachaud)
- La crèche de plein air de la Bâtie
- L'école de Pâquis centre
- La nouvelle Comédie de Genève

0.76 :
coefficient
Stratus pondéré
du PA 2019

STRATÉGIES D'INTERVENTION

A la différence du PF, ce sujet se décline en autant de thèmes qu'il y a d'enjeux entre les politiques publiques de la Ville de Genève. Les indicateurs techniques ont ici une moindre influence sur l'organisation chronologique des interventions.

Chaque département est en lien direct avec les services opérationnels chargés de l'entretien, qu'il s'agisse de la Direction du patrimoine bâti et/ou du Service de l'énergie.

Les enjeux financiers sont très conséquents s'agissant d'un ensemble qui, pour une part importante, cumule des exigences tant patrimoniales que techniques et est constitué d'un nombre important de très grands volumes bâtis.

Pour le surplus, nous retrouvons dans ce corpus des enjeux généraux similaires à celui du PF cité plus haut.

RÉSULTAT DE L'ÉVALUATION DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

386* bâtiments du patrimoine administratif de la Ville de Genève ont été analysés sur la base de la méthode Stratus. Ensemble, ils représentent un volume total (m³SIA) de 3'948'731 m³**, soit un peu plus de 57.3% du volume global du parc immobilier de la Ville de Genève.

Tout comme pour le PF, nous présentons ci-après un certain nombre de diagrammes permettant de mieux visualiser les données chiffrées de Stratus.

Le premier, sur la base d'une échelle linéaire, respecte les proportions des volumes bâtis. Le second, sur la base d'une échelle logarithmique, permet une meilleure lecture de ces mêmes informations.

Ces diagrammes reprennent tous les objets du PA et permettent de constater que la note A/N moyenne est nettement supérieure à 0,5, ce qui s'explique en partie par un suivi plus quotidien des objets. Les utilisateurs sont des acteurs de la Ville, attentifs dans leur quotidien au vieillissement des lieux.

Le barème de notations présentant l'état général du parc est le suivant :

- **très bon à excellent état :**
indice compris entre 0,86 et 1
- **bon état :**
indice compris entre 0,71 et 0,85
- **état moyen :**
indice compris entre 0,51 et 0,70
- **mauvais état :**
indice compris entre 0 et 0,50

*Le nombre d'objets analysés fluctue chaque année en fonction des acquisitions, des échanges, des démolitions prévues, du nombre de bâtiments en cours de rénovation qui sont sortis des calculs et du nombre de bâtiments dont l'entretien est confié à d'autres entités ou services, ou à l'inverse récupéré.

**Au total des volumes construits du PA s'ajoutent ceux des locaux administratifs qui se trouvent dans les immeubles du PF. La note A/N correspond globalement à celle de l'immeuble qui abrite ledit local, ceci afin de ne pas avoir de doublons dans les statistiques. Néanmoins, certains locaux peuvent parfois se trouver en meilleur état que la globalité de l'immeuble. Tel est le cas par exemple des espaces de quartier dont les surfaces intérieures ont été récemment rénovées.

***Pour une lecture globale d'objets services par services, les tableaux complémentaires (« intitulés autres locaux ») permettent d'identifier les locaux du service qui se trouvent dans des bâtiments liés à un autre service référent (selon centre de coûts SAP). Ces locaux étant plus difficiles à identifier, des erreurs d'affectations sont possibles.

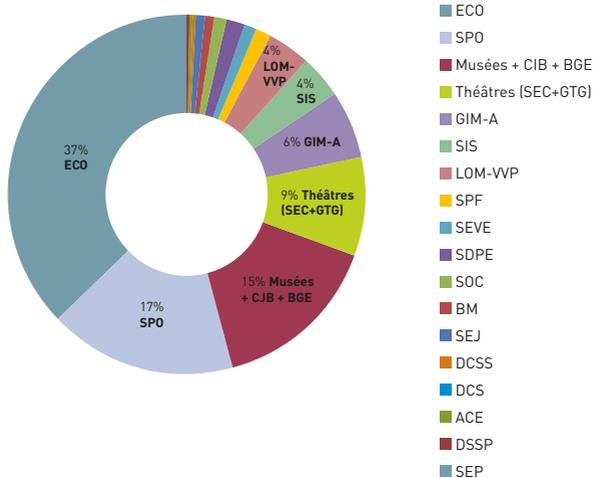
SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)
 Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

L'hétérogénéité des programmes s'exprime également par la grande diversité des volumes bâtis, dans l'ensemble plus diversifiés que dans le PF, comme le montre le graphique ci-dessous.

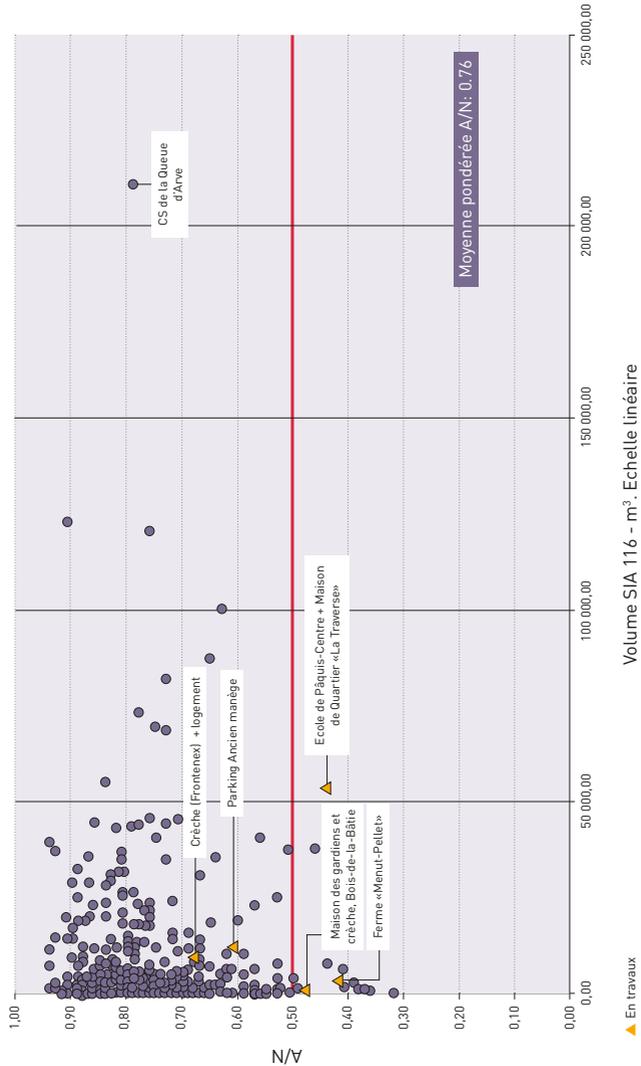
Comme le veut la logique analytique de Stratus, les objets présentés dans les pages détaillées par départements sont regroupés

soit par type de programmes d'occupation, soit par services, selon la nomenclature de l'administration.

Ces listes sont constituées des locaux dont le service analysé est considéré comme « référent » (en fonction du centre de coût du SAP).***

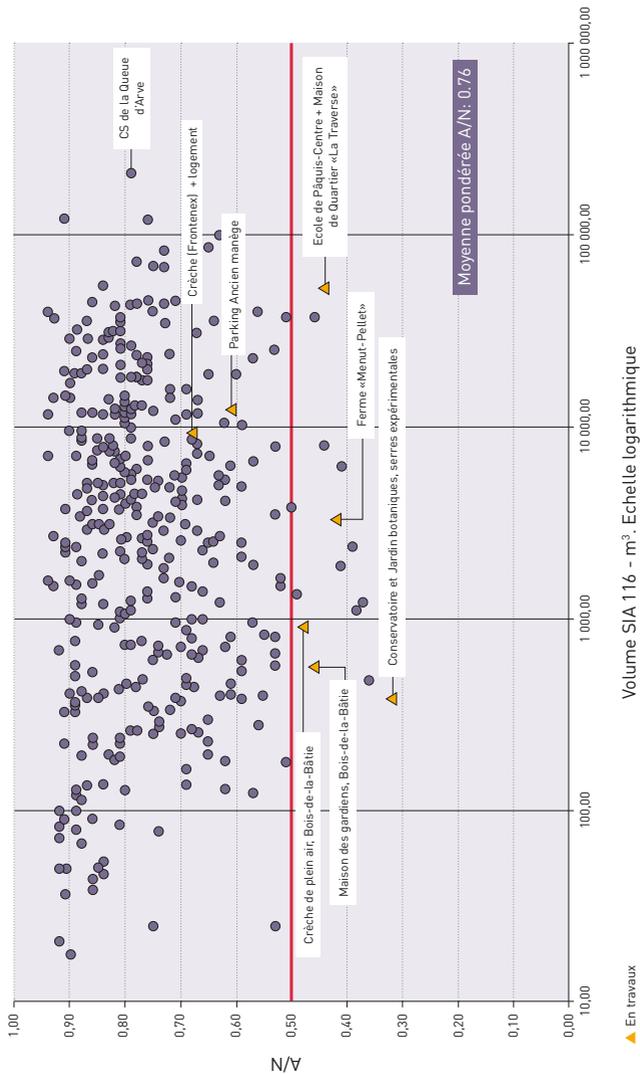


Diagrammes de l'état de dégradation / volume bâti de l'ensemble du patrimoine administratif*



*La limite de 0,50 est symbolique et n'indique pas une frontière claire entre ce qui est en état d'entretien correct et ce qui est considéré comme dégradé. Cette ligne peut par contre être considérée comme un indicateur d'attention.

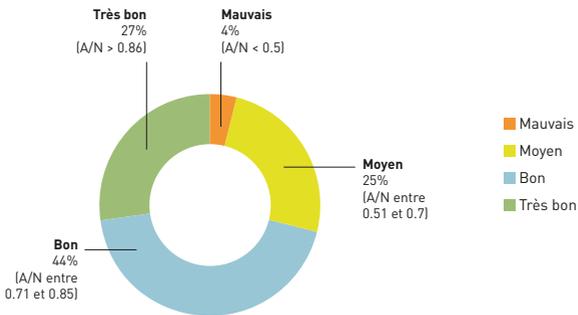
Diagrammes de l'état de dégradation / volume bâti de l'ensemble du patrimoine administratif *



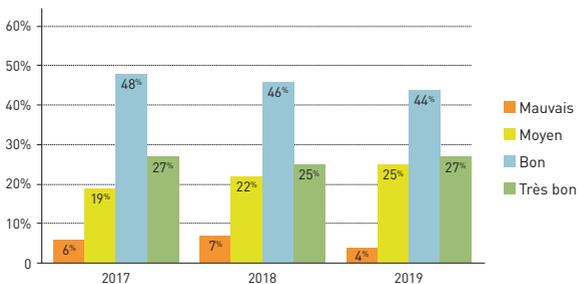
*La limite de 0,50 est symbolique et n'indique pas une frontière claire entre ce qui est en état d'entretien correct et ce qui est considéré comme dégradé. Cette ligne peut par contre être considérée comme un indicateur d'attention.

ANALYSE DE L'ÉTAT DE DÉGRADATION DE L'ENSEMBLE DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

Pourcentage sur le **nombre d'immeubles**, données 2019
L'indice de dégradation A/N varie de 0 (ruine) à 1(neuf)

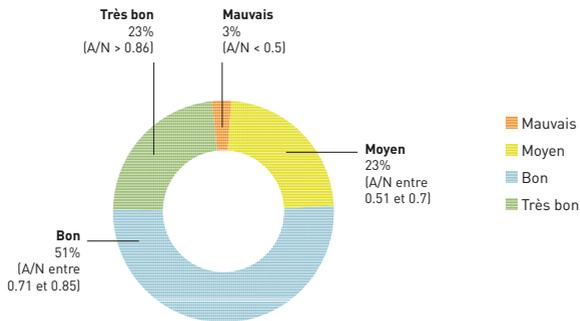


Évolution du pourcentage du **nombre d'immeubles**
L'indice de dégradation A/N varie de 0 (ruine) à 1(neuf)

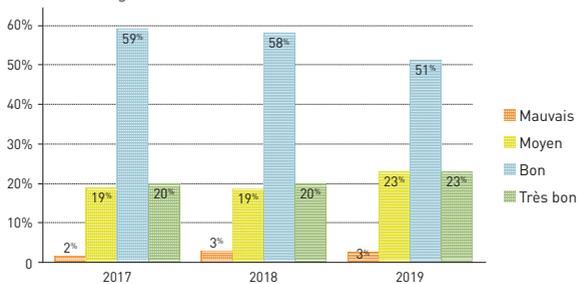


SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)
Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

Pourcentage sur le **volume bâti**, données 2019
L'indice de dégradation A/N varie de 0 (ruine) à 1(neuf)



Évolution du pourcentage du **volume bâti**
L'indice de dégradation A/N varie de 0 (ruine) à 1(neuf)



SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)
Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

2567

Liste des investissements en rénovation du patrimoine administratif

Objet	Adresse	A/N	Commentaires
En cours			
Rénovation des pavillons ECO et SDPE espaces de loisirs	Bâtie, ch.	0,47	Chantier en cours
Ferme "Menut-Pellet", rénovation et création d'une Maison de quartier	Golay 40, ave Henri-	0,50	Chantier en cours
Parking Ancien manège: création d'un espace de quartier	Piachaud 4, rue René-Louis	0,68	Chantier en cours
Transformation de la partie basse du bâtiment: création d'une crèche	Frontenex 54	0,68	Chantier en cours
Bibliothèque municipale des Eaux-Vives	Sillem 2, rue	0,84	Chantier en cours
Transformations ex-apparts RBS en locaux parascolaires	11 adresses	-	Crédit de réalisation déposé
Dépôt SEVE (ferme centrale), Parc de la Grange, rénovation	Ador, quai Gustave-	0,45	Crédit de réalisation déposé
Edicule commerce + WC public, Gare routière, rénovation	Bonivard 5, rue François	0,48	Crédit de réalisation déposé
Muséum d'histoire naturelle, extension, réorganisation et sécurité	Malagnou 1, rte de	0,68	Crédit de réalisation déposé
Rénovation & transformation edicule en vestiaires VVP	Tranchées 35, bd des	0,81	Crédit de réalisation déposé
A venir à court terme			
Assainissement énergétique des vitrages	Diverses adresses	-	Crédit de réalisation à déposer
Rénovation des cuisines et réfectoires scolaires	Diverses adresses	-	Crédit de réalisation à déposer
Ferme et serres de Beaulieu, rénovation	Baulacre 3, rue	0,35	Crédit de réalisation à déposer
Crèche de la Madeleine, rénovation et réaménagement	Madeleine 16, rue de la	0,62	Crédit de réalisation à déposer
Casino-Théâtre	Carouge 42, rue de	0,69	Crédit de réalisation à déposer
Bibliothèque de Genève	De-Candolle 3, rue	0,64	Crédit d'études à déposer
A venir à moyen terme			
Locaux direction SEVE	Rue de Lausanne 120	0,38	Crédit de réalisation à déposer
Ecole Liotard, rénovation	Liotard 66, rue	0,58	Crédit de réalisation à déposer
Piscine de Varembe	Giuseppe-Motta 46, av.	0,51	Crédit d'études à déposer
Salle communale du Faubourg, rénovation	Terreaux-du-Temple 6-8, rue des	0,59	Crédit d'études à déposer
CJB, serre tempérée, rénovation	Impératrice 1, chemin de l'	0,62	Crédit d'études à déposer
Musée d'art et d'histoire	Charles-Galland 2, rue	0,63	Crédit d'études à déposer
Ecole des Charmilles, rénovation	Aire 1, av. d'	0,68	Crédit d'études à déposer
Musée MAMCO	Gourgass 7, rue	0,74	Concours en cours
Non planifié			
Equipement public	Saint-Jean 43-45, rue de	0,41	
Stades de Frontenex & Pré-Picot, rénovation & extension des bâtiments	Frontenex 8, Plateau de	0,49	
Stade de Varembe, construction & rénovation de vestiaires	Vermont 33, rue de	0,63	
Musée Maison Tavel, divers réaménagements intérieurs	Puits-Saint-Pierre 6, rue du	0,70	
Ecole des Vollandes, rénovation	Nant 35, rue du	0,78	
Piscine des Vernets	Wilsdorf 4, rue Hans-	0,73	
Restaurant "Perle du Lac"	Lausanne 126, rue de -	0,62	

Investissements en rénovation du patrimoine administratif terminés entre 2016 et 2020

Ecole de Pâquis-Centre	Berne 50, rue de		
Ecole des Crêts de Champet	Crêts-de-Champel 40 - 42, chemin des		
Ecole de Plantaporrêts, rénovation partielle	Plantaporrêts 1, rue des		
Ensemble des Minoteries: crèche, école, bibliothèque, espace quartier et salle tennis de table	Minoteries 1-7, rue des, Carouge 98-102, rue de		
Espaces de quartier, rénovation de 9 espaces de quartier	Diverses adresses		
Villa "Point d'eau"	Vermont 21, rue de		
Piscine de Pâquis centre, remplacement du fond mobile	Neuchâtel 47, rue de		
Terrains synthétiques, remplacement des surfaces	Diverses adresses		
Institut et bibliothèque du CJB	Impératrice 1, chemin de l'		
Cimetière de Châtelaine, bâtiment entrée	Furet 71, ch. François-		
Piste du vélodrome et halle du boulodrome	Dussaud 12, rue François-		
Casernes de pompiers n° 1-2 et 3, création de chambres	Vieux-Billard 11, Asters 5, Frontenex 68		
Grand Théâtre, rénovation et extension	Théâtre 11, bd. du		
Cimetière des Rois, chapelle + chambre mortuaire	Rois 10, rue des		

DÉTAIL PAR DÉPARTEMENTS

DÉPARTEMENT DES AUTORITÉS

Administration centrale (ACE)

L'administration centrale n'est au bénéfice que du seul bâtiment de la Villa La Grange. C'est le lieu de représentation réservé au Conseil administratif et à ses invités officiels. Ce bâtiment classé bénéficie d'un suivi tout particulier que son statut justifie.

Le palais Eynard, appelé aujourd'hui Palais Anne et Jean-Gabriel Eynard, siège du Conseil administratif et de la Direction du département des autorités, abrite également les locaux de l'administration centrale. Ce bâtiment à forte valeur patrimoniale est inscrit sous le service de référence GIM-A. ■

ACE – état de dégradation des locaux

N° bât.	Adresse	Année constr.	Adresse	Service de référence	Autre service	Patrimoine	Volume SIA 116	A/N
3997	Villa la Grange, Parc de la Grange	1773	Ador 66, quai Gustave-	ACE		PA	7 885	0.63

Autres locaux ACE*

3008 1	Palais Eynard, dépôt	1821	Saint-Léger 17, rue	GIM-A	ACE	PA	963	0.56
3008	Palais Eynard	1821	Croix-Rouge 4, rue de la	GIM-A	ACE	PA	11 870	0.70

■ Mauvais
 ■ Moyen
 ■ Bon
 ■ Très bon

DÉPARTEMENT DES FINANCES, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU LOGEMENT (DFEL, DPT 1)

Le DFEL, à travers la Gérance immobilière municipale** et le SEVE, est en charge de quelques 96 objets du PA***.

En ce qui concerne GIM-A, ce sont principalement des bâtiments administratifs, commerciaux, des restaurants, des salles communales, des édifices.

On y trouve entre autres le Palais Eynard et les deux EMS de Fort-Barreau et des Tilleuls.

Le volume total des bâtiments du DFEL est de 308'489m³ (7.8% du volume du PA), pour une moyenne d'environ 3'200m³ par objet.

Les quatre bâtiments dont les notes sont inférieures à 0,5 sont :

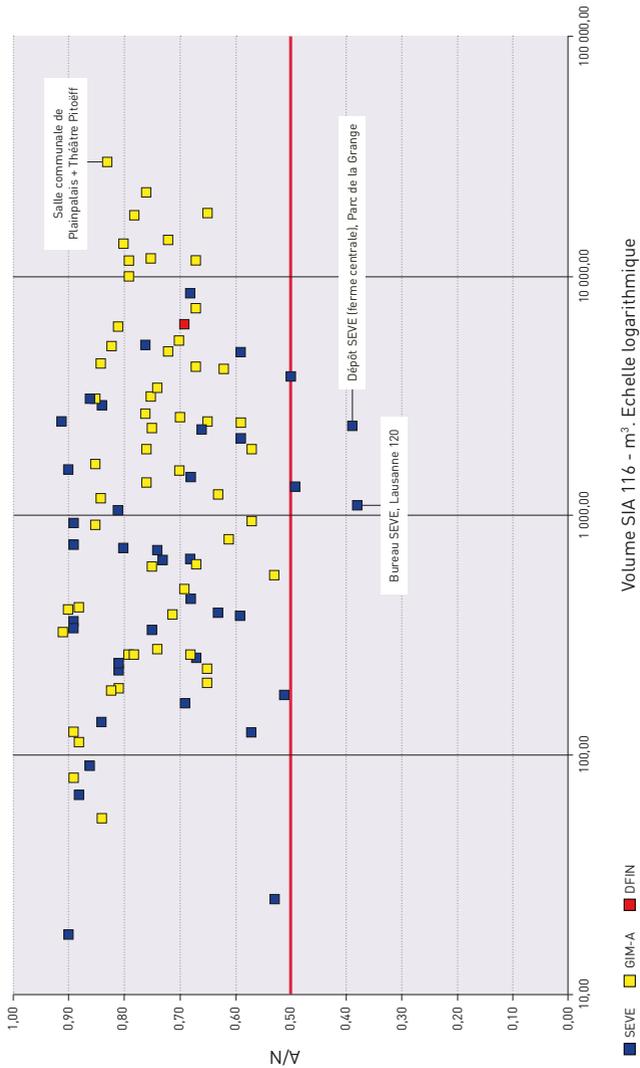
- le Bureaux du SEVE à Lausanne 120
- Les dépôts SEVE au parc de la Grange
- Les dépôts SEVE au parc Bertrand
- Les serres de Beaulieu ■

*Un autre service est le référent de ces immeubles (selon centre de coûts SAP), mais le service analysé occupe tout ou partie de celui-ci.

**Dans ce document, le service de référence a été nommé GIM-A (gérance immobilière – patrimoine administratif)

***Ne sont pas mentionnés dans cette liste : les appartements des responsables de bâtiments scolaires et certaines buvettes de centres sportifs et culturels sous gestion de la GIM.

Diagrammes de l'état de dégradation / volume bâti de l'ensemble des bâtiments du DFEL *



*La limite de 0,50 est arbitraire et n'indique pas une frontière claire entre ce qui est en état d'entretien correct et ce qui est considéré comme dégradé. Cette ligne peut par contre être considérée comme un indicateur d'attention.

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)
Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

2571

DFEL – état de dégradation des locaux

N° bât.	Affectation	Année constr.	Adresse	Service de référence	Autre service	Volume SIA 116	A/N
3153	Bureaux SEVE, Lausanne 120	1899	Lausanne 120, rue de	SEVE		1 121	0,38
3405	Dépôt SEVE (ferme centrale), Parc de la Grange	1769	Ador, quai Gustave-	SEVE		2 410	0,39
3742	Dépôt + vestiaire SEVE, Parc Bertrand	1952	Bertrand, av. Alfred-	SEVE		1 350	0,49
3727	Serres de Beaulieu	1946	Baulacre 3, rue	SEVE		3 819	0,50
3420	Cimetière de Châtelaine, dépôt	1945	Martin, rue Camille-	SEVE		180	0,51
3421	Cimetière de Châtelaine, boutiques à fleurs	1945	Furet 71, ch. François-	GIM-A	SPF	570	0,53
3650	Dépôt SEVE, Bastions	1874	Bastions, promenade des	SEVE		25	0,53
1088-1	Garage SEVE, Colombettes	1960	Colombettes 27, ch. des	SEVE		124	0,57
3008-1	Palais Eynard, dépôt	1821	Saint-Léger 17, rue	GIM-A	ACE	963	0,57
3305	Bibliothèque des sports + bureaux, Villa le Plonjon	1918	Plonjon 4, ch.	GIM-A	SPO	1 924	0,57
3136	Espace WWF Panda-club, Bois de la Bâtie	0	Bâtie, ch. de la	SEVE		381	0,59
3705	Rempotoir, Beaulieu	1950	Baulacre 3, rue	SEVE		2 114	0,59
3724	Vestiaires et ateliers SEVE + WC public, ferme Beaulieu	1880	Baulacre 3, rue	SEVE	LOM	4 881	0,59
3990	Dépôt + logement, annexe restaurant Parc des Eaux-Vives	1760	Ador 78, quai Gustave-	GIM-A	SEVE	2 477	0,59
3651	Edicule commerce, Chantepoulet	1915	Mont-Blanc 7bis, rue du	GIM-A		805	0,61
1850	Restaurant de la Perte du Lac	1830	Lausanne 126, rue de	GIM-A		4 153	0,62
3406	Edicule, Loge de Frontenex, Parc de la Grange	1899	Frontenex 71, rte. de	SEVE		396	0,63
3660	Edicule commerce + WC public, Gare routière	1958	Bonivard 5, rue François	GIM-A		1 226	0,63
1428	Hangar + dépôt VVP Sources	0	Source-St.-Jean 3, ch. de la	GIM-A	WP+ AGCM	231	0,65
3011	Maison de quartier Le Chalet, Villa Saint Exupéry	1904	Bout-du-Monde 6, rte. du	GIM-A	SEJ	2 500	0,65
3451	Salle communale du Faubourg + bureaux + cuisine SDPE	1919	Terreaux-du-Temple 6-8, rue des	GIM-A	SOC+ SDPE	18 840	0,65
3685	Edicule, bureaux SPM, Gustave-Ador	1936	Ador 1, quai Gustave-	GIM-A	SPM	200	0,65
3438	Parc aux animaux, Bois-de-la-Bâtie	1983	Bâtie, ch. de la	SEVE		2 302	0,66
1201	Crèche familiale La Pastourelle + SIS + dépôt VVP Furet	1960	Furet 11, ch. François-	GIM-A	SIS+ WP+ SDPE	4 230	0,67
3005	Centre de formation de la police municipale, Musée de Plainpalais, blanchisserie	1920	Pont-d'Arve 33-35, bd.	GIM-A	SPM	7 450	0,67
3008	Palais Eynard	1821	Croix-Rouge 4, rue de la	GIM-A	ACE	11 870	0,67
3404	Bureaux SEVE, Villa Florentine, Parc de la Grange	1919	Ador 68, quai Gustave-	GIM-A	SEVE	629	0,67
3716	Dépôt SEVE, Bertrand	1935	Bertrand, Parc Alfred-	SEVE		258	0,67
3512	Dépôt + atelier SEVE, Certoux	1970	Certoux 162, rte. de	SEVE		8 690	0,68

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)

Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

N° bât.	Affectation	Année constr.	Adresse	Service de référence	Autre service	Volume SIA 116	A/N
3659	Edicule WC public, Claparède	1945	Claparède 2, pl. Edouard-	GIM-A	LOM	262	0,68
3992	Dépôt SEVE, Parc des Croupettes	1929	Fort-Barreau 2, rue / Croupettes, parc des	SEVE		658	0,68
3994	Bureaux SEVE, loge portail Moynier	1846	Lausanne 122, rue de	SEVE		451	0,68
3996	Bureaux SEVE, Lausanne 118	1750	Lausanne 118, rue de	SEVE		1 467	0,68
1315	Bureaux	1968	Fatio 17, rue Pierre-	DFIN	CMAI	6 400	0,69
3402	Dépôt SEVE (raccard ancien), Parc des Eaux-Vives	1897	Ador, quai Gustave-	SEVE		165	0,69
3728	Buvette Femmes abstinentes, Parc de la Grange	1829	Ador, quai Gustave-	GIM-A		495	0,69
3378	Restaurant du Tennis club Drizia-Miremont	1963	Vessy 6, rte. de	GIM-A	SPO	1 554	0,70
3426	Centre funéraire de Saint-Georges, bureaux + boutique fleurs	1883	Cimetière 1, av. du	GIM-A	SPF	2 616	0,70
3995	Bureaux Institut H. Dunant + WC + dépôt, Villa Plantamour	1856	Lausanne 114, rue de	GIM-A	SEVE +LOM	5 432	0,70
1855	Restaurant "Old Cottage" + dépôt SEVE	1879	Fabri 7, rue Adhemar-	GIM-A	SEVE	391	0,71
3350	Espace culturel Villa Dutoit	1699	Trolliet 5, ch. Gilbert-	GIM-A		4 900	0,72
3472	Salle communale Le Palladium + bureaux + logements	1929	Stand 3+3bis, rue du	GIM-A		14 278	0,72
3619	Dépôt SEVE + WC public, Parc Moillebeau	1812	Moillebeau 1, rue de	SEVE	LOM	657	0,73
1673	Logements, dépendance du château	1918	Impératrice 12, ch. de l'	GIM-A		3 443	0,74
3130-2	Bureaux, Loge droite, Perle du lac	1899	Lausanne 126, rue de	GIM-A		280	0,74
3410	Dépôts SEVE (hangar à char), Parc de la Grange	1770	Ador, quai Gustave-	SEVE		720	0,74
1428-1	Hangar	0	Source-St.-Jean 3, ch. de la	GIM-A	AGCM	3 190	0,75
1869	Restaurant du Parc des Bastions	1921	Bastions 1, promenade des	GIM-A		2 347	0,75
3001	Bureaux DACM-DSSP-DCSS, Hôtel-de-Ville 4	1707	Hotel-de-Ville 4, rue de l'	GIM-A	DACM +DSSP +DCSS	12 060	0,75
3422	Cimetière du Petit-Saconnex, logement gardien	1915	Briquet 5, ch.	GIM-A	SPF	616	0,75
3991	Garage SEVE, Lausanne 132	1950	Lausanne 132, rue de	SEVE		335	0,75
1428-2	Hangar	0	Source-St.-Jean 3, ch. de la	GIM-A	AGCM	1 914	0,76
1428-3	Hangar	0	Source-St.-Jean 3, ch. de la	GIM-A	AGCM	2 679	0,76
3368	Restaurant du Tennis club des Eaux-Vives	1946	Frontenex 83, rte. de	GIM-A	SPO	1 377	0,76
3512-1	Serre Les Bornaches, Certoux	1980	Certoux 162, rte. de	SEVE		5 264	0,76
3925	Bureaux DACM-DSIC, Stand 25	1963	Stand 25, rue du	GIM-A	DACM +DSIC	22 817	0,76
3130-1	Bureaux loge gauche portail Perle du Lac	1899	Lausanne 128, rue de	GIM-A		264	0,78

■ Mauvais
 ■ Moyen
 ■ Bon
 ■ Très bon

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)
 Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

2573

N° bât.	Affectation	Année constr.	Adresse	Service de référence	Autre service	Volume SIA 116	A/N
3474	Salle communale des Asters	1968	Servette 100, rue de la	GIM-A		18 282	0,78
3004	Bureaux Service Etat Civil, Mairie des Eaux-Vives + logements	1909	Nant 2, rue du	GIM-A		11 840	0,79
3473	Salle communale des Eaux-Vives	1907	Eaux-Vives 82-84, rue des	GIM-A		10 060	0,79
3686	Edicule abribus, Nations	1947	Nations, pl.	GIM-A		264	0,79
3002	Bureaux DFEL, Hôtel-de-Ville 5	1752	Hotel-de-Ville 5, rue de l'	GIM-A		13 904	0,80
3519	Dépôt SEVE, Chemin des Vignes	1959	Vignes 2, ch. des	SEVE		737	0,80
3003	Bureaux DRH, Cour Saint-Pierre	1703	Saint-Pierre 2, cour de	GIM-A		6 300	0,81
3027	Dépôt SEVE, St-Antoine	1858	Saint-Antoine, promenade de	SEVE		240	0,81
3249	Bureaux SEVE, Lausanne 116	1856	Lausanne 116, rue de	SEVE		1 046	0,81
3409	Dépôt couvert SEVE, Parc de la Grange	1769	Ador, quai Gustave-	SEVE		229	0,81
3655	Edicule commerce, Tranchées	1935	Tranchees 35, bd. des	GIM-A		190	0,81
1673-1	Bureaux Château de l'Impératrice	1918	Impératrice 10, ch. de l'	GIM-A		5 134	0,82
3657	Edicule commerce, Sécheron	1929	Lausanne 105, rue de	GIM-A		186	0,82
3471	Salle communale de Plainpalais + Théâtre Pitoëff	1907	Carouge 50-52, rue de	GIM-A	SEC	30 816	0,83
1852	Restaurant Café de la Tour	1918	Bâtie 32, ch. de la	GIM-A		1 193	0,84
3130	Bureaux Académie de droit international, Villa Moynier	1846	Lausanne 120 bis, rue de	GIM-A		4 410	0,84
3431-1	Cimetière des Rois, dépôt + vestiaire	0	Rois 10, rue des	SEVE		138	0,84
3437	Théâtre de l'Orangerie + locaux SEVE, Parc de la Grange	1856	Frontenex 71, rte. de	SEVE		2 936	0,84
3520	Edicule Mouettes genevoises	1934	Mont-Blanc 8, quai du	GIM-A		55	0,84
1854	Restaurant "La Potinière"	1896	Lac 2, promenade du	GIM-A		1 674	0,85
1870	Restaurant Le Lacustre	1971	Général-Guisan 5, quai du	GIM-A		3 125	0,85
3656	Edicule bureaux TPG + abribus + WC public, Rive	1935	Rive 1, rond-point de	GIM-A	LOM	930	0,85
3441	Dépôt + vestiaire SEVE, Roseaie Parc de la Grange	1858	Ador, quai Gustave-	SEVE		91	0,86
3512-2	Serres anciennes, Certoux	1980	Certoux 162, rte. de	SEVE		3 134	0,86
1856	Edicule commerce, Île Rousseau	1912	Rousseau 1, Île J.-J-	GIM-A		421	0,88
3615	Pavillon, Parc de Moillebeau	1800	Moillebeau Parc	SEVE		68	0,88
3653	Edicule TPG et WC, Plainpalais	1979	Plainpalais 11, rond-point	GIM-A		114	0,88
3154	Dépôt SEVE, Parc Mon Repos	1990	Lausanne 120a, rue de	SEVE		352	0,89
3418	Vestiaires + cafétéria SEVE, Parc de la Grange	1769	Ador 66A, quai Gustave-	SEVE		951	0,89
3615-1	Dépôt SEVE, Parc de Moillebeau	2005	Moillebeau Parc	SEVE		360	0,89
3615-2	Serre, Parc de Moillebeau	1877	Moillebeau Parc	SEVE		364	0,89
3623	Edicule, WC autosys, Nations	0	Nations 1, pl.	GIM-A	LOM	124	0,89
3624	Edicule atelier artistes, Plainpalais	1979	Plainpalais 11, rond-point	GIM-A		80	0,89
3993	Pavillon Plantamour, Parc Mon Repos	1872	Lausanne 112, rue de	SEVE		759	0,89

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)

Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

N° bât.	Affectation	Année constr.	Adresse	Service de référence	Autre service	Volume SIA 116	A/N
3037	WC public, autosys	0	Bertrand, av. Alfred-	SEVE		18	0,90
3407	Atelier SEVE + logement + WC public, Parc de la Grange	1769	Ador 66A, quai Gustave-	SEVE	VVP	1 576	0,90
3652	Edicule commerce + WC public, Eaux-Vives	1931	Eaux-Vives 2bis, pl. des	GIM-A	LOM	409	0,90
3438-1	Parc aux animaux, volières, Bois-de-la-Bâtie	2008	Bâtie, ch. de la	SEVE		2 500	0,91
3625	Buvette du Théâtre de l'Orangerie, Parc de la Grange	2011	Frontenex 71, rte de	GIM-A		328	0,91

Autres locaux GIM-A*

N° bât.	Affectation	Année constr.	Adresse	Service de référence	Autre service	Volume SIA 116	A/N
1515	Dépôt, F-1515 (couvert en bois)	1930	Chatelaine 43, av. de	GIM	SEVE	6 182	0,28
1494	Logement + rez activité + bureau + salle de danse	1885	Coulouvrenière 42-44, rue de la	GIM	CFI	11 140	0,54
3518	Dépôt + vestiaires SEVE + ateliers SDPE + logement, chemin des Vignes	1965	Vignes 2, ch. des	GIM	SEVE+SDPE	1 831	0,60
1354	Logement + bureau + Salle communale des Asters	1968	Servette 100, rue de la	GIM	ECO+SEJ+GIM-A	15 760	0,67
1095	Logement + bureau	1868	Frontenex 54, rte. de	SDPE	GIM	7 424	0,68
1855	Restaurant "Old Cottage" + dépôt SEVE	1879	Fabri 7, rue Adhemar-	GIM-A	SEVE	391	0,71
1501	Hôtel Métropole	1854	Général-Guisan 34, quai du	GIM	DFEL	41 840	0,76
3430	Centre funéraire de Saint-Georges, ateliers	1986	Cimetière 1, av. du	LOM	SEVE	17 556	0,76
3684	Kiosque à musique + dépôt-vestiaires SEVE, Jardin Anglais	1896	Lac, promenade du	SEP	SEVE	1 108	0,79
3720	WC public + dépôt jardinage, Bois-de-la-Bâtie	1940	Bâtie 30, ch. de la	LOM	SEVE	388	0,85
3672	Edicule dépôt SEVE, Parc St-Jean	1896	Saint-Jean, promenade	LOM	SEVE	330	0,89
3521	Espace de quartier Sécheron (espace habitants, crèche, ludothèque, restaurant scolaire, locaux musique, vestiaires SEVE)	2011	Blanc 7, av.	SOC	SDPE+ECO+SEJ+SEVE	14 225	0,93
1487	Logement + rez activité	1971	Minoterie 5, rue des	GIM	SEVE+SDPE	16 025	0,97
3554	Pavillon Geisendorf	2019	Lamartine 14A, rue	ECO	SEJ+SEVE	6 020	1,00

*Un autre service est le référent de ces immeubles (selon centre de coûts SAP), mais le service analysé occupe tout ou partie de celui-ci. Ne sont pas mentionnés dans cette liste : les appartements des responsables de bâtiments scolaires et certaines buvettes de centres sportifs et culturels sous gestion de la GIM.

■ Mauvais ■ Moyen ■ Bon ■ Très bon

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)
Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

2575

DACM – Classement par indice de dégradation

N° bât.	Affectation	Année constr.	Adresse	Service de référence	Autre service	Volume SIA 116	A/N
3183	Tour de Champel	1877	Tour de Champel, ch. de la	DPBA		400	0,55

Autres locaux ACE*

N° bât.	Affectation	Année constr.	Adresse	Service de référence	Autre service	Volume SIA 116	A/N
3511	Site de François-Dussaud, garage + bureaux + cafétéria	1964	Dussaud 10, rue François-	LOM	WV+ AGCM	25 091	0,53
1517	Atelier + dépôt, H-1517	1950	Chatelaine 43, av. de	GIM	BM+ DACM +MEG+ SIS	86 812	0,64
1428	Hangar + dépôt WVP Sources		Source-St.-Jean 3, ch. de la	GIM-A	WV+ AGCM	231	0,65
3506	Site de François-Dussaud, bureaux	1964	Dussaud 10, rue François-	LOM	WV+ AGCM	6 014	0,69
1428-1	Hangar		Source-St.-Jean 3, ch. de la	GIM-A	AGCM	3 190	0,75
1428-2	Hangar		Source-St.-Jean 3, ch. de la	GIM-A	AGCM	1 914	0,76
1428-3	Hangar		Source-St.-Jean 3, ch. de la	GIM-A	AGCM	2 679	0,76
3925	Bureaux DACM-DSIC, Stand 25	1963	Stand 25, rue du	GIM-A	DACM +DSIC	22 817	0,76
3001	Bureaux DACM-DSSP-DCSS, Hôtel-de-Ville 4	1707	Hotel-de-Ville 4, rue de l'	GIM-A	DACM +DSSP +DCSS	12 060	0,75

■ Mauvais
 ■ Moyen
 ■ Bon
 ■ Très bon

DÉPARTEMENT DE LA CULTURE ET DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE (DCTN, DPT 3)

Le DCTN est un important bénéficiaire de bâtiments du PA. Il représente 61 bâtiments, soit 16% du PA, et un volume construit de 939'792 m³ qui représente 24% du volume du PA. Le volume moyen est d'environ 15'000 m³.

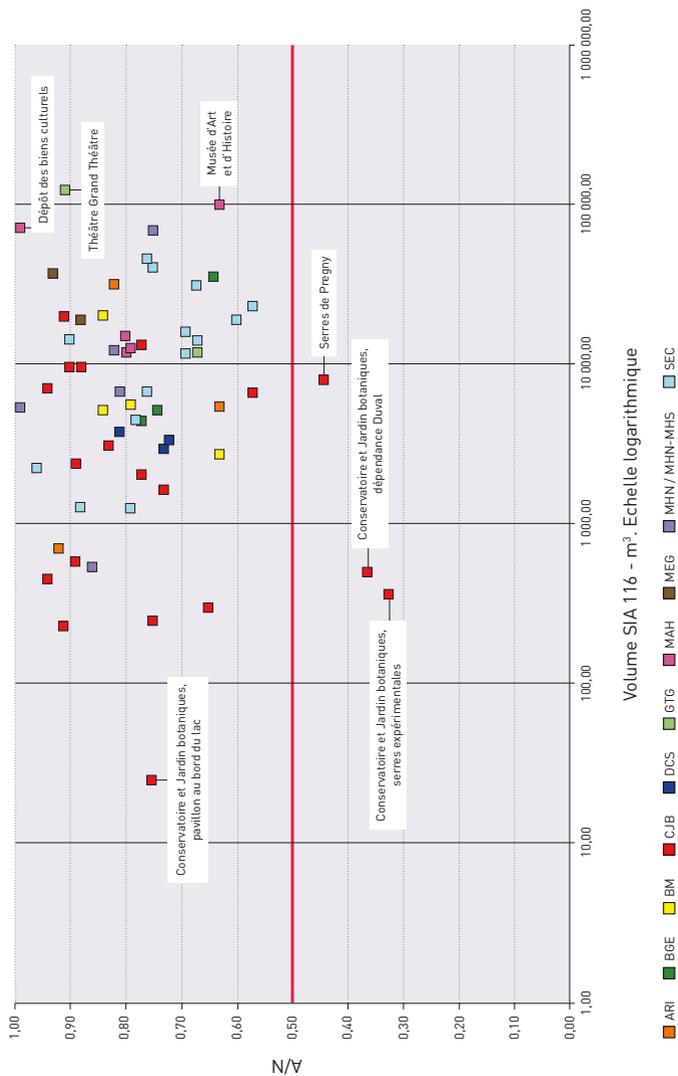
Ces constructions sont, pour la plupart, destinées à accueillir du public en grand nombre avec les exigences particulières (sécurité) et les conséquences qui en découlent (lieux fortement fréquentés donc usures importantes).

La liste du DCTN comprend aussi de nombreuses constructions ayant de fortes valeurs patrimoniales (à l'image du MAH, de la maison Tavel, etc.).

Ce sont également, en majorité, des volumes construits importants qui chargent lourdement les budgets d'entretien et les investissements.

L'état général de dégradation de ce parc est correct : seuls 3 objets sont notés en dessous du seuil A/N de 0,5, dont les serres de Pregny, en cours d'analyse pour une remise en état. ■

Diagrammes de l'état de dégradation / volume bâti de l'ensemble des bâtiments du DCTN *



*La limite de 0,50 est **arbitraire** et n'indique pas une frontière claire entre ce qui est en état d'entretien correct et ce qui est considéré comme dégradé. Cette ligne peut par contre être considérée comme un indicateur d'attention.

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)

Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

DCTN - Classement par indice de dégradation

N° bât.	Affectation	Année constr.	Adresse	Service de référence	Autre service	Volume SIA 116	A/N
3125	Conservatoire et Jardin botaniques, serres expérimentales	1966	Impératrice 1, ch. de l'	CJB		370	0,32
3152	Conservatoire et Jardin botaniques, dépendance Duval	1860	Impératrice 1, rue de l'	CJB		480	0,36
3977	Serres de Pregny	1860	Palud 10, ch.	CJB		7 978	0,44
3135	Conservatoire et Jardin botaniques, serre tempérée	1980	Impératrice 1, ch. de l'	CJB		6 585	0,57
3516	Centre culturel L'Usine	1916	Volontaires 4, pl. des	SEC		23 000	0,57
3457	Théâtre Comédie de Genève	1912	Philosophes 6, bd.	SEC		18 975	0,60
3112	Musée d'Art et d'Histoire	1910	Galland 2, rue Charles-	MAH		100 144	0,63
3116	Bibliothèque municipale de la Servette	1959	Veyrassat 9, rue. Henry-	BM		2 720	0,63
3150-1	Musée Ariana,abri des biens culturels	1984	Paix 10, av. de la	ARI		5 443	0,63
3104	Bibliothèque de Genève	1873	De-Candolle 3, rue	BGE		35 620	0,64
3149	Conservatoire et Jardin botaniques, étable des biches	1937	Impératrice 1, ch. de l'	CJB		297	0,65
3115	Theatre de St.-Gervais	1963	Temple 5, rue du	SEC		13 841	0,67
3456	Salle de concerts Victoria Hall	1894	Général-Dufour 14, rue du	SEC		31 100	0,67
3621	Ateliers du Grand théâtre	1898	Sainte-Clotilde 8, av.	GTG		11 765	0,67
3462	Théâtre Casino Théâtre + dépendance	1898	Carouge 42, rue de	SEC		11 608	0,69
3468	Théâtre Am-Stram-Gram	1989	Frontenex 56, rte. de	SEC		15 900	0,69
3122	Bureaux DSC, Malagnou 17	1870	Malagnou 17, rte. de	DCS		3 360	0,72
3121	Bureaux DSC, Malagnou 15	1842	Malagnou 15, rte. de	DCS		2 920	0,73
3133	Conservatoire et Jardin botaniques, bureaux "Ferme Duval"	1860	Impératrice 1, ch. de l'	CJB		1 654	0,73
3139	Centre d'iconographie genevoise + Café de la Pointe	1988	Tour 2, passage de la	BGE		5 156	0,74
3100	Musée Muséum d'Histoire Naturelle MHN + dépôt VVP	1966	Malagnou 1, rte. de	MHN-MHS		69 450	0,75
3151	Conservatoire et Jardin botaniques, rempotoir	1983	Lausanne 192, rue de	CJB		250	0,75
3447	Conservatoire et Jardin botaniques, pavillon au bord du lac	0	Lausanne 192, rue de	CJB		25	0,75
3466	Centre culturel Maison des Arts du Grütli	1873	Général-Dufour 16, rue du	SEC		40 840	0,75
3137	Musée MAMCO + BAT + FMAC	1939	Gourgas 7, rue	SEC		45 592	0,76
3513	Ateliers de décors de théâtres	1979	Bois-des-Frères 44, rte. du	SEC		6 715	0,76
3103	Musée Voltaire	1735	Délices 25, rue des	BGE		4 480	0,77
3181	Conservatoire et Jardin botaniques, bureaux + cafétéria + vestiaires, BOT 4	1983	Impératrice 1, ch. de l'	CJB		13 090	0,77
3977-1	Dépôts CJB, chemin Palud	1960	Palud 10, ch.	CJB		2 063	0,77
3464	Salle de concerts AMR	1864	Alpes 10, rue des	SEC		4 530	0,78
1069	Atelier d'ethnomusicologie, Musée d'ethnographie MEG	2000	Montbrillant 10, rue de	SEC		1 237	0,79
3118	Musée Maison Tavel	1303	Puits-St.-Pierre 6, rue du	MAH		12 434	0,79
3131	Bibliothèque municipale des Pâquis	1875	Môle 17, rue du	BM		5 530	0,79

■ Mauvais
 ■ Moyen
 ■ Bon
 ■ Très bon

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)
 Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

2579

N° bât.	Affectation	Année constr.	Adresse	Service de référence	Autre service	Volume SIA 116	A/N
3105	Bibliothèque d'Art et d'Archéologie + Cabinet d'arts graphiques	1863	Pin 5, promenade du	MAH		11 900	0,80
3140	Musée d'Art et d'Histoire, ateliers + bureaux Casemates	1902	Dalcroze 11, bd. Emile-Jaques-	MAH		15 000	0,80
3120	Musée d'histoire des sciences, Villa Bartholoni	1830	Lausanne 128, rue de	MHN-MHS		6 800	0,81
3123	Bureaux DSC, Malagnou 19	1909	Malagnou 19, rte. de	DCS		3 745	0,81
3113	Musée Rath	1826	Neuve 1, pl.	MAH		12 300	0,82
3150	Musée Ariana	1884	Paix 10, av. de la	ARI		31 675	0,82
3115	Conservatoire et Jardin botaniques, bureaux "Villa le Chêne"	1855	Impératrice 1, ch. de l'	CJB		3 100	0,83
3117	Bibliothèque municipale de St-Jean	2001	Tilleuls 19, av. des	BM		5 032	0,84
3138	Bibliothèque municipale de la Cité	1991	Trois-Perdrix 5, pl. des	BM		20 292	0,84
3118-1	Musée Maison Tavel, dépendance	1984	Puits-St.-Pierre 6, rue du	MAH		530	0,86
3144	Station limnigraphique Parc Mon Repos	1899	Lausanne, rue de	MHN-MHS		39	0,86
3124	Musée d'ethnographie MEG - ancien	1912	Vogt 67, bd. Carl-	MEG		19 030	0,88
3132	Conservatoire et Jardin botaniques, serres expositions + WC public	1984	Impératrice 1, ch. de l'	CJB		9 680	0,88
3464-1	Salle de concerts AMR, extension	2005	Alpes 10, rue des	SEC		1 273	0,88
3107	Conservatoire et Jardin botaniques, atelier vert (anc. loge)	1902	Lausanne 192, rue de	CJB		580	0,89
3119	Conservatoire et Jardin botaniques, serre chaude	1897	Impératrice 1, ch. de l'	CJB		2 385	0,89
3108	Conservatoire et Jardin botaniques, herbier La Console	1904	Lausanne 192, rue de	CJB		9 576	0,90
3453	Théâtre de l'Alhambra	1920	Rôtisserie 10, rue de la	SEC		14 209	0,90
3126	Conservatoire et Jardin botaniques, bibliothèque + herbier BOT 2, BOT 3	1969	Impératrice 1, ch. de l'	CJB		19 785	0,91
3450	Conservatoire et Jardin botaniques, WC public + local technique	2014	Impératrice 1, ch. de l'	CJB		227	0,91
3454	Théâtre Grand Théâtre	1879	Theatre 11, bd. du	GTG		122 634	0,91
3111	Musée Ariana, bureaux (loge)	1888	Paix 10, av. de la	ARI		695	0,92
3124-1	Musée d'ethnographie MEG - nouveau	2014	Vogt 65, bd. Carl-	MEG		37 340	0,93
3448	Conservatoire et Jardin botaniques, Herbier + Boutique + restaurant + WC public, Bot V	2014	Impératrice 1, ch. de l'	CJB		7 063	0,94
3449	Conservatoire et Jardin botaniques, boutique + salle expo	2014	Impératrice 1, ch. de l'	CJB		450	0,94
1686	Ateliers d'artistes gérés par le SEC	2016	Lausanne 27A, rue de	SEC		2 250	0,96
3737	Dépôt des biens culturels	2018	Stand 22	MAH	ARI+ BGE+ FMAC	71 691	0,99
3738	Dépôts des biens culturels	2018	Saint-Georges 41	MHN		5 359	0,99

*Un autre service est le référent de ces immeubles (selon centre de coûts SAP), mais le service analysé occupe tout ou partie de celui-ci.

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)
Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

DCTN - Classement alphabétique par affectation

N° bât.	Affectation	Année constr.	Adresse	Service de référence	Autre service	Volume SIA 116	A/N
1069	Atelier d'ethnomusicologie, Musée d'ethnographie MEG	2000	Montbrillant 10, rue de	SEC		1 237	0,79
1686	Ateliers d'artistes gérés par le SEC	2016	Lausanne 27A, rue de	SEC		2 250	0,96
3513	Ateliers de décors de théâtres	1979	Bois-des-Frères 44, rte. du	SEC		6 715	0,76
3621	Ateliers du Grand théâtre	1898	Sainte-Clotilde 8, av.	GTG		11 765	0,47
3105	Bibliothèque d'Art et d'Archéologie + Cabinet d'arts graphiques	1863	Pin 5, promenade du	MAH		11 900	0,80
3104	Bibliothèque de Genève	1873	De-Candolle 3, rue	BGE		35 620	0,64
3138	Bibliothèque municipale de la Cité	1991	Trois-Perdrix 5, pl. des	BM		20 292	0,84
3116	Bibliothèque municipale de la Servette	1959	Veyrassat 9, rue. Henry-	BM		2 720	0,63
3117	Bibliothèque municipale de St-Jean	2001	Tilleuls 19, av. des	BM		5 032	0,84
3131	Bibliothèque municipale des Pâquis	1875	Môle 17, rue du	BM		5 530	0,79
3121	Bureaux DSC, Malagnou 15	1842	Malagnou 15, rte. de	DCS		2 920	0,73
3122	Bureaux DSC, Malagnou 17	1870	Malagnou 17, rte. de	DCS		3 360	0,72
3123	Bureaux DSC, Malagnou 19	1909	Malagnou 19, rte. de	DCS		3 745	0,81
3516	Centre culturel L'Usine	1916	Volontaires 4, pl. des	SEC		23 000	0,57
3466	Centre culturel Maison des Arts du Grütli	1873	Général-Dufour 16, rue du	SEC		40 840	0,75
3139	Centre d'iconographie genevoise + Café de la Pointe	1988	Tour 2, passage de la	BGE		5 156	0,74
3107	Conservatoire et Jardin botaniques, atelier vert (anc. loge)	1902	Lausanne 192, rue de	CJB		580	0,89
3126	Conservatoire et Jardin botaniques, bibliothèque + herbier BOT 2, BOT 3	1969	Impératrice 1, ch. de l'	CJB		19 785	0,91
3449	Conservatoire et Jardin botaniques, boutique + salle expo	2014	Impératrice 1, ch. de l'	CJB		450	0,94
3133	Conservatoire et Jardin botaniques, bureaux "Ferme Duval"	1860	Impératrice 1, ch. de l'	CJB		1 654	0,73
3115	Conservatoire et Jardin botaniques, bureaux "Villa le Chêne"	1855	Impératrice 1, ch. de l'	CJB		3 100	0,83
3181	Conservatoire et Jardin botaniques, bureaux + cafétéria + vestiaires, BOT 4	1983	Impératrice 1, ch. de l'	CJB		13 090	0,77
3152	Conservatoire et Jardin botaniques, dépendance Duval	1860	Impératrice 1, rue de l'	CJB		480	0,36
3149	Conservatoire et Jardin botaniques, étable des biches	1937	Impératrice 1, ch. de l'	CJB		297	0,65
3448	Conservatoire et Jardin botaniques, Herbiier + Boutique + restaurant + WC public, Bot V	2014	Impératrice 1, ch. de l'	CJB		7 063	0,94
3108	Conservatoire et Jardin botaniques, herbier La Console	1904	Lausanne 192, rue de	CJB		9 576	0,90
3447	Conservatoire et Jardin botaniques, pavillon au bord du lac	0	Lausanne 192, rue de	CJB		25	0,75
3151	Conservatoire et Jardin botaniques, rempotoir	1983	Lausanne 192, rue de	CJB		250	0,75

■ Mauvais ■ Moyen ■ Bon ■ Très bon

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)
Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

2581

N° bât.	Affectation	Année constr.	Adresse	Service de référence	Autre service	Volume SIA 116	A/N
3119	Conservatoire et Jardin botaniques, serre chaude	1897	Impératrice 1, ch. de l'	CJB		2 385	0,89
3135	Conservatoire et Jardin botaniques, serre tempérée	1980	Impératrice 1, ch. de l'	CJB		6 585	0,57
3125	Conservatoire et Jardin botaniques, serres expérimentales	1966	Impératrice 1, ch. de l'	CJB		370	0,32
3132	Conservatoire et Jardin botaniques, serres expositions + WC public	1984	Impératrice 1, ch. de l'	CJB		9 680	0,88
3450	Conservatoire et Jardin botaniques, WC public + local technique	2014	Impératrice 1, ch. de l'	CJB		227	0,91
3737	Dépôt des biens culturels	2018	Stand 22	MAH	ARI+ BGE+ FMAC	71 691	0,99
3977-1	Dépôts CJB, chemin Palud	1960	Palud 10, ch.	CJB		2 063	0,77
3738	Dépôts des biens culturels	2018	Saint-Georges 41	MHN		5 359	0,99
3150	Musée Ariana	1884	Paix 10, av. de la	ARI		31 675	0,82
3150-1	Musée Ariana, abri des biens culturels	1984	Paix 10, av. de la	ARI		5 443	0,63
3111	Musée Ariana, bureaux (loge)	1888	Paix 10, av. de la	ARI		695	0,92
3112	Musée d'Art et d'Histoire	1910	Galland 2, rue Charles-	MAH		100 144	0,63
3140	Musée d'Art et d'Histoire, ateliers + bureaux Casemates	1902	Dalcroze 11, bd. Emile-Jaques-	MAH		15 000	0,80
3124	Musée d'ethnographie MEG - ancien	1912	Vogt 67, bd. Carl-	MEG		19 030	0,88
3124-1	Musée d'ethnographie MEG - nouveau	2014	Vogt 65, bd. Carl-	MEG		37 340	0,93
3120	Musée d'histoire des sciences, Villa Bartholoni	1830	Lausanne 128, rue de	MHN-MHS		6 800	0,81
3118	Musée Maison Tavel	1303	Puits-St.-Pierre 6, rue du	MAH		12 434	0,79
3118-1	Musée Maison Tavel, dépendance	1984	Puits-St.-Pierre 6, rue du	MAH		530	0,86
3137	Musée MAMCO + BAT + FMAC	1939	Gourgas 7, rue	SEC		45 592	0,76
3100	Musée Muséum d'Histoire Naturelle MHN + dépôt VVP	1966	Malagnou 1, rte. de	MHN-MHS		69 450	0,75
3113	Musée Rath	1826	Neuve 1, pl.	MAH		12 300	0,82
3103	Musée Voltaire	1735	Délices 25, rue des	BGE		4 480	0,77
3464	Salle de concerts AMR	1864	Alpes 10, rue des	SEC		4 530	0,78
3464-1	Salle de concerts AMR, extension	2005	Alpes 10, rue des	SEC		1 273	0,88
3456	Salle de concerts Victoria Hall	1894	Général-Dufour 14, rue du	SEC		31 100	0,67
3977	Serres de Pregny	1860	Palud 10, ch.	CJB		7 978	0,44
3144	Station limnigraphique Parc Mon Repos	1899	Lausanne, rue de	MHN-MHS		39	0,86
3468	Théâtre Am-Stram-Gram	1989	Frontenex 56, rte. de	SEC		15 900	0,69
3462	Théâtre Casino Théâtre + dépendance	1898	Carouge 42, rue de	SEC		11 608	0,69
3457	Théâtre Comédie de Genève	1912	Philosophes 6, bd.	SEC		18 975	0,60
3453	Théâtre de l'Alhambra	1920	Rôtisserie 10, rue de la	SEC		14 209	0,90
3615	Theatre de St.-Gervais	1963	Temple 5, rue du	SEC		13 841	0,67
3454	Théâtre Grand Théâtre	1879	Theatre 11, bd. du	GTG		122 634	0,91

*Un autre service est le référent de ces immeubles (selon centre de coûts SAP), mais le service analysé occupe tout ou partie de celui-ci.

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)

Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

Autres locaux DCTN*

N° bât.	Affectation	Année constr.	Adresse	Service de référence	Autre service	Volume SIA 116	A/N
1286	Logement + ateliers du Grand Théâtre	1965	Simon 9, rue Michel-	GIM	GTG	34 757	0,54
1517-1	Atelier + Dépôt (Fondation Grand-Théâtre)	1950	Chatelaine 43, av. de	GIM	GTG	8 769	0,57
1517	Atelier + dépôt, H-1517	1950	Chatelaine 43, av. de	GIM	BM+ DACM +MEG +SIS	86 812	0,64
1136	Logement + Théâtre de Poche	1599	Boulangerie 3-5, rue de la/Cheval-Blanc 7, rue du	GIM	SEC	2 600	0,70
3511	Site de François-Dussaud, garage + bureaux + cafétéria	1964	Dussaud 10, rue François-	LOM	VVP+ AGCM +DSIC	25 091	0,53
3507	Bibliothèque municipale de la Jonction + Maison de quartier de la Jonction + commerces	1969	Vogt 22-24, bd. Carl-	GIM	BM+SEJ	17 530	0,74
3925	Bureaux DACM-DSIC, Stand 25	1963	Stand 25, rue du	GIM-A	DACM +DSIC	22 817	0,76
1181	Atelier + bureau + Théâtre des Grottes	1990	Favre 43, rue Louis-	GIM	SEC	19 200	0,82
3471	Salle communale de Plainpalais + Théâtre Pitoëff	1907	Carouge 50-52, rue de	GIM-A	SEC	30 816	0,83
1447	Logement + parking + Bibliothèque municipale des Eaux-Vives + abris PC	1995	Sillem 2, rue	GIM	BM+SIS	16 566	0,84
3710	Bibliothèque municipale des Minoteries + Espace quartier aînés Plainpalais + salle de tennis de table + parking	1974	Minoteries 3, rue des	GIM	BM+ SOC+ SPD	23 854	0,96

■ Mauvais
 ■ Moyen
 ■ Bon
 ■ Très bon

DÉPARTEMENT DE LA SÉCURITÉ ET DES SPORTS (DSSP, DPT 4)

Le patrimoine du DSSP comprend quelques objets de grandes tailles, dont les centres sportifs, le site de la voirie à François-Dussaud et la caserne principale du SIS.

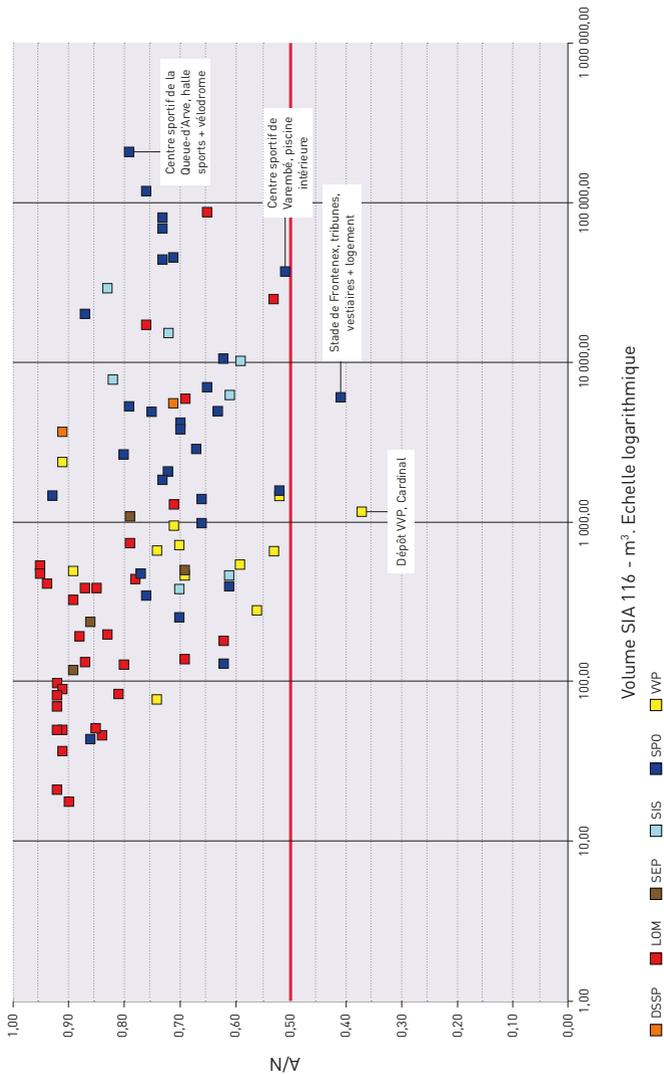
Pour le reste, il s'agit de nombreux locaux disséminés sur le périmètre de la Ville et nécessaires aux activités de la police municipale, de la voirie (Voirie ville propre, Service logistique et manifestations) et du SIS.

Le tout représente 23.5% du nombre total des bâtiments du PA. Le volume moyen par bâtiment est de 10'800 m³.

Une partie non-négligeable de ces locaux est incluse dans des immeubles majoritairement consacrés à du logement, des écoles, des équipements de quartier.

Les constructions dont la note A/N est inférieure à 0,5 sont le Stade de Frontenex et le dépôt VVP Cardinal à la route des Jeunes. ■

Diagrammes de l'état de dégradation / volume bâti de l'ensemble des bâtiments du DSSP*



*La limite de 0,50 est **arbitraire** et n'indique pas une frontière claire entre ce qui est en état d'entretien correct et ce qui est considéré comme dégradé. Cette ligne peut par contre être considérée comme un indicateur d'attention.

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)
Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

2585

DSSP - état de dégradation de l'ensemble des bâtiments

N° bât.	Affectation	Année constr.	Adresse	Service de référence	Autre service	Volume SIA 116	A/N
3023	Dépôt VVP, Cardinal	1950	Jeunes 2, rte. des	WVP		1 224	0,37
3362	Stade de Frontenex, tribunes, vestiaires + logement	1921	Frontenex 8, plateau de	SPO		6 216	0,41
3376	Centre sportif de Varembe, piscine intérieure	1989	Motta 46, av. Giuseppe-	SPO		37 482	0,51
3361-4	Centre sportif Bout-du-Monde, logement des gardiens	1949	Vessy 14, rte. de	SPO		1 622	0,52
3506-1	Site de François-Dussaud, bureaux (Chalet)	0	Dussaud 10, rue François-	WVP		1 531	0,52
3511	Site de François-Dussaud, garage + bureaux + cafétéria	1964	Dussaud 10, rue François-	LOM	WVP+ AGCM +DSIC	25 091	0,53
3010-1	Dépôt WVP Sturm (semi-enterré)	1930	Sturm, rue Charles-	WVP		665	0,53
3722	Dépôt WVP, Bertrand	1786	Bertrand, av. Alfred-	WVP		280	0,56
3924	Centre de formation et de compétences CECOFOR	1982	Etraz 128, rte. de l'	SIS		10 380	0,59
3664	Dépôt WVP, Bastions	1934	Bastions, promenade des	WVP		546	0,59
3517	Musée du SIS + dépôt	1929	Stand 1, rue du	SIS		6 308	0,61
3610	Dépôt SIS, Colladon	1970	Colladon, ch.	SIS		460	0,61
3480	Stade de Frontenex, vestiaires	1920	Frontenex, plateau de	SPO		412	0,61
3323-1	WC public, Bois-de-la-Bâtie	1984	Bâtie 2, ch. de la	LOM		182	0,62
3383	Centre sportif de Vessy, vestiaires et buvette	1979	Vessy 31, rte. de	SPO		10 593	0,62
3483	Stade de Frontenex, dépôt	1921	Frontenex, plateau de	SPO		130	0,62
3022	Centre sportif de Varembe, vestiaires + tennis de table + dépôt WVP	1964	Vermont 33-33A, rue de	SPO		4 990	0,63
3509	Site de François-Dussaud, atelier + hangars	1965	Dussaud 10, rue François-	LOM		87 287	0,65
3364-1	Stade de Richemont, parking souterrain	1980	Frontenex 70, rte. de	SPO		7 093	0,65
3361-1	Centre sportif Bout-du-Monde, vestiaires	1949	Vessy 14, rte. de	SPO		995	0,66
3372	Stade du Bois-de-la-Bâtie, vestiaires + bureau	1952	Bâtie 4, ch. de la	SPO		1 400	0,66
3364	Stade de Richemont, vestiaires + buvette	1982	Frontenex 70, rte. de	SPO		2 890	0,67
3506	Site de François-Dussaud, bureaux	1964	Dussaud 10, rue François-	LOM	WVP+ AGCM	6 014	0,69
3690	WC public souterrain, Jardin Anglais	1958	Ador, quai Gustave- / quai Marchand	LOM		138	0,69
3728	Buvette Femmes abstinentes, Parc de la Grange	1829	Ador, quai Gustave-	SEP		495	0,69
3010	Dépôt WVP, Allières	1961	Allières 14, av. des	WVP		461	0,69
3613	Dépôt SIS, Peschier	1940	Peschier, av.	SIS		383	0,70
3363	Centre sportif de Varembe, stade + vestiaires du Stade de Varembe	1984	Vermont 33A, rue de	SPO		3 930	0,70
3378-1	Vestiaires + tribuneszia-M Tennis club Driiremont	1963	Vessy 6, rte. de	SPO		4 178	0,70
3382	Terrain de football + vestiaires, Stade Campagne Picot	1977	Grange-Canal, ch. de	SPO		256	0,70
3028	Dépôt WVP, Malatrex	1984	Malatrex 1, rue de	WVP		723	0,70
1316	Bureaux	1968	Helvétique 29, bd.	DSSP		5 560	0,71
3024	Dépôt Sellières	1990	Sellières 75 ch. des	LOM	WVP	1 295	0,71

*Un autre service est le référent de ces immeubles (selon centre de coûts SAP), mais le service analysé occupe tout ou partie de celui-ci.

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)

Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

N° bât.	Affectation	Année constr.	Adresse	Service de référence	Autre service	Volume SIA 116	A/N
3369	Centre sportif du Bois-des-Frères, salle omnisports	1987	Ecu 22, ch. de l'	SPO		45 500	0,71
3026	Dépôt WVP, Helvétique	1960	Helvétique, bd.	VVP		956	0,71
3510	Caserne de pompiers, Frontenex	1988	Frontenex 68, rte. de	SIS		15 330	0,72
3380	Centre sportif du Bois-des-Frères, Stade des Libellules	1976	Ecu 24, ch. de l'	SPO		2 091	0,72
3304	Centre sportif du Bout-de-Monde, pavillon des sports	1970	Vessy 12, rte. de	SPO		82 128	0,73
3307	Centre sportif des Vernets, patinoire II + bureaux	1966	Wilsdorf 4, rue Hans-	SPO		68 710	0,73
3377	Vestiaires + tribunes Tennis club Eaux-Vives	0	Frontenex, rte. de	SPO		1 842	0,73
3398	Centre sportif des Vernets, piscine intérieure	1966	Wilsdorf 4, rue Hans-	SPO		44 350	0,73
3155	Dépôt WVP, rue du Valais	1910	Valais, rue du	VVP		78	0,74
3379	Dépôt WVP, Vollandes	1971	Vollandes, rue des	VVP		672	0,74
3303	Centre sportif des Vernets, piscine extérieure	1966	Wilsdorf, rue Hans-	SPO		4 964	0,75
3430	Centre funéraire de Saint-Georges, ateliers	1986	Cimetière 1, av. du	LOM	SEVE	17 556	0,76
3302	Centre sportif des Vernets, patinoire I	1957	Wilsdorf 6, rue Hans-	SPO		120 639	0,76
3361-3	Centre sportif Bout-du-Monde, caisses	1970	Vessy 14, rte. de	SPO		348	0,76
3361-2	Centre sportif Bout-du-Monde, dépôt du stade	1970	Vessy 14, rte. de	SPO		483	0,77
3374	Edicule commerce + WC, Parc des Eaux-Vives	1938	Ador 82, quai Gustave-	LOM		444	0,78
3515	Site de François-Dussaud, station essence	1964	Dussaud 10, rue François-	LOM		735	0,79
3684	Kiosque à musique + dépôt-vestiaires SEVE, Jardin Anglais	1896	Lac, promenade du	SEP	SEVE	1 108	0,79
3361	Centre sportif Bout-du-Monde, tribunes + buvette + stade	1970	Vessy 16, rte. de	SPO		5 328	0,79
3384	Centre sportif de la Queue-d'Arve, halle sports + vélodrome	1989	Dussaud 12, rue François-	SPO		210 825	0,79
3677	WC public, place de la Navigation	2005	Navigation, pl. de la	LOM		128	0,80
3363-1	Centre sportif de Varembeé, vestiaires + tribune	1987	Vermont 33, rue de	SPO		2 661	0,80
9106	WC public, Edouard Rod	0	Rod, rue Edouard-	LOM		85	0,81
3508	Caserne de pompiers, Asters	1968	Asters 5, rue des	SIS		7 895	0,82
3721	WC public + dépôt, Bois-de-la-Bâtie	1984	Bâtie, ch. de la	LOM		198	0,83
3501	Caserne de pompiers	1957	Vieux-Billard 11, rue du	SIS		29 476	0,83
3718	WC public, Plaine de Plainpalais	2004	Mail, av. du	LOM		47	0,84
3719	WC public, Epinettes	2005	Epinettes, rue des	LOM		51	0,85
3720	WC public + dépôt jardinage, Bois-de-la-Bâtie	1940	Bâtie 30, ch. de la	LOM	SEVE	388	0,85
3682	Edicule abribus + WC public, Augustins	1931	Augustins, pl. des	SEP	LOM	239	0,86
3363-2	Vestiaires + terrain de football, Parc de Trembley	1945	Motta 46, ave.	SPO		44	0,86
3676	WC public, Rotonde du Mont-Blanc	1956	Mont-Blanc, rue	LOM		134	0,87

■ Mauvais
 ■ Moyen
 ■ Bon
 ■ Très bon

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)
Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

2587

N° bât.	Affectation	Année constr.	Adresse	Service de référence	Autre service	Volume SIA 116	A/N
3701	WC public + dépôt VVP, Baby-Plage	1976	Ador, quai Gustave-	LOM		389	0,87
3371	Centre sportif du Bois-des-Frères, salle de gymnastique	2006	Ecu 35, ch. de l'	SPO		19 975	0,87
3693	WC public, Bourg-du-Four	1937	Bourg-de-Four, pl. du	LOM		195	0,88
3672	Edicule dépôt SEVE, Parc St-Jean	1896	Saint-Jean, promenade	LOM	SEVE	330	0,89
3708	Pavillon fleuriste, Molard	2004	Molard, pl. du	SEP		119	0,89
3030	Dépôt VVP, Chantepoulet	1900	Chantepoulet, square de	VVP	SEP	499	0,89
3039	WC public autosis	2010	Gourgas, parc	LOM		18	0,90
3171	Espace culturel L'Abri	2014	Madeleine 1, pl.	DSSP		3 750	0,91
3227	WC public, Parc des Croupettes	2015	Croupettes, parc des	LOM		50	0,91
3696	WC public, Butini	2015	Butini, rue	LOM		37	0,91
9066	WC public, parc des Franchises	2015	Chatelaine, ave. de	LOM		90	0,91
3505	Site de François-Dussaud, silos à sel	2010	Dussaud 10, rue François-	VVP		2 394	0,91
3662	Edicule abribus + WC public, St-Jean	1952	Saint-Jean, rue de	LOM		73	0,92
3667	WC public, Prieuré de St-Jean	2005	Sous-Terre 3, rue de	LOM		50	0,92
3689	WC public, débarcadère "Star of Geneva"	1910	Mont-Blanc 4, quai	LOM		21	0,92
3698	WC public, Parc de Geisendorf	2015	Geisendorf, Parc	LOM		100	0,92
3729	WC public souterrain, Soleil-Levant	2015	Soleil-Levant, rue du	LOM		84	0,92
3746	Stade de Belle-Idée	2015	Petit-Pont, ch. du	SPO		1 484	0,93
3675	WC public + locaux VVP, Molard	2012	Molard, pl. du	LOM		421	0,94
3674	Edicule commerce + WC public, Longemalle	2014	Longemalle, pl.	LOM		475	0,95
3687	WC public + local TPG, St-Gervais	2013	Saint-Gervais, pl. de	LOM		529	0,95

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)

Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

DSSP - Classement alphabétique par affectation

N° bât.	Affectation	Année constr.	Adresse	Service de référence	Autre service	Volume SIA 116	A/N
1316	Bureaux	1968	Helvétique 29, bd.	DSSP		5 560	0,71
3728	Buvette Femmes abstinentes, Parc de la Grange	1829	Ador, quai Gustave-	SEP		495	0,69
3501	Caserne de pompiers	1957	Vieux-Billard 11, rue du	SIS		29 476	0,83
3508	Caserne de pompiers, Asters	1968	Asters 5, rue des	SIS		7 895	0,82
3510	Caserne de pompiers, Frontenex	1988	Frontenex 68, rte. de	SIS		15 330	0,72
3924	Centre de formation et de compétences CECOFOR	1982	Etraz 128, rte. de l'	SIS		10 380	0,59
3430	Centre funéraire de Saint-Georges, ateliers	1986	Cimetière 1, av. du	LOM	SEVE	17 556	0,76
3361-3	Centre sportif Bout-du-Monde, caisses	1970	Vessy 14, rte. de	SPO		348	0,76
3361-2	Centre sportif Bout-du-Monde, dépôt du stade	1970	Vessy 14, rte. de	SPO		483	0,77
3361-4	Centre sportif Bout-du-Monde, logement des gardiens	1949	Vessy 14, rte. de	SPO		1 622	0,52
3361	Centre sportif Bout-du-Monde, tribunes + buvette + stade	1970	Vessy 16, rte. de	SPO		5 328	0,79
3361-1	Centre sportif Bout-du-Monde, vestiaires	1949	Vessy 14, rte. de	SPO		995	0,66
3384	Centre sportif de la Queue-d'Arve, halle sports + vélodrome	1989	Dussaud 12, rue François-	SPO		210 825	0,79
3376	Centre sportif de Varembe, piscine intérieure	1989	Motta 46, av. Giuseppe-	SPO		37 482	0,51
3363	Centre sportif de Varembe, stade + vestiaires du Stade de Varembe	1984	Vermont 33A, rue de	SPO		3 930	0,70
3022	Centre sportif de Varembe, vestiaires + tennis de table + dépôt VVP	1964	Vermont 33-33A, rue de	SPO		4 990	0,63
3363-1	Centre sportif de Varembe, vestiaires + tribune	1987	Vermont 33, rue de	SPO		2 661	0,80
3383	Centre sportif de Vessy, vestiaires et buvette	1979	Vessy 31, rte. de	SPO		10 593	0,62
3307	Centre sportif des Vernets, patinoire II + bureaux	1966	Wilsdorf 4, rue Hans-	SPO		68 710	0,73
3302	Centre sportif des Vernets, patinoire I	1957	Wilsdorf 6, rue Hans-	SPO		120 639	0,76
3303	Centre sportif des Vernets, piscine extérieure	1966	Wilsdorf, rue Hans-	SPO		4 964	0,75
3398	Centre sportif des Vernets, piscine intérieure	1966	Wilsdorf 4, rue Hans-	SPO		44 350	0,73
3371	Centre sportif du Bois-des-Frères, salle de gymnastique	2006	Ecu 35, ch. de l'	SPO		19 975	0,87
3369	Centre sportif du Bois-des-Frères, salle omnisports	1987	Ecu 22, ch. de l'	SPO		45 500	0,71
3380	Centre sportif du Bois-des-Frères, Stade des Libellules	1976	Ecu 24, ch. de l'	SPO		2 091	0,72
3304	Centre sportif du Bout-de-Monde, pavillon des sports	1970	Vessy 12, rte. de	SPO		82 128	0,73
3024	Dépôt Sellières	1990	Sellieres 75 ch. des	LOM	VVP	1 295	0,71
3610	Dépôt SIS, Colladon	1970	Colladon, ch.	SIS		460	0,61
3613	Dépôt SIS, Peschier	1940	Peschier, av.	SIS		383	0,70
3010-1	Dépôt VVP Sturm (semi-enterré)	1930	Sturm, rue Charles-	VVP		665	0,53
3010	Dépôt VVP, Allières	1961	Allières 14, av. des	VVP		461	0,69
3664	Dépôt VVP, Bastions	1934	Bastions, promenade des	VVP		546	0,59
3722	Dépôt VVP, Bertrand	1786	Bertrand, av. Alfred-	VVP		280	0,56

■ Mauvais ■ Moyen ■ Bon ■ Très bon

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)
Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

2589

N° bât.	Affectation	Année constr.	Adresse	Service de référence	Autre service	Volume SIA 116	A/N
3023	Dépôt VVP, Cardinal	1950	Jeunes 2, rte. des	VVP		1 224	0,37
3030	Dépôt VVP, Chantepoulet	1900	Chantepoulet, square de	VVP	SEP	499	0,89
3026	Dépôt VVP, Helvétique	1960	Helvétique, bd.	VVP		956	0,71
3028	Dépôt VVP, Malatrex	1984	Malatrex 1, rue de	VVP		723	0,70
3155	Dépôt VVP, rue du Valais	1910	Valais, rue du	VVP		78	0,74
3379	Dépôt VVP, Vollandes	1971	Vollandes, rue des	VVP		672	0,74
3682	Edicule aubibus + WC public, Augustins	1931	Augustins, pl. des	SEP	LOM	239	0,86
3662	Edicule aubibus + WC public, St-Jean	1952	Saint-Jean, rue de	LOM		73	0,92
3674	Edicule commerce + WC public, Longemalle	2014	Longemalle, pl.	LOM		475	0,95
3674	Edicule commerce + WC, Parc des Eaux-Vives	1938	Ador 82, quai Gustave-	LOM		444	0,78
3672	Edicule dépôt SEVE, Parc St-Jean	1896	Saint-Jean, promenade	LOM	SEVE	330	0,89
3171	Espace culturel L'Abri	2014	Madeleine 1, pl.	DSSP		3 750	0,91
3684	Kiosque à musique + dépôt-vestiaires SEVE, Jardin Anglais	1896	Lac, promenade du	SEP	SEVE	1 108	0,79
3517	Musée du SIS + dépôt	1929	Stand 1, rue du	SIS		6 308	0,61
3708	Pavillon fleuriste, Molard	2004	Molard, pl. du	SEP		119	0,89
3509	Site de François-Dussaud, atelier + hangars	1965	Dussaud 10, rue François-	LOM		87 287	0,65
3506	Site de François-Dussaud, bureaux	1964	Dussaud 10, rue François-	LOM	VP+ AGCM	6 014	0,69
3506-1	Site de François-Dussaud, bureaux (Chalet)	0	Dussaud 10, rue François-	VVP		1 531	0,52
3511	Site de François-Dussaud, garage + bureaux + cafétéria	1964	Dussaud 10, rue François-	LOM	VP+ AGCM+ DSIC	25 091	0,53
3505	Site de François-Dussaud, silos à sel	2010	Dussaud 10, rue François-	VVP		2 394	0,91
3515	Site de François-Dussaud, station essence	1964	Dussaud 10, rue François-	LOM		735	0,79
3746	Stade de Belle-Idée	2015	Petit-Pont, ch. du	SPO		1 484	0,93
3483	Stade de Frontenex, dépôt	1921	Frontenex, plateau de	SPO		130	0,62
3362	Stade de Frontenex, tribunes, vestiaires + logement	1921	Frontenex 8, plateau de	SPO		6 216	0,41
3480	Stade de Frontenex, vestiaires	1920	Frontenex, plateau de	SPO		412	0,61
3364-1	Stade de Richemont, parking souterrain	1980	Frontenex 70, rte. de	SPO		7 093	0,65
3364	Stade de Richemont, vestiaires + buvette	1982	Frontenex 70, rte. de	SPO		2 890	0,67
3372	Stade du Bois-de-la-Bâtie, vestiaires + bureau	1952	Bâtie 4, ch. de la	SPO		1 400	0,66
3382	Terrain de football + vestiaires, Stade Campagne Picot	1977	Grange-Canal, ch. de	SPO		256	0,70
3363-2	Vestiaires + terrain de football, Parc de Trembley	1945	Motta 46, ave.	SPO		44	0,86
3377	Vestiaires + tribunes Tennis club Eaux-Vives	0	Frontenex, rte. de	SPO		1 842	0,73
3378-1	Vestiaires + tribunesM Tennis club Drirremont	1963	Vessy 6, rte. de	SPO		4 178	0,70
3720	WC public + dépôt jardinage, Bois-de-la-Bâtie	1940	Bâtie 30, ch. de la	LOM	SEVE	388	0,85

*Un autre service est le référent de ces immeubles (selon centre de coûts SAP), mais le service analysé occupe tout ou partie de celui-ci.

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)
Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

N° bât.	Affectation	Année constr.	Adresse	Service de référence	Autre service	Volume SIA 116	A/N
3701	WC public + dépôt VVP, Baby-Plage	1976	Ador, quai Gustave-	LOM		389	0,87
3721	WC public + dépôt, Bois-de-la-Bâtie	1984	Bâtie, ch. de la	LOM		198	0,83
3687	WC public + local TPG, St-Gervais	2013	Saint-Gervais, pl. de	LOM		529	0,95
3675	WC public + locaux VVP, Molard	2012	Molard, pl. du	LOM		421	0,94
3039	WC public autosys	2010	Gourgas, parc	LOM		18	0,90
3690	WC public souterrain, Jardin Anglais	1958	Ador, quai Gustave- / quai Marchand	LOM		138	0,69
3729	WC public souterrain, Soleil-Levant	2015	Soleil-Levant, rue du	LOM		84	0,92
3323-1	WC public, Bois-de-la-Bâtie	1984	Bâtie 2, ch. de la	LOM		182	0,62
3693	WC public, Bourg-du-Four	1937	Bourg-de-Four, pl. du	LOM		195	0,88
3696	WC public, Butini	2015	Butini, rue	LOM		37	0,91
3689	WC public, débarcadère "Star of Geneva"	1910	Mont-Blanc 4, quai	LOM		21	0,92
9106	WC public, Edouard Rod	0	Rod, rue Edouard-	LOM		85	0,81
3719	WC public, Epinettes	2005	Epinettes, rue des	LOM		51	0,85
3698	WC public, Parc de Geisendorf	2015	Geisendorf, Parc	LOM		100	0,92
3227	WC public, Parc des Croupettes	2015	Croupettes, parc des	LOM		50	0,91
9066	WC public, parc des Franchises	2015	Chatelaine, ave. de	LOM		90	0,91
3677	WC public, place de la Navigation	2005	Navigation, pl. de la	LOM		128	0,80
3718	WC public, Plaine de Plainpalais	2004	Mail, av. du	LOM		47	0,84
3667	WC public, Prieuré de St-Jean	2005	Sous-Terre 3, rue de	LOM		50	0,92
3676	WC public, Rotonde du Mont-Blanc	1956	Mont-Blanc, rue	LOM		134	0,87

■ Mauvais
 ■ Moyen
 ■ Bon
 ■ Très bon

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)
Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

2591

Autres locaux DSSP*

N° bât.	Affectation	Année constr.	Adresse	Service de référence	Autre service	Volume SIA 116	A/N
3305	Bibliothèque des sports + bureaux, Villa le Plonjon	1918	Plonjon 4, ch.	GIM-A	SPO	1 924	0,57
3724	Vestiaires et ateliers SEVE + WC public, ferme Beaulieu	1880	Baulacre 3, rue	SEVE	LOM	4 881	0,59
1483	Logement + dépôt VVP	1976	Seuget 36, quai du	GIM	VVP	39 571	0,61
1517	Atelier + dépôt, H-1517	1950	Chatelaine 43, av. de	GIM	BM+ DACM+ MEG+ SIS	86 812	0,64
1126	Logement + Poste police municipale	1995	Pont-d'Arve 7, bd. du	GIM	SPM	3 514	0,65
1428	Hangar + dépôt VVP Sources	0	Source-St.-Jean 3, ch. de la	GIM-A	VVP+ AGCM	231	0,65
3685	Edicule, bureaux SPM, Gustave-Ador	1936	Ador 1, quai Gustave-	GIM-A	SPM	200	0,65
1204	Logement + bureau (SOC) + dépôt VVP	1958	Dancet 22A, rue - Dizerens 25, rue	GIM	SOC+ VVP	9 976	0,67
1201	Crèche familiale La Pastourelle + SIS + dépôt VVP Furet	1960	Furet 11, ch. François-	GIM-A	SIS+ VVP+ SDPE	4 230	0,67
3005	Centre de formation de la police municipale, Musée de Plainpalais, blanchisserie	1920	Pont-d'Arve 33-35, bd.	GIM-A	SPM	7 450	0,67
1359	Logement + bureau SIS + parking	1968	Schaub 41, rue	GIM	SIS	4 980	0,68
3659	Edicule WC public, Claparède	1945	Claparède 2, pl. Edouard-	GIM-A	LOM	262	0,68
1358	Logement + bureau SIS	1968	Schaub 39, rue	GIM	SIS	7 345	0,69
1360	Logement + bureau SIS + parking	1968	Schaub 43, rue	GIM	SIS	4 980	0,69
1361	Logement + bureaux + Maison de quartier des Asters	1968	Schaub 45, rue	GIM	SIS+SEJ	10 240	0,69
3378	Restaurant du Tennis club Drizia-Miremont	1963	Vessy 6, rte. de	GIM-A	SPO	1 554	0,70
3995	Bureaux Institut H. Dunant + WC + dépôt, Villa Plantamour	1856	Lausanne 114, rue de	GIM-A	SEVE +LOM	5 432	0,70
3390	Ecole de Contamines + salle de gymnastique + piscine	1973	Chauvet 22, rue Michel-	ECO	SPO	35 040	0,73
3619	Dépôt SEVE + WC public, Parc Moillebeau	1812	Moillebeau 1, rue de	SEVE	LOM	657	0,73
3435	Centre funéraire de Saint-George, WC public	1986	Cimetière, av. du	SPF	LOM	291	0,74
3001	Bureaux DACM-DSSP-DCSS, Hôtel-de-Ville 4	1707	Hotel-de-Ville 4, rue de l'	GIM-A	DACM +DSSP +DCSS	12 060	0,75
1319	Locatif - Villa + Poste PC	1897	Liotard 29-29A, rue	GIM	SIS	1 555	0,76
3368	Restaurant du Tennis club des Eaux-Vives	1946	Frontenex 83, rte. de	GIM-A	SPO	1 377	0,76
1127	Logement + parking	1992	Prevost-Martin 19, rue	GIM	SPM	15 772	0,77
1419	Logement + rez activité + dépôt VVP	1971	Blanvalet 9, rue Henri-	GIM	VVP	4 250	0,79
1459	Logement + Espace quartier aînés des Eaux-Vives + dépôt VVP	1973	Montchoisy 46, rue de	GIM	SOC+ VVP	9 200	0,79

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)
Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

N° bât.	Affectation	Année constr.	Adresse	Service de référence	Autre service	Volume SIA 116	A/N
1638	Logement + Espace quartier aîné de Pâquis + dépôt 20 SIS	1976	Amat 6, rue Jean-Charles-	GIM	SOC+SIS	36 061	0,80
1181-1	Parking + dépôt VVP	1989	Favre 43, rue Louis-	GIM	VVP	23 000	0,81
1639	Logement + crèche Carfagni-Prieuré + Poste police municipale	1976	Rothschild 27, rue	GIM	SDPE+SPM	31 509	0,81
1044	Logement + rez activité + parking + dépôt VVP	1987	Villereuse 3, rue de	GIM	VVP	9 260	0,81
1140	Logement + rez activité + Poste police municipale	1989	Jargonnant 4, rue de	GIM	SPM	7 965	0,83
1694	Logement + Poste police municipale	1990	Midi 1, rue du	GIM	SPM	5 305	0,83
1493	Logement + rez activité + dépôt VVP	1976	Soubeyran 12-14, rue	GIM	VVP	5 005	0,83
1447	Logement + parking + Bibliothèque municipale des Eaux-Vives + abris PC	1995	Sillem 2, rue	GIM	BM+SIS	16 566	0,84
3656	Edicule bureaux TPG + abribus + WC public, Rive	1935	Rive 1, rond-point de	GIM-A	LOM	930	0,85
3300-1	École Tremblay, salle de gymnastique + WC publics	1967	Pestalozzi 4-6, rue	ECO	LOM	6 490	0,86
3434	Centre funéraire de Saint-Georges, dépôt + WC	1986	Saint-Georges 94-96, rte. de	SPF	LOM	225	0,86
3623	Edicule, WC autosys, Nations		Nations 1, pl.	GIM-A	LOM	124	0,89
3407	Atelier SEVE + logement + WC public, Parc de la Grange	1769	Ador 66A, quai Gustave-	SEVE	VVP	1 576	0,90
3652	Edicule commerce + WC public, Eaux-Vives	1931	Eaux-Vives 2bis, pl. des	GIM-A	LOM	409	0,90
3388	École des Crêts-de-Champel primaire + salle de gymnastique + dépôt VVP	1979	Crêts-de-Champel 40-42, ch. des	ECO	VVP	39 540	0,94
3534	École de Chandieu	2016	Chandieu 8-10, rue	ECO	SDPE+SPO	54 632	0,95
3710	Bibliothèque municipale des Minoteries + Espace quartier aînés Plainpalais + salle de tennis de table + parking	1974	Minoteries 3, rue des	GIM	BM+SOC+SPO	23 854	0,96
1484	Logement + dépôt VVP	1971	Minoteries 1, rue des	GIM	VVP	20 710	0,97

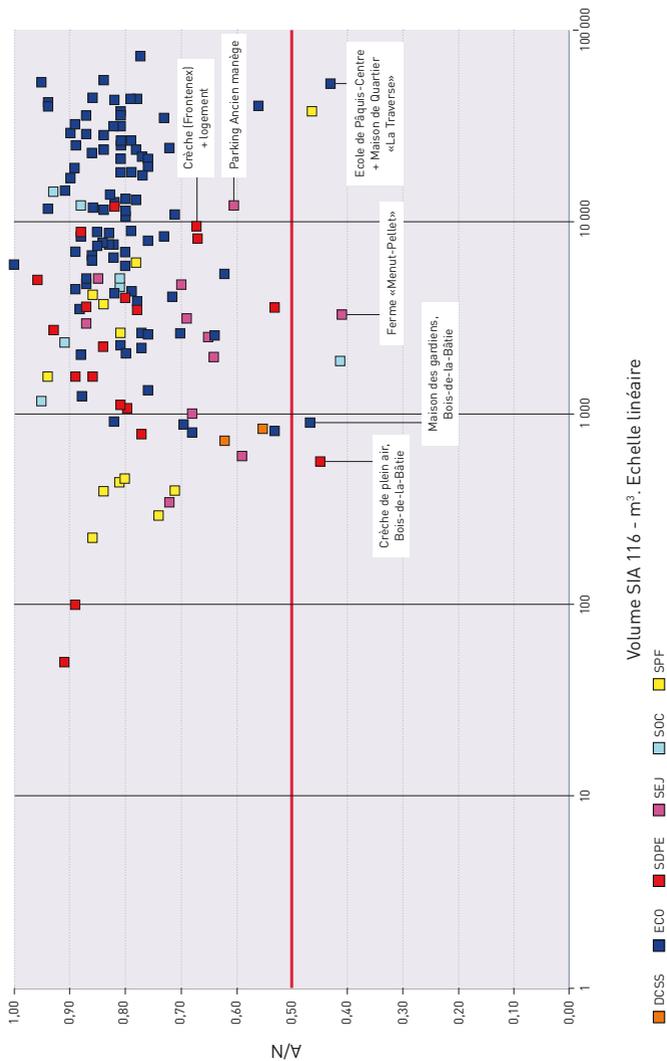
DÉPARTEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ (DCSS, DPT 5)

Le DCSS est en charge du plus grand nombre d'objets du PA, soit 141 bâtiments qui représentent en nombre 37% de l'ensemble. Ceci se confirme par le volume bâti qui représente également la plus grosse part, par département, avec 45% du volume bâti de l'ensemble du PA.

Cette importance est liée aux bâtiments scolaires, qui à eux seuls forment 87% du volume du portefeuille du département.

Les travaux de rénovation des écoles nécessitent des planifications complexes liées à l'augmentation des besoins scolaires et aux possibilités de relogement des élèves durant les chantiers. ■

Diagrammes de l'état de dégradation / volume bâti de l'ensemble des bâtiments du DCSS*



*La limite de 0, 50 est arbitraire et n'indique pas une frontière claire entre ce qui est en état d'entretien correct et ce qui est considéré comme dégradé. Cette ligne peut par contre être considérée comme un indicateur d'attention.

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)
Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

2595

DCSS - Classement par indice de dégradation

N° bât.	Affectation	Année constr.	Adresse	Service de référence	Autre service	Volume SIA 116	A/N
3323	Crèche de plein air, Bois-de-la-Bâtie	1992	Bâtie 2, ch. de la	SDPE		906	en travaux
3016	Maison des gardiens, Bois-de-la-Bâtie	1869	Bâtie 10, ch. de la	ECO	SDPE	565	en travaux
3394	Ecole de Pâquis-Centre + Maison de Quartier "La Traverse"	1977	Berne 50, rue de	ECO	SEJ	53 648	en travaux
1095	Crèche + logement	1868	Frontenex 54, 54A, 54B rte. de	SDPE	GIM	9 304	en travaux
3223	Ferme "Menut-Pellet"	1776	Golay 40, ave Henri-	SEJ		3 281	en travaux
1707	Parking Ancien manège	1826	Piachaud 4, rue René-Louis	SEJ	ECO+SDPE	12 215	en travaux
3000	Ateliers d'imprimerie (ex), activité pour les jeunes	1901	Saint-Jean 45, rue de	SOC		1 860	0,41
3428	Centre funéraire de Saint-Georges, crématoire	1974	Bâtie 13, ch. de la	SPF		37 825	0,46
3312	Colonie de vacances des Plattets	1910	ch. de la Colonie, Bassins, VD	ECO		800	0,53
3322	Crèche des Asters	1972	Soubeyran 6, rue	SDPE		3 527	0,53
3334	Centre d'insertion association "L'orangerie"	1919	Orangerie 26, rue	DCSS		832	0,55
3392	Ecole Liotard + salle de gymnastique + piscine	1975	Liotard 66, rue	ECO		40 446	0,56
3535	Centre de loisirs des Asters	1960	Bois-des-Frères 73-75, rte du	SEJ		600	0,59
3321	Ecole Charles Giron	1978	Giron 20, rue Charles-	ECO		5 336	0,62
3989	Bureaux Association Maison Joseph Wresinski	1919	Galiffe 5, ch.	DCSS		715	0,62
3349	Maison de Quartier de Champel	1930	Peschier 32, av.	SEJ		1 965	0,64
3532	Ecole des Allobroges, square pavillon	1992	Allobroges 33A, rue des	ECO		2 565	0,64
3011	Maison de quartier Le Chalet, Villa Saint Exupéry	1904	Bout-du-Monde 6, rte. du	SEJ		2 500	0,65
3344	Crèche de la Madeleine	1942	Madeleine 16, rue de la	SDPE		8 200	0,67
3317	Colonie de vacances de Genolier	1989	Longirod - Genolier	ECO		800	0,68
3330	Maison de Quartier de la Jonction "La Pépinière"	1900	Gourgas 19, rue	SEJ		1 000	0,68
3261	Centre médico-pédagogique de Champel	1961	Bout-du-Monde 4, rte du	ECO		870	0,69
3331	Maison de Quartier des Eaux-Vives	1946	Clairière 3, ch. de la	SEJ		3 120	0,69
1271	Maison de Quartier de Plainpalais	1862	Tour 1, rue de la	SEJ		4 702	0,70
3265-1	Ecole de Cayla, salle de gymnastique	1992	Lescaze 10-12, ch. William-	ECO		2 620	0,70
3296-1	Ecole de Roches, salle de gymnastique	1958	De-Roches 21, ch.	ECO		4 070	0,71
3388-1	Ecole des Crêts-de-Champel enfantine	1989	Crêts-de-Champel 40-42, ch. des	ECO		11 005	0,71
3423	Cimetière du Petit-Saconnex, bureaux + WC	1878	Duboute 16, ch. Moise-	SPF		391	0,71
3200	Ecole des Charmilles	1965	Aire 1, av. d'	ECO		24 200	0,72
3333	Maison de quartier de Plainpalais - centre aéré	1960	Veyrier 71, rte. de	SEJ		339	0,72
3269	Ecole des Crochettes enfantine (pavillon provisoire)	1993	Baulacre 6, rue	ECO		8 430	0,73
3390	Ecole de Contamines + salle de gymnastique + piscine	1973	Chauvet 22, rue Michel-	ECO	SPD	35 040	0,73
3435	Centre funéraire de Saint-George, WC public	1986	Cimetière, av. du	SPF	LOM	291	0,74

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)

Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

N° bât.	Affectation	Année constr.	Adresse	Service de référence	Autre service	Volume SIA 116	A/N
3200-1	Ecole des Charmilles, salle de gymnastique	1965	Aire 1, av. d'	ECO		2 562	0,76
3262	Crèche du Bout-du-Monde	1931	Bout-du-Monde 4 bis, rte. du	SDPE		1 330	0,76
3278	Ecole des Eaux-Vives+salle de gymnastique, bâtiment 1 et 2	1915	Eaux-Vives 86, rue des	ECO		19 555	0,76
3283	Ecole de Montchoisy	1951	Montchoisy 47, rue de	ECO		7 979	0,76
3387	Ecole des Allières I + salle de gymnastique	1970	Allières 14, av. des	ECO		21 100	0,76
3210-2	Ecole du Mail I, salles de gymnastique	1917	Vieux-Billard 21, rue du	ECO		2 188	0,77
3214	Ecole Peschier, chalet	1930	Peschier 34, av.	ECO		2 627	0,77
3252	Ecole Hugo-de-Senger II	1975	Rodo 3-5, rue / Dizerens 26, rue	ECO		21 700	0,77
3342	Jardin d'enfants La Souris Verte	1900	Schaub 38, rue	SDPE		773	0,77
3387-1	Ecole des Allières II + dépôt VVP	1986	Allières 10, av. des	ECO		17 630	0,77
3237	Ecole Geisendorf	1952	Lyon 56, rue de	ECO		44 015	0,78
3278-1	Ecole des Eaux-Vives, bâtiment 3	1915	Eaux-Vives 82, rue des	ECO		13 036	0,78
3391	Ecole des Vollandes + salle de gymnastique	1976	Nant 35, rue du	ECO		23 800	0,78
3395-1	Ecole des Franchises annexe, parascolaire	1950	Franchises 54-56, rte. des	ECO		3 820	0,78
3401	Crèche de Pré-Picot	1810	Pré-Picot 7, ch. du	SDPE		3 500	0,78
3414	Ecole Le-Corbusier + salle de gymnastique + abris de biens culturels + dépôt VVP	1991	Malagnou 70, rte. de	ECO		73 170	0,78
3427	Centre funéraire de Saint-Georges, Chapelle de l'Ange	1899	Cimetière 1, av. du	SPF		6 080	0,78
3206	Ecole des Croupettes primaire + salle de gymnastique	1901	Baulacre 8, rue	ECO		26 675	0,79
3291-1	Ecole Hugo-de-Senger II, salles de gymnastique	1980	Rodo 3, rue	ECO		9 000	0,79
3292	Ecole Micheli-du-Crest II + salle de gymnastique	1993	Micheli-du-Crest 17, rue	ECO		18 190	0,79
3295	Ecole Beaulieu	1952	Grand-Pré 22, rue du	ECO		4 300	0,79
3396	Ecole des Grottes + salle de gymnastique	1987	Empeyta 5-7, av. Eugène-	ECO		43 700	0,79
3128	Espace culturel Villa Lombard (Calandrini) - ex MEG	1888	Calandrini 7, ch.	SDPE		4 055	0,80
3237-1	Ecole Geisendorf, salle de gymnastique	1971	Lyon 56, rue de	ECO		5 865	0,80
3238	Ecole du Devin-du-Village	1958	Vicaire-Savoyard 1, rue du	ECO		13 155	0,80
3268	Ecole de Châteaubriand	1993	Chateaubriand 1, pl. de	ECO		6 960	0,80
3287-1	Ecole de Sécheron, salle de gymnastique	1911	France 15, av. de	ECO		2 060	0,80
3296	Ecole de Roches	1958	De-Roches 21, ch.	ECO		11 420	0,80
3337	Jardin d'enfants Atelier des Petits à La Toupie	1919	Grand-Pré 17, rue du	SDPE		1 070	0,80
3424	Cimetière du Petit-Saconnex, vestiaire garage	1980	Briquet 7, ch.	SPF		452	0,80
3503	Bains des Pâquis	1932	Mont-Blanc 30, quai	DCSS		10 789	0,80
1096	Espace habitants Clos Voltaire	1730	Lyon 49, rue de	SOC		4 431	0,81
1650	Jardin d'enfants Petite Maison de Frontenex	1880	Clairière 7, ch. de la	SDPE		1 104	0,81
3216	Ecole du Mail I	1918	Village-Suisse 5, rue du	ECO		36 260	0,81
3281	Ecole Ferdinand-Hodler	1876	Dalcroze 4, bd. Emite-Jaques-	ECO		31 680	0,81

■ Mauvais
 ■ Moyen
 ■ Bon
 ■ Très bon

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)
 Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

2597

N° bât.	Affectation	Année constr.	Adresse	Service de référence	Autre service	Volume SIA 116	A/N
3287	Ecole de Sécheron	1911	France 15, av. de	ECO		21 040	0,81
3288-1	Ecole du XXI-Décembre, salle de gymnastique	1897	XXI-Décembre 63, rue du	ECO		2 250	0,81
3289	Ecole de la Roseaie	1906	Peupliers 15-17, rue des	ECO		35 280	0,81
3292-1	Ecole Micheli-du-Crest I	1886	Micheli-du-Crest 17, rue	ECO		18 190	0,81
3293	Ecole Trembley I	1955	Pestalozzi 4-6, rue	ECO		25 616	0,81
3318	Maison de vacances - La Nouvelle Roseaie	1700	Saint-Légier	SOC		5 100	0,81
3386	Ecole Cité Jonction + salle de gymnastique	1968	Sainte-Clotilde 24, av. de	ECO		26 534	0,81
3416	Centre funéraire de Saint-Georges, station essence	1986	Cimetière 1, av. du	SPF		436	0,81
3432	Centre funéraire de Saint-Georges, chapelle + boutique fleurs	1883	Saint-Georges 94-96, rte. de	SPF		2 616	0,81
3267	Ecole Jardins du Rhône	1993	Chauderon 26, ch. Michée-	ECO		6 503	0,82
3275	Ecole des Plantaporrêts, salle de gymnastique + bureaux + parascolaire	1989	Plantaporrêts 2-4, rue des	ECO		4 245	0,82
3281-1	Ecole Ferdinand-Hodler, salle de gymnastique	1876	Dalcroze 4, bd. Emile-Jaques	ECO		909	0,82
3282	Ecole Peschier	2000	Dumas 28, av.	ECO		31 751	0,82
3285	Ecole Saint-Antoine	1858	Saint-Antoine 8, promenade de	ECO		7 520	0,82
3288	Ecole du XXI-Décembre	1869	XXI-Décembre 63, rue du	ECO		12 010	0,82
3367	Crèche de Bertrand	1799	Bertrand 20, av. Alfred-	SDPE		11 850	0,82
3393	Ecole du Seujet + salle de gymnastique	1977	Seujet 8, quai du	ECO		43 200	0,82
3276	Ecole des Crêts + salle de gymnastique + dépôt VFP	1900	Colladon 1, ch.	ECO		13 800	0,83
3439	Ecole Carl-Vogt, salle de gymnastique	1902	Vieux-Grenadier 15, rue des	ECO		7 538	0,83
3461	Théâtre des Marionnettes	1906	Rodo 3, rue	ECO		8 647	0,83
1665	Bureaux SPF, Villa La Concorde	1899	Concorde 20, av. de la	SPF		3 730	0,84
3034	Ecole Pré-Picot	1993	Pré-Picot 1, ch. du	ECO		55 070	0,84
3210-1	Ecole du Mail II	1995	Village-Suisse 5, rue du	ECO		23 800	0,84
3284	Ecole Necker + salle de gymnastique	1892	Necker 4, rue	ECO		11 587	0,84
3291	Ecole Hugo-de-Senger I	1905	Rodo 3-5, rue / Dizerens 26, rue	ECO		28 419	0,84
3338	Crèche de Louis-Aubert	1910	Aubert 2, av. Louis-	SDPE		2 220	0,84
3389	Ecole Vieusieux	1971	Cité-Vieusieux 14	ECO		7 829	0,84
3433	Centre funéraire de Saint-Georges, porche d'entrée	1883	Saint-Georges 94-96, rte. de	SPF		409	0,84
3034-1	Ecole Pré-Picot, salle de gymnastique	1993	Pré-Picot 1, ch. du	ECO		7 518	0,85
3289-1	Ecole de la Roseaie, salle de gymnastique	1990	Peuplier 15-17	ECO		8 720	0,85
3346	Maison de quartier de Saint-Jean	1997	Furet 8, ch. du	SEJ		5 100	0,85
3279	Ecole de l'Europe + salle de gymnastique + crèche Planète des enfants	1996	Aire 42, av. d'	ECO		44 550	0,86
3280	Ecole EPF Saint-Gervais	1865	Bautte 10, rue	ECO		23 068	0,86
3282-1	Ecole Peschier, salle de gymnastique	2000	Dumas 28, av.	ECO		6 747	0,86
3300	Ecole Trembley II	1950	Pestalozzi 4-6, rue	ECO		11 800	0,86

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)

Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

N° bât.	Affectation	Année constr.	Adresse	Service de référence	Autre service	Volume SIA 116	A/N
3300-1	Ecole Trembley, salle de gymnastique + WC publics	1967	Pestalozzi 4-6, rue	ECO	LOM	6 490	0,86
3339	Crèche Germaine Duparc	1903	Saint-Jean 39, rue de	SDPE		1 552	0,86
3431	Cimetière des Rois, chapelle + chambre mortuaire	1953	Rois 10, rue des	SPF		4 202	0,86
3434	Centre funéraire de Saint-Georges, dépôt + WC	1986	Saint-Georges 94-96, rte. de	SPF	LOM	225	0,86
3213	Ecole des Genêts + salle de gymnastique	1998	Sous-Bois 1-3, ch. de	ECO		28 845	0,87
3265	Ecole de Cayla	1992	Lescaze 10-12, ch. William-	ECO		35 856	0,87
3280-1	Ecole EPF Saint-Gervais, salle de gymnastique	1885	Bautte 10, rue	ECO		4 968	0,87
3297-1	Ecole de Budé, La Ferme	1800	Duboule 4-6, ch. Moise-	ECO		4 708	0,87
3339-1	Crèche de St-Jean L'île aux Trésors	2007	Saint-Jean 39, rue de	SDPE		3 643	0,87
3713	Maison de Quartier Château Bruyant	1837	Buis 14, rue des	SEJ		2 944	0,87
3213-1	Ecole des Genêts, parascolaire	1899	Sous-Bois 1-3, ch. de	ECO		2 000	0,88
3226	Ecole Carl-Vogt	1909	Vogt 69, bd. Carl-	ECO		8 733	0,88
3233	Ecole spécialisée Villard-Beaulieu	1899	Edmond-Vaucher 50, av.	ECO		3 500	0,88
3271	Espace de quartier Le 99 (espace habitants, crèche, restaurant scolaire)	2007	Lyon 99, rue de	SOC	ECO+SDPE	12 000	0,88
3355	Crèche de Châteaubriand	2005	Châteaubriand 2, pl.	SDPE		8 876	0,88
3712	Centre d'appui pour élèves déficients visuels	1985	Vignes 1, ch. des	ECO		1 230	0,88
3033	Ecole des Allobroges	1996	Allobroges 4-6, rue des	ECO		19 110	0,89
3033-1	Ecole des Allobroges, salle de gymnastique	1996	Allobroges 4-6, rue des	ECO		7 110	0,89
3297	Ecole de Budé + salle de gymnastique	1990	Duboule 4-6, ch. Moise-	ECO		25 000	0,89
3297-2	Ecole de Budé, Pavillon	1990	Duboule 4-6, ch. Moise-	ECO		4 500	0,89
3314	Crèche Le Gazoüllis	1877	Lamartine 2, rue	SDPE		1 537	0,89
3314-1	Crèche Le Gazoüllis, dépôt de jeux	1950	Lamartine 2, rue	SDPE		100	0,89
3395	Ecole des Franchises + salle de gymnastique	1982	Franchises 54-56, rte. des	ECO		32 560	0,89
3286	Ecole de Saint-Jean + salle de gymnastique	1914	Saint-Jean 12, rue de	ECO		29 000	0,90
3290	Ecole des Plantaporrêts	1905	Plantaporrêts 1Bis, rue des	ECO		16 980	0,90
3264	Ecole de Zürich	1862	Zürich 28, rue de	ECO		14 670	0,91
3277	Depot - ex-WC public	2010	Gourgas, parc	SDPE		50	0,91
3336	Espace habitants + logements "Vila Freunder"	1699	Saint-François 4, pl. de	SOC		2 335	0,91
3314-2	Crèche Le Gazoüllis (extension)	2014	Lamartine 2, rue	SDPE		2 754	0,93
3521	Espace de quartier Sécheron (espace habitants, crèche, ludothèque, restaurant scolaire, locaux musique, vestiaires SEVE)	2011	Blanc 7, av.	SOC	SDPE+ECO+SEJ+SEVE	14 225	0,93
3220	Ecole des Ouches + salle de gymnastique + crèche des Ouches + locaux SEVE	2005	Ouches 19, ch. des	ECO		40 882	0,94

■ Mauvais
 ■ Moyen
 ■ Bon
 ■ Très bon

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)
 Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

2599

N° bât.	Affectation	Année constr.	Adresse	Service de référence	Autre service	Volume SIA 116	A/N
3235	Ecole des Croupettes Baulacre + salle de gymnastique + locaux musique	2015	Baulacre 4, rue	ECO		11 703	0,94
3388	Ecole des Crêts-de-Champel primaire + salle de gymnastique + dépôt VVP	1979	Crêts-de-Champel 40-42, ch. des	ECO	VVP	39 540	0,94
3445	Cimetière de Châtelaine, chapelle + salle de réception	1945	Furet 71, ch. François-	SPF		1 551	0,94
1094	Logement (villa)	1876	Vermont 21, rue de	SOC		1 158	0,95
3534	Ecole de Chandieu	2016	Chandieu 8-10, rue	ECO	SDPE+SPO	54 632	0,95
3748	Crèche Ella Maillart	2015	Cluse 73	SDPE		4 970	0,96
3554	Pavillon Geisendorf	2019	Lamartine 14A, rue	ECO	SEJ+SEVE	6 020	1,00

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)

Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

DCSS - Classement alphabétique par affectation

N° bât.	Affectation	Année constr.	Adresse	Service de référence	Autre service	Volume SIA 116	A/N
3000	Ateliers d'imprimerie (ex), activité pour les jeunes	1901	Saint-Jean 45, rue de	SOC		1 860	0,41
3503	Bains des Pâquis	1932	Mont-Blanc 30, quai	DCSS		10 789	0,80
3989	Bureaux Association Maison Joseph Wresinski	1919	Galiffe 5, ch.	DCSS		715	0,62
1665	Bureaux SPF, Villa La Concorde	1899	Concorde 20, av. de la	SPF		3 730	0,84
3712	Centre d'appui pour élèves déficients visuels	1985	Vignes 1, ch. des	ECO		1 230	0,88
3535	Centre de loisirs des Asters	1960	Bois-des-Frères 73-75, rte du	SEJ		600	0,59
3334	Centre d'insertion association "L'orangerie"	1919	Orangerie 26, rue	DCSS		832	0,55
3435	Centre funéraire de Saint-Georges, WC public	1986	Cimetière, av. du	SPF	LOM	291	0,74
3432	Centre funéraire de Saint-Georges, chapelle + boutique fleurs	1883	Saint-Georges 94-96, rte. de	SPF		2 616	0,81
3427	Centre funéraire de Saint-Georges, Chapelle de l'Ange	1899	Cimetière 1, av. du	SPF		6 080	0,78
3428	Centre funéraire de Saint-Georges, crématoire	1974	Bâtie 13, ch. de la	SPF		37 825	0,46
3434	Centre funéraire de Saint-Georges, dépôt + WC	1986	Saint-Georges 94-96, rte. de	SPF	LOM	225	0,86
3433	Centre funéraire de Saint-Georges, porche d'entrée	1883	Saint-Georges 94-96, rte. de	SPF		409	0,84
3416	Centre funéraire de Saint-Georges, station essence	1986	Cimetière 1, av. du	SPF		436	0,81
3261	Centre médico-pédagogique de Champel	1961	Bout-du-Monde 4, rte du	ECO		870	0,69
3445	Cimetière de Châtelaine, chapelle + salle de réception	1945	Furet 71, ch. François-	SPF		1 551	0,94
3431	Cimetière des Rois, chapelle + chambre mortuaire	1953	Rois 10, rue des	SPF		4 202	0,86
3423	Cimetière du Petit-Saconnex, bureaux + WC	1878	Duboule 16, ch. Moise-	SPF		391	0,71
3424	Cimetière du Petit-Saconnex, vestiaire garage	1980	Briquet 7, ch.	SPF		452	0,80
3317	Colonie de vacances de Genolier	1989	Longirod - Genolier	ECO		800	0,68
3312	Colonie de vacances des Plattets	1910	ch. de la Colonie, Bassins, VD	ECO		800	0,53
1095	Crèche + logement	1868	Frontenex 54, 54A, 54B rte. de	SDPE	GIM	9 304	en travaux
3367	Crèche de Bertrand	1799	Bertrand 20, av. Alfred-	SDPE		11 850	0,82
3355	Crèche de Châteaubriand	2005	Châteaubriand 2, pl.	SDPE		8 876	0,88
3344	Crèche de la Madeleine	1942	Madeleine 16, rue de la	SDPE		8 200	0,67
3338	Crèche de Louis-Aubert	1910	Aubert 2, av. Louis-	SDPE		2 220	0,84
3323	Crèche de plein air, Bois-de-la-Bâtie	1992	Bâtie 2, ch. de la	SDPE		906	en travaux
3401	Crèche de Pré-Picot	1810	Pré-Picot 7, ch. du	SDPE		3 500	0,78
3339-1	Crèche de St-Jean L'île aux Trésors	2007	Saint-Jean 39, rue de	SDPE		3 643	0,87
3322	Crèche des Asters	1972	Soubeyran 6, rue	SDPE		3 327	0,53
3262	Crèche du Bout-du-Monde	1931	Bout-du-Monde 4 bis, rte. du	SDPE		1 530	0,76
3748	Crèche Ella Maillart	2015	Cluse 73	SDPE		4 970	0,96
3339	Crèche Germaine Duparc	1903	Saint-Jean 39, rue de	SDPE		1 552	0,86
3314	Crèche Le Gazouillis	1877	Lamartine 2, rue	SDPE		1 537	0,89
3314-2	Crèche Le Gazouillis (extension)	2014	Lamartine 2, rue	SDPE		2 754	0,93

■ Mauvais ■ Moyen ■ Bon ■ Très bon

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)
 Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

2601

N° bât.	Affectation	Année constr.	Adresse	Service de référence	Autre service	Volume SIA 116	A/N
3314-1	Crèche Le Gazouillis, dépôt de jeux	1950	Lamartine 2, rue	SDPE		100	0,89
3277	Depot - ex-WC public	2010	Gourgas, parc	SDPE		50	0,91
3295	Ecole Beaulieu	1952	Grand-Pré 22, rue du	ECO		4 300	0,79
3226	Ecole Carl-Vogt	1909	Vogt 69, bd. Carl-	ECO		8 733	0,88
3439	Ecole Carl-Vogt, salle de gymnastique	1902	Vieux-Grenadier 15, rue des	ECO		7 538	0,83
3321	Ecole Charles Giron	1978	Giron 20, rue Charles-	ECO		5 336	0,62
3386	Ecole Cité Jonction + salle de gymnastique	1968	Sainte-Clotilde 24, av. de	ECO		26 534	0,81
3297	Ecole de Budé + salle de gymnastique	1990	Duboule 4-6, ch. Moise-	ECO		25 000	0,89
3297-1	Ecole de Budé, La Ferme	1800	Duboule 4-6, ch. Moise-	ECO		4 708	0,87
3297-2	Ecole de Budé, Pavillon	1990	Duboule 4-6, ch. Moise-	ECO		4 500	0,89
3265	Ecole de Cayla	1992	Lescaze 10-12, ch. William-	ECO		35 856	0,87
3265-1	Ecole de Cayla, salle de gymnastique	1992	Lescaze 10-12, ch. William-	ECO		2 620	0,70
3534	Ecole de Chandieu	2016	Chandieu 8-10, rue	ECO	SDPE+ SPO	54 632	0,95
3268	Ecole de Châteaubriand	1993	Chateaubriand 1, pl. de	ECO		6 960	0,80
3390	Ecole de Contamines + salle de gymnastique + piscine	1973	Chauvet 22, rue Michel-	ECO	SPO	35 040	0,73
3289	Ecole de la Roseraie	1906	Peupliers 15-17, rue des	ECO		35 280	0,81
3289-1	Ecole de la Roseraie, salle de gymnastique	1990	Peuplier 15-17	ECO		8 720	0,85
3279	Ecole de l'Europe + salle de gymnastique + crèche Planète des enfants	1996	Aire 42, av. d'	ECO		44 550	0,86
3283	Ecole de Montchoisy	1951	Montchoisy 47, rue de	ECO		7 979	0,76
3394	Ecole de Pâquis-Centre + Maison de Quartier "La Traverse"	1977	Berne 50, rue de	ECO	SEJ	53 648	en travaux
3296	Ecole de Roches	1958	De-Roches 21, ch.	ECO		11 420	0,80
3296-1	Ecole de Roches, salle de gymnastique	1958	De-Roches 21, ch.	ECO		4 070	0,71
3286	Ecole de Saint-Jean + salle de gymnastique	1914	Saint-Jean 12, rue de	ECO		29 000	0,90
3287	Ecole de Sécheron	1911	France 15, av. de	ECO		21 040	0,81
3287-1	Ecole de Sécheron, salle de gymnastique	1911	France 15, av. de	ECO		2 060	0,80
3264	Ecole de Zürich	1862	Zürich 28, rue de	ECO		14 670	0,91
3387	Ecole des Allières I + salle de gymnastique	1970	Allières 14, av. des	ECO		21 100	0,76
3387-1	Ecole des Allières II + dépôt VVP	1986	Allières 10, av. des	ECO		17 630	0,77
3033	Ecole des Allobroges	1996	Allobroges 4-6, rue des	ECO		19 110	0,89
3033-1	Ecole des Allobroges, salle de gymnastique	1996	Allobroges 4-6, rue des	ECO		7 110	0,89
3532	Ecole des Allobroges, square pavillon	1992	Allobroges 33A, rue des	ECO		2 565	0,64
3200	Ecole des Charmilles	1965	Aire 1, av. d'	ECO		24 200	0,72
3200-1	Ecole des Charmilles, salle de gymnastique	1965	Aire 1, av. d'	ECO		2 562	0,76
3276	Ecole des Crêts + salle de gymnastique + dépôt VVP	1900	Colladon 1, ch.	ECO		13 800	0,83
3388-1	Ecole des Crêts-de-Champel enfantine	1989	Crêts-de-Champel 40-42, ch. des	ECO		11 005	0,71

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)

Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

N° bât.	Affectation	Année constr.	Adresse	Service de référence	Autre service	Volume SIA 116	A/N
3388	Ecole des Crêts-de-Champel primaire + salle de gymnastique + dépôt VVP	1979	Crêts-de-Champel 40-42, ch. des	ECO	VVP	39 540	0,94
3235	Ecole des Crottes Baulacre + salle de gymnastique + locaux musique	2015	Baulacre 4, rue	ECO		11 703	0,94
3269	Ecole des Crottes enfantine (pavillon provisoire)	1993	Baulacre 6, rue	ECO		8 430	0,73
3206	Ecole des Crottes primaire + salle de gymnastique	1901	Baulacre 8, rue	ECO		26 475	0,79
3278-1	Ecole des Eaux-Vives, bâtiment 3	1915	Eaux-Vives 82, rue des	ECO		13 036	0,78
3278	Ecole des Eaux-Vives+salle de gymnastique, bâtiment 1 et 2	1915	Eaux-Vives 86, rue des	ECO		19 555	0,76
3395	Ecole des Franchises + salle de gymnastique	1982	Franchises 54-56, rte. des	ECO		32 560	0,89
3395-1	Ecole des Franchises annexe, parascolaire	1950	Franchises 54-56, rte. des	ECO		3 820	0,78
3213	Ecole des Genêts + salle de gymnastique	1998	Sous-Bois 1-3, ch. de	ECO		28 845	0,87
3213-1	Ecole des Genêts, parascolaire	1899	Sous-Bois 1-3, ch. de	ECO		2 000	0,88
3396	Ecole des Grottes + salle de gymnastique	1987	Empeyta 5-7, av. Eugène-	ECO		43 700	0,79
3220	Ecole des Ouches + salle de gymnastique + crèche des Ouches + locaux SEVE	2005	Ouches 19, ch. des	ECO		40 882	0,94
3290	Ecole des Plantaporrêts	1905	Plantaporrêts 1Bis, rue des	ECO		16 980	0,90
3275	Ecole des Plantaporrêts, salle de gymnastique + bureaux + parascolaire	1989	Plantaporrêts 2-4, rue des	ECO		4 245	0,82
3391	Ecole des Vollandes + salle de gymnastique	1976	Nant 35, rue du	ECO		23 800	0,78
3238	Ecole du Devin-du-Village	1958	Vicaire-Savoyard 1, rue du	ECO		13 155	0,80
3210	Ecole du Mail I	1918	Village-Suisse 5, rue du	ECO		36 260	0,81
3210-2	Ecole du Mail I, salles de gymnastique	1917	Vieux-Billard 21, rue du	ECO		2 188	0,77
3210-1	Ecole du Mail II	1995	Village-Suisse 5, rue du	ECO		23 800	0,84
3393	Ecole du Seujet + salle de gymnastique	1977	Seujet 8, quai du	ECO		43 200	0,82
3288	Ecole du XXXI-Décembre	1869	XXXI-Décembre 63, rue du	ECO		12 010	0,82
3288-1	Ecole du XXXI-Décembre, salle de gymnastique	1897	XXXI-Décembre 63, rue du	ECO		2 250	0,81
3280	Ecole EPF Saint-Gervais	1865	Bautte 10, rue	ECO		23 068	0,86
3280-1	Ecole EPF Saint-Gervais, salle de gymnastique	1885	Bautte 10, rue	ECO		4 968	0,87
3281	Ecole Ferdinand-Hodler	1876	Dalcroze 4, bd. Emile-Jaques-	ECO		31 680	0,81
3281-1	Ecole Ferdinand-Hodler, salle de gymnastique	1876	Dalcroze 4, bd. Emile-Jaques	ECO		909	0,82
3237	Ecole Geisendorf	1952	Lyon 56, rue de	ECO		44 015	0,78
3237-1	Ecole Geisendorf, salle de gymnastique	1971	Lyon 56, rue de	ECO		5 865	0,80
3291	Ecole Hugo-de-Senger I	1905	Rodo 3-5, rue / Dizerens 26, rue	ECO		28 419	0,84
3252	Ecole Hugo-de-Senger II	1975	Rodo 3-5, rue / Dizerens 26, rue	ECO		21 700	0,77
3291-1	Ecole Hugo-de-Senger II, salles de gymnastique	1980	Rodo 3, rue	ECO		9 000	0,79

■ Mauvais ■ Moyen ■ Bon ■ Très bon

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)
 Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

2603

N° bât.	Affectation	Année constr.	Adresse	Service de référence	Autre service	Volume SIA 116	A/N
3267	Ecole Jardins du Rhône	1993	Chauderon 26, ch. Michée-	ECO		6 503	0,82
3414	Ecole Le-Corbusier + salle de gymnastique + abris de biens culturels + dépôt VVP	1991	Malagnou 70, rte. de	ECO		73 170	0,78
3392	Ecole Liotard + salle de gymnastique + piscine	1975	Liotard 66, rue	ECO		40 446	0,56
3292-1	Ecole Micheli-du-Crest I	1886	Micheli-du-Crest 17, rue	ECO		18 190	0,81
3292	Ecole Micheli-du-Crest II + salle de gymnastique	1993	Micheli-du-Crest 17, rue	ECO		18 190	0,79
3284	Ecole Necker + salle de gymnastique	1892	Necker 4, rue	ECO		11 587	0,84
3282	Ecole Peschier	2000	Dumas 28, av.	ECO		31 751	0,82
3214	Ecole Peschier, chalet	1930	Peschier 34, av.	ECO		2 627	0,77
3282-1	Ecole Peschier, salle de gymnastique	2000	Dumas 28, av.	ECO		6 747	0,86
3034	Ecole Pré-Picot	1993	Pré-Picot 1, ch. du	ECO		55 070	0,84
3034-1	Ecole Pré-Picot, salle de gymnastique	1993	Pré-Picot 1, ch. du	ECO		7 518	0,85
3285	Ecole Saint-Antoine	1858	Saint-Antoine 8, promenade de	ECO		7 520	0,82
3293	Ecole spécialisée Villard-Beaulieu	1899	Edmond-Vaucher 50, av.	ECO		3 500	0,88
3293	Ecole Trembley I	1955	Pestalozzi 4-6, rue	ECO		25 616	0,81
3300	Ecole Trembley II	1950	Pestalozzi 4-6, rue	ECO		11 800	0,86
3300-1	Ecole Trembley, salle de gymnastique + WC publics	1967	Pestalozzi 4-6, rue	ECO	LOM	6 490	0,86
3389	Ecole Vieusseux	1971	Cité-Vieusseux 14	ECO		7 829	0,84
3128	Espace culturel Villa Lombard (Calandrini) - ex MEG	1888	Calandrini 7, ch.	SDPE		4 055	0,80
3271	Espace de quartier Le 99 (espace habitants, crèche, restaurant scolaire)	2007	Lyon 99, rue de	SOC	ECO+SDPE	12 000	0,88
3521	Espace de quartier Sécheron (espace habitants, crèche, ludothèque, restaurant scolaire, locaux musique, vestiaires SEVE)	2011	Blanc 7, av.	SOC	SDPE+ECO+SEJ+SEVE	14 225	0,93
3336	Espace habitants + logements "Villa Freudler"	1699	Saint-François 4, pl. de	SOC		2 335	0,91
1096	Espace habitants Clos Voltaire	1730	Lyon 49, rue de	SOC		4 431	0,81
3223	Ferme "Menuit-Pellet"	1776	Golay 40, ave Henri-	SEJ		3 281	en travaux
3337	Jardin d'enfants Atelier des Petits à La Toupie	1919	Grand-Pré 17, rue du	SDPE		1 070	0,80
3342	Jardin d'enfants La Souris Verte	1900	Schaub 38, rue	SDPE		773	0,77
1656	Jardin d'enfants Petite Maison de Frontenex	1880	Clairière 7, ch. de la	SDPE		1 104	0,81
1094	Logement (villa)	1876	Vermont 21, rue de	SOC		1 158	0,95
3713	Maison de Quartier Château Bruyant	1837	Buis 14, rue des	SEJ		2 944	0,87
3349	Maison de Quartier de Champel	1930	Peschier 32, av.	SEJ		1 965	0,64
3330	Maison de Quartier de la Jonction "La Pépinière"	1900	Gourgas 19, rue	SEJ		1 000	0,68
1271	Maison de Quartier de Plainpalais	1862	Tour 1, rue de la	SEJ		4 702	0,70
3333	Maison de quartier de Plainpalais - centre aéré	1960	Veyrier 71, rte. de	SEJ		339	0,72
3346	Maison de quartier de Saint-Jean	1997	Furet 8, ch. du	SEJ		5 100	0,85

■ Mauvais
 ■ Moyen
 ■ Bon
 ■ Très bon

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)
 Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

N° bât.	Affectation	Année constr.	Adresse	Service de référence	Autre service	Volume SIA 116	A/N
3331	Maison de Quartier des Eaux-Vives	1946	Clairière 3, ch. de la	SEJ		3 120	0,69
3011	Maison de Quartier Le Chalet, Villa Saint Exupéry	1904	Bout-du-Monde 6, rte. du	SEJ		2 500	0,65
3318	Maison de vacances - La Nouvelle Roseraie	1700	Saint-Légier	SOC		5 100	0,81
3016	Maison des gardiens, Bois-de-la-Bâtie	1869	Bâtie 10, ch. de la	ECO	SDPE	565	en travaux
1707	Parking Ancien manège	1826	Piachaud 4, rue René-Louis	SEJ	ECO+ SDPE	12 215	en travaux
3554	Pavillon Geisendorf	2019	Lamartine 14A, rue	ECO	SEJ+ SEVE	6 020	1,00
3461	Théâtre des Marionnettes	1906	Rodo 3, rue	ECO		8 647	0,83

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)
Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

2605

Autres locaux DCSS*

N° bât.	Affectation	Année constr.	Adresse	Service de référence	Autre service	Volume SIA 116	A/N
3223	Ferme "Menut-Pellet"	1776	Golay 40, ave Henri-	GIM-A	SEJ	3281,00	0,42
1285	Logement + Espace quartier aînés de la Jonction + infirmerie	1965	Simon 7, rue Michel-	GIM	SOC	34757,00	0,53
3421	Cimetière de Châtelaine, boutiques à fleurs	1945	Furet 71, ch. François-	GIM-A	SPF	570,00	0,53
3518	Dépôt + vestiaires SEVE + ateliers SDPE + logement, chemin des Vignes	1965	Vignes 2, ch. des	GIM	SEVE+SDPE	1831,00	0,60
1482	Logement + crèche du Seujet + infirmerie	1976	Seujet 34, quai du	GIM	SDPE+SOC	40864,00	0,61
1481	Logement + Unité d'action communautaire Servette/Saint-Jean	1976	Seujet 32, quai du	GIM	SOC	41769,00	0,61
1699	Logement + crèche des Sources	1985	Sources 12, rue des	GIM	SDPE	10335,00	0,64
3011	Maison de quartier Le Chalet, Villa Saint Exupéry	1904	Bout-du-Monde 6, rte. du	GIM-A	SEJ	2500,00	0,65
3451	Salle communale du Faubourg + bureaux + cuisine SDPE	1919	Terreaux-du-Temple 6-8, rue des	GIM-A	SOC+SDPE	18840,00	0,65
1204	Logement + bureau (SOC) + dépôt VVP	1958	Dancet 22A, rue – Dizerens 25, rue	GIM	SOC+VVP	9976,00	0,67
1354	Logement + bureau + Salle communale des Asters	1968	Servette 100, rue de la	GIM	ECO+SEJ+GIM-A	15760,00	0,67
1357	Logement + Unité d'action communautaire Servette/St-Jean	1968	Hoffmann 8, rue	GIM	SOC	15315,00	0,67
1201	Crèche familiale La Pastourelle + SIS + dépôt VVP Furet	1960	Furet 11, ch. François-	GIM-A	SIS+VVP+SDPE	4230,00	0,67
1361	Logement + bureaux + Maison de quartier des Asters	1968	Schaub 45, rue	GIM	SIS+SEJ	10240,00	0,69
3426	Centre funéraire de Saint-Georges, bureaux + boutique fleurs	1883	Cimetière 1, av. du	GIM-A	SPF	2616,00	0,70
1615	Logement + Jardin d'enfants La Maison des Enfants	1880	Midi 4, rue du	GIM	SDPE	2426,00	0,71
3507	Bibliothèque municipale de la Jonction + Maison de quartier de la Jonction + commerces	1969	Vogt 22-24, bd. Carl-	GIM	BM+SEJ	17530,00	0,74
3422	Cimetière du Petit-Saconnex, logement gardien	1915	Briquet 5, ch.	GIM-A	SPF	616,00	0,75
3001	Bureaux DACM-DSSP-DCSS, Hôtel-de-Ville 4	1707	Hotel-de-Ville 4, rue de l'	"DACM+DSSP+DCSS"	GIM-A	12060,00	0,75
1460	Logement + crèche des Eaux-Vives	1973	Montchoisy 48, rue de	GIM	SDPE	9990,00	0,76
1680	Logement + parking + salle de gymnastique + piscine	1984	Navigation 20, rue de la	GIM	SP0+ECO	35508,00	0,78
1235	Logement + centre de loisirs La Maison Verte	1845	Grottes 5, pl. des	GIM	SEJ	616,00	0,79
1459	Logement + Espace quartier aînés des Eaux-Vives + dépôt VVP	1973	Montchoisy 46, rue de	GIM	SOC+VVP	9200,00	0,79
1461	Logement + Unité d'action communautaire Eaux-Vives/Champel/Cité	1973	Montchoisy 50, rue de	GIM	SOC	9200,00	0,79
3004	Bureaux Service Etat Civil, Mairie des Eaux-Vives + logements	1909	Nant 2, rue du	GIM-A	CIV	11840,00	0,79

*Un autre service est le référent de ces immeubles (selon centre de coûts SAP), mais le service analysé occupe tout ou partie de celui-ci.

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)
Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

N° bât.	Affectation	Année constr.	Adresse	Service de référence	Autre service	Volume SIA 116	A/N
1617	Logement + cuisine scolaire	1990	Royaume 14, rue	GIM	ECO	13647,00	0,80
1009	Logement + rez activité + crèche Isabelle Eberhardt	1945	Cendrier 8-10, rue du	GIM	SDPE	4584,00	0,80
1642	Logement + rez activité + parking	1988	Vogt 2, bd. Carl-	GIM	SOC	11496,00	0,80
1638	Logement + Espace quartier aîné de Pâquis + dépôt 20 SIS	1976	Amat 6, rue Jean-Charles-	GIM	SOC+SIS	36061,00	0,80
1260	Centre artisanal + parking	1961	Vélodrome 2, rue du	GIM	ECO	39419,00	0,81
1479	Logement + EQ de Soubeyran	1972	Soubeyran 10, rue	GIM	SOC	19054,00	0,81
1639	Logement + crèche Carfagni -Prieuré + Poste police municipale	1976	Rothschild 27, rue	GIM	SDPE+SPM	31509,00	0,81
1478	Logement + crèche "Arc en Ciel"	1972	Soubeyran 8, rue	GIM	SDPE	28320,00	0,82
1353	Logement + Jardin d'enfants L'Atelier-Vie	1872	Faucille 3, rue de la	GIM	SDPE	4530,00	0,82
1182	Logement + Espace habitants "La Palette"	1991	Grand-Pré 11, rue du	GIM	SOC	17607,00	0,84
1171	Logement + rez activité + crèche Grotte Bleue	1988	Favre 33, rue Louis-	GIM	SDPE	17100,00	0,84
3241	Ecole de Budé, appt. concierge	1962	Moillebeau 70, rue de	GIM	ECO	500,00	0,85
3710	Bibliothèque municipale des Minoteries + Espace quartier aînés Plainpalais + salle de tennis de table + parking	1974	Minoteries 3, rue des	GIM	BM+SOC+SPO	23854,00	0,96
1488	Logement + école des Minoteries	1971	Minoteries 7, rue des	GIM	ECO	19574,00	0,96
1486	Logement + infirmerie + parking	1971	Minoteries 3, rue des	GIM	SOC	15558,00	0,97
1487	Logement + rez activité	1971	Minoteries 5, rue des	GIM	SEVE+SDPE	16025,00	0,97

LISTES PATRIMOINE ADMINISTRATIF

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)
Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

Patrimoine administratif - Classement par indice de dégradation

N° bât.	Affectation	Année constr.	Adresse	Service	Autre service	Volume SIA 116	A/N
3016	Maison des gardiens, Bois-de-la-Bâtie	1869	Bâtie 10, ch. de la	ECO	SDPE	565	en travaux
3323	Crèche de plein air, Bois-de-la-Bâtie	1992	Bâtie 2, ch. de la	SDPE		906	en travaux
3394	Ecole de Pâquis-Centre + Maison de Quartier "La Traverse"	1977	Berne 50, rue de	ECO	SEJ	53 648	en travaux
1095	Crèche + logement	1868	Frontenex 54, 54A, 54B rte. de	SDPE	GIM	9 304	en travaux
3223	Ferme "Menut-Pellet"	1776	Golay 40, ave Henri-	SEJ		3 281	en travaux
1707	Parking Ancien manège	1826	Piachaud 4, rue René-Louis	SEJ	ECO+SDPE	12 215	en travaux
3125	Conservatoire et Jardin botaniques, serres expérimentales	1966	Impératrice 1, ch. de l'	CJB		370	0,32
3152	Conservatoire et Jardin botaniques, dépendance Duval	1860	Impératrice 1, rue de l'	CJB		480	0,36
3023	Dépôt VVP, Cardinal	1950	Jeunes 2, rte. des	VVP		1 224	0,37
3153	Bureaux SEVE, Lausanne 120	1899	Lausanne 120, rue de	SEVE		1 121	0,38
3405	Dépôt SEVE (ferme centrale), Parc de la Grange	1769	Ador, quai Gustave-	SEVE		2 410	0,39
3362	Stade de Frontenex, tribunes, vestiaires + logement	1921	Frontenex 8, plateau de	SPO		6 216	0,41
3000	Ateliers d'imprimerie (ex), activité pour les jeunes	1901	Saint-Jean 45, rue de	SOC		1 860	0,41
3977	Serres de Pregny	1860	Palud 10, ch.	CJB		7 978	0,44
3428	Centre funéraire de Saint-Georges, crématoire	1974	Bâtie 13, ch. de la	SPF		37 825	0,46
3742	Dépôt + vestiaire SEVE, Parc Bertrand	1952	Bertrand, av. Alfred-	SEVE		1 350	0,49
3727	Serres de Beaulieu	1946	Baulacre 3, rue	SEVE		3 819	0,50
3420	Cimetière de Châtelaine, dépôt	1945	Martin, rue Camille-	SEVE		180	0,51
3376	Centre sportif de Varembe, piscine intérieure	1989	Motta 46, av. Giuseppe-	SPO		37 482	0,51
3506-1	Site de François-Dussaud, bureaux (Chalet)	0	Dussaud 10, rue François-	VVP		1 531	0,52
3361-4	Centre sportif Bout-du-Monde, logement des gardiens	1949	Vessy 14, rte. de	SPO		1 622	0,52
3997	Villa la Grange, Parc de la Grange	1773	Ador 66, quai Gustave-	ACE		7 885	0,53
3650	Dépôt SEVE, Bastions	1874	Bastions, promenade des	SEVE		25	0,53
3312	Colonie de vacances des Plattets	1910	ch. de la Colonie, Bassins, VD	ECO		800	0,53
3511	Site de François-Dussaud, garage + bureaux + cafétéria	1964	Dussaud 10, rue François-	LOM	VVP+AGCM+DSIC	25 091	0,53

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)
 Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

2609

N° bât.	Affectation	Année constr.	Adresse	Service	Autre service	Volume SIA 116	A/N
3421	Cimetière de Châtelaine, boutiques à fleurs	1945	Furet 71, ch. François-	GIM-A	SPF	570	0,53
3322	Crèche des Asters	1972	Soubeyran 6, rue	SDPE		3 527	0,53
3010-1	Dépôt VWP Sturm (semi-enterré)	1930	Sturm, rue Charles-	VWP		665	0,53
3334	Centre d'insertion association "L'orangerie"	1919	Orangerie 26, rue	DCSS		832	0,55
3183	Tour de Champel	1877	Tour de Champel, ch. de la	DPBA		400	0,55
3722	Dépôt VWP, Bertrand	1786	Bertrand, av. Alfred-	VWP		280	0,56
3392	Ecole Liotard + salle de gymnastique + piscine	1975	Liotard 66, rue	ECO		40 446	0,56
1088-1	Garage SEVE, Colombettes	1960	Colombettes 27, ch. des	SEVE		124	0,57
3135	Conservatoire et Jardin botaniques, serre tempérée	1980	Impératrice 1, ch. de l'	CJB		6 585	0,57
3305	Bibliothèque des sports + bureaux, Villa le Plonjon	1918	Plonjon 4, ch.	GIM-A	SPO	1 924	0,57
3008-1	Palais Eynard, dépôt	1821	Saint-Léger 17, rue	GIM-A	ACE	963	0,57
3516	Centre culturel L'Usine	1916	Volontaires 4, pl. des	SEC		23 000	0,57
3990	Dépôt + logement, annexe restaurant Parc des Eaux-Vives	1760	Ador 78, quai Gustave-	GIM-A	SEVE	2 477	0,59
3664	Dépôt VWP, Bastions	1934	Bastions, promenade des	VWP		546	0,59
3136	Espace WWF Panda-club, Bois de la Bâtie	0	Bâtie, ch. de la	SEVE		381	0,59
3705	Rempotoir, Beaulieu	1950	Baulacre 3, rue	SEVE		2 114	0,59
3724	Vestiaires et ateliers SEVE + WC public, ferme Beaulieu	1880	Baulacre 3, rue	SEVE	LOM	4 881	0,59
3535	Centre de loisirs des Asters	1960	Bois-des-Frères 73-75, rte du	SEJ		600	0,59
3924	Centre de formation et de compétences CECOFOR	1982	Etraz 128, rte. de l'	SIS		10 380	0,59
3457	Théâtre Comédie de Genève	1912	Philosophes 6, bd.	SEC		18 975	0,60
3610	Dépôt SIS, Colladon	1970	Colladon, ch.	SIS		460	0,61
3480	Stade de Frontenex, vestiaires	1920	Frontenex, plateau de	SPO		412	0,61
3651	Edicule commerce, Chantepoulet	1915	Mont-Blanc 7bis, rue du	GIM-A		805	0,61
3517	Musée du SIS + dépôt	1929	Stand 1, rue du	SIS		6 308	0,61
3323-1	WC public, Bois-de-la-Bâtie	1984	Bâtie 2, ch. de la	LOM		182	0,62
3483	Stade de Frontenex, dépôt	1921	Frontenex, plateau de	SPO		130	0,62
3989	Bureaux Association Maison Joseph Wresinski	1919	Gallife 5, ch.	DCSS		715	0,62
3321	Ecole Charles Giron	1978	Giron 20, rue Charles-	ECO		5 336	0,62
1850	Restaurant de la Perte du Lac	1830	Lausanne 126, rue de	GIM-A		4 153	0,62

■ Mauvais ■ Moyen ■ Bon ■ Très bon

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)
Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

N° bât.	Affectation	Année constr.	Adresse	Service	Autre service	Volume SIA 116	A/N
3383	Centre sportif de Vessy, vestiaires et buvette	1979	Vessy 31, rte. de	SPO		10 593	0,62
3660	Edicule commerce + WC public, Gare routière	1958	Bonivard 5, rue François	GIM-A		1 226	0,63
3406	Edicule, Loge de Frontenex, Parc de la Grange	1899	Frontenex 71, rte. de	SEVE		396	0,63
3112	Musée d'Art et d'Histoire	1910	Galland 2, rue Charles-	MAH		100 144	0,63
3150-1	Musée Ariana, abri des biens culturels	1984	Paix 10, av. de la	ARI		5 443	0,63
3022	Centre sportif de Varembe, vestiaires + tennis de table + dépôt VVP	1964	Vermont 33-33A, rue de	SPO		4 990	0,63
3116	Bibliothèque municipale de la Servette	1959	Veyrassat 9, rue. Henry-	BM		2 720	0,63
3532	Ecole des Allobroges, square pavillon	1992	Allobroges 33A, rue des	ECO		2 565	0,64
3104	Bibliothèque de Genève	1873	De-Candolle 3, rue	BGE		35 620	0,64
3349	Maison de Quartier de Champel	1930	Peschier 32, av.	SEJ		1 965	0,64
3685	Edicule, bureaux SPM, Gustave-Ador	1936	Ador 1, quai Gustave-	GIM-A	SPM	200	0,65
3011	Maison de quartier Le Chalet, Villa Saint Exupéry	1904	Bout-du-Monde 6, rte. du	SEJ		2 500	0,65
3509	Site de François-Dussaud, atelier + hangars	1965	Dussaud 10, rue François-	LOM		87 287	0,65
3364-1	Stade de Richemont, parking souterrain	1980	Frontenex 70, rte. de	SPO		7 093	0,65
3149	Conservatoire et Jardin botaniques, étable des biches	1937	Impératrice 1, ch. de l'	CJB		297	0,65
1428	Hangar + dépôt VVP Sources	0	Source-St.-Jean 3, ch. de la	GIM-A	VVP+AGCM	231	0,65
3451	Salle communale du Faubourg + bureaux + cuisine SDPE	1919	Terreaux-du-Temple 6-8, rue des	GIM-A	SOC+SDPE	18 840	0,65
3403	Dépôt SEVE (ancienne gare), Parc des Eaux-Vives	1898	Ador, quai Gustave-		SEVE	680	0,66
3372	Stade du Bois-de-la-Bâtie, vestiaires + bureau	1952	Bâtie 4, ch. de la	SPO		1 400	0,66
3438	Parc aux animaux, Bois-de-la-Bâtie	1983	Bâtie, ch. de la	SEVE		2 302	0,66
3361-1	Centre sportif Bout-du-Monde, vestiaires	1949	Vessy 14, rte. de	SPO		995	0,66
3404	Bureaux SEVE, Villa Florentine, Parc de la Grange	1919	Ador 68, quai Gustave-	GIM-A	SEVE	629	0,67
3716	Dépôt SEVE, Bertrand	1935	Bertrand, Parc Alfred-	SEVE		258	0,67
3008	Palais Eynard	1821	Croix-Rouge 4, rue de la	GIM-A	ACE	11 870	0,67

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)
Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

2611

N° bât.	Affectation	Année constr.	Adresse	Service	Autre service	Volume SIA 116	A/N
3364	Stade de Richemont, vestiaires + buvette	1982	Frontenex 70, rte. de	SPO		2 890	0,67
1201	Crèche familiale La Pastourelle + SIS + dépôt VVP Furet	1960	Furet 11, ch. François-	GIM-A	**SIS+ VVP+ SDPE*	4 230	0,67
3456	Salle de concerts Victoria Hall	1894	Général-Dufour 14, rue du	SEC		31 100	0,67
3344	Crèche de la Madeleine	1942	Madeleine 16, rue de la	SDPE		8 200	0,67
3005	Centre de formation de la police municipale, Musée de Plainpalais, blanchisserie	1920	Pont-d'Arve 33-35, bd.	GIM-A	SPM	7 450	0,67
3621	Ateliers du Grand théâtre	1898	Sainte-Clotilde 8, av.	GTG		11 765	0,67
3315	Theatre de St.-Gervais	1963	Temple 5, rue du	SEC		13 841	0,67
3512	Dépôt + atelier SEVE, Certoux	1970	Certoux 162, rte. de	SEVE		8 690	0,68
3659	Edicule WC public, Claparède	1945	Claparède 2, pl. Edouard-	GIM-A	LOM	262	0,68
3992	Dépôt SEVE, Parc des Croupettes	1929	Fort-Barreau 2, rue / Croupettes, parc des	SEVE		658	0,68
3330	Maison de Quartier de la Jonction "La Pépinière"	1900	Gourgas 19, rue	SEJ		1 000	0,68
3996	Bureaux SEVE, Lausanne 118	1750	Lausanne 118, rue de	SEVE		1 467	0,68
3994	Bureaux SEVE, loge portail Moynier	1846	Lausanne 122, rue de	SEVE		451	0,68
3317	Colonie de vacances de Genolier	1989	Longirod - Genolier	ECO		800	0,68
3402	Dépôt SEVE (raccard ancien), Parc des Eaux-Vives	1897	Ador, quai Gustave-	SEVE		165	0,69
3728	Buvette Femmes abstinentes, Parc de la Grange	1829	Ador, quai Gustave-	SEP		495	0,69
3690	WC public souterrain, Jardin Anglais	1958	Ador, quai Gustave- / quai Marchand	LOM		138	0,69
3010	Dépôt VVP, Allières	1961	Allières 14, av. des	VVP		461	0,69
3261	Centre médico-pédagogique de Champel	1961	Bout-du-Monde 4, rte du	ECO		870	0,69
3462	Théâtre Casino Théâtre + dépendance	1898	Carouge 42, rue de	SEC		11 608	0,69
3331	Maison de Quartier des Eaux-Vives	1946	Clairière 3, ch. de la	SEJ		3 120	0,69
3506	Site de François-Dussaud, bureaux	1964	Dussaud 10, rue François-	LOM	VVP+ AGCM	6 014	0,69
1315	Bureaux	1968	Fatio 17, rue Pierre-	DFIN	CMAI	6 400	0,69
3468	Théâtre Am-Stram-Gram	1989	Frontenex 56, rte. de	SEC		15 900	0,69
3426	Centre funéraire de Saint-Georges, bureaux + boutique fleurs	1883	Cimetière 1, av. du	GIM-A	SPF	2 616	0,70

■ Mauvais ■ Moyen ■ Bon ■ Très bon

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)
Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

N° bât.	Affectation	Année constr.	Adresse	Service	Autre service	Volume SIA 116	A/N
3382	Terrain de football + vestiaires, Stade Campagne Picot	1977	Grange-Canal, ch. de	SPO		256	0,70
3995	Bureaux Institut H. Dunant + WC + dépôt, Villa Plantamour	1856	Lausanne 114, rue de	GIM-A	SEVE +LOM	5 432	0,70
3265-1	Ecole de Cayla, salle de gymnastique	1992	Lescaze 10-12, ch. William-	ECO		2 620	0,70
3028	Dépôt VVP, Malatrex	1984	Malatrex 1, rue de	VVP		723	0,70
3613	Dépôt SIS, Peschier	1940	Peschier, av.	SIS		383	0,70
1271	Maison de Quartier de Plainpalais	1862	Tour 1, rue de la	SEJ		4 702	0,70
3363	Centre sportif de Varembe, stade + vestiaires du Stade de Varembe	1984	Vermont 33A, rue de	SPO		3 930	0,70
3378	Restaurant du Tennis club Drizia-Miremont	1963	Vessy 6, rte. de	GIM-A	SPO	1 554	0,70
3378-1	Vestiaires + tribuneszia-M Tennis club Driremont	1963	Vessy 6, rte. de	SPO		4 178	0,70
3388-1	Ecole des Crêts-de-Champel enfantine	1989	Crêts-de-Champel 40-42, ch. des	ECO		11 005	0,71
3296-1	Ecole de Roches, salle de gymnastique	1958	De-Roches 21, ch.	ECO		4 070	0,71
3423	Cimetière du Petit-Saconnex, bureaux + WC	1878	Duboule 16, ch. Moise-	SPF		391	0,71
3369	Centre sportif du Bois-des-Frères, salle omnisports	1987	Ecu 22, ch. de l'	SPO		45 500	0,71
1855	Restaurant "Old Cottage" + dépôt SEVE	1879	Fabri 7, rue Adhemar-	GIM-A	SEVE	391	0,71
1316	Bureaux	1968	Helvétique 29, bd.	DSSP		5 560	0,71
3026	Dépôt VVP, Helvétique	1960	Helvétique, bd.	VVP		956	0,71
3024	Dépôt Sellières	1990	Sellieres 75 ch. des	LOM	VVP	1 295	0,71
3200	Ecole des Charmilles	1965	Aire 1, av. d'	ECO		24 200	0,72
3380	Centre sportif du Bois-des-Frères, Stade des Libellules	1976	Ecu 24, ch. de l'	SPO		2 091	0,72
3510	Caserne de pompiers, Frontenex	1988	Frontenex 68, rte. de	SIS		15 330	0,72
3122	Bureaux DSC, Malagnou 17	1870	Malagnou 17, rte. de	DCNT		3 360	0,72
3472	Salle communale Le Palladium + bureaux + logements	1929	Stand 3+3bis, rue du	GIM-A		14 278	0,72
3350	Espace culturel Villa Dutoit	1699	Trollet 5, ch. Gilbert-	GIM-A		4 900	0,72
3333	Maison de quartier de Plainpalais - centre aéré	1960	Veyrier 71, rte. de	SEJ		339	0,72
3269	Ecole des Croupettes enfantine (pavillon provisoire)	1993	Baulacre 6, rue	ECO		8 430	0,73
3390	Ecole de Contamines + salle de gymnastique + piscine	1973	Chauvet 22, rue Michel-	ECO	SPO	35 040	0,73

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)
 Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

2613

N° bât.	Affectation	Année constr.	Adresse	Service	Autre service	Volume SIA 116	A/N
3377	Vestiaires + tribunes Tennis club Eaux-Vives	0	Frontenex, rte. de	SPO		1 842	0,73
3133	Conservatoire et Jardin botaniques, bureaux "Ferme Duval"	1860	Impératrice 1, ch. de l'	CJB		1 654	0,73
3121	Bureaux DSC, Malagnou 15	1842	Malagnou 15, rte. de	DCTN		2 920	0,73
3619	Dépôt SEVE + WC public, Parc Moillebeau	1812	Moillebeau 1, rue de	SEVE	LOM	657	0,73
3304	Centre sportif du Bout-de-Monde, pavillon des sports	1970	Vessy 12, rte. de	SPO		82 128	0,73
3307	Centre sportif des Vernets, patinoire II + bureaux	1966	Wilsdorf 4, rue Hans-	SPO		68 710	0,73
3398	Centre sportif des Vernets, piscine intérieure	1966	Wilsdorf 4, rue Hans-	SPO		44 350	0,73
3410	Dépôts SEVE (hangar à char), Parc de la Orange	1770	Ador, quai Gustave-	SEVE		720	0,74
3435	Centre funéraire de Saint-George, WC public	1986	Cimetière, av. du	SPF	LOM	291	0,74
1673	Logements, dépendance du château	1918	Impératrice 12, ch. de l'	GIM-A		3 443	0,74
3130-2	Bureaux, Loge droite, Perle du lac	1899	Lausanne 126, rue de	GIM-A		280	0,74
3139	Centre d'icongraphie genevoise + Café de la Pointe	1988	Tour 2, passage de la	BGE		5 156	0,74
3155	Dépôt VVP, rue du Valais	1910	Valais, rue du	VVP		78	0,74
3379	Dépôt VVP, Vollandes	1971	Vollandes, rue des	VVP		672	0,74
1869	Restaurant du Parc des Bastions	1921	Bastions 1, promenade des	GIM-A		2 347	0,75
3422	Cimetière du Petit-Saconnex, logement gardien	1915	Briquet 5, ch.	GIM-A	SPF	616	0,75
3466	Centre culturel Maison des Arts du Grütli	1873	Général-Dufour 16, rue du	SEC		40 840	0,75
3001	Bureaux DACM-DSSP-DCSS, Hôtel-de-Ville 4	1707	Hotel-de-Ville 4, rue de l'	GIM-A	DACM +DSSP +DCSS	12 060	0,75
3991	Garage SEVE, Lausanne 132	1950	Lausanne 132, rue de	SEVE		335	0,75
3151	Conservatoire et Jardin botaniques, rempotoir	1983	Lausanne 192, rue de	CJB		250	0,75
3447	Conservatoire et Jardin botaniques, pavillon au bord du lac	0	Lausanne 192, rue de	CJB		25	0,75
3100	Musée Muséum d'Histoire Naturelle MHN + dépôt VVP	1966	Malagnou 1, rte. de	MHN-MHS		69 450	0,75
1428-1	Hangar	0	Source-St.-Jean 3, ch. de la	GIM-A	AGCM	3 190	0,75
3303	Centre sportif des Vernets, piscine extérieure	1966	Wilsdorf, rue Hans-	SPO		4 964	0,75

■ Mauvais ■ Moyen ■ Bon ■ Très bon

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)

Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

N° bât.	Affectation	Année constr.	Adresse	Service	Autre service	Volume SIA 116	A/N
3200-1	Ecole des Charmilles, salle de gymnastique	1965	Aire 1, av. d'	ECO		2 562	0,76
3387	Ecole des Allières I + salle de gymnastique	1970	Allières 14, av. des	ECO		21 100	0,76
3513	Ateliers de décors de théâtres	1979	Bois-des-Frères 44, rte. du	SEC		6 715	0,76
3262	Crèche du Bout-du-Monde	1931	Bout-du-Monde 4 bis, rte. du	SDPE		1 330	0,76
3512-1	Serre Les Bornaches, Certoux	1980	Certoux 162, rte. de	SEVE		5 264	0,76
3430	Centre funéraire de Saint-Georges, ateliers	1986	Cimetière 1, av. du	LOM	SEVE	17 556	0,76
3278	Ecole des Eaux-Vives+salle de gymnastique, bâtiment 1 et 2	1915	Eaux-Vives 86, rue des	ECO		19 555	0,76
3368	Restaurant du Tennis club des Eaux-Vives	1946	Frontenex 83, rte. de	GIM-A	SPO	1 377	0,76
3137	Musée MAMCO + BAT + FMAC	1939	Gourgas 7, rue	SEC		45 592	0,76
3283	Ecole de Montchoisy	1951	Montchoisy 47, rue de	ECO		7 979	0,76
1428-2	Hangar	0	Source-St.-Jean 3, ch. de la	GIM-A	AGCM	1 914	0,76
1428-3	Hangar	0	Source-St.-Jean 3, ch. de la	GIM-A	AGCM	2 679	0,76
3925	Bureaux DCA-DSIC, Stand 25	1963	Stand 25, rue du	GIM-A		22 817	0,76
3361-3	Centre sportif Bout-du-Monde, caisses	1970	Vessy 14, rte. de	SPO		348	0,76
3302	Centre sportif des Vernets, patinoire I	1957	Wilsdorf 6, rue Hans-	SPO		120 639	0,76
3387-1	Ecole des Allières II + dépôt VVP	1986	Allières 10, av. des	ECO		17 630	0,77
3103	Musée Voltaire	1735	Délices 25, rue des	BGE		4 480	0,77
3181	Conservatoire et Jardin botaniques, bureaux + cafétéria + vestiaires, BOT 4	1983	Impératrice 1, ch. de l'	CJB		13 090	0,77
3977-1	Dépôts CJB, chemin Palud	1960	Palud 10, ch.	CJB		2 063	0,77
3214	Ecole Peschier, chalet	1930	Peschier 34, av.	ECO		2 627	0,77
3252	Ecole Hugo-de-Senger II	1975	Rodo 3-5, rue / Dizerens 26, rue	ECO		21 700	0,77
3342	Jardin d'enfants La Souris Verte	1900	Schaub 38, rue	SDPE		773	0,77
3361-2	Centre sportif Bout-du-Monde, dépôt du stade	1970	Vessy 14, rte. de	SPO		483	0,77
3210-2	Ecole du Mail I, salles de gymnastique	1917	Vieux-Billard 21, rue du	ECO		2 188	0,77
3374	Edicule commerce + WC, Parc des Eaux-Vives	1938	Ador 82, quai Gustave-	LOM		444	0,78
3464	Salle de concerts AMR	1864	Alpes 10, rue des	SEC		4 530	0,78
3427	Centre funéraire de Saint-Georges, Chapelle de l'Ange	1899	Cimetière 1, av. du	SPF		6 080	0,78
3278-1	Ecole des Eaux-Vives, bâtiment 3	1915	Eaux-Vives 82, rue des	ECO		13 036	0,78

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)
 Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

2615

N° bât.	Affectation	Année constr.	Adresse	Service	Autre service	Volume SIA 116	A/N
3395-1	Ecole des Franchises annexe, parascolaire	1950	Franchises 54-56, rte. des	ECO		3 820	0,78
3130-1	Bureaux loge gauche portail Perle du Lac	1899	Lausanne 128, rue de	GIM-A		264	0,78
3237	Ecole Geisendorf	1952	Lyon 56, rue de	ECO		44 015	0,78
3414	Ecole Le-Corbusier + salle de gymnastique + abris de biens culturels + dépôt VVP	1991	Malagnou 70, rte. de	ECO		73 170	0,78
3391	Ecole des Vollandes + salle de gymnastique	1976	Nant 35, rue du	ECO		23 800	0,78
3401	Crèche de Pré-Picot	1810	Pré-Picot 7, ch. du	SDPE		3 500	0,78
3474	Salle communale des Asters	1968	Servette 100, rue de la	GIM-A		18 282	0,78
3206	Ecole des Crochettes primaire + salle de gymnastique	1901	Baulacre 8, rue	ECO		26 675	0,79
3515	Site de François-Dussaud, station essence	1964	Dussaud 10, rue François-	LOM		735	0,79
3473	Salle communale des Eaux-Vives	1907	Eaux-Vives 82-84, rue des	GIM-A		10 060	0,79
3396	Ecole des Grottes + salle de gymnastique	1987	Empeyta 5-7, av. Eugène-	ECO		43 700	0,79
3295	Ecole Beau lieu	1952	Grand-Pré 22, rue du	ECO		4 300	0,79
3684	Kiosque à musique + dépôt-vestiaires SEVE, Jardin Anglais	1896	Lac, promenade du	SEP	SEVE	1 108	0,79
3292	Ecole Micheli-du-Crest II + salle de gymnastique	1993	Micheli-du-Crest 17, rue	ECO		18 190	0,79
3131	Bibliothèque municipale des Pâquis	1875	Môle 17, rue du	BM		5 530	0,79
1069	Atelier d'ethnomusicologie, Musée d'ethnographie MEG	2000	Montbrillant 10, rue de	SEC		1 237	0,79
3004	Bureaux Service Etat Civil, Mairie des Eaux-Vives + logements	1909	Nant 2, rue du	CIV		11 840	0,79
3686	Edicule abribus, Nations	1947	Nations, pl.	GIM-A		264	0,79
3118	Musée Maison Tavel	1303	Puits-St.-Pierre 6, rue du	MAH		12 434	0,79
3291-1	Ecole Hugo-de-Senger II, salles de gymnastique	1980	Rodo 3, rue	ECO		9 000	0,79
3361	Centre sportif Bout-du-Monde, tribunes + buvette + stade	1970	Vessy 16, rte. de	SPO		5 328	0,79
3384	Centre sportif de la Queue-d'Arve, halle sports + vélodrome	1989	Dussaud 12, rue François-	SPO		210 825	0,79
3424	Cimetière du Petit-Saconnex, vestiaire garage	1980	Briquet 7, ch.	SPF		452	0,80
3128	Espace culturel Villa Lombard (Calandrini) - ex MEG	1888	Calandrini 7, ch.	SDPE		4 055	0,80
3268	Ecole de Châteaubriand	1993	Châteaubriand 1, pl. de	ECO		6 960	0,80

■ Mauvais ■ Moyen ■ Bon ■ Très bon

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)
Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

N° bât.	Affectation	Année constr.	Adresse	Service	Autre service	Volume SIA 116	A/N
3140	Musée d'Art et d'Histoire, ateliers + bureaux Casemates	1902	Dalcroze 11, bd. Emile-Jaques-	MAH		15 000	0,80
3296	Ecole de Roches	1958	De-Roches 21, ch.	ECO		11 420	0,80
3287-1	Ecole de Sécheron, salle de gymnastique	1911	France 15, av. de	ECO		2 060	0,80
3337	Jardin d'enfants Atelier des Petits à La Toupie	1919	Grand-Pré 17, rue du	SDPE		1 070	0,80
3002	Bureaux DFEL, Hôtel-de-Ville 5	1752	Hotel-de-Ville 5, rue de l'	GIM-A		13 904	0,80
3237-1	Ecole Geisendorf, salle de gymnastique	1971	Lyon 56, rue de	ECO		5 865	0,80
3503	Bains des Pâquis	1932	Mont-Blanc 30, quai	DCSS		10 789	0,80
3677	WC public, place de la Navigation	2005	Navigation, pl. de la	LOM		128	0,80
3105	Bibliothèque d'Art et d'Archéologie + Cabinet d'arts graphiques	1863	Pin 5, promenade du	MAH		11 900	0,80
3363-1	Centre sportif de Varembeé, vestiaires + tribune	1987	Vermont 33, rue de	SPO		2 661	0,80
3238	Ecole du Devin-du-Village	1958	Vicaire-Savoyard 1, rue du	ECO		13 155	0,80
3519	Dépôt SEVE, Chemin des Vignes	1959	Vignes 2, ch. des	SEVE		737	0,80
3409	Dépôt couvert SEVE, Parc de la Grange	1769	Ador, quai Gustave-	SEVE		229	0,81
3416	Centre funéraire de Saint-Georges, station essence	1986	Cimetière 1, av. du	SPF		436	0,81
1656	Jardin d'enfants Petite Maison de Frontenex	1880	Clairière 7, ch. de la	SDPE		1 104	0,81
3281	Ecole Ferdinand-Hodler	1876	Dalcroze 4, bd. Emile-Jaques-	ECO		31 680	0,81
3287	Ecole de Sécheron	1911	France 15, av. de	ECO		21 040	0,81
3249	Bureaux SEVE, Lausanne 116	1856	Lausanne 116, rue de	SEVE		1 046	0,81
3120	Musée d'histoire des sciences, Villa Bartholoni	1830	Lausanne 128, rue de	MHN-MHS		6 800	0,81
1096	Espace habitants Clos Voltaire	1730	Lyon 49, rue de	SOC		4 431	0,81
3123	Bureaux DSC, Malagnou 19	1909	Malagnou 19, rte. de	DCTN		3 745	0,81
3292-1	Ecole Micheli-du-Crest I	1886	Micheli-du-Crest 17, rue	ECO		18 190	0,81
3293	Ecole Trembley I	1955	Pestalozzi 4-6, rue	ECO		25 616	0,81
3289	Ecole de la Roseraie	1906	Peupliers 15-17, rue des	ECO		35 280	0,81
9106	WC public, Edouard Rod	0	Rod, rue Edouard-	LOM		85	0,81
3027	Dépôt SEVE, St-Antoine	1858	Saint-Antoine, promenade de	SEVE		240	0,81
3386	Ecole Cité Jonction + salle de gymnastique	1968	Sainte-Clotilde 24, av. de	ECO		26 534	0,81
3432	Centre funéraire de Saint-Georges, chapelle + boutique fleurs	1883	Saint-Georges 94-96, rte. de	SPF		2 616	0,81

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)
 Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

2617

N° bât.	Affectation	Année constr.	Adresse	Service	Autre service	Volume SIA 116	A/N
3318	Maison de vacances - La Nouvelle Roseraie	1700	Saint-Légier	SOC		5 100	0,81
3003	Bureaux DRH, Cour Saint-Pierre	1703	Saint-Pierre 2, cour de	GIM-A		6 300	0,81
3655	Edicule commerce, Tranchées	1935	Tranchées 35, bd. des	GIM-A		190	0,81
3210	Ecole du Mail I	1918	Village-Suisse 5, rue du	ECO		36 260	0,81
3288-1	Ecole du XXXI-Décembre, salle de gymnastique	1897	XXXI-Décembre 63, rue du	ECO		2 250	0,81
3508	Caserne de pompiers, Asters	1968	Asters 5, rue des	SIS		7 895	0,82
3367	Crèche de Bertrand	1799	Bertrand 20, av. Alfred-	SDPE		11 850	0,82
3267	Ecole Jardins du Rhône	1993	Chauderon 26, ch. Michée-	ECO		6 503	0,82
3281-1	Ecole Ferdinand-Hodler, salle de gymnastique	1876	Dalcroze 4, bd. Emile-Jaques	ECO		909	0,82
3282	Ecole Peschier	2000	Dumas 28, av.	ECO		31 751	0,82
1673-1	Bureaux Château de l'Impératrice	1918	Impératrice 10, ch. de l'	GIM-A		5 134	0,82
3657	Edicule commerce, Sécheron	1929	Lausanne 105, rue de	GIM-A		186	0,82
3113	Musée Rath	1826	Neuve 1, pl.	MAH		12 300	0,82
3150	Musée Ariana	1884	Paix 10, av. de la	ARI		31 675	0,82
3275	Ecole des Plantaporrêts, salle de gymnastique + bureaux + parascolaire	1989	Plantaporrêts 2-4, rue des	ECO		4 245	0,82
3285	Ecole Saint-Antoine	1858	Saint-Antoine 8, promenade de	ECO		7 520	0,82
3393	Ecole du Seujet + salle de gymnastique	1977	Seujet 8, quai du	ECO		43 200	0,82
3288	Ecole du XXXI-Décembre	1869	XXXI-Décembre 63, rue du	ECO		12 010	0,82
3721	WC public + dépôt, Bois-de-la-Bâtie	1984	Bâtie, ch. de la	LOM		198	0,83
3471	Salle communale de Plainpalais + Théâtre Pitoëff	1907	Carouge 50-52, rue de	GIM-A	SEC	30 816	0,83
3276	Ecole des Crêts + salle de gymnastique + dépôt VVP	1900	Colladon 1, ch.	ECO		13 800	0,83
3115	Conservatoire et Jardin botaniques, bureaux "Villa le Chêne"	1855	Impératrice 1, ch. de l'	CJB		3 100	0,83
3461	Théâtre des Marionnettes	1906	Rodo 3, rue	ECO		8 647	0,83
3501	Caserne de pompiers	1957	Vieux-Billard 11, rue du	SIS		29 476	0,83
3439	Ecole Carl-Vogt, salle de gymnastique	1902	Vieux-Grenadier 15, rue des	ECO		7 538	0,83
3338	Crèche de Louis-Aubert	1910	Aubert 2, av. Louis-	SDPE		2 220	0,84
1852	Restaurant Café de la Tour	1918	Bâtie 32, ch. de la	GIM-A		1 193	0,84
3389	Ecole Vieusseux	1971	Cité-Vieusseux 14	ECO		7 829	0,84
1665	Bureaux SPF, Villa La Concorde	1899	Concorde 20, av. de la	SPF		3 730	0,84

■ Mauvais ■ Moyen ■ Bon ■ Très bon

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)
Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

N° bât.	Affectation	Année constr.	Adresse	Service	Autre service	Volume SIA 116	A/N
3437	Théâtre de l'Orangerie + locaux SEVE, Parc de la Grange	1856	Frontenex 71, rte. de	SEVE		2 936	0,84
3130	Bureaux Académie de droit international, Villa Moynier	1846	Lausanne 120 bis, rue de	GIM-A		4 410	0,84
3718	WC public, Plaine de Plainpalais	2004	Mail, av. du	LOM		47	0,84
3520	Edicule Mouettes genevoises	1934	Mont-Blanc 8, quai du	GIM-A		55	0,84
3284	Ecole Necker + salle de gymnastique	1892	Necker 4, rue	ECO		11 587	0,84
3034	Ecole Pré-Picot	1993	Pré-Picot 1, ch. du	ECO		55 070	0,84
3291	Ecole Hugo-de-Senger I	1905	Rodo 3-5, rue / Dizerens 26, rue	ECO		28 419	0,84
3431-1	Cimetière des Rois, dépôt + vestiaire	0	Rois 10, rue des	SEVE		138	0,84
3433	Centre funéraire de Saint-Georges, porche d'entrée	1883	Saint-Georges 94-96, rte. de	SPF		409	0,84
3117	Bibliothèque municipale de St-Jean	2001	Tilleuls 19, av. des	BM		5 032	0,84
3138	Bibliothèque municipale de la Cité	1991	Trois-Perdrix 5, pl. des	BM		20 292	0,84
3210-1	Ecole du Mail II	1995	Village-Suisse 5, rue du	ECO		23 800	0,84
3720	WC public + dépôt jardinage, Bois-de-la-Bâtie	1940	Bâtie 30, ch. de la	LOM	SEVE	388	0,85
3719	WC public, Epinettes	2005	Epinettes, rue des	LOM		51	0,85
3346	Maison de quartier de Saint-Jean	1997	Furet 8, ch. du	SEJ		5 100	0,85
1870	Restaurant Le Lacustre	1971	Général-Guisan 5, quai du	GIM-A		3 125	0,85
1854	Restaurant "La Potinière"	1896	Lac 2, promenade du	GIM-A		1 674	0,85
3289-1	Ecole de la Roseraie, salle de gymnastique	1990	Peuplier 15-17	ECO		8 720	0,85
3034-1	Ecole Pré-Picot, salle de gymnastique	1993	Pré-Picot 1, ch. du	ECO		7 518	0,85
3656	Edicule bureaux TPG + abribus + WC public, Rive	1935	Rive 1, rond-point de	GIM-A	LOM	930	0,85
3441	Dépôt + vestiaire SEVE, Roseraie Parc de la Grange	1858	Ador, quai Gustave-	SEVE		91	0,86
3279	Ecole de l'Europe + salle de gymnastique + crèche Planète des enfants	1996	Aire 42, av. d'	ECO		44 550	0,86
3682	Edicule abribus + WC public, Augustins	1931	Augustins, pl. des	SEP	LOM	239	0,86
3280	Ecole EPF Saint-Gervais	1865	Bautte 10, rue	ECO		23 068	0,86
3512-2	Serres anciennes, Certoux	1980	Certoux 162, rte. de	SEVE		3 134	0,86
3282-1	Ecole Peschier, salle de gymnastique	2000	Dumas 28, av.	ECO		6 747	0,86

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)
 Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

2619

N° bât.	Affectation	Année constr.	Adresse	Service	Autre service	Volume SIA 116	A/N
3144	Station limnigraphique Parc Mon Repos	1899	Lausanne, rue de	MHN-MHS		39	0,86
3363-2	Vestiaires + terrain de football, Parc de Trembley	1945	Motta 46, ave.	SPO		44	0,86
3300	Ecole Trembley II	1950	Pestalozzi 4-6, rue	ECO		11 800	0,86
3300-1	Ecole Trembley, salle de gymnastique + WC publics	1967	Pestalozzi 4-6, rue	ECO	LOM	6 490	0,86
3118-1	Musée Maison Tavel, dépendance	1984	Puits-St.-Pierre 6, rue du	MAH		530	0,86
3431	Cimetière des Rois, chapelle + chambre mortuaire	1953	Rois 10, rue des	SPF		4 202	0,86
3434	Centre funéraire de Saint-Georges, dépôt + WC	1986	Saint-Georges 94-96, rte. de	SPF	LOM	225	0,86
3339	Crèche Germaine Duparc	1903	Saint-Jean 39, rue de	SDPE		1 552	0,86
3701	WC public + dépôt VVP, Baby-Plage	1976	Ador, quai Gustave-	LOM		389	0,87
3280-1	Ecole EPF Saint-Gervais, salle de gymnastique	1885	Bautte 10, rue	ECO		4 968	0,87
3713	Maison de Quartier Château Bruyant	1837	Buis 14, rue des	SEJ		2 944	0,87
3297-1	Ecole de Budé, La Ferme	1800	Duboule 4-6, ch. Moïse-	ECO		4 708	0,87
3371	Centre sportif du Bois-des-Frères, salle de gymnastique	2006	Ecu 35, ch. de l'	SPO		19 975	0,87
3265	Ecole de Cayla	1992	Lescaze 10-12, ch. William-	ECO		35 856	0,87
3676	WC public, Rotonde du Mont-Blanc	1956	Mont-Blanc, rue	LOM		134	0,87
3339-1	Crèche de St-Jean L'Île aux Trésors	2007	Saint-Jean 39, rue de	SDPE		3 643	0,87
3213	Ecole des Genêts + salle de gymnastique	1998	Sous-Bois 1-3, ch. de	ECO		28 845	0,87
3464-1	Salle de concerts AMR, extension	2005	Alpes 10, rue des	SEC		1 273	0,88
3693	WC public, Bourg-du-Four	1937	Bourg-de-Four, pl. du	LOM		195	0,88
3355	Crèche de Châteaubriand	2005	Châteaubriand 2, pl.	SDPE		8 876	0,88
3233	Ecole spécialisée Villard-Beaulieu	1899	Edmond-Vaucher 50, av.	ECO		3 500	0,88
3132	Conservatoire et Jardin botaniques, serres expositions + WC public	1984	Impératrice 1, ch. de l'	CJB		9 680	0,88
3271	Espace de quartier Le 99 (espace habitants, crèche, restaurant scolaire)	2007	Lyon 99, rue de	SOC	ECO+ SDPE	12 000	0,88
3615	Pavillon, Parc de Moillebeau	1800	Moillebeau Parc	SEVE		68	0,88
3653	Edicule TPG et WC, Plainpalais	1979	Plainpalais 11, rond-point	GIM-A		114	0,88
1856	Edicule commerce, Île Rousseau	1912	Rousseau 1, Île J.-J.-	GIM-A		421	0,88

■ Mauvais ■ Moyen ■ Bon ■ Très bon

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)
Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

N° bât.	Affectation	Année constr.	Adresse	Service	Autre service	Volume SIA 116	A/N
3213-1	Ecole des Genêts, parascolaire	1899	Sous-Bois 1-3, ch. de	ECO		2 000	0,88
3712	Centre d'appui pour élèves déficients visuels	1985	Vignes 1, ch. des	ECO		1 230	0,88
3124	Musée d'ethnographie MEG - ancien	1912	Vogt 67, bd. Carl-	MEG		19 030	0,88
3226	Ecole Carl-Vogt	1909	Vogt 69, bd. Carl-	ECO		8 733	0,88
3418	Vestiaires + cafétéria SEVE, Parc de la Grange	1769	Ador 66A, quai Gustave-	SEVE		951	0,89
3033	Ecole des Allobroges	1996	Allobroges 4-6, rue des	ECO		19 110	0,89
3033-1	Ecole des Allobroges, salle de gymnastique	1996	Allobroges 4-6, rue des	ECO		7 110	0,89
3030	Dépôt VVP, Chantepoulet	1900	Chantepoulet, square de	VVP	SEP	499	0,89
3297	Ecole de Budé + salle de gymnastique	1990	Duboule 4-6, ch. Moise-	ECO		25 000	0,89
3297-2	Ecole de Budé, Pavillon	1990	Duboule 4-6, ch. Moise-	ECO		4 500	0,89
3395	Ecole des Franchises + salle de gymnastique	1982	Franchises 54-56, rte. des	ECO		32 560	0,89
3119	Conservatoire et Jardin botaniques, serre chaude	1897	Impératrice 1, ch. de l'	CJB		2 385	0,89
3314	Crèche Le Gazouillis	1877	Lamartine 2, rue	SDPE		1 537	0,89
3314-1	Crèche Le Gazouillis, dépôt de jeux	1950	Lamartine 2, rue	SDPE		100	0,89
3993	Pavillon Plantamour, Parc Mon Repos	1872	Lausanne 112, rue de	SEVE		759	0,89
3154	Dépôt SEVE, Parc Mon Repos	1990	Lausanne 120a, rue de	SEVE		352	0,89
3107	Conservatoire et Jardin botaniques, atelier vert (anc. loge)	1902	Lausanne 192, rue de	CJB		580	0,89
3615-1	Dépôt SEVE, Parc de Moillebeau	2005	Moillebeau Parc	SEVE		360	0,89
3615-2	Serre, Parc de Moillebeau	1877	Moillebeau Parc	SEVE		364	0,89
3708	Pavillon fleuriste, Molard	2004	Molard, pl. du	SEP		119	0,89
3623	Edicule, WC autosys, Nations	0	Nations 1, pl.	GIM-A	LOM	124	0,89
3624	Edicule atelier artistes, Plainpalais	1979	Plainpalais 11, rond-point	GIM-A		80	0,89
3672	Edicule dépôt SEVE, Parc St-Jean	1896	Saint-Jean, promenade	LOM	SEVE	330	0,89
3407	Atelier SEVE + logement + WC public, Parc de la Grange	1769	Ador 66A, quai Gustave-	SEVE	VVP	1 576	0,90
3408	Atelier serrurerie SEVE + logement, Parc de la Grange	1769	Ador 66B, quai Gustave-		SEVE	994	0,90
3037	WC public, autosys	0	Bertrand, av. Alfred-	SEVE		18	0,90
3652	Edicule commerce + WC public, Eaux-Vives	1931	Eaux-Vives 2bis, pl. des	GIM-A	LOM	409	0,90

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)
 Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

2621

N° bât.	Affectation	Année constr.	Adresse	Service	Autre service	Volume SIA 116	A/N
3039	WC public autosys	2010	Gourgas, parc	LOM		18	0,90
3108	Conservatoire et Jardin botaniques, herbier La Console	1904	Lausanne 192, rue de	CJB		9 576	0,90
3290	Ecole des Plantaporrêts	1905	Plantaporrêts 1Bis, rue des	ECO		16 980	0,90
3453	Théâtre de l'Alhambra	1920	Rôtisserie 10, rue de la	SEC		14 209	0,90
3286	Ecole de Saint-Jean + salle de gymnastique	1914	Saint-Jean 12, rue de	ECO		29 000	0,90
3438-1	Parc aux animaux, volières, Bois-de-la-Bâtie	2008	Bâtie, ch. de la	SEVE		2 500	0,91
3696	WC public, Butini	2015	Butini, rue	LOM		37	0,91
9066	WC public, parc des Franchises	2015	Chatelaine, ave. de	LOM		90	0,91
3227	WC public, Parc des Croquettes	2015	Croquettes, parc des	LOM		50	0,91
3505	Site de François-Dussaud, silos à sel	2010	Dussaud 10, rue François-	VVP		2 394	0,91
3625	Buvette du Théâtre de l'Orangerie, Parc de la Grange	2011	Frontenex 71, rte de	GIM-A		328	0,91
3277	Depot - ex-WC public	2010	Gourgas, parc	SDPE		50	0,91
3126	Conservatoire et Jardin botaniques, bibliothèque + herbier BOT 2, BOT 3	1969	Impératrice 1, ch. de l'	CJB		19 785	0,91
3450	Conservatoire et Jardin botaniques, WC public + local technique	2014	Impératrice 1, ch. de l'	CJB		227	0,91
3171	Espace culturel L'Abri	2014	Madeleine 1, pl.	DSSP		3 750	0,91
3336	Espace habitants + logements "Villa Freudler"	1699	Saint-François 4, pl. de	SOC		2 335	0,91
3454	Théâtre Grand Théâtre	1879	Theatre 11, bd. du	GTG		122 634	0,91
3264	Ecole de Zürich	1862	Zürich 28, rue de	ECO		14 670	0,91
3698	WC public, Parc de Geisendorf	2015	Geisendorf, Parc	LOM		100	0,92
3689	WC public, débarcadère "Star of Geneva"	1910	Mont-Blanc 4, quai	LOM		21	0,92
3662	Édicule abribus + WC public, St-Jean	1952	Saint-Jean, rue de	LOM		73	0,92
3729	WC public souterrain, Soleil-Levant	2015	Soleil-Levant, rue du	LOM		84	0,92
3667	WC public, Prieuré de St-Jean	2005	Sous-Terre 3, rue de	LOM		50	0,92
3111	Musée Ariana, bureaux (loge)	1888	Paix 10, av. de la	ARI		695	0,92
3521	Espace de quartier Sécheron (espace habitants, crèche, bibliothèque, restaurant scolaire, locaux musique, vestiaires SEVE)	2011	Blanc 7, av.	SOC	SDPE+ ECO+ SEJ+ SEVE	14 225	0,93

■ Mauvais ■ Moyen ■ Bon ■ Très bon

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)
Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

N° bât.	Affectation	Année constr.	Adresse	Service	Autre service	Volume SIA 116	A/N
3314-2	Crèche Le Gazouillis (extension)	2014	Lamartine 2, rue	SDPE		2 754	0,93
3746	Stade de Belle-Idée	2015	Petit-Pont, ch. du	SPO		1 484	0,93
3124-1	Musée d'ethnographie MEG - nouveau	2014	Vagt 65, bd. Carl-	MEG		37 340	0,93
3235	Ecole des Croupettes Baulacre + salle de gymnastique + locaux musique	2015	Baulacre 4, rue	ECO		11 703	0,94
3388	Ecole des Crêts-de-Champel primaire + salle de gymnastique + dépôt VVP	1979	Crêts-de-Champel 40-42, ch. des	ECO	WVP	39 540	0,94
3445	Cimetière de Châtelaine, chapelle + salle de réception	1945	Furet 71, ch. François-	SPF		1 551	0,94
3448	Conservatoire et Jardin botaniques, Herbière + Boutique + restaurant + WC public, Bot V	2014	Impératrice 1, ch. de l'	CJB		7 063	0,94
3449	Conservatoire et Jardin botaniques, boutique + salle expo	2014	Impératrice 1, ch. de l'	CJB		450	0,94
3675	WC public + locaux VVP, Molard	2012	Molard, pl. du	LOM		421	0,94
3220	Ecole des Ouches + salle de gymnastique + crèche des Ouches + locaux SEVE	2005	Ouches 19, ch. des	ECO		40 882	0,94
3534	Ecole de Chandieu	2016	Chandieu 8-10, rue	ECO	SDPE+ SPO	54 632	0,95
3674	Edicule commerce + WC public, Longemalle	2014	Longemalle, pl.	LOM		475	0,95
3687	WC public + local TPG, St-Gervais	2013	Saint-Gervais, pl. de	LOM		529	0,95
1094	Logement (villa)	1876	Vermont 21, rue de	SOC		1 158	0,95
3748	Crèche Ella Maillart	2015	Cluse 73	SDPE		4 970	0,96
1686	Ateliers d'artistes gérés par le SEC	2016	Lausanne 27A, rue de	SEC		2 250	0,96
3738	Dépôts des biens culturels	2018	Saint-Georges 41	MHN		5 359	0,99
3737	Dépôt des biens culturels	2018	Stand 22	MAH	ARI+ BGE+ FMAC	71 691	0,99
3554	Pavillon Geisendorf	2019	Lamartine 14A, rue	ECO	SEJ+ SEVE	6 020	1,00

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)
 Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

2623

Patrimoine administratif - Classement alphabétique par affectation

N° bât.	Affectation	Année constr.	Adresse	Service	Autre service	Volume SIA 116	A/N
1069	Atelier d'ethnomusicologie, Musée d'ethnographie MEG	2000	Montbrillant 10, rue de	SEC		1 237	0,79
3408	Atelier serrurerie SEVE + logement, Parc de la Grange	1769	Ador 66B, quai Gustave-		SEVE	994	0,90
3407	Atelier SEVE + logement + WC public, Parc de la Grange	1769	Ador 66A, quai Gustave-	SEVE	WVP	1 576	0,90
1686	Ateliers d'artistes gérés par le SEC	2016	Lausanne 27A, rue de	SEC		2 250	0,96
3513	Ateliers de décors de théâtres	1979	Bois-des-Frères 44, rte. du	SEC		6 715	0,76
3000	Ateliers d'imprimerie (ex), activité pour les jeunes	1901	Saint-Jean 45, rue de	SOC		1 860	0,41
3621	Ateliers du Grand théâtre	1898	Sainte-Clotilde 8, av.	GTG		11 765	0,67
3503	Bains des Pâquis	1932	Mont-Blanc 30, quai	DCSS		10 789	0,80
3105	Bibliothèque d'Art et d'Archéologie + Cabinet d'arts graphiques	1863	Pin 5, promenade du	MAH		11 900	0,80
3104	Bibliothèque de Genève	1873	De-Candolle 3, rue	BGE		35 620	0,64
3305	Bibliothèque des sports + bureaux, Villa le Plonjon	1918	Plonjon 4, ch.	GIM-A	SPO	1 924	0,57
3138	Bibliothèque municipale de la Cité	1991	Trois-Perdrix 5, pl. des	BM		20 292	0,84
3116	Bibliothèque municipale de la Servette	1959	Veyrassat 9, rue. Henry-	BM		2 720	0,63
3117	Bibliothèque municipale de St-Jean	2001	Tilleuls 19, av. des	BM		5 032	0,84
3131	Bibliothèque municipale des Pâquis	1875	Môle 17, rue du	BM		5 530	0,79
1315	Bureaux	1968	Fatio 17, rue Pierre-	DFIN	CMAI	6 400	0,69
1316	Bureaux	1968	Helvétique 29, bd.	DSSP		5 560	0,71
3130	Bureaux Académie de droit international, Villa Moyrier	1846	Lausanne 120 bis, rue de	GIM-A		4 410	0,84
3989	Bureaux Association Maison Joseph Wresinski	1919	Galiffe 5, ch.	DCSS		715	0,62
1673-1	Bureaux Château de l'Impératrice	1918	Impératrice 10, ch. de l'	GIM-A		5 134	0,82
3001	Bureaux DACM-DSSP-DCSS, Hôtel-de-Ville 4	1707	Hotel-de-Ville 4, rue de l'	GIM-A	DACM +DSSP +DCSS	12 060	0,75
3925	Bureaux DACM-DSIC, Stand 25	1963	Stand 25, rue du	GIM-A	DACM-DSIC	22 817	0,76
3002	Bureaux DFEL, Hôtel-de-Ville 5	1752	Hotel-de-Ville 5, rue de l'	GIM-A		13 904	0,80
3003	Bureaux DRH, Cour Saint-Pierre	1703	Saint-Pierre 2, cour de	GIM-A		6 300	0,81
3121	Bureaux DSC, Malagnou 15	1842	Malagnou 15, rte. de	DCS		2 920	0,73
3122	Bureaux DSC, Malagnou 17	1870	Malagnou 17, rte. de	DCS		3 360	0,72
3123	Bureaux DSC, Malagnou 19	1909	Malagnou 19, rte. de	DCS		3 745	0,81
3995	Bureaux Institut H. Dunant + WC + dépôt, Villa Plantamour	1856	Lausanne 114, rue de	GIM-A	SEVE +LOM	5 432	0,70
3130-1	Bureaux loge gauche portail Perle du Lac	1899	Lausanne 128, rue de	GIM-A		264	0,78
3004	Bureaux Service Etat Civil, Mairie des Eaux-Vives + logements	1909	Nant 2, rue du	GIM-A		11 840	0,79
3249	Bureaux SEVE, Lausanne 116	1856	Lausanne 116, rue de	SEVE		1 046	0,81
3996	Bureaux SEVE, Lausanne 118	1750	Lausanne 118, rue de	SEVE		1 467	0,68
3153	Bureaux SEVE, Lausanne 120	1899	Lausanne 120, rue de	SEVE		1 121	0,38
3994	Bureaux SEVE, loge portail Moyrier	1846	Lausanne 122, rue de	SEVE		451	0,68

■ Mauvais ■ Moyen ■ Bon ■ Très bon

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)

Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

N° bât.	Affectation	Année constr.	Adresse	Service	Autre service	Volume SIA 116	A/N
3404	Bureaux SEVE, Villa Florentine, Parc de la Grange	1919	Ador 68, quai Gustave-	GIM-A	SEVE	629	0,67
1645	Bureaux SPF, Villa La Concorde	1899	Concorde 20, av. de la	SPF		3 730	0,84
3130-2	Bureaux, Loge droite, Perle du lac	1899	Lausanne 126, rue de	GIM-A		280	0,74
3625	Buvette du Théâtre de l'Orangerie, Parc de la Grange	2011	Frontenex 71, rte de	GIM-A		328	0,91
3728	Buvette Femmes abstinentes, Parc de la Grange	1829	Ador, quai Gustave-	SEP		495	0,69
3501	Caserne de pompiers	1957	Vieux-Billard 11, rue du	SIS		29 476	0,83
3508	Caserne de pompiers, Asters	1968	Asters 5, rue des	SIS		7 895	0,82
3510	Caserne de pompiers, Frontenex	1988	Frontenex 68, rte. de	SIS		15 330	0,72
3516	Centre culturel L'Usine	1916	Volontaires 4, pl. des	SEC		23 000	0,57
3466	Centre culturel Maison des Arts du Grütli	1873	Général-Dufour 16, rue du	SEC		40 840	0,75
3712	Centre d'appui pour élèves déficients visuels	1985	Vignes 1, ch. des	ECO		1 230	0,88
3005	Centre de formation de la police municipale, Musée de Plainpalais, blanchisserie	1920	Pont-d'Arve 33-35, bd.	GIM-A	SPM	7 450	0,67
3924	Centre de formation et de compétences CECOFOR	1982	Etraz 128, rte. de l'	SIS		10 380	0,59
3535	Centre de loisirs des Asters	1960	Bois-des-Frères 73-75, rte du	SEJ		600	0,59
3139	Centre d'icographie genevoise + Café de la Pointe	1988	Tour 2, passage de la	BGE		5 156	0,74
3334	Centre d'insertion association "L'orangerie"	1919	Orangerie 26, rue	DCSS		832	0,55
3435	Centre funéraire de Saint-George, WC public	1986	Cimetière, av. du	SPF	LOM	291	0,74
3430	Centre funéraire de Saint-Georges, ateliers	1986	Cimetière 1, av. du	LOM	SEVE	17 556	0,76
3426	Centre funéraire de Saint-Georges, bureaux + boutique fleurs	1883	Cimetière 1, av. du	GIM-A	SPF	2 616	0,70
3432	Centre funéraire de Saint-Georges, chapelle + boutique fleurs	1883	Saint-Georges 94-96, rte. de	SPF		2 616	0,81
3427	Centre funéraire de Saint-Georges, Chapelle de l'Ange	1899	Cimetière 1, av. du	SPF		6 080	0,78
3428	Centre funéraire de Saint-Georges, crématoire	1974	Bâtie 13, ch. de la	SPF		37 825	0,46
3434	Centre funéraire de Saint-Georges, dépôt + WC	1986	Saint-Georges 94-96, rte. de	SPF	LOM	225	0,86
3433	Centre funéraire de Saint-Georges, porche d'entrée	1883	Saint-Georges 94-96, rte. de	SPF		409	0,84
3416	Centre funéraire de Saint-Georges, station essence	1986	Cimetière 1, av. du	SPF		436	0,81
3261	Centre médico-pédagogique de Champel	1961	Bout-du-Monde 4, rte du	ECO		870	0,69
3361-3	Centre sportif Bout-du-Monde, caisses	1970	Vessy 14, rte. de	SPO		348	0,76
3361-2	Centre sportif Bout-du-Monde, dépôt du stade	1970	Vessy 14, rte. de	SPO		483	0,77
3361-4	Centre sportif Bout-du-Monde, logement des gardiens	1949	Vessy 14, rte. de	SPO		1 622	0,52
3361	Centre sportif Bout-du-Monde, tribunes + buvette + stade	1970	Vessy 16, rte. de	SPO		5 328	0,79

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)
 Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

2625

N° bât.	Affectation	Année constr.	Adresse	Service	Autre service	Volume SIA 116	A/N
3361-1	Centre sportif Bout-du-Monde, vestiaires	1949	Vessy 14, rte. de	SPO		995	0,66
3384	Centre sportif de la Queue-d'Arve, halle sports + vélodrome	1989	Dussaud 12, rue François-	SPO		210 825	0,79
3376	Centre sportif de Varembe, piscine intérieure	1989	Motta 46, av. Giuseppe-	SPO		37 482	0,51
3363	Centre sportif de Varembe, stade + vestiaires du Stade de Varembe	1984	Vermont 33A, rue de	SPO		3 930	0,70
3022	Centre sportif de Varembe, vestiaires + tennis de table + dépôt VVP	1964	Vermont 33-33A, rue de	SPO		4 990	0,63
3363-1	Centre sportif de Varembe, vestiaires + tribune	1987	Vermont 33, rue de	SPO		2 661	0,80
3383	Centre sportif de Vessy, vestiaires et buvette	1979	Vessy 31, rte. de	SPO		10 593	0,62
3307	Centre sportif des Vernets, patinoire II + bureaux	1966	Wilsdorf 4, rue Hans-	SPO		68 710	0,73
3302	Centre sportif des Vernets, patinoire I	1957	Wilsdorf 6, rue Hans-	SPO		120 639	0,76
3303	Centre sportif des Vernets, piscine extérieure	1966	Wilsdorf, rue Hans-	SPO		4 964	0,75
3398	Centre sportif des Vernets, piscine intérieure	1966	Wilsdorf 4, rue Hans-	SPO		44 350	0,73
3371	Centre sportif du Bois-des-Frères, salle de gymnastique	2006	Ecu 35, ch. de l'	SPO		19 975	0,87
3369	Centre sportif du Bois-des-Frères, salle omnisports	1987	Ecu 22, ch. de l'	SPO		45 500	0,71
3380	Centre sportif du Bois-des-Frères, Stade des Libellules	1976	Ecu 24, ch. de l'	SPO		2 091	0,72
3304	Centre sportif du Bout-de-Monde, pavillon des sports	1970	Vessy 12, rte. de	SPO		82 128	0,73
3421	Cimetière de Châtelaine, boutiques à fleurs	1945	Furet 71, ch. François-	GIM-A	SPF	570	0,53
3445	Cimetière de Châtelaine, chapelle + salle de réception	1945	Furet 71, ch. François-	SPF		1 551	0,94
3420	Cimetière de Châtelaine, dépôt	1945	Martin, rue Camille-	SEVE		180	0,51
3431	Cimetière des Rois, chapelle + chambre mortuaire	1953	Rois 10, rue des	SPF		4 202	0,86
3431-1	Cimetière des Rois, dépôt + vestiaire	0	Rois 10, rue des	SEVE		138	0,84
3423	Cimetière du Petit-Saconnex, bureaux + WC	1878	Duboule 16, ch. Moise-	SPF		391	0,71
3422	Cimetière du Petit-Saconnex, logement gardien	1915	Briquet 5, ch.	GIM-A	SPF	616	0,75
3424	Cimetière du Petit-Saconnex, vestiaire garage	1980	Briquet 7, ch.	SPF		452	0,80
3317	Colonie de vacances de Genolier	1989	Longirod - Genolier	ECO		800	0,68
3312	Colonie de vacances des Plattets	1910	ch. de la Colonie, Bassins, VD	ECO		800	0,53
3107	Conservatoire et Jardin botaniques, atelier vert (anc. loge)	1902	Lausanne 192, rue de	CJB		580	0,89
3126	Conservatoire et Jardin botaniques, bibliothèque + hercier BOT 2, BOT 3	1969	Impératrice 1, ch. de l'	CJB		19 785	0,91
3449	Conservatoire et Jardin botaniques, boutique + salle expo	2014	Impératrice 1, ch. de l'	CJB		450	0,94

■ Mauvais ■ Moyen ■ Bon ■ Très bon

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)
Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

N° bât.	Affectation	Année constr.	Adresse	Service	Autre service	Volume SIA 116	A/N
3133	Conservatoire et Jardin botaniques, bureaux "Ferme Duval"	1860	Impératrice 1, ch. de l'	CJB		1 654	0,73
3115	Conservatoire et Jardin botaniques, bureaux "Villa le Chêne"	1855	Impératrice 1, ch. de l'	CJB		3 100	0,83
3181	Conservatoire et Jardin botaniques, bureaux + cafétéria + vestiaires, BOT 4	1983	Impératrice 1, ch. de l'	CJB		13 090	0,77
3152	Conservatoire et Jardin botaniques, dépendance Duval	1860	Impératrice 1, rue de l'	CJB		480	0,36
3149	Conservatoire et Jardin botaniques, étable des biches	1937	Impératrice 1, ch. de l'	CJB		297	0,65
3448	Conservatoire et Jardin botaniques, Herbarier + Boutique + restaurant + WC public, Bot V	2014	Impératrice 1, ch. de l'	CJB		7 063	0,94
3108	Conservatoire et Jardin botaniques, herbarier La Console	1904	Lausanne 192, rue de	CJB		9 576	0,90
3447	Conservatoire et Jardin botaniques, pavillon au bord du lac	0	Lausanne 192, rue de	CJB		25	0,75
3151	Conservatoire et Jardin botaniques, rempotoir	1983	Lausanne 192, rue de	CJB		250	0,75
3119	Conservatoire et Jardin botaniques, serre chaude	1897	Impératrice 1, ch. de l'	CJB		2 385	0,89
3135	Conservatoire et Jardin botaniques, serre tempérée	1980	Impératrice 1, ch. de l'	CJB		6 585	0,57
3125	Conservatoire et Jardin botaniques, serres expérimentales	1966	Impératrice 1, ch. de l'	CJB		370	0,32
3132	Conservatoire et Jardin botaniques, serres expositions + WC public	1984	Impératrice 1, ch. de l'	CJB		9 680	0,88
3450	Conservatoire et Jardin botaniques, WC public + local technique	2014	Impératrice 1, ch. de l'	CJB		227	0,91
1095	Crèche + logement	1868	Frontenex 54, 54A, 54B rte. de	SDPE	GIM	9 304	en travaux
3367	Crèche de Bertrand	1799	Bertrand 20, av. Alfred-	SDPE		11 850	0,82
3355	Crèche de Châteaubriand	2005	Châteaubriand 2, pl.	SDPE		8 876	0,88
3344	Crèche de la Madeleine	1942	Madeleine 16, rue de la	SDPE		8 200	0,67
3338	Crèche de Louis-Aubert	1910	Aubert 2, av. Louis-	SDPE		2 220	0,84
3323	Crèche de plein air, Bois-de-la-Bâtie	1992	Bâtie 2, ch. de la	SDPE		906	en travaux
3401	Crèche de Pré-Picot	1810	Pré-Picot 7, ch. du	SDPE		3 500	0,78
3339-1	Crèche de St-Jean L'Île aux Trésors	2007	Saint-Jean 39, rue de	SDPE		3 643	0,87
3322	Crèche des Asters	1972	Soubeyran 6, rue	SDPE		3 527	0,53
3262	Crèche du Bout-du-Monde	1931	Bout-du-Monde 4 bis, rte. du	SDPE		1 330	0,76
3748	Crèche Elta Maillart	2015	Cluse 73	SDPE		4 970	0,96
1201	Crèche familiale La Pastourelle + SIS + dépôt VVP Furet	1960	Furet 11, ch. François-	GIM-A	SIS+ VVP+ SDPE	4 230	0,67
3339	Crèche Germaine Duparc	1903	Saint-Jean 39, rue de	SDPE		1 552	0,86
3314	Crèche Le Gazouillis	1877	Lamartine 2, rue	SDPE		1 537	0,89
3314-2	Crèche Le Gazouillis (extension)	2014	Lamartine 2, rue	SDPE		2 754	0,93
3314-1	Crèche Le Gazouillis, dépôt de jeux	1950	Lamartine 2, rue	SDPE		100	0,89
3277	Dépôt - ex-WC public	2010	Gourgas, parc	SDPE		50	0,91
3512	Dépôt + atelier SEVE, Certoux	1970	Certoux 162, rte. de	SEVE		8 690	0,68
3990	Dépôt + logement, annexe restaurant Parc des Eaux-Vives	1760	Ador 78, quai Gustave-	GIM-A	SEVE	2 477	0,59

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)
 Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

2627

N° bât.	Affectation	Année constr.	Adresse	Service	Autre service	Volume SIA 116	A/N
3742	Dépôt + vestiaire SEVE, Parc Bertrand	1952	Bertrand, av. Alfred-	SEVE		1 350	0,49
3441	Dépôt + vestiaire SEVE, Roseraie Parc de la Grange	1858	Ador, quai Gustave-	SEVE		91	0,86
3409	Dépôt couvert SEVE, Parc de la Grange	1769	Ador, quai Gustave-	SEVE		229	0,81
3737	Dépôt des biens culturels	2018	Stand 22	MAH	ARI+ BGE+ FMAC	71 691	0,99
3024	Dépôt Sellières	1990	Sellieres 75 ch. des	LOM	VVP	1 295	0,71
3403	Dépôt SEVE (ancienne gare), Parc des Eaux-Vives	1898	Ador, quai Gustave-		SEVE	680	0,66
3405	Dépôt SEVE (ferme centrale), Parc de la Grange	1769	Ador, quai Gustave-	SEVE		2 410	0,39
3402	Dépôt SEVE (raccard ancien), Parc des Eaux-Vives	1897	Ador, quai Gustave-	SEVE		165	0,69
3619	Dépôt SEVE + WC public, Parc Moillebeau	1812	Moillebeau 1, rue de	SEVE	LOM	657	0,73
3650	Dépôt SEVE, Bastions	1874	Bastions, promenade des	SEVE		25	0,53
3716	Dépôt SEVE, Bertrand	1935	Bertrand, Parc Alfred-	SEVE		258	0,67
3519	Dépôt SEVE, Chemin des Vignes	1959	Vignes 2, ch. des	SEVE		737	0,80
3615-1	Dépôt SEVE, Parc de Moillebeau	2005	Moillebeau Parc	SEVE		360	0,89
3992	Dépôt SEVE, Parc des Croquettes	1929	Fort-Barreau 2, rue / Croquettes, parc des	SEVE		658	0,68
3154	Dépôt SEVE, Parc Mon Repos	1990	Lausanne 120a, rue de	SEVE		352	0,89
3027	Dépôt SEVE, St-Antoine	1858	Saint-Antoine, promenade de	SEVE		240	0,81
3610	Dépôt SIS, Colladon	1970	Colladon, ch.	SIS		460	0,61
3613	Dépôt SIS, Peschier	1940	Peschier, av.	SIS		383	0,70
3010-1	Dépôt VVP Sturm (semi-enterré)	1930	Sturm, rue Charles-	VVP		665	0,53
3010	Dépôt VVP, Allières	1961	Allières 14, av. des	VVP		461	0,69
3664	Dépôt VVP, Bastions	1934	Bastions, promenade des	VVP		546	0,59
3722	Dépôt VVP, Bertrand	1786	Bertrand, av. Alfred-	VVP		280	0,56
3023	Dépôt VVP, Cardinal	1950	Jeunes 2, rte. des	VVP		1 224	0,37
3030	Dépôt VVP, Chantepoulet	1900	Chantepoulet, square de	VVP	SEP	499	0,89
3026	Dépôt VVP, Helvétique	1960	Helvétique, bd.	VVP		956	0,71
3028	Dépôt VVP, Malatrex	1984	Malatrex 1, rue de	VVP		723	0,70
3155	Dépôt VVP, rue du Valais	1910	Valais, rue du	VVP		78	0,74
3379	Dépôt VVP, Vollandes	1971	Vollandes, rue des	VVP		672	0,74
3977-1	Dépôts CJB, chemin Palud	1960	Palud 10, ch.	CJB		2 063	0,77
3738	Dépôts des biens culturels	2018	Saint-Georges 41	MHN		5 359	0,99
3410	Dépôts SEVE (hangar à char), Parc de la Grange	1770	Ador, quai Gustave-	SEVE		720	0,74
3295	Ecole Beaulieu	1952	Grand-Pré 22, rue du	ECO		4 300	0,79
3226	Ecole Carl-Vogt	1909	Vogt 69, bd. Cart-	ECO		8 733	0,88
3439	Ecole Carl-Vogt, salle de gymnastique	1902	Vieux-Grenadier 15, rue des	ECO		7 538	0,83
3321	Ecole Charles Giron	1978	Giron 20, rue Charles-	ECO		5 336	0,62
3386	Ecole Cité Jonction + salle de gymnastique	1968	Sainte-Clotilde 24, av. de	ECO		26 534	0,81
3297	Ecole de Budé + salle de gymnastique	1990	Duboule 4-6, ch. Moise-	ECO		25 000	0,89
3297-1	Ecole de Budé, La Ferme	1800	Duboule 4-6, ch. Moise-	ECO		4 708	0,87
3297-2	Ecole de Budé, Pavillon	1990	Duboule 4-6, ch. Moise-	ECO		4 500	0,89
3265	Ecole de Cayla	1992	Lescaze 10-12, ch. William-	ECO		35 856	0,87

■ Mauvais ■ Moyen ■ Bon ■ Très bon

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)
Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

N° bât.	Affectation	Année constr.	Adresse	Service	Autre service	Volume SIA 116	A/N
3265-1	Ecole de Cayla, salle de gymnastique	1992	Lescaze 10-12, ch. William-	ECO		2 620	0,70
3534	Ecole de Chandieu	2016	Chandieu 8-10, rue	ECO	SDPE +SPO SDPE+ SPO	54 632	0,95
3268	Ecole de Châteaubriand	1993	Chateaubriand 1, pl. de	ECO		6 960	0,80
3390	Ecole de Contamines + salle de gymnastique + piscine	1973	Chauvet 22, rue Michel-	ECO	SPO	35 040	0,73
3289	Ecole de la Roseraie	1906	Peupliers 15-17, rue des	ECO		35 280	0,81
3289-1	Ecole de la Roseraie, salle de gymnastique	1990	Peuplier 15-17	ECO		8 720	0,85
3279	Ecole de l'Europe + salle de gymnastique + crèche Planète des enfants	1996	Aire 42, av. d'	ECO		44 550	0,86
3283	Ecole de Montchoisy	1951	Montchoisy 47, rue de	ECO		7 979	0,76
3394	Ecole de Pâquis-Centre + Maison de Quartier "La Traverse"	1977	Berne 50, rue de	ECO	SEJ	53 648	en travaux
3296	Ecole de Roches	1958	De-Roches 21, ch.	ECO		11 420	0,80
3296-1	Ecole de Roches, salle de gymnastique	1958	De-Roches 21, ch.	ECO		4 070	0,71
3286	Ecole de Saint-Jean + salle de gymnastique	1914	Saint-Jean 12, rue de	ECO		29 000	0,90
3287	Ecole de Sécheron	1911	France 15, av. de	ECO		21 040	0,81
3287-1	Ecole de Sécheron, salle de gymnastique	1911	France 15, av. de	ECO		2 060	0,80
3264	Ecole de Zürich	1862	Zürich 28, rue de	ECO		14 670	0,91
3387	Ecole des Allières I + salle de gymnastique	1970	Allières 14, av. des	ECO		21 100	0,76
3387-1	Ecole des Allières II + dépôt VVP	1986	Allières 10, av. des	ECO		17 630	0,77
3033	Ecole des Allobroges	1996	Allobroges 4-6, rue des	ECO		19 110	0,89
3033-1	Ecole des Allobroges, salle de gymnastique	1996	Allobroges 4-6, rue des	ECO		7 110	0,89
3532	Ecole des Allobroges, square pavillon	1992	Allobroges 33A, rue des	ECO		2 565	0,64
3200	Ecole des Charmilles	1965	Aire 1, av. d'	ECO		24 200	0,72
3200-1	Ecole des Charmilles, salle de gymnastique	1965	Aire 1, av. d'	ECO		2 562	0,76
3276	Ecole des Crêts + salle de gymnastique + dépôt VVP	1900	Colladon 1, ch.	ECO		13 800	0,83
3388-1	Ecole des Crêts-de-Champel enfantine	1989	Crêts-de-Champel 40-42, ch. des	ECO		11 005	0,71
3388	Ecole des Crêts-de-Champel primaire + salle de gymnastique + dépôt VVP	1979	Crêts-de-Champel 40-42, ch. des	ECO	VVP	39 540	0,94
3235	Ecole des Croupettes Baulacre + salle de gymnastique + locaux musique	2015	Baulacre 4, rue	ECO		11 703	0,94
3269	Ecole des Croupettes enfantine (pavillon provisoire)	1993	Baulacre 6, rue	ECO		8 430	0,73
3206	Ecole des Croupettes primaire + salle de gymnastique	1901	Baulacre 8, rue	ECO		26 675	0,79
3278-1	Ecole des Eaux-Vives, bâtiment 3	1915	Eaux-Vives 82, rue des	ECO		13 036	0,78
3278	Ecole des Eaux-Vives+salle de gymnastique, bâtiment 1 et 2	1915	Eaux-Vives 86, rue des	ECO		19 555	0,76
3395	Ecole des Franchises + salle de gymnastique	1982	Franchises 54-56, rte. des	ECO		32 560	0,89

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)
Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

2629

N° bât.	Affectation	Année constr.	Adresse	Service	Autre service	Volume SIA 116	A/N
3395-1	Ecole des Franchises annexe, parascolaire	1950	Franchises 54-56, rte. des	ECO		3 820	0,78
3213	Ecole des Genêts + salle de gymnastique	1998	Sous-Bois 1-3, ch. de	ECO		28 845	0,87
3213-1	Ecole des Genêts, parascolaire	1899	Sous-Bois 1-3, ch. de	ECO		2 000	0,88
3396	Ecole des Grottes + salle de gymnastique	1987	Empeyta 5-7, av. Eugène-	ECO		43 700	0,79
3220	Ecole des Ouches + salle de gymnastique + crèche des Ouches + locaux SEVE	2005	Ouches 19, ch. des	ECO		40 882	0,94
3290	Ecole des Plantaporrêts	1905	Plantaporrêts 1Bis, rue des	ECO		16 980	0,90
3275	Ecole des Plantaporrêts, salle de gymnastique + bureaux + parascolaire	1989	Plantaporrêts 2-4, rue des	ECO		4 245	0,82
3391	Ecole des Vollandes + salle de gymnastique	1976	Nant 35, rue du	ECO		23 800	0,78
3238	Ecole du Devin-du-Village	1958	Vicaire-Savoyard 1, rue du	ECO		13 155	0,80
3210	Ecole du Mail I	1918	Village-Suisse 5, rue du	ECO		36 260	0,81
3210-2	Ecole du Mail I, salles de gymnastique	1917	Vieux-Billard 21, rue du	ECO		2 188	0,77
3210-1	Ecole du Mail II	1995	Village-Suisse 5, rue du	ECO		23 800	0,84
3393	Ecole du Seujet + salle de gymnastique	1977	Seujet 8, quai du	ECO		43 200	0,82
3288	Ecole du XXXI-Décembre	1869	XXXI-Décembre 63, rue du	ECO		12 010	0,82
3288-1	Ecole du XXXI-Décembre, salle de gymnastique	1897	XXXI-Décembre 63, rue du	ECO		2 250	0,81
3280	Ecole EPF Saint-Gervais	1865	Bautte 10, rue	ECO		23 068	0,86
3280-1	Ecole EPF Saint-Gervais, salle de gymnastique	1885	Bautte 10, rue	ECO		4 968	0,87
3281	Ecole Ferdinand-Hodler	1876	Dalcroze 4, bd. Emile-Jaques-	ECO		31 680	0,81
3281-1	Ecole Ferdinand-Hodler, salle de gymnastique	1876	Dalcroze 4, bd. Emile-Jaques	ECO		909	0,82
3237	Ecole Geisendorf	1952	Lyon 56, rue de	ECO		44 015	0,78
3237-1	Ecole Geisendorf, salle de gymnastique	1971	Lyon 56, rue de	ECO		5 865	0,80
3291	Ecole Hugo-de-Senger I	1905	Rodo 3-5, rue / Dizerens 26, rue	ECO		28 419	0,84
3252	Ecole Hugo-de-Senger II	1975	Rodo 3-5, rue / Dizerens 26, rue	ECO		21 700	0,77
3291-1	Ecole Hugo-de-Senger II, salles de gymnastique	1980	Rodo 3, rue	ECO		9 000	0,79
3267	Ecole Jardins du Rhône	1993	Chauderon 26, ch. Michée-	ECO		6 503	0,82
3414	Ecole Le-Corbusier + salle de gymnastique + abris de biens culturels + dépôt VVP	1991	Malagnou 70, rte. de	ECO		73 170	0,78
3392	Ecole Liotard + salle de gymnastique + piscine	1975	Liotard 66, rue	ECO		40 446	0,56
3292-1	Ecole Micheli-du-Crest I	1886	Micheli-du-Crest 17, rue	ECO		18 190	0,81
3292	Ecole Micheli-du-Crest II + salle de gymnastique	1993	Micheli-du-Crest 17, rue	ECO		18 190	0,79
3284	Ecole Necker + salle de gymnastique	1892	Necker 4, rue	ECO		11 587	0,84
3282	Ecole Peschier	2000	Dumas 28, av.	ECO		31 751	0,82
3214	Ecole Peschier, chalet	1930	Peschier 34, av.	ECO		2 627	0,77
3282-1	Ecole Peschier, salle de gymnastique	2000	Dumas 28, av.	ECO		6 747	0,86
3034	Ecole Pré-Picot	1993	Pré-Picot 1, ch. du	ECO		55 070	0,84

■ Mauvais ■ Moyen ■ Bon ■ Très bon

125

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)

Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

N° bât.	Affectation	Année constr.	Adresse	Service	Autre service	Volume SIA 116	A/N
3034-1	Ecole Pré-Picot, salle de gymnastique	1993	Pré-Picot 1, ch. du	ECO		7 518	0,85
3285	Ecole Saint-Antoine	1858	Saint-Antoine 8, promenade de	ECO		7 520	0,82
3233	Ecole spécialisée Villard-Beaulieu	1899	Edmond-Vaucher 50, av.	ECO		3 500	0,88
3293	Ecole Trembley I	1955	Pestalozzi 4-6, rue	ECO		25 616	0,81
3300	Ecole Trembley II	1950	Pestalozzi 4-6, rue	ECO		11 800	0,86
3300-1	Ecole Trembley, salle de gymnastique + WC publics	1967	Pestalozzi 4-6, rue	ECO	LOM	6 490	0,86
3389	Ecole Vieusseux	1971	Cité-Vieusseux 14	ECO		7 829	0,84
3682	Edicule aribus + WC public, Augustins	1931	Augustins, pl. des	SEP	LOM	239	0,86
3662	Edicule aribus + WC public, St-Jean	1952	Saint-Jean, rue de	LOM		73	0,92
3686	Edicule aribus, Nations	1947	Nations, pl.	GIM-A		264	0,79
3624	Edicule atelier artistes, Plainpalais	1979	Plainpalais 11, rond-point	GIM-A		80	0,89
3656	Edicule bureaux TPG + aribus + WC public, Rive	1935	Rive 1, rond-point de	GIM-A	LOM	930	0,85
3652	Edicule commerce + WC public, Eaux-Vives	1931	Eaux-Vives 2bis, pl. des	GIM-A	LOM	409	0,90
3660	Edicule commerce + WC public, Gare routière	1958	Bonivard 5, rue François	GIM-A		1 226	0,63
3674	Edicule commerce + WC public, Longemalle	2014	Longemalle, pl.	LOM		475	0,95
3374	Edicule commerce + WC, Parc des Eaux-Vives	1938	Ador 82, quai Gustave-	LOM		444	0,78
3651	Edicule commerce, Chantepoulet	1915	Mont-Blanc 7bis, rue du	GIM-A		805	0,61
1856	Edicule commerce, Île Rousseau	1912	Rousseau 1, Île J.-J.-	GIM-A		421	0,88
3657	Edicule commerce, Sécheron	1929	Lausanne 105, rue de	GIM-A		186	0,82
3655	Edicule commerce, Tranchées	1935	Tranchées 35, bd. des	GIM-A		190	0,81
3672	Edicule dépôt SEVE, Parc St-Jean	1896	Saint-Jean, promenade	LOM	SEVE	330	0,89
3520	Edicule Mouettes genevoises	1934	Mont-Blanc 8, quai du	GIM-A		55	0,84
3653	Edicule TPG et WC, Plainpalais	1979	Plainpalais 11, rond-point	GIM-A		114	0,88
3659	Edicule WC public, Claparède	1945	Claparède 2, pl. Edouard-	GIM-A	LOM	262	0,68
3685	Edicule, bureaux SPM, Gustave-Ador	1936	Ador 1, quai Gustave-	GIM-A	SPM	200	0,65
3406	Edicule, Loge de Frontenex, Parc de la Grange	1899	Frontenex 71, rte. de	SEVE		396	0,63
3623	Edicule, WC autosys, Nations	0	Nations 1, pl.	GIM-A	LOM	124	0,89
3171	Espace culturel L'Abri	2014	Madeleine 1, pl.	DSSP		3 750	0,91
3350	Espace culturel Villa Dutoit	1699	Trolliet 5, ch. Gilbert-	GIM-A		4 900	0,72
3128	Espace culturel Villa Lombard (Calandrini) - ex MEG	1888	Calandrini 7, ch.	SDPE		4 055	0,80
3271	Espace de quartier Le 99 (espace habitants, crèche, restaurant scolaire)	2007	Lyon 99, rue de	SOC	ECO-SDPE	12 000	0,88
3521	Espace de quartier Sécheron (espace habitants, crèche, ludothèque, restaurant scolaire, locaux musique, vestiaires SEVE)	2011	Blanc 7, av.	SOC	SDPE+ECO+SEJ+SEVE	14 225	0,93
3336	Espace habitants + logements "Villa Freudler"	1699	Saint-François 4, pl. de	SOC		2 335	0,91
1096	Espace habitants Clos Voltaire	1730	Lyon 49, rue de	SOC		4 431	0,81

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)
 Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

2631

N° bât.	Affectation	Année constr.	Adresse	Service	Autre service	Volume SIA 116	A/N
3136	Espace WWF Panda-club, Bois de la Bâtie	0	Bâtie, ch. de la	SEVE		381	0,59
3223	Ferme "Menuit-Pellet"	1776	Golay 40, ave Henri-	SEJ		3 281	en travaux
1088-1	Garage SEVE, Colombettes	1960	Colombettes 27, ch. des	SEVE		124	0,57
3991	Garage SEVE, Lausanne 132	1950	Lausanne 132, rue de	SEVE		335	0,75
1428-1	Hangar	0	Source-St.-Jean 3, ch. de la	GIM-A	AGCM	3 190	0,75
1428-2	Hangar	0	Source-St.-Jean 3, ch. de la	GIM-A	AGCM	1 914	0,76
1428-3	Hangar	0	Source-St.-Jean 3, ch. de la	GIM-A	AGCM	2 679	0,76
1428	Hangar + dépôt VVP Sources	0	Source-St.-Jean 3, ch. de la	GIM-A		231	0,65
3337	Jardin d'enfants Atelier des Petits à La Toupie	1919	Grand-Pré 17, rue du	SDPE		1 070	0,80
3342	Jardin d'enfants La Souris Verte	1900	Schaub 38, rue	SDPE		773	0,77
1656	Jardin d'enfants Petite Maison de Frontenex	1880	Clairière 7, ch. de la	SDPE		1 104	0,81
3684	Kiosque à musique + dépôt-vestiaires SEVE, Jardin Anglais	1896	Lac, promenade du	SEP	SEVE	1 108	0,79
1094	Logement (villa)	1876	Vermont 21, rue de	SOC		1 158	0,95
1673	Logements, dépendance du château	1918	Impératrice 12, ch. de l'	GIM-A		3 443	0,74
3713	Maison de Quartier Château Bruyant	1837	Buis 14, rue des	SEJ		2 944	0,87
3349	Maison de Quartier de Champel	1930	Peschier 32, av.	SEJ		1 965	0,64
3330	Maison de Quartier de la Jonction "La Pépinière"	1900	Gourgas 19, rue	SEJ		1 000	0,68
1271	Maison de Quartier de Plainpalais	1862	Tour 1, rue de la	SEJ		4 702	0,70
3333	Maison de quartier de Plainpalais - centre aéré	1960	Veyrier 71, rte. de	SEJ		339	0,72
3346	Maison de quartier de Saint-Jean	1997	Furet 8, ch. du	SEJ		5 100	0,85
3331	Maison de Quartier des Eaux-Vives	1946	Clairière 3, ch. de la	SEJ		3 120	0,69
3011	Maison de quartier Le Chalet, Villa Saint Exupéry	1904	Bout-du-Monde 6, rte. du	GIM-A	SEJ	2 500	0,65
3318	Maison de vacances - La Nouvelle Roseraie	1700	Saint-Légier	SOC		5 100	0,81
3016	Maison des gardiens, Bois-de-la-Bâtie	1869	Bâtie 10, ch. de la	ECO	SDPE	565	en travaux
3150	Musée Ariana	1884	Paix 10, av. de la	ARI		31 675	0,82
3150-1	Musée Ariana, abri des biens culturels	1984	Paix 10, av. de la	ARI		5 443	0,63
3111	Musée Ariana, bureaux (logel)	1888	Paix 10, av. de la	ARI		695	0,92
3112	Musée d'Art et d'Histoire	1910	Galland 2, rue Charles-	MAH		100 144	0,63
3140	Musée d'Art et d'Histoire, ateliers + bureaux Casemates	1902	Dalcroze 11, bd. Emile-Jaques-	MAH		15 000	0,80
3124	Musée d'ethnographie MEG - ancien	1912	Vogt 67, bd. Carl-	MEG		19 030	0,88
3124-1	Musée d'ethnographie MEG - nouveau	2014	Vogt 65, bd. Carl-	MEG		37 340	0,93
3120	Musée d'histoire des sciences, Villa Bartholoni	1830	Lausanne 128, rue de	MHN-MHS		6 800	0,81
3517	Musée du SIS + dépôt	1929	Stand 1, rue du	SIS		6 308	0,61
3118	Musée Maison Tavel	1303	Puits-St.-Pierre 6, rue du	MAH		12 434	0,79
3118-1	Musée Maison Tavel, dépendance	1984	Puits-St.-Pierre 6, rue du	MAH		530	0,86
3137	Musée MAMCO + BAT + FMAC	1939	Gourgas 7, rue	SEC		45 592	0,76

■ Mauvais ■ Moyen ■ Bon ■ Très bon

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)
Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

N° bât.	Affectation	Année constr.	Adresse	Service	Autre service	Volume SIA 116	A/N
3100	Musée Muséum d'Histoire Naturelle MHN + dépôt VVP	1966	Malagnou 1, rte. de	MHN-MHS		69 450	0,75
3113	Musée Rath	1826	Neuve 1, pl.	MAH		12 300	0,82
3103	Musée Voltaire	1735	Délices 25, rue des	BGE		4 480	0,77
3008	Palais Eynard	1821	Croix-Rouge 4, rue de la	GIM-A	ACE	11 870	0,67
3008-1	Palais Eynard, dépôt	1821	Saint-Léger 17, rue	GIM-A	ACE	963	0,57
3438	Parc aux animaux, Bois-de-la-Bâtie	1983	Bâtie, ch. de la	SEVE		2 302	0,66
3438-1	Parc aux animaux, volières, Bois-de-la-Bâtie	2008	Bâtie, ch. de la	SEVE		2 500	0,91
1707	Parking Ancien manège	1826	Piachaud 4, rue René-Louis	SEJ	ECO+SDPE	12 215	en travaux
3708	Pavillon fleuriste, Molard	2004	Molard, pl. du	SEP		119	0,89
3554	Pavillon Geisendorf	2019	Lamartine 14A, rue	ECO	SEJ+SEVE	6 020	1,00
3993	Pavillon Plantamour, Parc Mon Repos	1872	Lausanne 112, rue de	SEVE		759	0,89
3615	Pavillon, Parc de Moillebeau	1800	Moillebeau Parc	SEVE		68	0,88
3705	Rempotoir, Beaulieu	1950	Baulacre 3, rue	SEVE		2 114	0,59
1854	Restaurant "La Potinière"	1896	Lac 2, promenade du	GIM-A		1 674	0,85
1855	Restaurant "Old Cottage" + dépôt SEVE	1879	Fabri 7, rue Adhemar-	GIM-A	SEVE	391	0,71
1852	Restaurant Café de la Tour	1918	Bâtie 32, ch. de la	GIM-A		1 393	0,84
1850	Restaurant de la Perle du Lac	1830	Lausanne 126, rue de	GIM-A		4 153	0,62
1869	Restaurant du Parc des Bastions	1921	Bastions 1, promenade des	GIM-A		2 347	0,75
3368	Restaurant du Tennis club des Eaux-Vives	1946	Frontenex 83, rte. de	GIM-A	SPO	1 377	0,76
3378	Restaurant du Tennis club Drizia-Miremont	1963	Vessy 6, rte. de	GIM-A	SPO	1 554	0,70
1870	Restaurant Le Lacustre	1971	Général-Guisan 5, quai du	GIM-A		3 125	0,85
3471	Salle communale de Plainpalais + Théâtre Pitoëff	1907	Carouge 50-52, rue de	GIM-A	SEC	30 816	0,83
3474	Salle communale des Asters	1968	Servette 100, rue de la	GIM-A		18 282	0,78
3473	Salle communale des Eaux-Vives	1907	Eaux-Vives 82-84, rue des	GIM-A		10 060	0,79
3451	Salle communale du Faubourg + bureaux + cuisine SDPE	1919	Terreaux-du-Temple 6-8, rue des	GIM-A	SOC+SDPE	18 840	0,65
3472	Salle communale Le Palladium + bureaux + logements	1929	Stand 3+3bis, rue du	GIM-A		14 278	0,72
3464	Salle de concerts AMR	1864	Alpes 10, rue des	SEC		4 530	0,78
3464-1	Salle de concerts AMR, extension	2005	Alpes 10, rue des	SEC		1 273	0,88
3456	Salle de concerts Victoria Hall	1894	Général-Dufour 14, rue du	SEC		31 100	0,67
3512-1	Serre Les Bornaches, Certoux	1980	Certoux 162, rte. de	SEVE		5 264	0,76
3615-2	Serre, Parc de Moillebeau	1877	Moillebeau Parc	SEVE		364	0,89
3512-2	Serres anciennes, Certoux	1980	Certoux 162, rte. de	SEVE		3 134	0,86
3727	Serres de Beaulieu	1946	Baulacre 3, rue	SEVE		3 819	0,50
3977	Serres de Pregny	1860	Palud 10, ch.	CJB		7 978	0,44
3509	Site de François-Dussaud, atelier + hangars	1965	Dussaud 10, rue François-	LOM		87 287	0,65
3506	Site de François-Dussaud, bureaux	1964	Dussaud 10, rue François-	LOM	WP+AGCM	6 014	0,69
3506-1	Site de François-Dussaud, bureaux (Chalet)	0	Dussaud 10, rue François-	VVP		1 531	0,52
3511	Site de François-Dussaud, garage + bureaux + cafétéria	1964	Dussaud 10, rue François-	LOM	WP+AGCM+DSIC	25 091	0,53

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)
 Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

2633

N° bât.	Affectation	Année constr.	Adresse	Service	Autre service	Volume SIA 116	A/N
3505	Site de François-Dussaud, silos à sel	2010	Dussaud 10, rue François-	VVP		2 394	0,91
3515	Site de François-Dussaud, station essence	1964	Dussaud 10, rue François-	LOM		735	0,79
3746	Stade de Belle-Idée	2015	Petit-Pont, ch. du	SPO		1 484	0,93
3483	Stade de Frontenex, dépôt	1921	Frontenex, plateau de	SPO		130	0,42
3362	Stade de Frontenex, tribunes, vestiaires + logement	1921	Frontenex 8, plateau de	SPO		6 216	0,41
3480	Stade de Frontenex, vestiaires	1920	Frontenex, plateau de	SPO		412	0,61
3364-1	Stade de Richemont, parking souterrain	1980	Frontenex 70, rte. de	SPO		7 093	0,65
3364	Stade de Richemont, vestiaires + buvette	1982	Frontenex 70, rte. de	SPO		2 890	0,67
3372	Stade du Bois-de-la-Bâtie, vestiaires + bureau	1952	Bâtie 4, ch. de la	SPO		1 400	0,66
3144	Station limnigraphique Parc Mon Repos	1899	Lausanne, rue de	MHN-MHS		39	0,86
3382	Terrain de football + vestiaires, Stade Campagne Picot	1977	Grange-Canal, ch. de	SPO		256	0,70
3468	Théâtre Am-Stram-Gram	1989	Frontenex 56, rte. de	SEC		15 900	0,69
3462	Théâtre Casino Théâtre + dépendance	1898	Carouge 42, rue de	SEC		11 608	0,69
3457	Théâtre Comédie de Genève	1912	Philosophes 6, bd.	SEC		18 975	0,60
3453	Théâtre de l'Alhambra	1920	Rôtisserie 10, rue de la	SEC		14 209	0,90
3437	Théâtre de l'Orangerie + locaux SEVE, Parc de la Grange	1856	Frontenex 71, rte. de	SEVE		2 936	0,84
3315	Theatre de St.-Gervais	1963	Temple 5, rue du	SEC		13 841	0,67
3461	Théâtre des Marionnettes	1906	Rodo 3, rue	ECO		8 647	0,83
3454	Théâtre Grand Théâtre	1879	Theatre 11, bd. du	GTG		122 634	0,91
3183	Tour de Champel	1877	Tour de Champel, ch. de la	DPBA		400	0,55
3418	Vestiaires + cafétéria SEVE, Parc de la Grange	1769	Ador 66A, quai Gustave-	SEVE		951	0,89
3363-2	Vestiaires + terrain de football, Parc de Trembley	1945	Motta 46, ave.	SPO		44	0,86
3377	Vestiaires + tribunes Tennis club Eaux-Vives	0	Frontenex, rte. de	SPO		1 842	0,73
3378-1	Vestiaires + tribunesziaz-M Tennis club Driiremout	1963	Vessy 6, rte. de	SPO		4 178	0,70
3724	Vestiaires et ateliers SEVE + WC public, ferme Beaulieu	1880	Baulacre 3, rue	SEVE	LOM	4 881	0,59
3997	Villa la Grange, Parc de la Grange	1773	Ador 66, quai Gustave-	ACE		7 885	0,53
3720	WC public + dépôt jardinage, Bois-de-la-Bâtie	1940	Bâtie 30, ch. de la	LOM	SEVE	388	0,85
3701	WC public + dépôt VVP, Baby-Plage	1976	Ador, quai Gustave-	LOM		389	0,87
3721	WC public + dépôt, Bois-de-la-Bâtie	1984	Bâtie, ch. de la	LOM		198	0,83
3687	WC public + local TPG, St-Gervais	2013	Saint-Gervais, pl. de	LOM		529	0,95
3675	WC public + locaux VVP, Molard	2012	Molard, pl. du	LOM		421	0,94
3039	WC public autosys	2010	Gourgas, parc	LOM		18	0,90
3690	WC public souterrain, Jardin Anglais	1958	Ador, quai Gustave- / quai Marchand	LOM		138	0,69
3729	WC public souterrain, Soleil-Levant	2015	Soleil-Levant, rue du	LOM		84	0,92
3037	WC public, autosys	0	Bertrand, av. Alfred-	SEVE		18	0,90

■ Mauvais ■ Moyen ■ Bon ■ Très bon

129

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 (soir)
Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

N° bât.	Affectation	Année constr.	Adresse	Service	Autre service	Volume SIA 116	A/N
3323-1	WC public, Bois-de-la-Bâtie	1984	Bâtie 2, ch. de la	LOM		182	0,62
3693	WC public, Bourg-du-Four	1937	Bourg-de-Four, pl. du	LOM		195	0,88
3696	WC public, Butini	2015	Butini, rue	LOM		37	0,91
3689	WC public, débarcadère "Star of Geneva"	1910	Mont-Blanc 4, quai	LOM		21	0,92
9106	WC public, Edouard Rod	0	Rod, rue Edouard-	LOM		85	0,81
3719	WC public, Epinettes	2005	Epinettes, rue des	LOM		51	0,85
3698	WC public, Parc de Geisendorf	2015	Geisendorf, Parc	LOM		100	0,92
3227	WC public, Parc des Croupettes	2015	Croupettes, parc des	LOM		50	0,91
9066	WC public, parc des Franchises	2015	Chatelaine, ave. de	LOM		90	0,91
3677	WC public, place de la Navigation	2005	Navigation, pl. de la	LOM		128	0,80
3718	WC public, Plaine de Plainpalais	2004	Mail, av. du	LOM		47	0,84
3667	WC public, Prieuré de St-Jean	2005	Sous-Terre 3, rue de	LOM		50	0,92
3676	WC public, Rotondedu Mont-Blanc	1956	Mont-Blanc, rue	LOM		134	0,87

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission des travaux et des constructions est accepté à l'unanimité (63 oui).

8. Proposition du Conseil administratif du 14 septembre 2022 en vue de l'ouverture d'un crédit brut de 7 913 000 francs destiné à une subvention d'investissement pour la contribution ordinaire et complémentaire 2023 au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU), dont à déduire un montant de 4 000 000 de francs correspondant à l'attribution forfaitaire présumée liée aux nouveaux logements, soit un montant net de 3 913 000 francs (PR-1536).

Introduction

Le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) a pour but de soutenir financièrement les communes en vue de la construction d'infrastructures publiques rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements. Ce fonds permet d'accompagner le développement urbain de Genève lié à son essor économique et démographique.

La contribution ordinaire et complémentaire annuelle de la Ville de Genève est fixée à 7 913 000 francs et se finance par le biais d'un crédit d'engagement faisant l'objet d'une délibération adoptée de manière concomitante au budget annuel.

Rappelons que la contribution ordinaire se monte à 7 millions de francs et que la contribution complémentaire, introduite dès 2022, est de 913 000 francs.

Historique des précédentes contributions

Pour mémoire, la première contribution, pour 2017, a été votée le 5 avril 2017 par le Conseil municipal (proposition PR-1182 du 20 avril 2016) et la seconde le 14 novembre 2017 (proposition PR-1261 du 4 octobre 2017). La troisième contribution a été déposée au Conseil municipal le 27 juin 2018 (proposition PR-1307) puis votée le 25 juin 2019. La quatrième contribution a été votée sur le siège le 10 septembre 2019 (proposition PR-1368). La cinquième contribution a été déposée le 22 juillet 2020 (proposition PR-1416) et votée le 30 novembre 2021. La sixième contribution a été déposée le 6 octobre 2021 (proposition PR-1483) et votée le 26 avril 2022.

La présente proposition concerne la septième contribution de la Ville de Genève, ceci pour l'année 2023.

Exposé des motifs

Rappelons que le plan directeur cantonal a fixé des objectifs ambitieux en matière de construction de logements. La mise en œuvre de ce plan nécessite des efforts financiers importants de la part des communes accueillant ces nouveaux logements, pour créer les infrastructures et les aménagements.

L'objectif de ce FIDU est de mutualiser entre les communes environ la moitié des coûts afférents à la création de ces infrastructures financées au niveau communal. La dotation annuelle au fonds financée par les communes a ainsi été définie à 23 millions de francs. A ce montant, il convient d'ajouter 2 millions de francs par année apportés par le Canton. Depuis le 1^{er} janvier 2022, l'ensemble des communes versent une contribution complémentaire de 3 millions de francs par an et le Canton verse aussi un complément de 500 000 francs par an.

Les communes sont ainsi appelées à verser annuellement un montant qui est déterminé proportionnellement à la valeur de production d'un centime additionnel, avec toutefois une limitation de la contribution par commune à 7 913 000 francs. Cette contribution a la forme d'une subvention d'investissement et doit faire l'objet chaque année d'un vote d'un crédit d'engagement ad hoc, puis elle est amortie en 30 annuités.

Le fonds procède, d'une part, à des attributions forfaitaires, se basant sur le nombre de nouveaux logements créés dans chaque commune l'année précédente et, d'autre part, à des allocations par projet. L'attribution forfaitaire est de 7000 francs par logement créé.

En 2017, un montant de 2 289 000 francs a été attribué à la Ville de Genève et pour 2018 cette somme était de 4 144 000 francs. Pour 2019, l'attribution globale s'est montée à 6 034 000 francs et, pour 2020, elle était de 4 648 000 francs. Pour 2021, cette attribution s'est montée à 3 157 000 francs.

Cette attribution forfaitaire est versée sous la forme d'un préfinancement de tiers sans destination. Ce préfinancement peut être utilisé pour le financement de crédits d'investissement ultérieurs, ou réduire le montant de la contribution annuelle au fonds.

Les allocations par projets sont attribuées par le FIDU sur la base de demandes spécifiques. Les projets éligibles sont les nouveaux espaces publics (non finançables par le Fonds intercommunal d'équipement (FIE) pour l'accueil de nouveaux logements ainsi que les nouvelles écoles primaires publiques. Ces allocations viennent se comptabiliser comme recettes d'investissements des crédits de réalisation de telles infrastructures.

Estimation des coûts et délai

La contribution ordinaire de la Ville de Genève a été limitée à 7 millions de francs et la contribution complémentaire à 913 000 francs, soit un total de 7 913 000 francs.

La municipalité devra verser ce montant au FIDU début 2023, mais au plus tard le 30 juin.

Références légales

Le FIDU est défini dans la loi cantonale sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (11784) du 18 mars 2016; elle est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017. Cette base légale était jointe à la proposition PR-1182 du 20 avril 2016.

Le 21 décembre 2016, cette loi a été complétée par un règlement (350.02) qui définit et précise les attributions et les modalités de fonctionnement des organes et de l'administration du FIDU. Ce document était joint à la proposition PR-1261 du 4 octobre 2017.

S'agissant de la contribution complémentaire, cette dernière est précisée dans la loi cantonale modifiant la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (12893) du 30 avril 2021, avec une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022. Ce document était joint à la proposition PR-1483 du 6 octobre 2021.

Recettes

La Ville de Genève doit recevoir en 2023 un montant forfaitaire octroyé pour les nouveaux logements créés sur notre territoire durant l'année 2022. Le conseil du fonds devra statuer sur le montant forfaitaire total. Il s'agira d'une recette d'investissement.

Se basant sur les dernières expériences en la matière et les connaissances actuelles, la recette prévisible est estimée à 4 millions de francs.

Transition écologique et cohésion sociale

D'une manière générale, ce projet contribue à l'effort de construction de logements et des infrastructures y relatives.

Référence au 17^e plan financier d'investissement (PFI) 2022-2033 (page 66)

Cet objet est prévu, en qualité de projet actif sous le N° PFI 120.017.14 «contribution FIDU 2023», pour un montant de 7 913 000 francs, avec une date de dépôt annoncée en 2022.

Budget de fonctionnement

Hormis les charges financières, ce projet n'entraînera aucune variation du budget de fonctionnement.

Charge financière annuelle

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,25% et les amortissements au moyen de 30 annuités, se montera à 157 200 francs.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire et bénéficiaire du crédit est la Direction du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM).

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement et planification des dépenses d'investissement [A/B] – Impact sur le budget de fonctionnement [C] (en francs)

Objet: subvention d'investissement pour la contribution 2023 au FIDU

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

	Montant	%
Contribution ordinaire 2023	7 000 000	
Contribution complémentaire 2023	913 000	
Coût total du projet TTC	7 913 000	100%

B. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2023	7 913 000	4 000 000	3 913 000
Totaux	7 913 000	4 000 000	3 913 000

C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (nouvelles charges et nouveaux revenus)

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: DACM

CHARGES

		Postes en ETP
30 - Charges de personnel		
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation		
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements du PA)	157 200	
36/37 - Subventions et dédommagements accordés		
Total des nouvelles charges induites	157 200	

REVENUS

40/42 - Revenus fiscaux et taxes	
43 - Revenus divers	
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage ...)	
46 - Subventions et dédommagements reçus	
Total des nouveaux revenus induits	0
Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	-157 200

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission des finances est accepté à l'unanimité (63 oui).

Proposition: modification du règlement fixant les conditions de location des logements à caractère social de la Ville (résiliation de baux)

9. Proposition du Conseil administratif du 21 septembre 2022 en vue de la modification du règlement fixant les conditions de location des logements à caractère social de la Ville de Genève (LC 21 531) abrogeant les dispositions visant l'exclusion des résiliations pour les locataires qui bénéficient d'un bail signé avant 2009 (article 16, alinéa 3) ou depuis plus de vingt ans (article 15, alinéa 1) (PR-1537).

Introduction

Lors de sa séance du 7 octobre 2020, le Conseil municipal a décidé d'adopter le projet de délibération PRD-282 modifiant le Règlement fixant les conditions de location des logements à caractère social de la Ville de Genève (LC 21 531). Les modifications apportées visaient à:

- exclure les résiliations pour les personnes de plus de 64-65 ans pour des motifs tirés de la sous-occupation ou de revenus/fortune excessifs;
- exclure les résiliations reposant sur une disposition du Règlement qui n'existait pas dans le Règlement auquel était assujetti-e le-la locataire entré-e dans le logement avant 2009;
- abroger l'article 17 du Règlement (disposition transitoire) et se référer à l'attestation du revenu déterminant unifié (RDU) pour arrêter la situation financière du-de la locataire;
- définir la notion de la sous-occupation manifeste, considérée comme effective lorsque le logement compte 2,5 pièces de plus que le nombre d'occupant-e-s;
- exclure de la résiliation (pour des motifs de sous-occupation et/ou de revenus/fortune excessifs) les locataires disposant d'un bail depuis vingt ans;
- exclure de la résiliation du bail dans les deux ans suivant un décès ou une séparation dans le groupe familial.

Le caractère exécutoire de cette délibération a été suspendu dans un premier temps par le Service des affaires communales (Safco) le 26 novembre 2020. Le Safco soulevait les possibles inégalités de traitement que semblaient générer, à l'égard de certaines catégories de locataires, les modifications du Règlement portant sur l'exclusion des résiliations pour les locataires qui bénéficiaient d'un bail avant 2009 ou depuis plus de vingt ans. Ces clauses ont nécessité un examen approfondi de leurs conformités avec le droit supérieur.

Exposé des motifs

Le Safco a finalement pris position sur les modifications apportées au Règlement LC 21 531 le 5 avril 2022, par un courrier adressé au Conseil administratif.

Proposition: modification du règlement fixant les conditions de location des logements à caractère social de la Ville (résiliation de baux)

Il invite fermement le Conseil municipal à modifier les dispositions par lesquelles la Ville de Genève s'interdit:

- de résilier les baux des locataires qui en ont disposé depuis vingt ans (article 15, alinéa 1);
- de résilier, en vertu de l'application du Règlement, les baux ayant été conclus, avant 2009, sous l'empire d'un autre règlement (article 16, alinéa 3).

Il classe toutefois cette délibération comme exécutoire dès le 6 avril 2022, sans invalider les dispositions litigieuses.

Toutes les dispositions s'appliquant depuis le 6 avril 2022, les conséquences sur la politique sociale du logement, menée par la Ville de Genève, sont majeures.

Conséquences de la mise en œuvre du projet de délibération PRD-282 dans son intégralité

Pour les locataires en dessous des âges de la retraite assurance-vieillesse et survivants (AVS), l'application des deux dispositions susmentionnées crée une catégorie immunisée des impacts du règlement concernant le revenu, la fortune et la sous-occupation.

Les logements occupés par ces locataires sortent «de facto» du parc disponible pour l'application de la politique sociale du logement.

En mai 2022, cela représente:

- baux de plus de vingt ans: 25% des logements sociaux, soit 1161 unités;
- baux anciens règlements et moins de vingt ans: 16% des logements sociaux, soit 750 unités.

Ce qui pourrait réduire de 41% le parc de logements sociaux disponibles.

Les tribunaux s'étaient pourtant clairement positionnés pour un assujettissement systématique des baux sociaux au Règlement, y compris pour les baux signés avant 2009 (Arrêt de principe de la Cour de justice de mai 2019, recours d'un locataire contestant son assujettissement porté devant le Tribunal fédéral déclaré irrecevable en décembre 2019).

Le Safco confirme, dans son courrier du 5 avril 2022, que l'application de l'article 16 alinéa 3 du Règlement prive rétroactivement de tous leurs effets les formules officielles valablement notifiées aux locataires, entrés dans le logement avant 2009, pour leur imposer le Règlement, créant de ce fait une insécurité juridique, source de litiges.

Proposition: modification du règlement fixant les conditions de location des logements à caractère social de la Ville (résiliation de baux)

Une politique publique en danger

En intégrant les locataires de plus de 64-65 ans, 46% du parc de logements sociaux est dorénavant figé et n'est plus disponible pour l'attribution de logements. Fin mai, 3766 demandeurs et demandeuses sont pourtant en attente d'une attribution!

Bien entendu, une grande partie de ces locataires répondent aujourd'hui aux critères d'attribution d'un logement social, mais ne se verront plus dans l'obligation de trouver un autre appartement, sur le marché libre ou par le biais d'un échange, si leur situation venait à changer radicalement (revenus, fortune, taux d'occupation).

Il est à noter que le taux de rotation des logements sociaux de la Gérance immobilière municipale (GIM) s'établit à 6,4%, ce qui permettait, jusqu'à ce jour, de répondre annuellement à environ 300 dossiers de demandeurs et demandeuses.

Il est donc indéniable que la mise en application de ces deux dispositions litigieuses affaiblira notre politique en faveur d'une frange de la population n'ayant pas accès au marché libre du logement, le principe d'égalité de traitement, pourtant consubstantiel à l'action publique, n'étant plus respecté.

Sur le plan de la communication institutionnelle, une seule situation de fortune excessive, dont le bail n'aura pas été résilié, peut suffire à créer un sentiment d'injustice, au niveau de la population genevoise et des collaborateurs et collaboratrices de la GIM, en charge de la mise en œuvre de cette politique publique.

Notons aussi que la position actuelle de la Ville de Genève à l'égard des superficiaires bénéficiant des droits de superficie accordés pour la réalisation de logements sociaux ne sera plus tenable. En effet, elle vise aujourd'hui à exiger la signature de conventions de logements d'utilité publique (LUP), garantissant le respect du taux d'occupation et du taux d'effort sur toute la durée du droit.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

Proposition: modification du règlement fixant les conditions de location des logements à caractère social de la Ville (résiliation de baux)

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Le Règlement fixant les conditions de location des logements à caractère social de la Ville de Genève (LC 21 531) est modifié comme suit:

Art. 15 Résiliation du bail

¹ Dans les limites prévues par le Code des obligations, le bail d'un logement à caractère social peut être résilié par la Ville de Genève, de manière anticipée ou pour l'échéance contractuelle:

- a) si le locataire, après avoir été mis en demeure de le faire, ne fournit pas les renseignements visés par l'article 14 du présent Règlement;
- b) en cas de sous-occupation manifeste du logement. Il y a sous-occupation manifeste lorsque le logement compte 2,5 pièces de plus que le nombre d'occupants;
- c) si les revenus du locataire ne justifient plus l'attribution d'un logement à caractère social ou si le montant de la fortune est manifestement excessif;
- d) si le locataire ne remplit plus les conditions d'octroi du logement au sens de l'article 4;
- e) si le locataire sous-loue indûment le logement.

Hormis dans les cas visés aux lettres a), e), un-e locataire ayant atteint l'âge ordinaire de la retraite ne peut se voir expulsé-e de son logement. Le bail ne peut pas non plus être résilié dans les deux ans qui suivent le décès de l'un-e des occupant-e-s du logement, uni-e-s par le mariage ou en partenariat enregistré au titulaire du bail. Il en va de même dans les deux ans qui suivent le départ de l'un-e des occupant-e-s du logement, uni-e-s par le mariage ou en partenariat enregistré au titulaire du bail.

Demeurent réservés les autres cas de résiliation du bail prévus par le Code des obligations.

Art. 16 Entrée en vigueur et abrogation

Alinéa 1 (*Inchangé.*)

Alinéa 2 (*Inchangé.*)

Alinéa 3 (*Abrogé.*)

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission du logement est accepté à l'unanimité (64 oui).

10. Projet de délibération du 6 septembre 2022 de M^{mes} et MM. Amar Madani, Danièle Magnin, Yasmine Menétrey, Daniel Dany Pastore, Daniel Sormanni et Christian Steiner: «Sécurité et bien-être des enfants: urgence prioritaire absolue de la Ville de Genève» (PRD-306)¹.*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

Considérant:

- la situation lamentable subie de fait par les enfants, familles et riverains de l'école des Pâquis depuis des lustres;
- le déficit total de sécurité et de salubrité en un lieu sanctuarisé, fréquenté en permanence par des enfants le jour, mais qui, une fois la nuit tombée, se retrouve systématiquement souillé;
- l'absence de sens des priorités de la part d'une conseillère administrative envers les habitants des Pâquis, qui soutient ouvertement la déprédation du quartier par les urgentistes du climat, tout en feignant d'ignorer l'urgence sécuritaire qui pèse sur tous les riverains du secteur, en particulier sur nos enfants;
- le déni de démocratie de la part de la majorité du Conseil administratif, suite au renvoi en urgence de la motion M-1709, «Ecole des Pâquis: il y a urgence», votée par le Conseil municipal lors de sa séance du 28 juin dernier, et qui a été bafouée dans les faits;
- que les responsables politiques ne devraient pas rester les bras croisés en voyant une école primaire se transformer en no man's land livré aux toxicomanes et aux dealers et à l'insalubrité qu'ils génèrent;

¹ *Mémorial* 180^e année: Annoncé, N° 12, p. 1310.

Projet de délibération: fermeture du préau de l'école de Pâquis-Centre

- qu'il n'est pas nécessaire de boucler le préau de l'école des Pâquis avec des fils barbelés en or à 4 millions de francs, mais plutôt avec de simples grillages, pour en barrer une fois pour toutes l'accès aux indésirables,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéas 1 et 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire d'un montant de 400 000 francs destiné à procéder immédiatement à la fermeture du préau de l'école des Pâquis.

Art. 2. – Les charges prévues à l'article premier seront couvertes par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux revenus dans le budget de fonctionnement 2022 de la Ville de Genève.

Art. 3. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'un emprunt à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 400 000 francs.

—***—

Mis aux voix, le renvoi direct du projet de délibération à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est refusé par 40 non contre 22 oui (1 abstention).

La présidente. J'ouvre la préconsultation et je donne la parole aux auteurs du projet de délibération PRD-306. Ils ont cinq minutes pour le présenter.

Préconsultation

M. Amar Madani (MCG). Je reviens à la charge sur la problématique de l'école de Pâquis-Centre. Notre motion M-1709, déposée le 27 juin dernier et qui demandait la fermeture du préau de cette école, a été plébiscitée par le

Projet de délibération: fermeture du préau de l'école de Pâquis-Centre

Conseil municipal. M^{me} la magistrate en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité l'a, elle aussi, plébiscitée avec un plaidoyer qui lui a valu une ovation. Malheureusement, à la rentrée, nous avons été surpris par le fait que la décision qui avait été prise au niveau du Conseil municipal pour l'école de Pâquis-Centre ne serait pas respectée, force est de le constater, raison pour laquelle nous avons déposé le projet de délibération PRD-306.

Nous demandons un crédit conséquent, pour qu'on puisse procéder à la fermeture – une vraie fermeture! – de l'école de Pâquis-Centre. J'ai appris ce soir par la voix de M^{me} la magistrate Perler que le projet initié par son département était en bonne voie. A ce stade, il semble que ce projet ne soit pas convaincant, raison pour laquelle nous revenons à la charge.

Mesdames et Messieurs, nous vous invitons à entrer en matière sur le projet de délibération PRD-306 pour donner de bonnes conditions scolaires à nos enfants, pour qu'ils puissent continuer leur scolarité dans de très bonnes conditions, loin du deal, loin de tout ce vacarme qui empoisonne la vie non seulement des élèves, non seulement des parents, non seulement des habitants, mais aussi des commerçants et des touristes – bref, de toutes les citoyennes et tous les citoyens genevois. Je ne vais pas m'attarder. Je vous invite encore une fois à réfléchir et à donner une suite favorable à notre demande. Je vous remercie.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je pense qu'il est quand même bon de rappeler un certain nombre de choses. Comme M. Madani vient de le dire, avant l'été, il y avait une volonté de ce Conseil municipal d'agir et de fermer le préau de l'école de Pâquis-Centre de manière intelligente, correcte et efficace. Le Conseil municipal a accepté ce principe. La magistrate en charge de ce dossier y était pour le moins favorable, c'est le moins qu'on puisse dire.

Résultat: à la rentrée, qu'est-ce qu'on nous dit? Un: «Ce n'est pas fait.» Deux: «Ah non, c'est trop compliqué, on ne peut pas le faire comme ça, il faut qu'on dépose une demande de crédit très importante, on n'a pas les moyens de réaliser ça.» Mais en même temps, on va rénover le préau, mettre de nouveaux jeux, etc. Je n'ai même plus en tête le chiffre de ce que cela coûtera, tellement il était énorme. C'est des millions de francs! Typique de la Ville de Genève... Pour jeter l'argent par la fenêtre, on est champions du monde toutes catégories! Mais pour faire ce qu'il faut quand il le faut, là, il n'y a plus personne! Je suis désolé!

Evidemment, il y a eu ensuite de la protestation. Il y a eu des protestations politiques, mais surtout des protestations des citoyens: de ceux qui ont lancé la pétition P-262, de ceux qui sont inquiets pour leurs enfants, de ceux qui

Projet de délibération: fermeture du préau de l'école de Pâquis-Centre

sont inquiets pour la sécurité de leurs enfants à l'école de Pâquis-Centre. Et là, rétropédalage du Conseil administratif! Madame la conseillère administrative Perler, vous nous avez dit: «Eh bien, on va faire une fermeture provisoire du préau.» Et ce soir, vous avez complété en indiquant ce qui sera fait. C'est vrai, il n'y avait pas d'argent et vous ne pouviez pas réaliser ça... mais subitement, vous avez trouvé de l'argent! Je ne sais pas comment vous avez fait! Vous avez gratté, entre fin août et début septembre, et puis hop! Vous avez trouvé un peu d'argent pour faire quelque chose, alors qu'avant vous vous plaigniez de ne pas avoir d'argent pour ça.

Nous, à ce moment-là, on avait déjà déposé le projet de délibération PRD-306 pour vous dire: «Vous n'avez pas l'argent pour faire cette fermeture? On va vous donner 400 000 francs pour la réaliser!» Il semble, en effet, qu'il faut entre 300 000 et 400 000 francs pour faire une fermeture correcte, sérieuse, quelque chose de définitif – et pas du bricolage à un 1,80 m de hauteur, comme vous l'avez annoncé ce soir! D'ailleurs, dans vos précédentes interventions, Madame Perler, il était même question d'une hauteur de 1,60 m, je crois. Il faut faire cette fermeture, mais il faut la faire correctement! On vous offre la possibilité d'avoir le crédit sans souci, puisque c'est la volonté du Conseil municipal – et la nôtre, au Mouvement citoyens genevois – de fermer ce préau, et cela, de manière définitive. On ne va pas faire un bricolage – que vous nous proposez – et puis recommencer après, ni en arriver à un crédit de 10 ou 11 millions de francs pour rénover les jeux... J'en passe, et des meilleures! Je crois que tout cela n'est pas sérieux.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous invite à accepter maintenant le projet de délibération PRD-306, puisque vous n'avez pas voulu le renvoyer en commission. Alors, votez-le sur le siège! C'était d'ailleurs notre volonté, quand nous l'avons déposé: un vote sur le siège. Comme ça, le Conseil administratif a l'argent, il peut fermer ce préau, il le fait correctement et de manière définitive – au lieu de faire un bricolage à 1,80 m de haut, qui ne sera probablement pas suffisant... et puis demain on recommence avec un nouveau crédit! On lance la rénovation des jeux avec un crédit de 11 millions de francs – le chiffre me revient – comme annoncé dans la presse! Non! Tout ça n'est pas sérieux! C'est du bricolage! Je pense que le Conseil administratif n'est pas sérieux, s'il ne va pas de l'avant de manière correcte dans ce dossier.

C'est la raison pour laquelle je vous invite, Mesdames et Messieurs, à accepter ce projet de délibération sur le siège et à donner les moyens au Conseil administratif de faire la fermeture du préau de l'école de Pâquis-Centre que vous avez demandée – que nous avons demandée, mais vous nous avez suivis. Je pense qu'il faut rassurer les parents en leur montrant qu'on fait les travaux, mais qu'on les fait correctement et qu'on va de l'avant rapidement. Il faut que ces travaux commencent pendant les vacances scolaires, comme annoncé, et

se terminent le plus rapidement possible, afin de sécuriser nos petites têtes blondes. Merci!

Mise aux voix, l'entrée en matière sur le projet de délibération est refusée par 36 non contre 25 oui.

La présidente. Le projet de délibération PRD-306 est donc refusé.

11. Motions d'ordonnancement.

La présidente. Mesdames et Messieurs, nous passons aux motions d'ordonnancement demandant l'urgence sur différents objets ou leur renvoi sans débat en commission. Nous en avons huit à traiter: trois concernent un nouvel objet et les cinq autres portent sur des points figurant déjà à l'ordre du jour.

La première motion d'ordonnancement, émanant du Conseil administratif, demande le traitement en urgence des rapports PR-1509 A/B sur la rénovation et la réorganisation des infrastructures de restauration scolaire et l'équipement en mobilier et matériel de six écoles. Ce point figure à l'ordre du jour. Je donne la parole pendant une minute à une personne parmi les auteurs de la motion d'ordonnancement pour défendre l'urgence.

M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative. Comme vous le savez, Mesdames et Messieurs, on a en Ville de Genève une très forte fréquentation du parascolaire, et notamment des restaurants scolaires. Cela s'explique, d'une part, comme vous ne l'ignorez sans doute pas, par la croissance démographique et, d'autre part, par une évolution sociétale qui fait que les personnes travaillent de plus en plus à temps plein, en particulier les femmes. On a donc environ 6% d'augmentation de la fréquentation du parascolaire par année. Cette année, cette augmentation est même supérieure, pour l'heure.

Vous voyez le défi que ça représente pour les communes et pour la Ville de Genève, car il faut trouver des lieux adéquats! Jusqu'à maintenant, on trouvait des lieux et ça se construisait un peu de cette manière-là, au fil des opportunités.

Nous proposons maintenant une planification en plusieurs étapes, la proposition PR-1509 correspondant à la première étape. L'idée est de pouvoir

réaliser des travaux urgents d'ici à la rentrée 2023. Il s'agit de six écoles primaires: l'école Hugo-de-Senger, l'école des Allières, l'école De-Budé, l'école Le-Corbusier, l'école Micheli-du-Crest et l'école Peschier. C'est dans ces six établissements qu'on doit entreprendre les travaux prévus d'ici à la rentrée 2023, d'où la demande de traitement en urgence de cet objet.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur les rapports PR-1509 A/B est acceptée par 66 oui contre 5 non.

La présidente. Ce point sera traité demain à la séance de 20 h 30.

La deuxième motion d'ordonnancement, émanant du Parti libéral-radical, demande le traitement en urgence de la motion M-1728, qui figure à l'ordre du jour et demande une réouverture rapide de la piscine de Varembe. Je donne la parole pendant une minute à une personne parmi les auteurs de la motion d'ordonnancement pour défendre l'urgence.

M^{me} Patricia Richard (PLR). Le lundi 18 juillet 2022 à 11 h, la piscine de Varembe a été évacuée pour des raisons de sécurité. Les tiges qui tiennent le faux plafond s'étant oxydées, les dangers qu'elles tombent sur les nageurs étaient réels et considérés à leur juste mesure par la Ville de Genève.

Nous sommes aujourd'hui le 4 octobre 2022, soit deux mois après. La piscine n'a toujours pas été rouverte et les gens attendent des informations – qu'ils n'ont pas. Ils viennent tous les jours demander au restaurant ou dans les commerces alentour des informations qu'ils n'ont pas. Il n'y a plus que la piscine des Vernets qui est ouverte, mais elle est actuellement déjà complètement surutilisée par les clubs, les associations et les nageurs.

Nous souhaiterions donc avoir des éclaircissements de la part du Conseil administratif – et spécialement du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité. Nous aimerions savoir où on en est! Est-ce qu'on va nous soumettre une proposition? Quand viendra-t-elle? Nous aimerions que les Genevoises et les Genevois, qui sont extrêmement nombreux à nous interroger à ce sujet, puissent avoir une réponse. Merci.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1728 est acceptée à l'unanimité (72 oui).

La présidente. Ce point sera traité demain à la séance de 20 h 30.

La troisième motion d'ordonnancement, émanant des Verts, demande le traitement en urgence du projet de délibération PRD-307, qui figure à l'ordre du jour et demande une campagne de communication sur les impacts négatifs de la Coupe du monde de football 2022 au Qatar. Je donne la parole pendant une minute à une personne parmi les auteurs de la motion d'ordonnancement pour défendre l'urgence.

M. Valentin Dujoux (Ve). Le groupe des Vertes et des Verts propose le traitement en urgence du projet de délibération PRD-307, qui est en plein dans l'actualité, étant donné qu'on est à quarante-huit jours du coup d'envoi de la Coupe du monde de football. Il ne s'agira pas ici de faire un débat sur le Mondial au Qatar, mais bien de poser des questions et d'avoir un échange sur la présence de la fan zone qui se tiendra sur la plaine de Plainpalais du 20 novembre au 18 décembre 2022. La demande exprimée dans le projet de délibération PRD-307 est simple: c'est d'ouvrir un crédit budgétaire de 20 000 francs pour accompagner la tenue de cet événement d'une campagne de sensibilisation et rappeler les réalités de ce Mondial, notamment toutes les problématiques environnementales, énergétiques et de droits humains qu'il soulève.

Ce projet de délibération a été coécrit avec le Parti socialiste et cosigné par Ensemble à gauche. Je pense cependant qu'il est important de rappeler que ce n'est pas un texte de la gauche. Il faut aller plus loin, tant les enjeux humanistes se cachent derrière. Les Verts demanderont donc le vote de cet objet sur le siège, parce qu'il y va de la crédibilité des valeurs et des engagements que la Ville défend. (*Applaudissements.*)

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le projet de délibération PRD-307 est acceptée par 49 oui contre 19 non.

La présidente. Ce point sera traité demain à la séance de 20 h 30.

La quatrième motion d'ordonnancement, émanant du Mouvement citoyens genevois, demande l'adjonction à l'ordre du jour et le renvoi sans débat en commission du projet de délibération PRD-308 de M^{mes} et MM. Amar Madani, Daniel Sormanni, Yasmine Menétrey, Danièle Magnin, Daniel Dany Pastore et Christian Steiner, intitulé «Pour une meilleure représentativité démocratique des jurys en charge de la sélection des dossiers lors de l'attribution des autorisations temporaires d'empiètements sur le domaine public de la Ville de Genève». Je donne la parole pendant une minute à une personne parmi les auteurs de la motion d'ordonnancement pour défendre l'urgence.

M. Amar Madani (MCG). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, cette urgence concerne les pavillons de glaciers situés sur les quais de Genève, notamment au quai Wilson et au quai Gustave-Ador, ainsi que les polémiques, les controverses et même, parfois, les suspicions qui suivent – à tort ou à raison – l'attribution de leur exploitation. C'est pourquoi, pour parer à toute éventualité d'opacité et dans un esprit de transparence, nous vous proposons ce soir, à travers le projet de délibération PRD-308, d'associer aux jurys de sélection, outre les fonctionnaires municipaux et la représentation de la Société des cafetiers, restaurateurs et hôteliers de Genève, des représentants du Conseil municipal. Je vous invite donc, Mesdames et Messieurs, à accepter ce texte et à le renvoyer sans débat à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, laquelle le traitera, l'étudiera et, au final, donnera son avis. Je vous remercie.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur l'adjonction à l'ordre du jour et le renvoi sans débat du projet de délibération PRD-308 à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est acceptée par 55 oui contre 14 non.

La présidente. La cinquième motion d'ordonnancement, émanant du Parti socialiste, demande l'adjonction à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la motion M-1731 de MM. et M^{mes} Oriana Brücker, Ahmed Jama, Pascal Holenweg, Dorothee Marthaler Ghidoni, Christel Saura, Théo Keel, Brigitte Studer et Matthias Erhardt, intitulée «Pour un retour de la Ville de Genève au marché régulé de l'approvisionnement en électricité». Je donne la parole pendant une minute à une personne parmi les auteurs de la motion d'ordonnancement pour défendre l'urgence.

M^{me} Oriana Brücker (S). Mesdames et Messieurs, le groupe socialiste vous propose cet objet nouveau que nous venons de déposer et qui est issu de nos travaux menés à la commission des finances au mois d'août, en lien avec la proposition PR-1514 du Conseil administratif qui demande un crédit budgétaire supplémentaire pour faire face à la hausse des coûts de l'électricité.

Pendant les auditions, quand nous avons dû traiter cette demande, nous avons fait plein de découvertes sur le marché très étonnant de l'électricité. Parmi ces découvertes, nous avons compris qu'il y avait un principe très étonnant inscrit au niveau de la législation fédérale selon lequel toute entité – collectivité publique, entreprise ou autre – qui fait une demande pour s'approvisionner en électricité sur le marché libre ne peut plus revenir en arrière. Il y a un principe d'irréversibilité inscrit au niveau de l'ordonnance fédérale sur l'approvisionnement en électricité (OApEI).

Nous, le groupe socialiste, proposons que le Conseil municipal renvoie la motion M-1731 au Conseil administratif, afin que notre exécutif prenne langue avec le Conseil fédéral et essaie de changer cette réglementation fédérale. Ce faisant, on ne fait que s'associer à d'autres instances qui sont en train de faire la même demande à Berne. Voilà, merci beaucoup! (*Applaudissements.*)

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1731 est acceptée par 48 oui contre 23 non.

La présidente. Ce point sera traité demain à la séance de 20 h 30.

La sixième motion d'ordonnancement, émanant de M. Yves Herren, demande le renvoi sans débat en commission de la motion M-1720, qui figure à l'ordre du jour et concerne le développement des bisses urbains et chemins d'eau entre les fontaines. Je donne la parole pendant une minute à M. Yves Herren pour défendre l'urgence.

M. Yves Herren (HP). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, je vous propose de renvoyer en urgence à la commission de l'aménagement et de l'environnement la motion M-1720, qui demande le développement des bisses urbains et chemins d'eau entre les fontaines. Le but est que le Conseil administratif puisse étudier la faisabilité de la création de bisses urbains à la sortie des fontaines en les reliant les unes aux autres, comme on peut le voir à Berne, pour tracer des chemins d'eau sillonnant la ville et destinés à apporter de la fraîcheur dans les espaces publics – lorsque le tracé et la déclivité le permettent, évidemment. Je vous remercie.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le renvoi sans débat de la motion M-1720 à la commission de l'aménagement et de l'environnement est acceptée à l'unanimité (72 oui).

La présidente. Cette motion est donc renvoyée sans débat à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

La septième motion d'ordonnancement, émanant d'Ensemble à gauche, demande le traitement en urgence des rapports M-1508 A/B, qui figurent à l'ordre du jour et concernent la reconnaissance du statut d'artiste. Je donne la parole pendant une minute à une personne parmi les auteurs de la motion d'ordonnancement pour défendre l'urgence.

M^{me} Monica Grand (EàG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, si nous revenons sur cette motion M-1508 déposée par des conseillers municipaux de différents partis en 2020, renvoyée en commission par le plénum en octobre 2020 et traitée par la commission des arts et de la culture à dix reprises entre janvier 2021 et juin 2022, c'est parce que nous pensons que la thématique du statut des artistes est totalement d'actualité et que nous devons faire tout ce qui est entre nos mains pour faire avancer ce projet.

Alors que nous venons de passer par la crise du Covid-19, qui a impacté durement les artistes, nous sommes déjà face à une autre crise, économique cette fois, produit de la combinaison de l'inflation, de la hausse des primes d'assurance-maladie et de la crise énergétique, avec les coûts de l'énergie qui vont augmenter de manière exponentielle au cours des prochains mois. Nous trouvons impératif de traiter pendant cette session plénière la situation des acteurs et des actrices de la vie culturelle de notre ville. Ils vont continuer à subir de plein fouet ces conditions adverses, qui sont aussi liées directement à la précarité de leurs contrats, à la fragilité de leurs engagements et aux revenus précarisés – voire indécents – auxquels ils sont soumis. Nous vous invitons donc, chers collègues, à voter le traitement en urgence des rapports M-1508 A/B.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur les rapports M-1508 A/B est acceptée par 53 oui contre 16 non.

La présidente. Ce point sera traité demain à la séance de 20 h 30.

La huitième et dernière motion d'ordonnancement, émanant du Centre, demande l'adjonction à l'ordre du jour et le renvoi sans débat en commission de la motion M-1730 de M^{mes} et MM. Luc Zimmermann, Alain de Kalbermatten, Alain Miserez, Yves Herren, Luc Barthassat, Jean-Luc von Arx, Anne Carron, Fabienne Aubry-Conne et Fabienne Beaud, intitulée «Pour une ZIC avec de la zic!». Je donne la parole pendant une minute à une personne parmi les auteurs de la motion d'ordonnancement pour défendre l'urgence.

M. Luc Zimmermann (LC). La motion M-1730 consiste à demander l'implantation d'une zone de divertissement et de loisirs dans la zone industrielle des Charmilles (ZIC), qui n'est actuellement pas utilisée dans sa totalité et qui comporte peu d'habitants alentour. On connaît le besoin criant et urgent de toutes les tranches de la population d'avoir des zones de divertissement et de loisirs diurnes ou nocturnes. Pour ces raisons – et vu la possibilité, en sus, d'ajouter une petite touche écologique au niveau de la production d'énergie solaire, puisqu'on pourrait installer des panneaux photovoltaïques – nous considérons que cet objet

Projet de délibération: représentativité démocratique des jurys en charge de la sélection des dossiers d'attribution des autorisations temporaires d'empiètements sur le domaine public

est urgent et vous proposons de le renvoyer sans débat à la commission du logement, Mesdames et Messieurs.

Mise aux voix, la motion d'ordonnement portant sur l'adjonction à l'ordre du jour et le renvoi sans débat de la motion M-1730 à la commission du logement est acceptée par 58 oui contre 13 non.

La présidente. Tous les points dont le traitement urgent a été accepté – mais pas ceux qui ont été renvoyés sans débat en commission – seront traités demain, mercredi 5 octobre 2022, à partir de 20 h 30. Nous reprenons maintenant notre ordre du jour.

12. Projet de délibération du 4 octobre 2022 de M^{mes} et MM. Amar Madani, Daniel Sormanni, Yasmine Menétrey, Danièle Magnin, Daniel Dany Pastore et Christian Steiner: «Pour une meilleure représentativité démocratique des jurys en charge de la sélection des dossiers lors de l'attribution des autorisations temporaires d'empiètements sur le domaine public de la Ville de Genève» (PRD-308)¹.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant:

- les carences démocratiques actuelles au niveau des processus d'attribution des autorisations temporaires d'empiètement sur le domaine public de la Ville de Genève;
- que l'on se souvient que, lors du processus d'appel d'offres pour exploiter les bancs de glaces sur le pourtour de la rade, le jury était composé de trois fonctionnaires municipaux et d'un membre de la Société des cafetiers, restaurateurs et hôteliers de Genève;
- qu'il ne devrait pas appartenir à des fonctionnaires subordonnés aux magistrats en charge des départements de décider en majorité sur des questions qui requièrent une expertise plus politique;
- la nécessité de s'affranchir de la tutelle décisionnelle du Conseil administratif, qui a notamment soutenu jadis que les containers étaient plus utiles pour servir de bancs de glaces que de poubelles;

¹ *Mémorial* 180^e année: Annoncé et motion d'ordonnement, N° 18, p. 2650.

Projet de délibération: représentativité démocratique des jurys en charge de la sélection des dossiers d'attribution des autorisations temporaires d'empiètements sur le domaine public

- qu'il conviendrait dès lors d'examiner la possibilité de diversifier les jurys lors des soumissions en lien avec l'octroi de concession de stands de nourriture, afin d'en améliorer la représentativité démocratique, tout en évitant de verser dans l'opacité, ce qui renforcerait davantage la légitimité des choix opérés,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article unique. – Les jurys en charge d'évaluer les soumissions aux appels d'offres en vue d'exploiter un stand de nourriture sur le domaine public de la Ville de Genève sont composés notamment d'un membre par parti politique représenté au Conseil municipal.

Le projet de délibération est renvoyé sans débat à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication.

Motion: pour le développement des bisses urbains et chemins d'eau entre les fontaines, rafraîchissons la ville

13. Motion du 28 juin 2022 de M^{mes} et MM. Yves Herren, Maxime Provini, Alia Chaker Mangeat, Léonore Baehler, Brigitte Studer, Corinne Bonnet-Mérier, Paule Mangeat et Luc Barthassat: «Pour le développement des bisses urbains et chemins d'eau entre les fontaines, rafraîchissons la ville» (M-1720)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- les étés toujours plus chauds;
- les canicules possibles désormais même au printemps;
- le centre de la ville encore très minéral engendrant des îlots de chaleur;
- le besoin de la population de la ville de sentir la température se rafraîchir;
- l'urgence climatique déclarée par la Ville de Genève en février 2020;
- la volonté affirmée par les autorités d'être acteurs au service du bien-être de la population;
- les nombreuses fontaines existantes dans l'espace public de la ville pouvant servir de parcours des eaux,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier la faisabilité de créer des bisses urbains à la sortie des fontaines et bassins publics d'une fontaine à l'autre pour tracer «des chemins d'eaux» sillonnant la ville destinés à apporter de la fraîcheur dans les espaces publics lorsque le tracé et la déclivité le permettent.

La motion est renvoyée sans débat à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

¹ *Mémorial* 180^e année: Annoncée et motion d'ordonnancement, N° 18, p. 2652.

Motion: des zones de divertissement et de loisirs
diurnes et nocturnes à la ZIC

14. Motion du 4 octobre 2022 de M^{mes} et MM. Luc Zimmermann, Alain de Kalbermatten, Alain Miserez, Yves Herren, Luc Barthassat, Jean-Luc von Arx, Anne Carron, Fabienne Aubry-Conne et Fabienne Beaud: «Pour une ZIC avec de la zic!» (M-1730)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la ville de Genève se densifie de plus en plus;
 - que la préservation de la quiétude de ses résidents, notamment du point de vue du bruit, est une priorité;
 - qu'en conséquence les zones de divertissement et de loisirs se raréfient de plus en plus;
 - que les alentours de la zone industrielle des Charmilles (ZIC) comportent peu d'habitants;
 - qu'actuellement seules 70 personnes travaillent dans le périmètre de la ZIC, de 22 870 m² (une personne/330 m²);
 - que les acteurs qui doivent s'y installer n'occuperont de loin pas l'entier dudit périmètre;
 - que, par conséquent, une grande partie du périmètre restera largement inutilisée;
 - que, partant, la Ville de Genève pourrait s'inspirer de la Ville de Zurich (quartier de Zurich-West) et de Williamsburg (Etat de New York) notamment, qui ont installé des zones de divertissement et de loisirs sur d'anciennes friches industrielles;
 - que cette démarche s'inscrirait parfaitement dans les principes généraux du plan directeur communal 2020-2025 (une ville équilibrée, habitée, mixte et attractive pour ses citoyens);
 - qu'en sus la surface conséquente des toits des bâtiments du lieu se prêterait aisément à la production d'énergie solaire,
- le Conseil municipal invite le Conseil administratif:
- à repenser la ZIC telle qu'elle est planifiée;
 - à insérer à cet effet dans le périmètre de la ZIC des zones de divertissement et de loisirs diurnes et nocturnes;

¹ *Mémorial* 180^e année: Annoncée et motion d'ordonnancement, N° 18, p. 2653.

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

- à exploiter au maximum la surface de toitures disponible pour la production d'énergie photovoltaïque.

La motion est renvoyée sans débat à la commission du logement.

15. Rapports de majorité et de minorité de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 27 avril 2022, sur demande du Département du territoire (DT), en vue de l'adoption du projet de plan localisé de quartier (PLQ) N° 30 052 «Acacias 1» (PR-1515 A/B)¹.

A. Rapport de majorité de M. Luc Zimmermann.

Cette proposition du Conseil administratif a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal lors de la séance du 17 mai 2022. La commission l'a étudiée lors des séances des 24 et 31 mai 2022, sous la présidence de M^{me} Anne Carron, et lors des séances des 14 et 21 juin, 23 et 30 août 2022, sous la présidence de M. Denis Ruyschaert. Les notes de séance ont été prises par MM. Christophe Vuilleumier et Nohlan Rosset, que le rapporteur remercie pour la qualité de leur travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k et r de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 6, alinéa 4 de la loi générale sur les zones de développement du 29 juin 1957;

vu la loi relative à l'aménagement Praille – Acacias – Vernets du 23 juin 2011;

vu la demande du Département du territoire;

sur proposition du Conseil administratif,

¹ *Mémorial* 179^e année: Proposition, N° 55, p. 8954.

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

décide:

Article premier. – d’approuver le plan localisé de quartier 30 052.

Art. 2. – de charger le Conseil administratif de veiller au respect des conditions suivantes:

- obtenir un engagement du Canton pour la mise à disposition de la partie nord de la parcelle des Ports Francs en vue d’y implanter les services aujourd’hui actifs sur le site du centre de voirie;
- obtenir l’inscription au Registre foncier des cessions au domaine public de la Ville: dépolluées, libres de toutes constructions en surface et en sous-sol;
- obtenir que les équipements publics et socioculturels soient localisés dans le secteur E du plan, si possible dans un bâtiment autonome;
- obtenir la garantie que les frais de dépollution nécessaires à la réalisation des équipements publics et socioculturels seront pris en charge par le Canton.

Art. 3. – d’autoriser le Conseil administratif à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l’aménagement projeté.

Séance du 24 mai 2022

Audition de M. Antonio Hodgers, conseiller d’Etat en charge du Département du territoire (DT), de M^{me} Saskia Dufresne, directrice générale à la Direction Praille Acacias Vernets (DPAV), de MM. Ruben Villenave, chef de projet DPAV et Pierre Bonnet, architecte mandataire, ainsi que de M^{me} Frédérique Perler, maire, en charge du département de l’aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), de M^{me} Bojana Vasiljevic Menoud, codirectrice ad interim du DACM, et de M. Gilles Doessegger, adjoint de direction au Service d’urbanisme (URB)

La présidente observe que la proposition et l’ensemble des annexes sont parvenues à la commission ainsi que 24 courriers d’observations.

M. Hodgers prend la parole et déclare que ce projet est important pour la Ville de Genève mais également pour le Canton. Il mentionne que ce périmètre de mutation Praille Acacias Vernets (PAV) est particulièrement important – soit 140 ha –, même à l’échelle européenne. Il ajoute que c’est un pari qui vise à faire de la zone industrielle un nouveau centre-ville avec une densité comme telle et une matérialisation au travers du plan directeur de quartier (PDQ) qui a été validé par les instances municipales et cantonales. Il explique que ces volontés se matérialisent progressivement. Il remarque qu’il est important de trouver un fort consensus et un soutien affirmé autour de ce projet qui représente une opportunité unique à bien des égards.

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

M. Hodgers déclare que le planning est un peu serré et il mentionne qu'il est possible de prolonger les délais jusqu'à la session plénière d'octobre du Conseil municipal bien que la loi prévoit un délai de quarante-cinq jours. Il précise qu'il assumera cette prolongation au vu de l'ampleur de ce projet. Le département se tient à disposition de la commission si nécessaire.

M. Villenave rappelle que le périmètre est à proximité de lieux de nature tels que les bords de l'Arve et le bois de la Bâtie et qu'il est très bien desservi par les transports publics.

M. Villenave ajoute que le périmètre retenu dans le cadre du plan localisé de quartier (PLQ) Acacias 1 est de 16 ha, soit l'équivalent d'une partie des Eaux-Vives (entre Vollandes et le parc La Grange) et il observe que l'ensemble, à l'exception d'une parcelle appartenant à la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG), appartient à l'Etat. Il ajoute qu'il est question de 2230 nouveaux logements et de 67 700 m² de surfaces d'activités nouvelles notamment. Il signale qu'une charte des espaces ouverts a été adjointe au PLQ. Il rappelle également que l'art. 3 de la loi PAV fixe les éléments indispensables à prévoir dans le cadre d'un PLQ PAV, notamment la répartition des droits à bâtir.

Il évoque ensuite les enquêtes publiques en rappelant qu'il y en a eu deux, une première en juin 2021 sur le projet initial et une seconde entre le 12 avril et le 12 mai 2022 sur le projet modifié. Il déclare que la première enquête a fait l'objet de 24 courriers d'observations ainsi que d'une prise de position de la Ville, et que le Canton a élaboré une nouvelle proposition spatiale pour répondre à ces observations et à cette prise de position, tout en lançant une première concertation sur les usages dans les espaces ouverts (publics et privés). Il précise également que le nombre de places de stationnement pour les voitures a été divisé par deux. Celui des vélos a été multiplié par deux. Il signale également que la Ville souhaitait une couture plus forte avec les quartiers existants et la création d'espaces publics plus lisibles et plus généreux, tout en améliorant le projet autour de la rivière et en retravaillant la morphologie des îlots. Il observe que ces différents aspects ont donc été retravaillés et que deux tours d'activités ont ainsi été supprimées pour des raisons programmatiques et de couture urbaine. Il indique également que les activités dont il est question concernent notamment des surfaces destinées aux bureaux.

M. Hodgers mentionne qu'il y a souvent une confusion en ce qui concerne les surfaces d'activités, entre les mètres carrés dédiés aux bureaux et les mètres carrés dédiés aux artisans. Il remarque qu'il y a en l'occurrence peu de bureaux prévus. Il signale qu'il est également question dans ces activités de coiffeurs, de médecins, de cabinets de physiothérapie, etc. et il observe que les réseaux associatifs relèvent également des mètres carrés dédiés aux activités.

M. Villenave ajoute que ces activités sont disposées aux rez-de-chaussée pour animer l'espace public, tout comme les commerces. Il ajoute que 64% des espaces

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

ouverts seront accessibles avec six cœurs d'îlots en pleine terre. Il ajoute que 250 arbres seront plantés, les toits, pour leur part, étant végétalisés. Il remarque que l'énergie desservant ces bâtiments sera renouvelable et il mentionne qu'il est prévu une remise à ciel ouvert de la rivière de la Drize, un élément fort de ce PLQ.

Il déclare que la seconde enquête publique n'a vu aucune opposition au développement de cette partie de la ville mais des observations portant notamment sur le ratio entre nouveaux logements et nouveaux emplois; la transformation de la route des Jeunes; un éventuel cycle d'orientation; l'impact des tours du PAV sur le paysage et l'insertion d'un parc de 10 000 m², ainsi que la gestion du bruit; un terrain multisports; la concertation; l'ensoleillement des logements; la gestion des flux de mobilité; et une proposition d'aménagement alternatif. Il déclare alors que la procédure d'opposition devrait commencer à l'automne avec une adoption du projet en fin d'année.

M. Bonnet mentionne alors que la démarche est évidemment collective. Il explique avoir fait partie d'un groupement d'architectes en 2005 qui avait lancé la réflexion sur le devenir du périmètre PAV, et il ne pensait pas alors voir un tel développement un jour. Il ajoute que son atelier a été sollicité par ailleurs en 2019 sur le petit secteur voisin de Ternier.

Il rappelle ensuite que les villes ont tendance à se développer à partir d'un centre, la ceinture faubourgeoise ayant entraîné à Genève la création de nouveaux quartiers. Il mentionne que ce nouveau périmètre représente ainsi une opportunité qui s'inscrit dans cette même logique. Il ajoute que ce quartier n'est toutefois pas une table rase et comporte des rues et donc une compréhension du paysage avec des jalons historiques comme le secteur de Ternier. Il rappelle en l'occurrence que ce secteur était un hameau au temps des potagers et il mentionne que l'idée de le maintenir dans son intégrité est importante puisqu'il a une valeur iconique. Il ajoute que le second jalon est le garage Emil Frey, édifié en 1957, qui est considéré comme un ouvrage architectural intéressant. Il ajoute que le bâtiment Sicli (Secours immédiat contre l'incendie – aujourd'hui lieu d'expositions et de conférences) a pour sa part gagné un rayonnement culturel international.

Il remarque que des formes archétypiques permettent d'envisager le futur de ce périmètre avec d'une part ce qu'il convient de nommer la «ville ordinaire», soit l'arborescence des rues; puis les «silhouettes remarquables» de Sicli, de Ternier et du garage Emil Frey qui jouent un rôle de contraste; et enfin les tours d'articulation qui soulignent un espace comme la tour de la RTS ou la future tour Pictet. Et il explique que ces différents éléments forment un tissu urbain continu qui doit porter en lui des ingrédients, des intensités et des variations de gabarit. Il déclare alors que le jeu revient à dégager un équilibre entre les hauteurs.

Cela étant, il explique que la seconde mouture du PLQ a vu l'apparition d'une place triangulaire de 7600 m² clairement définie en son centre qui a entraîné une

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

redéfinition de l'espace de l'école et une relation plus forte avec Ternier, soit une succession d'espaces bien plus logique qu'au préalable. Il ajoute que les fronts les plus hauts ont été déterminés le long de la route des Acacias avec des R+8 (28 m de hauteur plus une marge de 1 m) protégeant l'espace intérieur du quartier composé de bâtiments de R+6 maximum. Quant à l'effet «canyon» – une critique portée sur le projet précédent lié à l'espace de la rivière et décrié par certains –, les volumes construits de part et d'autre des rives ont été espacés et leurs hauteurs diminuées.

Il explique alors que la création d'une place représente une chance puisque cela signifie donner un cœur à un quartier comme le Bourg-de-Four l'est pour la Vieille-Ville. Il observe que cette nouvelle place sera accessible aux véhicules motorisés uniquement pour des motifs d'exploitation puisque le quartier sera essentiellement piéton. Il évoque la place de la Navigation de 4700 m² qui est la plus proche de cette future place – en termes de géométrie – mais qui est traversée par la rue des Pâquis et donc par les voitures. Il pense que cette place est donc un élément moteur du projet.

Il en vient aux îlots qui seront «entrouverts» (passages à ciel ouvert et passages couverts) et mentionne que les rues feront au minimum 14 et 22 m de large comme la rue des Vieux-Grenadiers pour les plus étroites – en précisant que leur nature piétonne permettra une appropriation très forte pour le quartier. Il ajoute que deux altitudes de référence ont été établies pour les bâtiments, les R+6 et les R+3 (22 m de hauteur plus une marge de 1,5 m, respectivement 13 m de hauteur plus une marge de 1 m), avec un côté plus bas permettant d'ouvrir des perspectives différentes des îlots fermés. Il rappelle par ailleurs que les îlots à Genève sont de tailles très variées, certains pouvant avoir des cœurs verts ou des ateliers sur cour, mais il mentionne que ces nouveaux cœurs d'îlots seront arborés et offriront des îlots de fraîcheur en pleine terre.

Il évoque encore l'espace rivière, laquelle sera remise à ciel ouvert, et il mentionne que cet espace de 46 m de large permettra de créer du lien, et proposera des perspectives et des moments saisonniers très variés. Il rappelle que cet espace est aujourd'hui un parking, soit l'antithèse du projet de restitution qui est envisagé.

Il rappelle ensuite que ce quartier va muter progressivement et il mentionne que certains éléments ne représenteront pas une grande résistance. Il évoque en revanche la parcelle du bâtiment BAT43 qui représente une pépinière d'activités pour le moment et qui est au cœur du développement, et il mentionne qu'il est nécessaire de cohabiter avec ce bâti pour le moment puisqu'il jouit d'un droit de superficie jusqu'en 2090.

Il signale par ailleurs que des portiques sont prévus dans le PLQ (autour de la place et le long de la route des Acacias). Il précise encore que trois parkings sont prévus pour les besoins du quartier, soit un parking centralisé sur la route des Jeunes, en silo, qui pourra être recyclé au besoin, ainsi que des places réservées

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

dans le futur parking qui sera construit aux Vernets et des places souterraines dans une situation adjacente à la rue Viguet.

Il ajoute que l'école a fait l'objet d'une modélisation variable avec 20 (R+2) ou 24 classes (R+3) comprises dans le même plan, dans un jeu de volumes décalés. Les ratios pour les espaces de préau extérieur et/ou de préau couvert sont respectés.

Un commissaire demande ce que sera la grande tour représentée dans la maquette.

M. Hodgers répond que cette tour est hors du PLQ et sera l'une des plus hautes tours de Suisse. Il précise qu'elle abritera une mixité de logements et d'activités.

Une commissaire évoque le quartier de l'Etang qui est très critiqué pour sa densité et elle se demande si des critiques similaires ne risquent pas d'être exprimées. Elle demande ensuite si l'école aura 20 ou 24 classes.

M. Bonnet répond que les deux options seront possibles.

M. Hodgers répond que le PLQ permet les deux options mais il rappelle que c'est le Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) qui se déterminera sur ce point le moment venu. Il ajoute entendre les critiques concernant le quartier de l'Etang. Mais il mentionne que l'idée d'une ville périphérique faite d'une succession de barres qui transparait dans les oppositions serait une erreur et il mentionne que le choix politique qui a été fait en termes de densité est de 2,5 à l'égard du PAV. Il signale que le quartier de l'Etang a une densité similaire à celle du centre-ville, ce qui est un choix particulier. Il remarque donc que le PAV aura la densité de la Jonction ou de Plainpalais mais sans les voitures.

La même commissaire déclare que ce quartier va attirer des familles avec des revenus faibles qui auront besoin d'un véhicule et elle se demande quel sera l'équilibre à cet égard.

M. Hodgers répond qu'il y a trop de places de parking à l'heure actuelle et il pense qu'il est nécessaire d'anticiper le mode de vie de demain puisque ce projet est destiné à durer un siècle. Il ajoute que le ratio prévu est une place de stationnement pour quatre logements, ce qui provoquera des phénomènes de voitures en autopartage comme à Zurich. Il rappelle, cela étant, que l'ensemble des services se trouvera à quinze minutes à pied pour les habitants, au sein de ce quartier, les commerces, des lieux de loisirs, l'école et les crèches notamment seront à proximité. Il mentionne que le pari est de créer un pan de ville qui ne nécessite pas de voiture. Il évoque un quartier de Zurich qui abrite 46 places de voiture pour 1000 habitants. Il répète que si les voitures sont retirées de la rue, la même densité n'est pas vécue avec la même intensité. Il rappelle que Barcelone est deux fois plus dense que Genève.

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

Il rappelle encore que la densité est tombée à 2,26 alors qu'à l'origine elle était à 2,47 et il mentionne que cette baisse représente une plus-value pour le quartier, un sacrifice qui vaut la peine puisqu'une grande place de quartier est créée. Il indique que les opposants baissent nettement la part de logements pour parvenir à une densité de périphérie.

Un commissaire demande si les habitants auront tout de même le libre choix du mode de transport en cas de besoin.

M. Hodgers répond que toute liberté est liée à une responsabilité. Il mentionne qu'il sera possible de partager ou de louer une voiture tout en respectant les règles de circulation.

Le même commissaire demande si les infrastructures nécessaires à la jeunesse seront présentes dans ce quartier, notamment les infrastructures sportives.

M^{me} Perler répond que c'est à la commune de prévoir les infrastructures culturelles et sportives. Elle ajoute que le parc des sports est prévu dans le prolongement des Vernets. Elle précise que c'est bien la demande que la Ville a formulée dans le but de créer une ludothèque et une bibliothèque; elle mentionne que ces infrastructures devront être existantes lorsque les habitants emménageront.

M. Hodgers signale ensuite que la planification à l'échelle du PAV respecte la loi PAV (ratio 2:1). Concernant Acacias 1, il mentionne que l'ensemble des chiffres est érodé avec un peu moins de logements que ce qui était projeté dans le plan directeur. Il en vient au projet des opposants en indiquant que ce projet alternatif s'inscrit dans une réflexion qui est vieille maintenant de dix ans. Il ajoute qu'il est question dans ce projet d'alignements de barres selon une structure très militaire avec des gabarits de 27 m (R+8), soit plus haut que les 23,5 m envisagés ici. Il ajoute que ce projet alternatif est très monotone et supprime les mètres carrés destinés aux prestations à la population contenues dans les surfaces d'activités ainsi que les surfaces artisanales situées le long de la route des Jeunes. Il estime que les opposants sont confus à cet égard et proposent en fin de compte une cité dortoir. Il ajoute que les 2400 logements envisagés par les opposants sont fallacieux puisque des logements sont prévus le long de la route des Jeunes, ce qui est interdit; il déclare que c'est en fin de compte 1600 logements que le projet alternatif propose selon le calcul qui a été refait selon la même méthode de calcul que le projet de PLQ, soit environ un tiers de logements de moins. Il pense que le modèle de barre est une morphologie qui a vécu, contrairement à l'îlot qui permet une articulation entre espaces de vie et espaces de repos. Il ajoute que le projet alternatif prévoit également un parc de 10 000 m² grâce à la suppression de logements, ce dans la partie la plus dure du périmètre – du point de vue du foncier – qui nécessitera de très nombreuses années (parcelle BAT43) pour être «libérée». Il mentionne que les réalités foncières n'ont donc pas été prises en compte par les opposants.

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

Il rappelle alors que tout projet urbanistique est perfectible et qu'il est probable que les conseillers municipaux souhaiteront accompagner ce projet. Il pense que ce serait bienvenu, mais il rappelle qu'il est question ici d'un tout autre projet. Il signale qu'il sera à disposition de la commission à la rentrée.

Un commissaire remarque que le Conseil administratif soutient ce projet à la condition que l'Etat cède des terrains nécessaires au déménagement des installations de la Voirie Ville de Genève à François-Dussaud, notamment, et qu'un bâtiment dans le secteur E soit affecté aux besoins de la Ville. Il demande comment le Conseil d'Etat se positionne à l'égard de ces demandes.

M. Hodgers répond que le Conseil d'Etat a confirmé le repositionnement de la Voirie du côté des Ports Francs. Il ajoute que les autres demandes sont usuelles et légitimes puisque c'est la Ville qui prévoit ses équipements publics.

M^{me} Perler signale que ces demandes ont été confirmées au Conseil d'Etat et au conseil de fondation PAV.

M. Hodgers se retire.

Une commissaire demande si le concept du quart d'heure sera répété dans le développement urbanistique.

M^{me} Perler répond que c'est une orientation politique du Conseil administratif qui se retrouve dans ses objectifs de législature. Elle rappelle que la ville du quart d'heure implique que la personne doit être à quinze minutes de son travail et de l'ensemble de ses activités de loisirs, les achats, etc.

M^{me} Dufresne ajoute que c'est le principe retenu pour le PAV.

Une commissaire signale avoir entendu qu'il était question de 10 000 places vélo et elle demande combien il y aura de places pour les vélos-cargos.

M. Villenave répond qu'il est question de 20% des places destinés aux vélos-cargos.

La même commissaire demande quelle est la conception autour des axes cyclables.

M. Villenave répond qu'il est question de créer un maillage avec un axe nord-sud le long de la rivière en site propre et 5 m de large. Il ajoute qu'un travail devra être mené pour concevoir ces aménagements, mais il rappelle que ce n'est pas le PLQ qui détermine ces éléments.

M. Doessegger ajoute qu'un mandataire est en train de travailler sur un concept de mobilité douce pour l'ensemble du PAV.

La présidente déclare avoir lu un courrier d'observation de Rolex qui s'inquiète de l'accès à son bâtiment pour des raisons logistiques.

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

M. Villenave répond que Rolex fait référence à la rue qui a été supprimée et propose un chemin supplémentaire le long du bâtiment pour rallier François-Dussaud. Mais il remarque que cet élément ne relève pas du PLQ.

Une commissaire observe que le seul parc prévu est loin, ce qui risque de mécontenter la population. Elle se demande si des micro-forêts et des parcs à chiens sont envisagés.

M^{me} Dufresne rappelle qu'à l'origine il était question de créer un réseau de petits parcs (pocket parks), ce qui a été modifié pour prévoir un parc de 8 ha qui se trouvera sur la commune de Carouge. Elle mentionne que c'est le concept qui dirige la planification générale du PAV. Elle ajoute que l'esplanade Acacias et l'espace rivière viennent encore compléter cette planification. Elle précise que le morceau de rivière ralliera le grand parc. Elle indique que le parc à chiens ne figure pas dans l'échelle du PLQ.

M^{me} Perler déclare entendre la nécessité d'un parc à proximité dans un quartier très minéral, mais elle observe que la qualité d'espace vert existe déjà au pied des immeubles dans ce PLQ. Elle ajoute que l'espace public sera débarrassé des voitures. Cela étant, elle mentionne que le grand parc de 8 ha est pensé différemment selon les personnes, raison pour laquelle une concertation est nécessaire. Elle ajoute qu'il sera évidemment nécessaire de prévoir des parcs à chiens.

La même commissaire déclare qu'un parc permet des pique-niques, par exemple, et elle ne pense pas que l'espace de rue le permette.

M^{me} Perler mentionne que l'espace rivière sera un parc longitudinal et fera office de promenade et de lieu de détente.

M. Bonnet précise qu'il est question de 46 m de large sur 800 m de long. Il pense que le potentiel vert du quartier est donc déjà servi par ce grand ruban qui le traversera.

Un commissaire demande si l'intérieur des îlots des éléments L, I, G et F seront en pleine terre.

M. Bonnet acquiesce. Il mentionne que la nature qui se développera là ne sera pas urbaine.

Le même commissaire demande pourquoi les deux autres îlots ne comportent pas cette même dimension.

M. Villenave répond que le projet prend toujours compte de la possibilité de mutation et il mentionne qu'il avait été prévu un show room pour le garage Emil Frey. Il précise que cette surface pourrait devenir un supermarché.

M. Bonnet mentionne que ces îlots ont été fractionnés pour permettre de la perméabilité.

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

Le même commissaire évoque ensuite le projet de parc des sports et demande quels en seraient les mètres carrés.

M^{me} Vasiljevic Menoud répond que la Ville a estimé les besoins généraux en matière de sports lors de l'élaboration du Plan directeur des équipements sportifs. Elle ajoute qu'une image directrice avait été établie pour le centre sportif Vernets-Queue-d'Arve qui prévoyait de démolir/reconstruire le bâtiment actuel en augmentant les surfaces. Elle mentionne que cette image est conditionnée à l'ensemble de l'aménagement du secteur (projet rivière), à l'amortissement du bâtiment. Elle rappelle que la pratique sportive évolue constamment et elle répète qu'il est prévu de densifier les surfaces dédiées aux sports afin de répondre aux besoins.

Le même commissaire demande quel sont les taux de logements différents.

M^{me} Dufresne répond que le taux est déterminé par la loi PAV, et est différent de la loi générale sur les zones de développement (LGZD) avec deux tiers de logements d'utilité publique (LUP) dont 22% de habitations bon marché (HBM), et 12% au maximum de propriété par étages (PPE) pour l'ensemble des terrains en mains publiques. Elle rappelle que ces terrains sont en zone de développement.

Une commissaire demande comment sera renaturée la Drize et quel sera son rôle dans ce quartier.

M. Villenave répond que la rivière parcourra tout le PAV jusque dans l'Arve sur 2,6 km. Il mentionne que c'est l'un des premiers tronçons qui sera réalisé. Il explique que l'eau circule pour le moment dans une galerie sous la route des Jeunes. Il mentionne que c'est un événement majeur pour la végétalisation du quartier. Il ajoute que l'absence de véhicules permettra de végétaliser les espaces en ayant des espaces perméables. Il indique encore qu'un maillage est prévu à partir de la rivière avec en plus les cœurs d'îlots qui seront en pleine terre et qui accueilleront des arbres. Il signale que les toitures seront encore végétalisées, et peut-être les façades, afin de répondre au réchauffement climatique.

Un commissaire déclare que la Fédération des associations d'architectes et d'ingénieurs de Genève (FAI) a indiqué que les observations du collectif étaient absurdes et il se demande si la Ville a la même impression.

M^{me} Dufresne précise que la FAI répond non pas aux observations mais au plan alternatif.

M^{me} Vasiljevic Menoud ajoute qu'il n'est pas possible de comparer un travail comme celui de M. Bonnet avec une esquisse.

Le même commissaire remarque que ce plan alternatif provient du même collectif qui a fait ces observations.

M^{me} Perler rappelle que les observations parviennent au Canton et elle remarque qu'il n'est pas demandé à la Ville une position officielle. Elle mentionne que la Ville soutient en revanche le PLQ, puisqu'elle a collaboré à son élaboration.

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

Un commissaire demande ce qu'il en est de la récupération des déchets dans cet espace.

M. Doessegger répond que la Voirie a participé à de nombreuses séances et il mentionne que l'idée est de travailler avec des écopoints de manière à éviter que des camions sillonnent le quartier.

M. Villenave ajoute que le plan de quartier se base sur le parcellaire en développant un principe d'indépendance des différents éléments puisque la mutation des parcelles sera divergente dans le temps. Il précise que certains fonciers comme la parcelle CPEG sont très dynamiques, contrairement à d'autres. Il mentionne que 70 à 80% du parcellaire permet d'avancer rapidement.

Un commissaire observe que 50% des surfaces de toitures seront destinées à des panneaux solaires, 30% à des éléments techniques et 20% à des terrasses.

M. Villenave acquiesce.

Audition de M. Christian Dandrès, représentant de l'Association suisse des locataires (Asloca) Genève

M. Dandrès rappelle que l'Asloca s'est investi dans ce projet depuis ses origines pour que le secteur soit utilisé pour la construction de logements et pour éviter une aggravation de la crise du logement. Il mentionne que le projet de modification de zone de 2011 avait été corrigé au travers d'un accord en 2016 qui consistait à augmenter le ratio de logements par rapport au nombre de bureaux. Il rappelle que le référendum a soutenu le projet en 2018 et il mentionne que la préoccupation de l'Asloca est toujours la même de nos jours, ce d'autant plus que les taux hypothécaires sont à la hausse.

Il indique alors que l'Asloca s'est réunie la veille et a entendu M. Hodgers qui a donné des chiffres sur les ratios portant sur les logements et les activités. Il mentionne que les objectifs qui ont été posés par l'Asloca sont atteints. Il signale qu'un groupe de suivi assure le monitoring secteur par secteur pour s'assurer de ces ratios. Il mentionne, cela étant, que le PLQ donne la silhouette mais pas la morphologie des immeubles, cependant il rappelle que l'Asloca n'a pas pour vocation d'examiner cet aspect. Il pense que l'élaboration de ces projets sera de longue durée en raison des droits de superficie. Il ajoute qu'il sera nécessaire de veiller à l'accessibilité de ces logements étant entendu qu'ils se trouveront sur les terrains de la collectivité. Il estime que la commission a pris connaissance des derniers chiffres concernant ce projet.

Une commissaire déclare qu'il y aura une part de PPE et demande ce qu'il en sera.

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

M. Dandrès répond que cet aspect n'est pas encore réglé, notamment sur les opérateurs. Il ajoute que la loi permet des PPE, l'idée étant d'éviter de renchérir le coût de ces immeubles. Mais il mentionne que l'Asloca restera attentive à cette question.

Un commissaire déclare qu'il est question de 70% de LUP obligatoires et il se demande quelle sera la répartition au sein de ces LUP.

M. Dandrès répond que la part de LUP devrait être de 62% dont 24% de HBM. Il ajoute qu'il n'est pas possible de connaître plus précisément la répartition en l'état puisque ces éléments seront déterminés avec la fondation PAV. Il ajoute que le département est ouvert à l'idée de travailler avec les différentes organisations qui veilleront à ces questions. Il pense qu'il serait utile de s'assurer que le département reste ouvert à la concertation sur le long terme.

Le même commissaire remarque que le niveau de détail est précis sur le nombre de places de vélos-cargos mais pas sur la nature des logements, ce qui est curieux.

M. Dandrès acquiesce. Mais il rappelle qu'un cadre légal fixe ces ratios. Il rappelle que le Conseil municipal est le dernier espace de débat démocratique, le reste étant de nature administrative.

Une commissaire demande si l'Asloca veille à l'attribution des appartements sur l'ensemble du PAV ou uniquement sur ce secteur.

M. Dandrès répond que l'accord ne prévoit pas que les ratios doivent être respectés dans chaque secteur mais bien sur l'ensemble du PAV.

Une commissaire demande pourquoi il n'est pas possible d'avoir le détail du ratio concernant la nature des logements sur un périmètre précis.

M. Dandrès pense que ce n'est pas impossible de le déterminer. Il rappelle que le PLQ est assorti d'un cahier des charges qui peut aller assez loin.

La présidente déclare qu'il faut désormais quatre ans de résidence à Genève pour obtenir un logement subventionné et elle se demande en quoi cette obligation impactera la situation.

M. Dandrès répond que les données fournies par le département ont montré que la liste d'attente était en diminution de 20 à 30%. Cela étant, il déclare que cet aspect ne changera rien au taux des logements. Il pense en outre qu'avec l'inflation les répercussions sur les locataires risquent d'être importantes, soit de 5 à 10% sur la zone euro par année. Il ajoute que c'est la raison pour laquelle il faut être attentif à la question des impenses. Il indique que si l'Etat envisage de reloger les entreprises du PAV et de les indemniser, cette question est importante. Il rappelle que les loyers continuent à augmenter même si le taux de vacances s'est amélioré.

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

Un commissaire demande si ce projet permettra une détente dans le domaine locatif. Il rappelle que le nombre de projets s'est multiplié ces dernières années.

M. Dandrès répond que le taux de vacances est de 0,8 mais il mentionne qu'il faut un taux de 1,5 pour que le système fonctionne, l'Asloca estimant pour sa part que c'est un taux de 2 qui est nécessaire. Il ajoute qu'il n'y a plus de marge de manœuvre sur les zones d'assolement et il déclare qu'il reste la zone villas qui présente une temporalité importante. Il rappelle toutefois que le prix d'acquisition de ces terrains est très élevé et que les logements in fine sont très chers. Il répète, concernant le PAV, qu'un contrôle serré est nécessaire pour s'assurer que les logements soient accessibles. Il rappelle également que le nombre de personnes ayant un fort pouvoir d'achat est important à Genève. Il évoque alors la ville de Zurich qui n'a pas les mêmes mécanismes que Genève mais qui possède un parc de logements coopératifs très important et il déclare que Genève n'est pas si mal placé.

Une commissaire demande si les bâtiments du PAV seront protégés des surélévations.

M. Dandrès répond que la loi sur les surélévations se greffe sur la zone ordinaire et il pense qu'il sera possible à terme de prévoir des surélévations. Il pense que les paradigmes vont toutefois changer avec le changement climatique afin de permettre des ombres portées plus importantes. Cela étant, il déclare qu'il convient de prendre en compte la réalité économique des surélévations d'immeubles de rendement en rappelant que les gros bailleurs de fonds cherchent à placer leur argent. Et il remarque que l'un des moyens de contourner la bulle immobilière est de réaliser des rénovations. Il observe que l'UBS conseille de rénover son immeuble plutôt que d'acheter un nouveau bâtiment.

Une commissaire demande quels sont les points saillants à garder en mémoire dans le cadre de ce projet.

M. Dandrès répond qu'il faut garder à l'esprit que ce projet va se développer sur le long terme et il pense que le message qui pourrait être donné par ce Conseil devrait porter sur la temporalité de ce développement avec une priorité donnée aux logements.

Un commissaire demande ce qu'il faut penser des risques éventuels de référendum à l'égard de ce projet.

M. Dandrès pense qu'il faut privilégier le débat puisque les gens sont attachés à leur ville. Il estime qu'il est préférable de privilégier ce débat plutôt que de passer par un référendum. Il remarque qu'il est difficile d'avoir ce débat politique avant le PLQ, mais il mentionne que le plan existe à présent. Il déclare que si le PLQ a une large adhésion, les risques diminuent. Il rappelle que le Conseil municipal ne donne qu'un préavis, mais il déclare que ce dernier a tout de même

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

un certain poids. Il rappelle cela étant que ce projet est moins passif que précédemment.

Le même commissaire déclare que les opposants estiment que les ratios ne correspondent pas à la loi mais il comprend que le ratio peut diverger dans le cadre d'un périmètre déterminé.

M. Dandrès acquiesce, raison pour laquelle le monitoring est fondamental. Il répète que le travail doit encore s'attacher à l'organisation de ce monitoring. Il pense que le département devrait laisser un maximum de temps au Conseil municipal pour que ce travail puisse se faire. Il observe que repartir à zéro aurait un impact très fort sur le projet, ce d'autant plus que la réflexion qui a été menée est importante.

Un commissaire demande si l'Asloca a pris connaissance du projet alternatif et s'il y a des observations à ce sujet.

M. Dandrès répond que l'Asloca a vu les chiffres avancés dans le projet alternatif et a auditionné le département à cet égard. Mais il répète que l'accord permet de diverger des taux dans des périmètres spécifiques. Cela étant, il serait pertinent que le Conseil d'Etat donne des explications sur l'organisation du monitoring.

Votes

La présidente rappelle les auditions prévues la semaine prochaine.

Un commissaire propose l'audition de l'Association des promoteurs constructeurs genevois (APCG).

Une commissaire demande si cette association a déjà des projets dans ce périmètre.

Le précédent commissaire répond que c'est cette association qui chapeaute les acteurs du domaine.

La présidente passe au vote de l'APCG.

Par 7 oui (3 PLR, 1 MCG, 2 LC, 1 UDC) et 7 abstentions (4 S, 1 EàG, 2 Ve), l'audition est acceptée.

La présidente signale que la Fédération des associations d'architectes et d'ingénieurs de Genève (FAI) a demandé une audition.

Elle passe au vote de l'audition de la FAI.

Par 14 oui (4 S, 1 EàG, 2 Ve, 1 UDC, 2 LC, 1 MCG, 3 PLR), l'audition est acceptée à l'unanimité.

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

Séance du 31 mai 2022

Audition de M^{me} Florence Vandenbeusch, M. Jean-Pierre Fioux et M. Marc Brunn, représentants du Collectif des associations d'habitants et de quartiers (CAHQ)

M. Fioux explique que le PAV, auquel appartient le PLQ Acacias 1, est le plus grand projet urbanistique du canton. Il estime important de prendre la mesure de ce qui se passe aujourd'hui. Selon les décisions qui seront prises pour le PAV, la qualité de vie des habitants sera impactée, tout comme les moyens que l'on se donne pour lutter contre le réchauffement climatique.

Le PLQ Acacias 1 est un PLQ important, loin des PLQ traditionnels puisqu'il représente 16 ha, la moitié des Eaux-Vives. Il est de la propriété de l'Etat et de la CPEG. Il y a 2230 logements prévus pour environ 5000 habitants dont 1000 jeunes et enfants, voire plus, avec l'impact sur les équipements publics, ainsi que 2000 personnes qui y travailleront. Il cohabitera avec le PLQ Acacias 2 pour 1400 logements estimés.

Les aspects positifs seront la création d'une promenade boisée au bord d'un cours d'eau (l'Aire et la Drize qui sera remise à l'air libre), une place publique élargie, une forte limitation du trafic interne motorisé et certaines hauteurs de bâtiment diminuées, notamment le long de la route des Acacias, et d'autres augmentées.

Néanmoins, ils relèvent des aspects négatifs liés à la densité qui reste excessive. L'absence d'un vrai parc de proximité qui n'est pas remplacé par la promenade au bord de l'Aire et de la Drize. Le terrain est insuffisant pour l'école, comme aux Vernets, la surface des équipements de quartier est limitée à 3700 m² (crèches, Maison de quartier (MdQ), centre médical, ludothèque, etc.). Les conditions d'habitat sont problématiques: les ombres sont importantes, l'ensoleillement est réduit, il y a un manque de ventilation naturelle, des bruits et des vis-à-vis gênants entre les logements car les cours sont trop petites. Enfin, il y a de fortes inégalités dans ce qui est prévu entre les logements privilégiés qui se situent dans les étages supérieurs et les tours qui subiront moins les désavantages cités au-dessus.

Un PLQ est une planification impérative, détaillée et qui ne s'occupe en priorité que de fixer des droits à bâtir pour les investisseurs. Il y a un manque de réserves foncières pour le reste par conséquent. Par ailleurs, si le PLQ passe tel quel il figera l'évolution du quartier. Les délais de construction ne sont pas impératifs.

Ainsi, si dans cinq ans un accord est trouvé pour créer un parc, il faudra indemniser au prix fort les acquéreurs des droits de superficie établis sur la base des droits à bâtir alors qu'il s'agit de terrains publics.

Ils insistent donc sur la nécessité de s'assurer que tous les PLQ prévoient des réserves foncières à court terme pour les équipements publics.

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

M. Brunn décrit un plan où figure la dimension des cours, qui sont nettement plus petites que celles des Vernets pour la majorité. Les seules qui sont plus grandes sont oblitérées par les hauteurs des bâtiments de 67 m. Un autre élément significatif est l'étroitesse des rues avec des conséquences significatives sur la qualité de l'espace public.

Les affectations, selon le règlement du PLQ, démontrent que l'image ne correspond pas toujours au potentiel réel à bâtir.

Ils ont fait faire une étude d'ensoleillement qui montre en plan et en volume chaque façade pour chaque jour de l'année. Cette étude démontre que les ombres projetées sont significatives au vu des distances entre les bâtiments. Certaines rues et les cours ne sont donc pratiquement jamais ensoleillées. Par ailleurs, en tenant compte de l'étroitesse des rues, ils se demandent où prendront place les balcons qui seront potentiellement à l'intérieur des façades.

Ils se sont donc penchés sur la question du droit à l'ensoleillement qui découle d'un arrêt du Tribunal fédéral pour les privés qui stipule que la durée admissible de l'ombre portée sur les immeubles est en règle générale de deux heures maximum, à l'équinoxe ou un jour moyen d'hiver. La question ne se pose pas en termes légaux à Genève, ni pour les locataires ni pour les propriétaires, mais elle doit être mise sur le tapis au moins sur des terrains publics et au bénéfice de tous les habitants.

Selon une analyse climatique des Allières et des Vernets, les îlots fermés n'ont pas d'effet de cheminée et la chaleur est enfermée dans les cours intérieures à cause des vents descendants et des arbres qui, s'ils sont trop importants dans une cour fermée, retiennent la chaleur. Il faut donc une véritable ventilation pour pallier cela.

La promenade n'est ni un parc ni une rivière. Le parc se réduit à deux parties pentues de chaque côté de la rivière pour une pelouse de 12 à 14 m entre les promenades et le lit de la rivière. Elle est donc étroite et pentue, ce qui la rend inutilisable en tant que parc. Par ailleurs, elle est bordée par des bâtiments dont les ombres portées sont significatives.

De plus, les barres d'immeubles de 53 m bouchent la vue et créent une ombre portée conséquente sur les autres bâtiments, rendant une impression carcérale.

Enfin, dans les images de la promenade qui accompagnent le PLQ, les bâtiments sont presque invisibilisés et rendent les images peu fiables. Il estime que c'est intentionnel et que cela fausse le jugement.

Le parc linéaire de 12 m est insuffisant, il faut un parc de proximité. On leur a répondu qu'il y avait le parc de la patinoire qui est certes un plus pour le quartier des Vernets, mais il est relativement éloigné et ce sont les personnes les plus

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

fragiles qui sont les plus préétablies. De plus, ce parc devrait ainsi accueillir les habitants des Vernets, des Acacias 2 et des Acacias. Un autre élément fondamental que ce parc ne pourra pas remplir, en se basant sur une recommandation fédérale, est qu'il faut ménager des espaces ouverts entre les bâtiments et créer des parcs de proximité d'au moins 1 ha qui ont une capacité de rafraîchissement.

Le groupe scolaire pose aussi problèmes. Le terrain des Acacias fait 6500 m² et devrait, selon le règlement, comporter 20 classes mais il manque une salle d'accueil de 80 m² et des capacités d'accueil pour le parascolaire de 550 à 100 m².

Le PAV est segmenté PLQ par PLQ et l'on ne sait plus très bien où l'on en est avec cette loi qui veut que pour chaque nouvel emploi il faut de nouveaux logements. Or, pour Acacias 1, le calcul est fait au mètre carré mais ne tient pas compte du ratio moyen de 1 emploi pour 1,4 logement, à savoir qu'un emploi compte pour 43,2 m². Ce qui est encore pire pour l'ensemble du PAV. Il faut donc compenser ce déficit des Acacias 1.

M. Fioux ajoute qu'en réponse à leurs plaintes à ce propos, ils entendent toujours la promesse que ces déficits seront compensés sur les PLQ suivants. Or, ce n'est pas le cas et il y a un réel danger à continuer à le faire.

M. Brunn rappelle qu'ils ont fait une proposition alternative qui n'est pas un contre-projet. Leur objectif était d'étudier la possibilité de créer le même nombre de logements que dans le PLQ Acacias 1 avec des équipements publics plus nombreux et un parc plus grand. Ils ont en somme présenté une étude de faisabilité qui démontrait les possibilités de mieux ventiler et de créer plus d'espaces en s'inspirant des quatre squares à Montchoisy, du square du Pommier ou du parc Baud-Bovy. Cette proposition comportait aussi des rues plus larges et la possibilité d'installer 50% de locaux commerciaux aux rez-de-chaussée. Tous les bâtiments de cette proposition ont le même gabarit mais ce n'est pas un objectif d'urbanisme concret, ils sont plus bas avec des cours plus grandes. La cour d'école est plus grande, l'école fait 9500 m² de surface de plancher avec 24 classes, des lieux pour le parascolaire et une ludothèque. Le tout en créant 2400 logements. De plus, ce projet prévoyait aussi une crèche indépendante qui prendrait place dans un immeuble aux mains de la collectivité publique qui comprendrait aussi une MdQ et des logements pour les personnes en difficulté ou des étudiants. De plus, la place serait agrandie pour faire pousser une végétation significative au-dessus du parking souterrain. Une halle ouverte avec possibilité de fermeture pour créer un marché couvert est aussi prévue, tout comme des bureaux.

Finalement, l'idée était aussi de placer des bâtiments HBM et habitations mixtes (HM) le long de la route des Acacias qui permettraient d'installer des petits commerces qui ne peuvent pas se payer les loyers fixés par les investisseurs qui contribuent à la gentrification des quartiers. Le long de la route des Jeunes, ils ont aussi prévu de placer des logements où le rez-de-chaussée fasse 3,5 m pour

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

permettre une forme de polyvalence. Il faut toutefois faire de cette route un lieu apaisé qui offre de bonnes conditions.

Il avoue que le collectif est inquiet sur un certain nombre de projets prévus au PAV comme le PLQ Etoile 2 et la pointe nord où les tours seront très hautes et cacheront les éléments naturels, dont le bois de la Bâtie.

M. Fioux explique qu'il est possible d'améliorer les choses compte tenu de ce qui a été présenté. Les densités adoptées dans la loi PAV 2015 ne tiennent pas compte des impératifs de la lutte contre le réchauffement climatique et de l'augmentation de la proportion de logements adoptée en 2018. Il est possible d'intervenir et de modifier le PLQ car l'on se trouve dans la période de consultation. Il faut montrer que l'on peut faire autant de logements mais avec des parcs de proximité, des équipements publics supplémentaires et de meilleures conditions pour l'habitat dans un troisième projet de PLQ Acacias. Il conclut qu'il faut modifier le PLQ Acacias qui se trouve dans le PDQ du PAV afin de faire évoluer le PAV dans son ensemble.

Une commissaire demande des détails sur les différences dans la représentation des dimensions des bâtiments.

M. Brunn répond qu'il n'y a pas d'images dans le rapport explicatif du PLQ qui ont la précision de celles produites pour les Vernets. Ce n'est pas normal que l'on présente le parc linéaire sans montrer les bâtiments alors qu'ils seront réellement là. Les documents officiels sont volontairement lacunaires et ne donnent qu'une partie du réel en enlevant la vue d'ensemble.

La même commissaire ne parle pas de cette image. Elle parlait des hauteurs de tours qui sont faussées.

M. Brunn répond qu'à partir de 50 m, le règlement prévoit la possibilité de créer un étage technique supplémentaire. Il ajoute que le règlement donne la possibilité de construire au maximum à 23 m (et donne les droits à bâtir qui vont avec) alors que les images présentent les minima.

Une commissaire remarque que M. Brunn a parlé de puits de chaleur, de lutte contre le réchauffement, d'ombrage des rues, etc. Elle a relevé l'étranglement des rues et les problèmes liés lors de la dernière séance et le magistrat lui a répondu que l'on privilégierait des espaces ombrés pour créer de la fraîcheur durant les périodes de canicule. Elle ne comprend pas la contradiction. Elle demande comment ils parviennent à maintenir le nombre de logements et de locaux commerciaux alors que le dernier plan qui a été présenté comportait moins de bâtiments ou des bâtiments dont la taille a été réduite.

M. Brunn répond que la question de l'ombrage, avec le réchauffement climatique, est qu'il y a plus de mois où la lumière naturelle est nécessaire que de mois

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

de canicule. Un appartement lumineux avec des vues intéressantes et duquel on peut profiter du soleil paraît être un droit essentiel lié au logement. Ensuite, pour maintenir le nombre de logements, il faut réduire le nombre d'activités pour faire remonter le ratio. Il explique qu'ils sont restés dans des minima pour donner une vision percutante mais il est envisageable d'augmenter le nombre d'activités sans trop nuire à la qualité de vie.

M. Fioux résume: moins de surfaces de bureaux dans les étages et plus de logements tout en maintenant les arcades et les commerces aux rez-de-chaussée.

Un commissaire relève que la déclaration de la Fédération des associations d'architectes et d'ingénieurs de Genève (FAI) du 23 mai leur reprochait de ne pas avoir fait les choses dans les temps et que leur projet alternatif était faux sur certains points et «bricolé sur un coin de table».

M. Fioux répond qu'il laisse sa responsabilité à la FAI lorsqu'elle les accuse de ne pas être démocrates puisqu'ils ont participé à toutes les séances de consultation et ont produit des observations sur les deux PLQ dans les délais légaux en respectant la forme demandée. Si la FAI leur reproche cela et qu'ils sont disqualifiants, c'est probablement parce qu'ils esquissent des pistes démontrant la possibilité de maintenir le nombre de logements en intégrant plus d'équipements publics.

M. Brunn répète que ce n'est pas un projet concret mais une vérification des possibilités établie sur un modèle alternatif qui s'écarte finalement très peu du PLQ officiel.

M^{me} Vandenbeusch ajoute que leur attitude est d'envisager le PLQ dans une réflexion plus complète autour des besoins liés à un agrandissement de la Ville et qui tienne compte de tous les besoins, aussi en matière d'espaces verts, de MdQ, d'équipements publics, etc. Or, dans ce PLQ aucun inventaire des besoins n'a été fait et il s'est concentré sur les commerces, les bureaux et la rentabilité.

M. Fioux ajoute que ce communiqué était titré pour créer une polémique. Les plans démontrent bien que la volonté n'est pas de créer une cité dortoir. Leur intervention ne vise qu'à défendre le projet établi tel qu'il est.

Un commissaire trouve que, urbanistiquement, les alignements d'immeubles sont un aménagement dépassé. Il trouve qu'il n'est pas faux de critiquer cet alignement. Toutefois, il s'accorde sur les réflexions autour des équipements publics.

M. Brunn est d'accord mais il y a des ensembles de barres qui sont réussis comme à Budé où il n'y a toutefois pas de rez-de-chaussée avec des arcades. L'image produite aurait pu être différente dans la mesure où elle ne sert qu'à démontrer que les choses peuvent être envisagées autrement. Ils ne proposent donc pas une forme mais montrent qu'il est possible de construire 2400 logements dans un quartier différemment conçu et tenant compte des besoins des habitants.

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

M^{me} Vandenbeusch explique que les tours de Carouge et Carouge ont la même densité.

Une commissaire demande ce qu'ils n'ont pas pu aborder dans ce programme.

M. Brunn répond que la question de l'absence de cycle d'orientation (CO) dans le PAV a été soulevée, notamment devant M. Hodgers. Si un CO était prévu, il aurait été impossible de créer 2400 logements. Il semble aussi que dans ces quartiers il faille des endroits où l'on puisse faire du bruit sans gêner les autres habitants. Il y a des solutions à trouver mais ils n'ont pas la réponse.

De plus, la maison de musique qu'ils proposent pourrait être agrandie en direction de la route des Acacias mais d'autres éléments culturels n'ont pas été implantés et sont pourtant nécessaires pour la vie d'une ville.

Un commissaire n'a pas compris un slide de la présentation, mentionnant des abaissements d'immeubles et des rehaussements dans l'évolution entre le PLQ initial et le PLQ 2.

M. Brunn répond que le rehaussement concerne les immeubles de 50 m devant les immeubles de 23 m alors qu'ils en faisaient 44 sur le premier projet pour l'essentiel.

Un commissaire demande s'ils ont des propositions pour contourner les limites constatées au bord de la rivière.

M. Fioux répond qu'il est possible d'élargir l'espace rivière en créant un vrai parc et en récupérant les eaux des immeubles, comme le plan qu'ils ont produit le démontre, avec des bras de rivière qui entreraient dans ledit parc.

M. Brunn répond que l'idée est de récupérer l'eau des toitures et des sols pour créer un espace aquatique en surface plutôt qu'en la déversant dans la rivière créée. L'arrivée de l'Aire et la jonction de l'Aire et de la Drize méritent un projet architectural qui valorise ces espaces.

Un commissaire demande où l'on se situe par rapport aux normes et s'il y a de la marge au niveau du ratio nombre d'habitants/mètres carrés.

M. Brunn répond que le projet officiel compte 2230 logements. Dans leur projet, ils ont calculé le nombre de mètres carrés total et, en considérant qu'un logement fait entre 100 et 102 m², ils arrivent à un total de 2400 logements.

Le même commissaire constate que l'on pourrait gagner 20% sur les émissions de carbone des logements en réduisant les surfaces par habitant. Il demande si cela a été pris en compte.

M. Brunn répond que non, ils ont pris en compte la surface moyenne des logements.

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

Audition de M. Henrique Ventura, président de l'Association des habitants des Acacias, et de M^{me} Dominique Legast Anor, secrétaire et trésorière

M^{me} Legast Anor explique que les habitants des Acacias ont des revendications pour que les choses qu'ils vivent ne se reproduisent pas pour les habitants des Acacias 1.

La présidente demande si leur position rejoint celle de M. Brunn.

M^{me} Legast Anor répond que oui.

Elle explique que dans l'espace des Acacias 1 il y a une volonté de rentabiliser au maximum les surfaces pour y placer un maximum de personnes, avec des conséquences néfastes. La première étant la création d'îlots dans tout le secteur, comme ceux prévus aux Vernets, qui ne sont pas idéaux en tant qu'habitations car ils seront presque en permanence à l'ombre. Il faudra donc chauffer en hiver et utiliser des éclairages artificiels. D'un autre côté, en été, ils créeront des espaces qui gardent la chaleur. A l'intérieur de ces îlots, les espaces fermés contribueront aux nuisances sonores et la cour risque d'être grillagée pour en limiter l'accès, ce qui péjore la qualité de vie.

Pour arriver à placer une telle densité de population dans cet espace, en plus des îlots, il est prévu de construire des tours directement à côté des bâtiments. Mais dans ces tours de grandes surfaces sont prévues pour des bureaux, alors qu'il y a plus de besoins en logements. L'association préconiserait donc de créer des logements avec une pièce de plus pour que les gens puissent télétravailler et profiter de diminuer le nombre de bureaux pour créer moins de bâtiments et plus de parcs qui profiteront à toute la population car il est nécessaire de concevoir un quartier aéré où les gens puissent vivre. Ces parcs devraient être en pleine terre pour que les arbres puissent se développer au mieux et profiter pleinement à la population. Encore une fois, tout ce qui est conçu dans Acacias 1 est prévu pour rentabiliser les mètres carrés au détriment de la qualité de vie.

Tout ce secteur est prévu pour 6000 habitants mais n'a pas de parc. Or, s'il n'est pas prévu maintenant, elle ne voit pas quand il le sera. Il ne faut pas se limiter à créer de l'habitat mais il faut s'inspirer de ce qui existe en construisant d'abord des lieux de vie et de rencontre, des écoles, des parcs, des églises, puis en ajoutant les habitations autour.

La Ville a la responsabilité de prévoir ce quartier et de penser pour les générations futures en le faisant. Quant à la Drize, elle aimerait aborder la question de la sécurité. Le canal peut subir des crues différentes selon les saisons mais les enfants attirés par l'eau voudront y jouer et elle craint que des accidents s'y produisent. Une enfant peut se noyer dans 20 cm d'eau.

Elle aimerait aussi vérifier que l'eau de l'Aire soit propre avant qu'elle ne se jette dans la Drize. Enfin, les habitants ne veulent en tout cas pas de discothèques

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

en bas des immeubles comme ils le vivent actuellement car cela induit des violences et des nuisances sonores.

M. Ventura relève qu'avec la création d'un nouveau quartier il faut réfléchir à la densification et adapter les effectifs de police en conséquence, voire créer un nouveau poste de police.

La présidente demande si leurs observations émanent de leur comité.

M^{me} Legast Anor répond que oui, avec la participation de M. Brunn.

La présidente demande si elles ont été rédigées en collaboration avec d'autres associations.

M. Ventura explique que l'association des habitants du quartier des Acacias collabore avec l'Association pour l'animation des Acacias (AAA) et l'Association des habitant-e-s de la Praille et des tours (AHPT).

M^{me} Legast Anor ajoute que l'AHPT n'a pas fait d'observations mais l'AAA a fait des observations elle aussi et ils collaborent régulièrement.

Un commissaire demande ce que l'association aurait comme proposition pour trouver un endroit où les gens peuvent faire du bruit.

M^{me} Legast Anor répond qu'en dessous d'un parking cela conviendrait. Elle remarque qu'il manque des salles polyvalentes ou de concert dans ce secteur en règle générale. Une discothèque pourrait être placée à proximité des Vernets aussi.

Votes

La présidente informe la commission qu'elle a reçu un mail de l'AAA qui demandait à être auditionnée. Elle soumet donc cette audition au vote de la commission.

Un commissaire se demande ce qu'ils auront à dire de plus puisqu'ils semblent acquis et influencés par le discours que M. Brunn.

Un commissaire remarque que l'AAA, bien que dans le même cercle, peut faire des propositions concrètes. Il trouverait intéressant de les auditionner.

L'audition de l'AAA est acceptée à l'unanimité.

La présidente informe la commission qu'il y aura une relevée lors de la séance du 14 juin 2022.

Elle demande si la commission veut entendre M. Hodgers à la rentrée comme il l'a proposé, ce qui est approuvé de manière informelle par la commission pour le 23 août 2022.

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

Séance du 14 juin 2022

Audition de M. Philippe Meier, président de la Fédération des associations d'architectes et d'ingénieurs de Genève (FAI), M. Vincent Bujard, vice-président de la FAI, et M. Jean-Paul Jaccaud, membre du conseil de la FAI et président de la Section genevoise de la Fédération des architectes suisses (FAS)

Le président rappelle que le Conseil municipal doit rendre un avis sur le sujet au mois de septembre.

M. Meier déclare que la raison de leur présence relève de la publication d'un nouveau projet visant à se substituer au PLQ. Il mentionne que la fédération a en l'occurrence été interloquée par cette remise en question sur des bases discutables. Il précise que la FAI a donc réagi en envoyant un courrier à différentes institutions dont le Conseil municipal.

Il rappelle que la Ville n'est pas une «table rase». Il convient de la faire évoluer, et il remarque que ce nouveau projet semble peu en phase avec les planifications urbaines contemporaines. Il ajoute que l'image qui est proposée renvoie à des plans anciens (soit lorsque l'on imaginait une éradication de la ville ancienne, soit des terrains non bâtis) sur lesquels on pouvait construire des barres, comme à Meyrin. Il rappelle que ces périphéries étaient libres de construction et étaient conçues en une fois. Il signale que si les bâtiments sont de grande qualité, la question d'une vie sociale vraiment urbaine peut se poser. Il observe en outre que le PLQ Acacias 1 se trouve quant à lui au centre-ville et tendra à se développer sur quatre-vingts ans. Il évoque ensuite le quartier des Tranchées dont la vie sociale est éteinte à partir de 17 h, ainsi que celui de Florissant, aussi constitués de barres, qui a vu l'ajout de «galettes» destinées à des activités dans les rez-de-chaussée des immeubles. Pour faire la vraie ville on ne peut pas poser des «solitaires» dans un grand parc.

Il mentionne alors que le PLQ Acacias 1 propose en l'occurrence une diversité d'activités et de lieux alors que les alignements de barres ont été décriés durant de nombreuses années. Il rappelle que ce quartier est une couture entre la Jonction, Plainpalais et une zone industrielle. Il mentionne encore qu'il n'y a pas que des barres qui constituent la ville, les modèles étant très différents. Il estime à ce propos que le square du Mont-Blanc dans le quartier des Pâquis est l'un des plus beaux espaces urbains de la ville, un quartier qui repose sur un front bâti et non sur des pignons.

Il rappelle par ailleurs que le réchauffement climatique est un aspect à prendre en compte et il mentionne que les villes méditerranéennes développent des modèles ombragés. Cela étant, il pense que prétendre qu'une morphologie unique est seule capable de constituer la ville est une erreur. Il rappelle en outre que la conception de square urbain est très ancienne et qu'elle est reprise également des années 1930.

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

Il signale ensuite que la capacité de mettre sur un ou plusieurs niveaux des espaces publics dans les rez-de-chaussée des immeubles est importante. Il mentionne que l'opposition des deux plans est en fin de compte une vision de la ville traditionnelle réinterprétée (PLQ Acacias 1) et le retour de la périphérie (pour l'image des opposants). Il déclare que la question de la mixité de la ville est une dimension extrêmement importante même si tout ne peut pas être beau puisque la ville se construit également sur des opportunités.

Il déclare que ce quartier est important et il estime que le PLQ a été développé avec subtilité, résultat d'une votation cantonale impliquant des densités et des répartitions d'activités, et il ne croit pas qu'il soit possible de balayer tout cela d'un coup de crayon en un mois. Il mentionne que la FAI soutient donc le PLQ qui définit des rues et des places et qui permettra une qualité dans ce développement, lequel représentera l'équivalent d'une petite ville.

Un commissaire demande s'ils interviennent en tant que représentants d'une corporation professionnelle.

M. Meier acquiesce.

Le même commissaire rappelle alors qu'il y a eu de nombreux projets à Genève qui se sont révélés des échecs et il se demande quelles sont les réflexions des architectes à l'égard des enjeux climatiques. Il rappelle que le béton est encore largement utilisé alors qu'il est extrêmement polluant et inefficace en termes de rafraîchissement. Il se demande ce qu'il faut en penser.

M. Meier répond qu'il ne faut pas se tromper de débat puisqu'il est question ici d'une forme urbaine. Il ne pense pas que la question de savoir si ces bâtiments seront en bois ou en béton se pose actuellement.

Le même commissaire se demande s'il n'y a pas un problème d'aménagement des espaces verts dans le PLQ, notamment les deux îlots qui ne sont pas végétalisés.

M. Jaccaud répond que la question primordiale relève de la pleine terre en termes de plantation. Il remarque que le projet favorise la renaturation du cours d'eau qui est un élément de 50 m de large sur 500 m de long. Il ajoute que les cœurs d'îlots sont des espaces d'intimité et représentent une autre relation à la végétation pour les habitants. Il précise que le rafraîchissement que produisent ces îlots végétalisés relève d'un modèle archaïque mais extrêmement efficace. Il mentionne que l'îlot est donc une formule très performante qui permet des diversités dans les usages.

Le même commissaire observe que le secteur de Ternier sera très atomisé.

M. Jaccaud mentionne qu'il y a beaucoup de pleine terre dans ce secteur.

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

M. Meier mentionne que la ville vit trois cent soixante-cinq jours par année et il estime que l'ensemble des parties prenantes à ce projet sont conscientes des enjeux climatiques.

Le même commissaire remarque que plusieurs votes ont été perdus sur des projets culturels en raison de projets architecturaux manquant cruellement de poésie, de générosité et de vision, entraînant une fatigue de la part de la population. Il se demande dès lors s'il y a une remise en question au sein de la profession.

M. Jaccaud répond que la marge de manœuvre économique n'est pas infinie dans les projets. Il observe que si des échecs ont été enregistrés au cours de ces dernières années, il y a également eu des réussites. Cela étant, la profession se trouve à un tournant; par ailleurs de nombreux architectes aimeraient construire en bois, ce qui n'est pas évident. Il ajoute que de nouveaux matériaux arrivent et il estime que la profession entre dans une phase qui va demander un peu de temps et d'expérience avant de se mettre en place de manière consolidée.

Un commissaire rappelle que Genève est la ville la plus dense de Suisse et il se demande ce qu'il faut penser de la création d'un quartier présentant une fois encore une très forte densité.

M. Meier répond que la situation remonte à la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) qui pousse la Suisse à préserver un maximum d'espaces naturels. Il rappelle que Genève est également un canton agricole et viticole et il mentionne que si l'on admet que la démographie continue à augmenter avec une attractivité indéniable de Genève, il convient de se demander comment loger le mieux possible les gens. Il pense que ce projet de PLQ fait une juste part des choses entre les espaces habitables et les espaces publics. Il répète que la renaturation de la rivière représente un poumon. Il termine en déclarant que la question de la décroissance n'est pas encore à l'ordre du jour.

Le même commissaire ne pense pas que c'est la concentration de personnes qui améliorera les choses.

M. Meier répond que la question des matériaux est fondamentalement importante sous l'angle environnemental puisque les matériaux représentent un coût très lourd pour le climat, tout comme la mobilité.

M. Jaccaud ajoute que la question est très complexe et il mentionne que la réalité des processus démocratiques est la meilleure réponse que l'on puisse donner en tant que société. Il ajoute que l'augmentation de population à Genève depuis l'an 2000 représente trois fois celle de la ville de Neuchâtel. Il observe que la densité est la seule solution possible puisqu'il n'est pas possible de s'étendre sur ce petit territoire.

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

Une commissaire rappelle qu'il y a de nombreuses surfaces commerciales vides à Genève et elle se demande comment continuer à faire des projets qui prévoient des surfaces commerciales à l'heure actuelle.

M. Meier répond que dans tout nouveau quartier il est nécessaire de prévoir des espaces commerciaux; sinon, les habitants se rendront par défaut dans les centres commerciaux en périphérie. Il ajoute que ces espaces permettent également la création de crèches, par exemple. Il précise que le pourcentage de bureaux est relativement faible.

M. Jaccaud mentionne que si l'on regarde les chiffres du projet Acacias 1, il y a à peine 5% de bureaux. Il ajoute qu'il y a en revanche des activités produites par des entreprises qui ont besoin de continuer à travailler et qui n'ont pas vraiment besoin d'aller à la zone industrielle de Meyrin-Satigny (Zimeysa), par exemple. Il signale encore que les surfaces allouées à ces activités sont vertueuses. Il observe qu'une analyse à l'identique a été menée sur le projet des opposants et il mentionne que l'on voit qu'il y a une part de fantaisie dans les chiffres.

La même commissaire demande quelle est l'emprise des architectes sur la planification des bâtiments publics.

M. Meier répond que l'on dit souvent que l'architecture est un «art appliqué». Et il remarque que ces planifications ne relèvent pas du domaine des architectes.

M. Jaccaud mentionne que la planification scolaire est débattue au sein d'une plateforme relevant de l'Etat.

Une commissaire demande s'il est vrai que les îlots ne sont pas favorables à la ventilation et si l'ombrage ne sera pas pesant à longueur d'année.

M. Meier répond que l'altimétrie n'est pas constante et permet de donner des qualités lumineuses différentes à ces squares. Il ajoute que, du moment où ces squares sont végétalisés, ils représentent un poumon de fraîcheur. Il répète que ce bout de ville va se développer sur le très long terme.

M. Jaccaud mentionne que la question de l'ombre est une vraie question avec le réchauffement climatique et il remarque que l'ombre est une qualité en été.

Une commissaire demande ce qu'il en est du concept de la ville du quart d'heure.

M. Meier répond que la ville du quart d'heure est un modèle qui permet de tout faire à portée de main, soit en quinze minutes. Et il pense que les personnes qui ont leur activité à proximité bénéficient d'un réel avantage. Il mentionne que la ville du quart d'heure est un retour à la ville traditionnelle qui a fait ses preuves en termes de sociabilité.

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

Une commissaire déclare que les opposants critiquent le manque de place pour des établissements publics, les écoles et les crèches.

M. Jaccaud répond que les rez-de-chaussée ont des possibilités programmatiques importantes, et il mentionne que la question de la cour intérieure devient à cet égard intéressante.

M. Meier ajoute que le projet des opposants véhicule un concept programmatique d'après-guerre se basant toujours sur une «table rase» où on assigne à un endroit précis les équipements publics. Il remarque que le PLQ Acacias 1 permet de s'adapter au long terme et à la réalité des besoins alors qu'un projet tel que celui des opposants pourrait se heurter à des décisions de propriétaires qui pourraient choisir de bloquer du foncier au détriment d'équipements publics.

Le président se demande si ce modèle est pensé pour les personnes handicapées.

M. Jaccaud répond que la question des orientations est claire avec une accessibilité acquise à tous les niveaux. Il observe que l'absence de voitures représente une redécouverte de la rue allant dans le sens de l'inclusion.

Le président demande ce qui dysfonctionne dans ce PLQ.

M. Meier répond que le rôle des mandataires a été de faire au mieux avec tous les paramètres. Il pense que ce PLQ a probablement des défauts, comme tout projet. On peut toujours discuter de densité, de répartition d'activités, de mobilité, etc., mais il rappelle que la loi PAV définit tous ces points. Il pense donc que la critique qui pourrait être faite serait à un niveau technique et sectoriel et il ne croit pas que ce soit le lieu pour se livrer à un tel exercice d'une grande complexité.

Le président rappelle que les PLQ sont toujours un cadre et il mentionne que c'est toujours la mise en œuvre qui pose un problème et entraîne des catastrophes. Il se demande si un mécanisme existe pour cadrer la mise en œuvre.

M. Jaccaud répond qu'il y a une opportunité en lien avec la loi sur le PAV permettant de trouver des mécanismes pour cadrer les réalisations. Il pense que la direction et la fondation PAV ont des rôles à jouer à cet égard.

Le président demande en quoi la fédération est partie prenante dans ce projet.

M. Meier répond qu'ils sont indépendants. Il ajoute que Robert Cramer qui préside la fondation du PAV veille à la qualité de ces espaces et n'attribuera pas des droits de superficie à n'importe quelles conditions.

Le président déclare que les architectes participeront donc à la création et à la valorisation d'un patrimoine en devenir.

M. Bujard remarque que la démarche qui a conduit à ce PLQ est exemplaire sous l'angle démocratique et a permis de parvenir à un consensus. Il mentionne que la fédération entend défendre les démarches de cette nature.

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

Un commissaire observe que c'est la journée de la grève des femmes et il remarque que les concours d'architecture sont souvent composés d'hommes. Il se demande ce que fait la fédération pour encourager les carrières féminines.

M. Meier répond que son bureau, comme beaucoup d'autres, est composé à moitié de femmes. Cela étant, les candidates qui se présentent dans les concours ne sont pas légion.

M. Bujard ajoute que la proportion de femmes augmente aussi dans les métiers de l'ingénierie.

Les personnes auditionnées se retirent.

Le président mentionne que le sujet sera voté le 21 juin.

Un commissaire propose encore l'audition du bureau d'avocat de Rolex.

Un autre commissaire déclare que c'est à la Fondation Wilsdorf de venir.

Un troisième commissaire signale que les observations de ce bureau ont été adressées au département et il remarque qu'il n'y a pas de demande d'audition spécifique.

Une commissaire rappelle que M. Hodgers indiquait que des négociations étaient en cours.

Le premier commissaire retire sa proposition.

Séance du 21 juin 2022

Audition de M. Romain Lavizzari, président de l'Association des promoteurs et constructeurs genevois (APCG), et de M. Philippe Angelozzi, secrétaire général de l'APCG

M. Angelozzi déclare que l'association ne se prononce jamais sur des projets concrets mais intervient plutôt au niveau des lois. Il mentionne que l'association est constituée d'une quarantaine de membres, tous actifs dans la promotion immobilière ou en tant que mandataires, et est surtout active dans la zone de développement. Il ajoute qu'une partie des membres est également active dans la zone villas et il mentionne que son expérience est surtout en lien avec les grands projets tels qu'Acacias 1.

M. Lavizzari déclare qu'un PLQ est effectivement une phase importante pour le développement de ce quartier qui représente un long processus de planification. Il rappelle que ce PLQ a une échelle peu habituelle en raison de sa grandeur. Il précise que ce projet repose sur un long historique avec un PDQ arrêté en 2011. Il pense que les onze ans qui viennent de se dérouler ont permis d'intégrer un

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

certain nombre de paradigmes comme la remise à ciel ouvert d'un cours d'eau, ou d'en supprimer comme le barreau routier qui était originellement prévu. Il remarque que plusieurs réserves formulées par les différents services et le Conseil municipal ont été intégrées dans la planification, laquelle a fait l'objet d'un large consensus et de nombreuses études dans de multiples domaines.

Il rappelle par ailleurs que le quartier actuel abrite des entreprises, quartier qui est donc appelé à évoluer en prenant en compte cet aspect dont les coûts sont colossaux. Il signale que ce n'est pas l'adoption d'un PLQ qui engage dès le lendemain la construction d'un nouveau quartier puisque de nouvelles études seront nécessaires pour préciser les différents éléments qui seront réalisés sur le long terme. Il estime que le PLQ qui est présenté aujourd'hui répond à l'ensemble des préoccupations et donne une vision générale qui permet d'être adoptée.

Une commissaire demande quelles pourraient être les réticences.

M. Lavizzari répond qu'il est nécessaire d'obtenir des garanties à l'égard du déplacement de la Voirie, même si cet aspect n'est pas directement lié au PLQ. Il ajoute que la commune a été un acteur actif dans la réflexion avec de vrais échanges entre elle et le planificateur, soit le Canton. Il pense qu'il convient maintenant de passer à la phase suivante pour régler les détails.

Un commissaire évoque la densité et demande quelle influence aurait une diminution de cette densité sur le prix des mètres carrés.

M. Lavizzari répond qu'une diminution de la densité entraînera une hausse du prix du terrain puisque le coût de la démolition ou de la dépollution ne changera pas quelle que soit la densité. Il précise que ces coûts sont incompressibles comme le désamiantage ou le déplacement des entreprises. Il ajoute qu'une densité plus grande permet en outre des économies d'échelle mais entraîne également des contraintes plus grandes.

Un commissaire déclare être pessimiste à l'égard des délais. Il se demande ce qui pourrait être souhaitable en termes de gabarits.

M. Angelozzi répond que le coût de dépollution et celui du déplacement des entreprises sont des particularités inhérentes à ce projet. Il ajoute que la loi PAV prévoit 64% de LUP, et il remarque qu'il ne sera pas possible de financer le coût du foncier avec une densité plus faible. Il précise qu'il est nécessaire de corréliser le prix du foncier avec des LUP.

M. Lavizzari estime qu'il ne faut pas parler de gabarits puisque le quartier sera très hétérogène en termes de hauteurs. Il ajoute que c'est moins le gabarit que la densité qu'il faut prendre en compte en rappelant que ce projet doit se développer dans un centre-ville déjà très urbanisé.

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

Le même commissaire remarque que l'on voit se développer des bâtiments de très grands gabarits du côté des Acacias. Il ne voit pas de problème à cet égard en remarquant que ce n'est pas plus mal d'avoir des bâtiments plus hauts et des espaces verts au sol.

M. Lavizzari acquiesce et déclare que les tours ne sont pas une habitude à Genève, mais il ne pense pas que les habitants de la tour Opale ou des tours de Carouge se plaignent d'habiter dans ces bâtiments.

M. Angelozzi rappelle que deux parcs sont prévus et il mentionne que prévoir de tels aménagements avec des loyers abordables nécessite une densification.

M. Lavizzari répète que le PAV sera réalisé entre aujourd'hui et 2040.

Le même commissaire demande quelle est la densité retenue.

M. Lavizzari répond que la densité retenue est de 2,26.

M. Angelozzi signale n'avoir jamais vu des densités idéales. Il mentionne que ce sont les aménagements extérieurs qui doivent faire la différence.

Le président demande comment ils travaillent et s'ils ont participé à la définition du PLQ. Il observe qu'ils sont très bien renseignés.

M. Lavizzari répond que les développeurs de projet acquièrent des parcelles et participent à la planification avec le Canton. Il mentionne que le Canton ne va pas réaliser le PAV mais va le placer en droits de superficie et il précise que la planification est donc partagée avec les développeurs.

Le président demande ce qui ne plaît pas dans ce PLQ.

M. Lavizzari répond qu'il n'y a pas d'aspect déplaisant en répétant que la mixité et la corrélation entre la densité et les loyers sociaux sont des nécessités.

Le président signale que le Conseil municipal n'a pas de regard sur la mise en œuvre des bâtiments et est souvent déçu par les développements et il se demande comment cadrer ces éléments.

M. Lavizzari répond qu'il y a des règles fixées par le PLQ qui doivent être respectées. Il ajoute qu'un recourant aura gain de cause cas échéant. Il signale ensuite que le contexte actuel s'oppose au développement quelle que soit la qualité du projet. Il pense que le PAV peut cristalliser ce type de critiques.

Le président déclare qu'entre la votation d'un PLQ et sa mise en œuvre des différences importantes peuvent apparaître.

M. Lavizzari répond que l'expression architecturale n'est pas définie par le PLQ alors que c'est le cas des hauteurs et des gabarits.

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

Le président demande à quel moment le Conseil municipal peut intervenir à l'égard de l'habillage d'un bâtiment.

M. Angelozzi répond que les normes à respecter sont tellement nombreuses que la souplesse est très restreinte. Il précise que les bâtiments qui sont construits de nos jours ne ressemblent plus à ceux qui étaient envisagés jadis, avec des toitures vertes, par exemple, ou des arcades. Il remarque que cet aspect qualitatif est toutefois soutenu par le revenu locatif et il estime que la politique du logement ne devrait plus être la seule à soutenir ces développements. Il pense en effet que la politique sociale et la politique du déplacement devraient également participer financièrement.

M. Lavizzari ajoute que les délais sont tellement importants que les projets développés sont souvent vieux de dix ou vingt ans. Il répète que les mentalités ont changé et que les projets ont déjà évolué au niveau de la planification.

Un commissaire déclare avoir l'impression qu'ils ne croient pas à ce projet compte tenu du nombre d'obstacles. Il mentionne avoir l'impression par ailleurs que les emprises au sol des bâtiments envisagés sont relativement restreintes.

M. Angelozzi répond que dès que le gabarit est élevé l'emprise au sol est modeste.

M. Lavizzari ajoute que toutes les formes urbaines sont envisageables. Il précise que ce sont les aires d'implantation qui sont définies. Il mentionne ensuite qu'il convient d'être réaliste dans un projet de cette nature, projet soumis à 105 lois différentes, mais il déclare être enthousiaste à la perspective de ce projet. Il répète qu'il convient maintenant de passer à l'étape suivante.

Audition de M. Gabriel Barta, coprésident de l'Association pour l'animation des Acacias (AAA), et de M^{me} Marion Nemchi, membre du comité de l'AAA

M. Barta déclare appartenir à la MdQ depuis très longtemps. Il ajoute qu'il lui importe beaucoup que les gens autour de lui aient leur mot à dire lorsqu'il est question de projets comme celui du PAV. Il précise participer à la réflexion autour de ce développement depuis une dizaine d'années.

M^{me} Nemchi précise que la MdQ assiste à toutes les séances inhérentes à ce projet. Elle rappelle que ce quartier est déjà habité par 7000 personnes et elle mentionne que le PLQ va doubler cette population. Elle observe par ailleurs que la population de ce quartier est très fragile et doit trouver sa place dans cette mutation. Elle indique que les habitants sont en l'occurrence très mal informés des projets en cours, raison pour laquelle la MdQ effectue un travail d'aller et de retour très important.

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

M^{me} Nemchi ajoute que la démarche de la MdQ s'est faite avec l'appui d'une centaine de jeunes de l'École de culture générale (ECG), et elle aurait aimé ne pas devoir venir devant la commission pour être entendue. Cela étant, l'association apprécie plusieurs éléments comme la remise à l'air libre de la rivière bien que son tracé suscite des problèmes. Elle pense que modifier son tracé permettrait d'éviter des conflits d'usage à terme. Elle signale que l'association aimerait participer aux différents groupes de travail sans y être associé trop tard ou trop tôt. Elle remarque que l'association n'est pas représentée au sein du mandat d'étude parallèle.

M. Barta déclare que les contraintes devraient être connues par les habitants et les personnes concertées afin que leur vision soit la plus pertinente et la plus réaliste.

M^{me} Nemchi ajoute que l'association travaille avec les différents services de la Ville et elle remarque que tous les acteurs estiment que les Acacias sont très mal dotés en lieux collectifs. Elle précise que seul le Carré et la MdQ ont des locaux. Elle ajoute que seul le parc Eglantyne-Jebb et un square sont des espaces publics permettant d'accueillir la population, des espaces très modestes, et elle remarque que ce point est très inquiétant. Elle observe que les espaces publics envisagés dans le PLQ entraîneront de nombreux conflits d'usage en signalant que même la crèche ne pourra pas avoir d'espace extérieur en raison du voisinage. Elle pense que des lieux dédiés seraient préférables. Elle estime par ailleurs que des lieux pour la vie collective intérieurs et extérieurs devraient être créés et elle craint qu'en définitive le quartier soit scindé en deux par la route des Acacias. Elle mentionne que l'association recommande qu'un lieu émerge dans l'esprit des habitants, comme un lieu de vie et de culture. Elle précise que Ternier pourrait être une possibilité, ou du moins à l'axe entre les deux parties.

M. Barta remarque que la place triangulaire envisagée est une bonne chose mais il remarque que ce lieu sera éloigné de la route des Acacias et ne pourra pas représenter le centre du quartier pour de nombreux habitants.

M^{me} Nemchi précise que l'idée est de fédérer les habitants autour d'un pôle qui puisse réaffirmer l'identité du quartier. Elle ajoute que l'absence de véhicules permettra aux jeunes d'apprendre la ville, mais elle remarque qu'il n'y a pas un seul espace pour le sport collectif. Elle mentionne que le Canton signale que l'esplanade des Vernets, le parc des sports et le préau de l'école viendront répondre à cette préoccupation, mais elle mentionne que les enfants de 7 ans ne pourront pas s'y rendre. Elle ajoute que les cœurs d'îlots ne permettront pas de tels projets pour des raisons évidentes de nuisance. Elle observe que les jeunes ont donc fait des propositions, notamment à proximité de Rolex dont les collaborateurs ne seront pas dérangés le soir.

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

Elle ajoute que les jeunes ont également imaginé utiliser les toitures des parkings comme terrains de sport, une idée intéressante à bien des égards qui n'est pas incompatible avec le PLQ. Elle signale ensuite que la première tour qui sera construite pourrait accueillir une terrasse en toiture afin de profiter du soleil.

M. Barta ajoute que l'entrée d'Autobritt est inutilement invasive.

M^{me} Nemchi signale que le périmètre autour de Sicli pourrait également être valorisé pour la vie sociale, mais elle mentionne qu'il est nécessaire de réfléchir à l'ensemble du projet. Elle pense que des terrasses de bistrot pourraient être envisagées. Elle signale ensuite qu'entre Boissonnas et Piguët, un dégagement pourrait être envisageable alors que le PLQ prévoit une route d'accès à Autobritt.

M. Barta mentionne que le sous-sol de la place triangulaire, qui est existant, pourrait être utilisé pour des activités bruyantes.

M^{me} Nemchi précise qu'il est nécessaire de réfléchir à ce point. Quant aux droits de superficie, elle mentionne que l'Etat peut s'engager à inclure des critères et elle aimerait que les accès pour les personnes handicapées soient pris en compte.

Un commissaire remarque que les cœurs d'îlots sont présentés comme un point majeur du projet, mais il observe que selon les personnes auditionnées leur usage ne serait pas possible.

M^{me} Nemchi répond que la charte est un fiasco. Elle mentionne que ces îlots feront caisse de résonance. Elle pense qu'il sera possible de s'y installer avec un livre et elle doute que d'autres usages soient envisageables.

M. Barta mentionne que le niveau de bruit autorisé dans ces îlots sera incompatible avec un quelconque usage.

M^{me} Nemchi rappelle que les cœurs d'îlots des Vernets sont plus étendus que ceux qui sont envisagés et elle remarque que les crèches sont déjà interdites.

Le même commissaire signale qu'il serait possible de prévoir des activités en hauteur comme le centre Paolo.

M^{me} Nemchi répond qu'il faut les prévoir.

M. Barta pense que les contraintes financières sont importantes.

Un commissaire déclare que la mixité et la densité sont des contraintes grevant ce projet. Il observe ensuite que l'association veut des espaces ensoleillés alors que le Conseil municipal se bat pour créer des espaces ombragés.

M^{me} Nemchi répond qu'en Méditerranée les habitants des cités s'installent à l'extérieur pour boire leur café en hiver. Elle pense que le changement climatique entraînera un usage accru de l'extérieur.

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

M. Barta ajoute que les besoins des habitants sont pérennes toute l'année. Il ajoute que les arbres sont très bien mais il mentionne que les usages des gens changent selon les saisons.

Un commissaire déclare que les observations du département sont parvenues à la commission le jour même et il pense que l'association les a également reçues. Il transmet alors ces observations à M^{me} Nemchi.

M^{me} Nemchi remarque que ces observations reformulent les remarques de l'association sans apporter de réponse.

M. Barta déclare que l'administration de la Ville de Genève rejoindra certainement l'association.

M^{me} Nemchi répète qu'il y aura des problèmes si aucune recommandation de l'association n'est suivie.

M. Barta ajoute que la densité n'est pas remise en question.

Le président remarque que la densité sera touchée si des salles de sport sont ouvertes.

M^{me} Nemchi acquiesce.

Séance du 23 août 2022

Audition de M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat en charge du département du territoire (DT), et de M^{me} Saskia Dufresne, directrice générale de l'Office des autorisations de construire (OAC)

M. Hodgers rappelle avoir rencontré la commission avant l'été et il observe que, vu l'importance de ce projet, il avait semblé judicieux de prévoir une seconde séance pour répondre aux questions des commissaires et entamer une discussion politique si nécessaire. Il signale que le Conseil d'Etat va adopter le lendemain un projet de loi (PL) d'investissement pour la rivière et pour le tronçon d'Acacias 1, un PL de 60 millions de francs. Il précise que ce PL sera adopté si un PLQ est entré en force.

Un commissaire se demande si le Conseil d'Etat va prendre en compte les recommandations provenant de la Ville de Genève, celle-ci ayant des expériences diverses à cet égard.

M. Hodgers répond qu'il ne peut pas garantir que toutes les recommandations de la Ville seront suivies puisque cela dépend de leur nature et de leur portée. Il estime que ce PLQ a été pensé et largement travaillé avec la Ville de Genève, laquelle a fait de nombreuses remarques qui ont été intégrées dans le projet. Cela étant, il déclare que le département est toujours ouvert au développement d'un

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

projet. Il mentionne, cela étant, que l'idée récurrente de créer un parc n'est pas réalisable faute de place. Il rappelle qu'un grand parc est envisagé à cinq minutes à pied, un parc plus grand que celui des Bastions de 60 000 m². Il précise qu'il n'est pas possible de tout intégrer dans chaque PLQ et il répète que l'élément fort de ce PLQ est bien la rivière.

Une commissaire déclare que son groupe se préoccupe de la place pour les enfants dans ce quartier et elle se demande si 24 classes sont bien prévues avec un préau suffisant ainsi que des locaux pour le parascolaire et une crèche adaptée. Elle se demande s'il est également possible de penser à des places de jeux.

Un collaborateur de M. Hodgers répond que les cœurs d'îlot sont des lieux prédestinés pour les enfants. Il ajoute que la place publique dépourvue de circulation ainsi que l'espace vert en bordure de rivière seront à disposition des enfants. Il pense que l'espace sera suffisant pour ces derniers. Il ajoute que le nombre de classes n'est pas encore figé en mentionnant que des simulations ont été réalisées. Il remarque également que l'enveloppe de 3700 m² destinée aux équipements publics intègre la crèche, laquelle n'est pas encore placée de manière fixe.

M. Hodgers rappelle que le PLQ prévoit ces 3700 m² d'équipement public. Il répète que les cours intérieures des îlots seront ouvertes aux habitants et il mentionne que les enfants pourront descendre de leur immeuble pour aller jouer sans traverser une rue. Il remarque que cette dimension est une rupture dans la manière de créer la ville. Il ajoute que le parascolaire est également prévu dans l'enveloppe des 3700 m². Il signale qu'il est possible d'augmenter cette enveloppe au besoin et il remarque que c'est à la Ville d'exprimer ses besoins.

Un commissaire observe que la coopérative d'habitation de Vieusseux est également dans cette situation. Il signale ensuite qu'il y a une disproportion entre les places habitants et notamment les places pour les deux-roues motorisés par rapport aux places de vélos et il se demande s'il ne faut pas craindre les recours.

M. Hodgers répond que la question du ratio des places de stationnement est chapeauté par le règlement issu de la loi adoptée par le peuple. Il mentionne que des recours seraient déposés si le règlement n'était pas appliqué. Il rappelle que le périmètre est sur les lignes de tram et à deux pas du Léman Express.

Le même commissaire déclare que les deux-roues motorisés existants devront tout de même être stationnés.

M. Hodgers répète que les ratios ont été appliqués.

Le même commissaire déclare qu'il semblerait que les frais de dépollution des sols seront à la charge des promoteurs.

M. Hodgers répond que c'est l'auteur de la pollution qui doit dépolluer le site. Il ajoute que si le responsable n'est pas déterminé c'est le porteur du projet qui

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

prend en charge ces frais, de manière limitée toutefois, puisque ce surcoût ne doit pas impacter les loyers.

Une commissaire déclare que le PLQ définit la forme du quartier mais elle rappelle que les critiques sont généralement nombreuses sur l'architecture réalisée.

M^{me} Dufresne répond que le Canton est propriétaire du sol, ce qui représente une chance puisque des conditions peuvent être arrêtées, allant au-delà des lois par le biais d'un contrat de droit distinct et permanent (DDP) listant les exigences liées à l'architecture.

M. Hodgers ajoute qu'il y a une dimension subjective dans l'architecture. Il rappelle que M. Longchamp avait organisé pour les Vernets un concours d'architecture international avec un jury composé de membres externes à l'administration, mais il remarque que trois ans après la fin des travaux tout le monde considérait ces immeubles laids.

Cela étant, il déclare que ce projet permet de définir un grand nombre d'éléments comme le recours à une diversité de matériaux. Il précise que la Ville sera consultée à tout moment et il pense qu'il y a là une opportunité pour affiner les attentes concernant l'architecture.

Une commissaire évoque les cheminements des cyclistes dans ce périmètre et elle comprend que ces derniers sont essentiellement mixtes.

M^{me} Dufresne acquiesce.

La même commissaire s'étonne de cette réalité qui est souvent décriée.

Un collaborateur de M. Hodgers répond qu'une hiérarchie de ces cheminements est prévue avec notamment un cheminement piéton et une piste cyclable distincte le long de la rivière. Il ajoute que dans les petites rues les cheminements seront mixtes.

M. Hodgers ajoute que ces précisions interviendront donc dans un second temps.

Un commissaire remarque que le PLQ détermine très précisément les toits mais rien à l'égard des usages.

M^{me} Dufresne répond que tout n'est pas fixé. Elle ajoute que les usages ne sont pas précisés dans le cadre du PLQ puisqu'il faut connaître le programme pour ce faire. Elle rappelle que les gaines techniques ne sont plus acceptées sur les toits. Elle rappelle également que la loi exige un pourcentage de panneaux solaires en toiture mais aussi de la nature, des dérogations étant évidemment possibles. Elle précise que c'est ce qui a été fait aux Vernets, ce afin d'offrir aux habitants des espaces en extérieur avec une vue sur la rivière.

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

M. Hodgers rappelle qu'un PLQ est en fin de compte une synthèse de toutes les contraintes, ce qui signifie que tous les éléments ne figurent pas forcément. Il pense dès lors que cet aspect pourrait faire l'objet d'une recommandation de la part de la Ville de Genève puisque des arbitrages seront envisageables.

Un collaborateur de M. Hodgers signale que l'alinéa 2 évoque tout de même l'accessibilité des toits.

Le même commissaire remarque que l'été a été très chaud et il mentionne qu'il a été possible de constater de grandes disparités entre les quartiers et il se demande si un taux de végétalisation est prévu.

M. Hodgers répond que le taux de canopée est de 21, ce qui n'est pas exceptionnel en raison de la présence de la rivière. Il pense toutefois que c'est le taux de la trame verte cumulé à celui de la trame bleue qui est important puisque la rivière est également un élément de nature. Il ajoute que le principe est de faire parvenir l'eau de pluie le plus lentement à la rivière afin de contribuer au rafraîchissement du quartier en été.

Le même commissaire demande si une proportion des cheminements mixtes et non mixtes existe.

Un collaborateur de M. Hodgers répond ne pas avoir encore les proportions.

M. Hodgers ajoute qu'il faut donner la priorité aux vélos sur les grands axes.

Un commissaire déclare que l'ensemble de ce projet doit se développer dans le temps et il demande si des adaptations pourront être envisagées à mi-chemin.

M. Hodgers répond que les opérations sont prêtes à partir dans le cadre d'Acacias 1 en observant que la partie de la rivière sera entamée l'année prochaine. Il ajoute que c'est le BAT43 occupé par Mediamarkt qui va prendre du temps, notamment quelques décennies. Il déclare que c'est pour cela que les PLQ ne doivent pas être trop précis, des PLQ qui peuvent être modifiés après vingt ou trente ans.

M^{me} Dufresne précise que presque tous les PLQ sont modifiés lors de leur entrée en force pour cadrer avec la réalité.

Une commissaire évoque la contre-proposition et elle se demande de quoi il retourne et si des éléments ont été pris en compte.

M. Hodgers répond que les opposants ont été rencontrés. Il observe que le PLQ des opposants ne propose pas autant de logements qu'il le prétend avec ses 1600 logements, en contradiction donc avec la loi. Il indique en outre que le parc proposé par les opposants se développe sur le BAT43 dont la durée se prolonge jusqu'en 2090. Il ne pense pas en l'occurrence que Mediamarkt restera jusqu'en 2090, mais il déclare que ce parc est proposé sur le lieu le plus compliqué, ce

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

qui est trompeur. Il observe que la fondation PAV vient de terminer sa première grosse opération et a acquis un périmètre important, ce qui permettra de créer la place publique.

Une commissaire demande si une étude a été menée sur les nuisances sonores et sur les vis-à-vis.

Un collaborateur de M. Hodgers répond que le bruit a été largement étudié avec les degrés de sensibilité (DS) au bruit.

M. Hodgers répond que la gradation des DS se décline en quatre niveaux. Il signale que les îlots intérieurs seront en DS 2 pour garantir le calme des chambres à coucher. Il ajoute que le périmètre autour de la rivière sera plus souple en termes de bruit.

Un collaborateur de M. Hodgers ajoute que les distances habituelles entre les bâtiments sont respectées. Il ajoute que les études sont nombreuses pour réduire les effets de nuisances inhérentes aux problèmes de voisinage. Et il mentionne que ces éléments sont intégrés dans les réflexions de manière générale.

La même commissaire demande ce qui s'est passé entre le mois de mai, date de la première rencontre avec M. Hodgers, et maintenant.

M. Hodgers répond que le projet alternatif a été étudié, la question des écoles précisée avec la Ville de Genève tout comme les flux de circulation et piétons. Il ajoute que des réponses ont été apportées à l'ensemble des partenaires.

La même commissaire déclare que les arbres représentés sur le plan semblent énormes.

Un collaborateur de M. Hodgers répond que ce sont les périmètres des arbres à l'âge adulte.

Un commissaire remarque que le nombre de logements en droit de propriété, soit 12%, semble très faible.

M. Hodgers répond que c'est l'article 4B de la LGZD qui gère les terrains publics de ce périmètre, mais pas les terrains privés où 100% de logements en droit de propriété pourront être créés selon les souhaits des promoteurs.

Le même commissaire demande combien il y aura de PPE et de logements en droit de superficie sur l'ensemble du PAV.

M. Hodgers répond que c'est environ un tiers si le maximum du potentiel est réalisé.

Une commissaire pense que les débits d'eau de l'Aire et de la Drize ont été étudiés.

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

M. Hodgers acquiesce en mentionnant que la Drize a été largement impactée cet été et il pense que c'est une vraie question. Il ajoute qu'il faut une vraie politique de l'eau dans l'ensemble de la région. Il remarque que le lit de la rivière est envisagé pour les crues millénaires.

La même commissaire déclare que le niveau d'eau de la Drize est déjà précaire en début de projet.

M. Hodgers répond que le débit de cette rivière est sujet à des fluctuations, et il mentionne que même un cours d'eau modeste représente un plus dans un quartier.

M^{me} Dufresne rappelle que cet élément représente plus de deux kilomètres de parc linéaire.

Un commissaire demande si des simulations ont été réalisées pour garantir la cohabitation entre les piétons et les cyclistes.

M. Hodgers répond que les espaces sont suffisants, comme le démontre le tronçon sur les voies à Saint-Jean. Il précise que des plans de coupe ont été réalisés.

Le président signale que de nombreuses personnes s'inquiètent de la caisse de résonance que vont représenter les îlots. Il craint que les enfants ne puissent pas y jouer.

M. Hodgers répond que ces espaces ont la dimension d'un terrain de foot.

Le président demande si l'objectif de végétalisation sera respecté.

M. Hodgers répète qu'il faut parler de nature au sens large et donc inclure la rivière.

Audition de M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), et de M. Gilles Doessegger, adjoint de direction au Service d'urbanisme (URB)

M^{me} Perler rappelle qu'une présentation a déjà été réalisée devant la commission qui a reçu le conseiller d'Etat.

Une commissaire demande si le déménagement de la Voirie aux Ports Francs est acté.

M. Doessegger répond que le département a reçu un extrait de procès-verbal du Conseil d'Etat qui précise que la partie nord des Ports Francs sera octroyée à la Voirie de la Ville de Genève.

Un commissaire déclare que le taux de canopée est de 21% et il demande quelle est la position de la Ville à cet égard.

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

M^{me} Perler répond la végétalisation a été poussée au maximum. Elle ajoute que les constructeurs devront dessiner leur programme, la Ville s'occupant pour sa part de l'aménagement de la rivière.

M. Doessegger ajoute que la Ville a obtenu que toutes les cours d'îlot soient en pleine terre. Il précise que la Ville peut intervenir uniquement au niveau du domaine public et travaille avec le Canton sur la dimension souterraine afin de déterminer les lieux où il est possible de planter.

Le même commissaire demande ce qu'il en est des études concernant la voie verte. Il se demande ce qu'il en est du parc sur l'esplanade des Vernets.

M^{me} Perler répond que le concours va être lancé cet automne.

M. Doessegger ajoute que le cahier des charges concernant le mandat d'étude parallèle pour la voie verte est en cours de réalisation. Il précise que des questions de parcours se posent puisque le Canton distingue maintenant les axes forts cyclistes et les voies vertes. Il ajoute que le passage du pont de Saint-Georges est en outre délicat.

Le même commissaire rappelle que le quai du Cheval-Blanc est normalement destiné à un axe fort.

M. Doessegger répond que les techniciens estiment que cette idée n'est pas heureuse, avec des goulets d'étranglement au niveau de la Queue-d'Arve et de la Parfumerie. Il précise qu'il faudrait également chercher à baisser la vitesse des vélos.

M^{me} Perler déclare qu'il faut distinguer les vélos traditionnels et les vélos rapides, et prévoir des pistes plus larges pour les vélos-cargos. Elle précise que ces besoins futurs doivent être pris en compte. Elle rappelle en outre que le PAV se veut un quartier sans circulation.

Un commissaire demande s'il reste des points que la Ville souhaite encore étudier.

M^{me} Perler répond que la collaboration avec le Canton est fructueuse et elle mentionne qu'il a fallu se mettre d'accord. Elle ajoute que la Ville a obtenu de nombreux retours positifs sur ses observations. Elle précise que des assurances de la fondation PAV ont notamment été obtenues.

M. Doessegger signale que la question de la dimension du groupe scolaire doit encore être étudiée finement. Il ajoute que la ludothèque, la crèche, la bibliothèque et l'hébergement d'urgence doivent également être intégrés, en remarquant que l'hébergement d'urgence, qui est une obligation récente, n'est pas inscrit dans le PLQ.

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

M^{me} Perler ajoute que la fondation PAV a demandé aux communes concernées de faire état de leurs besoins. Elle ajoute que des questions sur les cycles se posent encore et elle mentionne que des réponses vont être apportées.

Le même commissaire observe donc que la Ville a obtenu satisfaction.

M^{me} Perler acquiesce.

Un commissaire demande si les terrains qui seront mis à disposition pour la Voirie seront suffisants.

M. Doessegger répond que les terrains des Ports Francs ne sont pas dans le PLQ.

Le même commissaire remarque que les terrains seront cédés dépollués.

M. Doessegger répond que c'est bien la question avec des cessions gratuites pour le domaine public communal.

M^{me} Perler mentionne avoir obtenu une place de quartier, une école le long de la rivière, une canopée suffisante, une redéfinition du tracé des rues du quartier pour clarifier la lisibilité des connexions de ce quartier, ainsi que des terrains aux Ports Francs.

Une commissaire demande si l'ensoleillement et la ventilation ne devraient pas être étudiés.

M^{me} Perler répond que le bruit a été étudié, et elle remarque qu'une souplesse est laissée au niveau des arcades.

M. Doessegger signale qu'il y a peu d'immeubles hauts et remarque que la question de l'ensoleillement ne semble pas problématique. Il ne sait pas si le Canton a réalisé cette étude.

Une commissaire remarque que l'association de quartier a été auditionnée et elle observe que celle-ci a des propositions très concrètes comme placer des terrains de sport sur les toits qui s'y prêtent.

M^{me} Perler déclare que le quartier des Acacias est effectivement un quartier compliqué avec peu d'espaces ouverts, et elle mentionne que MdQ a créé une association qui accompagne le développement du quartier afin de donner une âme à ces nouveaux lieux. Elle précise que cette association a exprimé ses demandes aux autorités il y a une année.

M. Doessegger ajoute qu'une réunion s'est déroulée cet été et il mentionne que la question du financement est en cours de réflexion.

La même commissaire comprend donc que les revendications socioculturelle et sportive sont donc possibles.

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

M. Doessegger répond que le PLQ ne l'interdit pas. Il remarque que la question d'installer un terrain de sport sur un toit relève du privé.

Le président demande ce qui est imaginable de plus pour rendre ce quartier viable.

M^{me} Perler répond qu'un cahier des charges est prévu pour déterminer les droits de superficie. Elle mentionne que ces logements ne seront pas précaires et seront destinés à la majorité de la population. Elle signale que la fondation PAV peut émettre des exigences auprès des futurs constructeurs.

Une commissaire déclare que l'absence de CO est une critique récurrente.

M^{me} Perler répond que M. Hodgers a travaillé avec le DIP sur ces besoins et a demandé un complément sur les besoins.

M. Doessegger répond que la confirmation politique de ces besoins n'est pas encore parvenue à M. Hodgers. Cela étant, il observe que rien n'est prévu dans le PLQ à cet égard.

Un commissaire remarque que le projet prévoit 2400 logements selon le Canton, et 2200 logements selon les plans de la Ville.

M. Doessegger répond que l'estimation dépend des chiffres retenus.

M^{me} Perler ajoute que c'est la surface brute de plancher qui compte.

Le même commissaire remarque qu'il a été dit qu'une marge de négociation existait pour les équipements publics et il se demande quel est le minimum de mètres carrés nécessaires à cet égard.

M. Doessegger répond que les statistiques prennent en compte 2,2 individus par logement de 100 m². Il ajoute qu'il est donc compliqué d'exprimer les besoins en termes d'espace dédié aux équipements publics.

M^{me} Perler ajoute que la marge de manœuvre existe en termes de besoins.

Le président déclare que des craintes demeurent à l'égard des îlots et des nuisances sonores qui pourraient émaner de ce que certains appellent des caisses de résonance.

M^{me} Perler répond que des îlots existent déjà et fonctionnent très bien. Elle observe que des architectes sont en faveur des îlots alors que d'autres soutiennent le concept de barre. Elle remarque que les niveaux des bâtiments prévus sont différents.

M. Doessegger rappelle que ce quartier ne comportera pas de trafic et il mentionne que les enfants ne seront pas confinés. Il ajoute que c'est toujours la question de la densité qui se pose.

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

M^{me} Perler observe qu'une place de jeux au pied d'une barre d'immeuble génère également des nuisances sonores.

Le président déclare que la commission peut procéder au vote ou reporter ce dernier à la semaine prochaine. Il ajoute qu'il faudra toutefois procéder à la rédaction du rapport rapidement en adoptant le procès-verbal par mail.

Les commissaires acceptent cette seconde formule.

Séance du 30 août 2022

Votes

Le président rappelle que la commission doit absolument voter ce soir. Il ajoute que le procès-verbal devrait parvenir le lendemain afin de permettre au rapporteur de terminer son rapport qui sera envoyé jeudi.

Un commissaire se demande pourquoi le délai n'est pas négociable.

Un commissaire rappelle que le Conseil d'Etat peut prolonger les quarante-cinq jours.

Le président déclare que le Conseil d'Etat a déjà donné une certaine flexibilité au traitement de cet objet.

Le même commissaire rappelle la disposition de la LGZD, article 5A, alinéa 2, en mentionnant qu'il n'est pas possible de modifier le texte.

Un commissaire déclare que la proposition PR-1515 a trois articles, et il remarque qu'il est possible d'ajouter ou de retrancher des dispositions dans la liste énumérée à l'article 2.

Un commissaire rappelle que le Conseil municipal peut modifier la proposition et non le PLQ et il remarque qu'il est donc possible d'amender cette proposition.

Un commissaire déclare que le département a fait parvenir les dispositions en vigueur à la commission.

Un commissaire répond que ce PLQ est cantonal.

Un commissaire rappelle que pour la Petite-Boissière le Conseil municipal avait réussi à modifier le taux au travers d'une recommandation et non d'un amendement.

Un commissaire observe que si d'aventure les amendements ne sont pas acceptés en tant que tels, il est possible de les transformer en recommandations.

Un commissaire rappelle que M. Hodgers avait indiqué que le Conseil municipal pouvait faire des recommandations.

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

Une commissaire d'Ensemble à gauche déclare que son groupe tient à ce qu'un débat général soit ouvert avec une large consultation des associations d'habitants. Elle mentionne que suite à une consultation des collectifs son groupe est parvenu aux propositions suivantes pour l'article 2 (ajouts en italique):

Art. 2, al. 3

«obtenir que les équipements publics et socioculturels soient localisés dans le secteur E du plan, si possible dans un bâtiment autonome, avec des surfaces de terrain suffisantes;»

Elle ajoute que quatre nouveaux alinéas sont proposés, soit:

Art. 2, al. 4 (nouveau)

«obtenir que ce nouveau quartier soit bien prévu pour accueillir les enfants avec:

- un terrain permettant de construire une école de 24 classes – avec des locaux complets pour le parascolaire et un préau vaste, soit au moins 8000 m²*
- un terrain pour une crèche adaptée aux besoins*
- plusieurs places de jeux réparties dans le périmètre;»*

Art. 2, al. 5 (nouveau)

«obtenir de prévoir plusieurs espaces verts permettant différentes activités de délasserment, en plus des bords de la Drize»

Elle rappelle en effet que le parc prévu aux Vernets concerne plusieurs périmètres (Vernets, Acacias 1 & 2) qui totaliseront plus de 5000 logements, soit environ 11 000 habitants.

Art. 2, al. 6 (nouveau)

«obtenir d'augmenter fortement la proportion de logements par rapport aux activités, actuellement de 1,4 logement (de 100 m²) pour 1 nouvel emploi (43 m²)»

Elle rappelle en effet que le ratio 1 nouvel emploi, 2 nouveaux logements n'est pas respecté dans de nombreux autres périmètres du PAV, notamment à Etoile et à la pointe nord.

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

Art. 2, al. 7 (nouveau)

- *de veiller soigneusement à l'ensoleillement et à la répartition de la lumière dans les logements ainsi qu'à la ventilation naturelle entre les immeubles,*
- *l'élargissement des rues, surtout celles de 14 m, qui ne sont pas adaptées aux hauteurs de bâtiments,*
- *que tous les cœurs d'îlots soient en pleine terre;*

Votes

Le président propose de se pencher sur chaque proposition, l'une après l'autre.

Le président passe au vote de la proposition d'Ensemble à gauche portant sur l'article 2, alinéa 3.

Par 9 oui (1 EàG, 3 Ve, 4 S, 1 UDC) contre 5 non (3 PLR, 2 LC) et 1 abstention (MCG), la proposition est acceptée.

Le président passe au vote de la proposition d'Ensemble à gauche portant sur l'article 2, alinéa 4 (nouveau).

Par 8 oui (1 EàG, 2 Ve, 4 S, 1 UDC) contre 6 non (3 PLR, 2 LC, 1 MCG) et 1 abstention (Ve), la proposition est acceptée.

Le président passe au vote de la proposition d'Ensemble à gauche portant sur l'article 2, alinéa 5 (nouveau).

Par 6 non (3 PLR, 2 LC, 1 MCG) contre 6 oui (1 EàG, 4 S, 1 UDC) et 3 abstentions (Ve), la proposition est refusée.

Un commissaire du Parti socialiste intervient dans le cadre du nouvel alinéa 6 et propose ceci: *«obtenir d'augmenter la proportion de logements par rapport aux activités à 2 logements (de 100 m²) pour 1 nouvel emploi (43 m²)».*

La commissaire d'Ensemble à gauche, qui a fait part de la proposition originale, accepte cette modification.

Le président passe au vote de la proposition modifiée d'Ensemble à gauche portant sur l'alinéa 6.

Par 8 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve) contre 7 non (3 PLR, 2 LC, 1 MCG, 1 UDC), la proposition est acceptée.

Le même commissaire du Parti socialiste déclare que son groupe propose de supprimer la seconde invitation de la proposition portant sur l'alinéa 7, soit *«l'élargissement des rues, surtout celles de 14 m, qui ne sont pas adaptées aux hauteurs de bâtiments».*

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

Le président passe au vote de ce sous-amendement de la proposition d'Ensemble à gauche portant sur l'alinéa 7.

Par 12 oui (1 MCG, 2 PLR, 1 LC, 4 S, 1 UDC, 3 Ve) contre 2 non (LC, EàG) et 1 abstention (PLR), le sous-amendement est accepté.

Le président passe au vote de la proposition d'Ensemble à gauche portant sur l'alinéa 7 ainsi modifié, soit: *«de veiller soigneusement à l'ensoleillement et à la répartition de la lumière dans les logements ainsi qu'à la ventilation naturelle entre les immeubles/que tous les coeurs d'îlots soient en pleine terre».*

Par 8 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve) contre 7 non (3 PLR, 2 LC, 1 MCG, 1 UDC), la proposition est acceptée.

Le même commissaire du Parti socialiste déclare que son groupe a également des propositions propres à formuler, soit le nouvel alinéa 8 suivant:

«poursuivre l'effort de végétalisation afin d'obtenir 25% de végétalisation en pleine terre, voire 33% lors de la réalisation du PLQ».

Le président passe au vote de cette première proposition socialiste.

Par 8 oui (3 Ve, 4 S, 1 EàG) contre 7 non (1 UDC, 1 MCG, 3 PLR, 2 LC), la proposition est acceptée.

Une commissaire du Centre annonce une recommandation qu'elle formulera à la fin du traitement.

Le même commissaire du Parti socialiste soumet ensuite une deuxième proposition, soit le nouvel alinéa 9 suivant: *«reconditionner les bâtiments et réutiliser les matériaux plus que la destruction et reconstruction».*

Le président passe au vote de cette deuxième proposition socialiste.

Par 8 oui (4 S, 1 EàG, 3 Ve) contre 7 non (1 MCG, 1 UDC, 2 LC, 3 PLR), la proposition est acceptée.

Le même commissaire du Parti socialiste soumet ensuite une troisième proposition, soit le nouvel alinéa 10 suivant: *«installer une entreprise liée à l'économie locale circulaire telle que formulée dans la motion M-1648».*

Le président passe au vote de cette troisième proposition socialiste.

Par 8 oui (4 S, 1 EàG, 3 Ve) contre 7 non (1 UDC, 1 MCG, 2 LC, 3 PLR), la proposition est acceptée.

Le même commissaire du Parti socialiste soumet ensuite une quatrième proposition, soit le nouvel alinéa 11 suivant: *«promouvoir l'accès aux toits pour les habitants».*

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

Le président passe au vote de cette quatrième proposition socialiste.

Par 8 oui (4 S, 1 EàG, 3 Ve) contre 7 non (1 UDC, 1 MCG, 2 LC, 3 PLR), la proposition est acceptée.

Le même commissaire du Parti socialiste soumet une cinquième proposition, soit le nouvel alinéa 12 suivant: *«s'assurer autant que possible d'une séparation claire entre les flux piéton et cycliste»*.

Le président passe au vote de cette cinquième proposition socialiste.

Par 9 oui (4 S, 1 EàG, 3 Ve, 1 UDC) contre 6 non (1 MCG, 2 LC, 3 PLR), la proposition est acceptée.

Le même commissaire du Parti socialiste soumet une sixième proposition, soit le nouvel alinéa 13 suivant: *«que les appartements proposent sans exception un accès extérieur privé (balcon ou loggia)»*.

Le président passe au vote de cette sixième proposition socialiste.

Par 9 oui (4 S, 1 EàG, 3 Ve, 1 LC) contre 6 non (1 MCG, 1 LC, 3 PLR, 1 UDC), la proposition est acceptée.

Un commissaire du Parti socialiste déclare que la recommandation s'adresse au Conseil d'Etat alors que, dans le présent cadre, le Conseil municipal charge le Conseil administratif de veiller à la formulation de ces propositions.

Une commissaire du Centre intervient et déclare que son groupe propose une recommandation compte tenu de la pénurie de logements, notamment des PPE et de l'accord qui avait été passé à ce propos, soit: *«le maximum du potentiel de PPE et de logements en droits de superficie sera réalisé»*.

Une commissaire du Parti libéral-radical déclare que son groupe se rallie à la recommandation du groupe du Centre.

Le président observe que le PLQ propose 12% de PPE.

Un commissaire du Parti socialiste rappelle que les différents pourcentages, tels qu'expliqués par le Conseil d'Etat, s'appliquent à tous les périmètres et que celui de l'Etoile est déjà très luxueux. Il s'étonne dès lors de cette proposition.

Un autre commissaire du Parti socialiste ajoute qu'il n'est pas souhaitable de figer un pourcentage élevé de PPE. Il pense que c'est un combat d'arrière-garde similaire à celui du Centre, du Parti libéral-radical et de l'Union démocratique du centre lorsque ces partis s'étaient prononcés dans le même sens.

Un commissaire des Vert-e-s se demande pour sa part si les refus de la droite à propos des propositions de la gauche sont fondés sur une opposition de fond ou

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

de forme, compte tenu du débat amené par un commissaire libéral-radical sur la question de l'amendement ou de la recommandation.

Le commissaire du Parti libéral-radical concerné répond que c'est avant tout une opposition sur la forme.

Le président passe au vote de la recommandation du Centre.

Par 7 non (4 S, 1 EàG, 2 Ve) contre 7 oui (2 LC, 3 PLR, 1 MCG, 1 UDC) et 1 abstention (Ve), la proposition est refusée.

Une commissaire du Parti libéral-radical propose une recommandation, soit: *«veiller à ce que les infrastructures publiques soient à la hauteur et répondent aux besoins du projet et des habitants».*

Le président passe au vote de la recommandation du Parti libéral-radical.

Par 15 oui (3 PLR, 2 LC, 1 MCG, 1 UDC, 4 S, 1 EàG, 3 Ve), la proposition est acceptée à l'unanimité.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois déclare que son groupe est conscient des besoins en logements de la population et des avantages d'avoir un emploi à proximité.

Une commissaire de l'Union démocratique du centre déclare que, malgré les efforts de nos magistrats à défendre le PAV, celui-ci montre ses limites en termes de densification et de qualité de vie pour ses futurs habitants. Pour ne citer que quelques exemples qui ne la convainquent pas, il n'y a pas de vrai parc à proximité et la promenade au bord du cours d'eau ne pourra pas le remplacer. Elle sera en forte pente, souvent à l'ombre et inondable. Les piétons et les vélos y circuleront. L'espace restant sera restreint, enfermé entre de hautes barres d'immeubles. Sa distance est seulement égale à la distance de la rue Dancet.

Il y a un réel manque d'équipements publics et de vision d'avenir pour les enfants. Le terrain de l'école est trop petit. Il y est prévu 6500 m² pour 20 classes alors qu'il devrait faire minimum de 8000 m². Et l'on n'est même pas assuré d'avoir 20 classes. Aucun local de parascolaire n'est prévu. Les enfants n'auront pas de véritable espace pour jouer et se dépenser.

Côté Acacias, le quartier est trop dense et l'espace entre les rues est trop étroit (entre 14 et 16 m), avec des bâtiments allant de 23,5 à 93 m de haut. Au niveau du climat, il y a beaucoup trop d'ombre et pas assez d'ensoleillement pour les appartements et les cœurs d'îlots n'ont aucune circulation d'air et sont quasiment fermés et exigus. Au niveau du bruit, dans des rues de 14 m de large, le son sera automatiquement augmenté et très pénible pour les habitants. Malgré ce qu'on veut bien nous expliquer, ce ne sont pas les véhicules motorisés qui font le plus de bruit.

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

Il y a également le point sur les places de parkings qui ne satisfait pas son groupe, il y a une volonté claire d'éradiquer les véhicules à moteur de la Ville. Il y est prévu des places qui équivalent à une place pour quatre logements. Cela est trop peu pour les familles qui ont souvent besoin de leur véhicule pour se déplacer à plusieurs ou simplement pour faire leurs courses de la semaine.

Pour toutes ces raisons, l'Union démocratique du centre ne soutiendra pas ce projet qui ne l'a pas convaincue. La qualité de vie à Genève doit être une priorité et ce n'est pas le cas dans ce projet.

Un commissaire du Parti libéral-radical déclare que son groupe est en faveur de ce PLQ et se réjouit de revoir la rivière qui pourra s'écouler au milieu de ce quartier. Il ajoute que son groupe est heureux de constater que plusieurs gabarits seront proposés avec des immeubles offrant des balcons. Il espère que la qualité architecturale sera présente et que ce quartier sera vivant. Il pense donc qu'il faudra être très clair avec le Conseil d'Etat pour éviter que ce projet entraîne la création d'une cité dortoir.

Une commissaire du Centre déclare que son groupe accepte ce PLQ qui est le fruit d'un large consensus et d'un long processus. Elle ajoute que ce PLQ ne détermine pas le visage de ce futur quartier et elle mentionne que son groupe insiste pour que les erreurs architecturales du passé ne se reproduisent pas. Elle salue également les améliorations apportées à ce projet et le concept de la ville du quart d'heure qui est promu. Elle signale toutefois que son groupe souhaite plus de logements en PPE et en loyers libres en rappelant l'accord historique à ce propos datant de 2020.

Un commissaire du Parti socialiste déclare que son groupe estime que ce projet répond à la demande très forte de logements qui existe à Genève. Il rappelle que les prix des logements à l'achat ne permettent pas d'envisager de devenir propriétaire à Genève. Il pense par ailleurs que ce projet est écoresponsable compte tenu du nombre de places de stationnement pour les vélos et la mobilité qui est prévue, ainsi que de la végétalisation des toits. Il ajoute que son groupe salue également la mise en valeur de la rivière. Il salue encore les deux présidents de la commission de l'aménagement et de l'environnement qui ont mené les débats de la commission. Il pense cela étant qu'il reste des enjeux, raison pour laquelle des recommandations ont été déposés.

Une commissaire d'Ensemble à gauche remercie la commission pour avoir accepté ses recommandations. Mais elle mentionne que malgré tout son groupe souhaite un débat public sur ce projet.

Une commissaire des Vert-e-s déclare que son groupe votera ce PLQ compte tenu de ses aspects environnementaux concernant la végétalisation, la mobilité et la mise en valeur de la Drize. Elle ajoute que c'est un projet qui s'inscrit dans un tout.

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

Le président passe au vote de la proposition PR-1515 ainsi amendée avec la recommandation.

Par 13 oui (3 PLR, 2 LC, 1 MCG, 3 Ve, 4 S) contre 2 non (UDC, EàG), la proposition PR-1515 est acceptée.

Un commissaire du Parti socialiste intervient et déclare que la commission peut envisager un communiqué de presse sur la proposition PR-1515.

Après discussions, cette proposition est soumise au vote.

Par 15 oui (4 S, 2 LC, 3 Ve, 3 PLR, 1 EàG, 1 MCG, 1 UDC), la proposition de publier un communiqué de presse est acceptée à l'unanimité.

Une commissaire d'Ensemble à gauche annonce qu'elle rendra un rapport de minorité.

PROJET DE DÉLIBÉRATION AMENDÉE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k et r de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 6, alinéa 4 de la loi générale sur les zones de développement du 29 juin 1957;

vu la loi relative à l'aménagement Praille – Acacias – Vernets du 23 juin 2011;

vu la demande du Département du territoire;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – d'approuver le plan localisé de quartier 30 052.

Art. 2. – de charger le Conseil administratif de veiller au respect des conditions suivantes:

- obtenir un engagement du Canton pour la mise à disposition de la partie nord de la parcelle des Ports Francs en vue d'y implanter les services aujourd'hui actifs sur le site du centre de Voirie;
- obtenir l'inscription au Registre foncier des cessions au domaine public de la Ville: dépolluées, libres de toutes constructions en surface et en sous-sol;

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

- obtenir que les équipements publics et socioculturels soient localisés dans le secteur E du plan, si possible dans un bâtiment autonome, avec des surfaces de terrain suffisantes;
- obtenir que ce nouveau quartier soit bien prévu pour accueillir les enfants avec:
 - un terrain permettant de construire une école de 24 classes – avec des locaux complets pour le parascolaire et un préau vaste, soit au moins 8000 m²,
 - un terrain pour une crèche adaptée aux besoins,
 - plusieurs places de jeux réparties dans le périmètre;
- obtenir la garantie que les frais de dépollution nécessaires à la réalisation des équipements publics et socioculturels seront pris en charge par le Canton;
- obtenir d’augmenter la proportion de logements par rapport aux activités à 2 logements (de 100 m²) pour 1 nouvel emploi (43 m²);
- de veiller soigneusement à l’ensoleillement et à la répartition de la lumière dans les logements ainsi qu’à la ventilation naturelle entre les immeubles/que tous les cœurs d’îlots soient en pleine terre;
- poursuivre l’effort de végétalisation afin d’obtenir 25% de végétalisation en pleine terre, voire 33% lors de la réalisation du PLQ;
- reconditionner les bâtiments et réutiliser les matériaux plus que la destruction et reconstruction;
- installer une entreprise liée à l’économie locale circulaire telle que formulée dans la motion M-1648;
- promouvoir l’accès aux toits pour les habitants;
- s’assurer autant que possible d’une séparation claire entre les flux piéton et cycliste;
- que les appartements proposent sans exception un accès extérieur privé (balcon ou loggia).

Art. 3. – d’autoriser le Conseil administratif à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l’aménagement projeté.

PROJET DE RECOMMANDATION

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de veiller à ce que les infrastructures publiques soient à la hauteur et répondent aux besoins du projet et des habitants.

*7 septembre 2022***B. Rapport de minorité de M^{me} Maryelle Budry.**

Pour Ensemble à gauche, construire des logements est une nécessité sociale, vitale même, il faut le faire. Vu la pénurie de logements, nous ne remettons pas du tout en doute la nécessité de construire dans le secteur Acacias 1. Mais, lors du travail de commission, si nous avons beaucoup auditionné des architectes satisfaits, nous avons aussi entendu les voix des associations d'habitant-e-s, leurs craintes et leurs espoirs concernant cette nouvelle partie de la ville en préparation. Depuis les projets de construction des Vernets, il y a six ans, différentes associations ont tenté de faire entendre leur voix. Lors des auditions de mai et juin 2022 devant la commission de l'aménagement et de l'environnement, le Collectif des associations d'habitant-e-s et de quartiers, l'Association des habitant-e-s des Acacias et l'Association pour l'animation des Acacias ont salué les améliorations proposées par la Ville, la Drize remise à l'air libre, une place publique élargie, une forte limitation du trafic interne motorisé et certaines hauteurs de bâtiment diminuées, notamment le long de la route des Acacias, et d'autres augmentées.

Néanmoins, elles ont relevé des aspects négatifs liés à la densité qui reste excessive. L'absence d'un vrai parc de proximité n'est pas compensée par les bords pentus de la Drize, pouvant présenter des risques. Le terrain est insuffisant pour l'école, comme déjà aux Vernets, les surfaces des équipements de quartier (crèche, ludothèque, maison de quartier, équipements culturels) sont limitées à 3700 m². Les conditions d'habitat sont problématiques: les ombres sont importantes, l'ensoleillement est réduit, il y a un manque de ventilation naturelle, des bruits et des vis-à-vis gênants entre les logements car les cours sont trop petites. Enfin, il y a de fortes inégalités dans ce qui est prévu entre les logements privilégiés qui se situent dans les étages supérieurs et les tours et les logements situés en bas des bâtiments qui subiront tous les désavantages.

Les associations des Acacias ont souligné que pour ce PLQ aucun inventaire des besoins des habitant-e-s n'avait été fait et que les études se sont plutôt concentrées sur les commerces, les bureaux et la rentabilité. La population des Acacias, qui est «fragile» selon l'animatrice de la maison de quartier, et qui cohabitera avec le nouveau quartier, doit trouver sa place dans cette mutation. Les associations sont à l'écoute des habitant-e-s qui ont émis des craintes sur les manques d'espaces de délasserement pour les enfants et les jeunes, l'absence d'un projet de cycle d'orientation et aussi des idées concrètes pour une ville de demain.

Les opposants du Collectif ont proposé une autre perspective, étayée par des études, pour un quartier vert et ouvert. Ces propositions mériteraient d'être plus connues et discutées dans des débats publics.

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

Nous appuyant sur les critiques et les propositions des associations d'habitant-e-s, nous avons proposé des amendements à la commission pour:

- augmenter la proportion de logements par rapport aux surfaces d'activités, surtout des bureaux. Le ratio 1 nouvel emploi égale 2 nouveaux logements, voté par le peuple n'étant pas respecté dans de nombreux autres périmètres du PAV, notamment à Etoile et à la pointe nord;
- prévoir beaucoup plus d'équipements socioculturels adéquats, soit une école de plus de 20 classes avec un préau suffisant, un emplacement pour une crèche, des lieux culturels et festifs, des places de jeux pour enfants;
- un parc bien accessible aux jeunes enfants et aux personnes âgées, permettant différentes activités de délasserment, en plus des bords de la Drize;
- des appartements lumineux, des rues suffisamment larges pour permettre la ventilation et l'ensoleillement entre les grands immeubles, des îlots en pleine terre.

Les socialistes et les Vert-e-s ont également proposé de bons amendements, tenant compte des nouveaux besoins en raison du réchauffement climatique. Il est indispensable de penser les logements et une cité dans la perspective du changement climatique. Les habitudes de vie vont changer, changent déjà. C'est la responsabilité de l'Etat de les prendre en compte et de veiller à la végétalisation.

Ces critiques et ces propositions, nous avons essayé de les faire entendre lors de l'adoption du PLQ des Vernets; notre tentative est venue trop tard. C'est pourquoi nous demandons à nouveau un débat plus large, plus critique. Ce PLQ Acacias 1 doit encore être amélioré, afin de faire évoluer le PAV dans son ensemble. Pour la ville de demain, et dès aujourd'hui, nous voulons des espaces publics et des logements de qualité, adaptés à la crise climatique.

Annexes:

- «PLQ PAV – Acacias 1: une autre perspective...», Collectif des associations d'habitant-e-s et de quartiers, document de travail adressé à la commission de l'aménagement et de l'environnement (séance du 31 mai 2022)
- «Les Vernets, Genève – Pour un quartier de qualité», Association Vernets vivables et écologiques (AVVE), novembre 2021
Site: <https://associationavve.wixsite.com/association-avve>

PROJET DE PLQ PAV - ACACIAS 1 - VERSION 2022

LES ASPECTS POSITIFS ET LEURS LIMITES

Promenade au bord d'un cours d'eau (Aire+Drize) avec ses limites :
 espace vert = pelouse de 12 m de large, en forte pente, inondable, souvent dans l'ombre ; rives très construites
 cours d'eau avec débit minime, difficilement accessible (- 2.5 m) ; effet de rafraîchissement presque nul
 Place élargie et arbres dans les rues ; certaines hauteurs de bâtiments abaissées, d'autres augmentées
 Trafic interne motorisé très limité ; mais le bâti ne vise pas une rue des Jeunes transformée en avenue tranquille avec logements et activités (rez)

LES PRINCIPAUX PROBLÈMES

AFFECTATIONS CONTESTABLES

Loi PAV 2018 : proportion 1 nouvel emploi - 2 nouveaux logements. Ratio dans le PLQ : 1 nouvel emploi - 1,4 nouveaux logements
Insuffisant et ne compense pas le surplus d'emplois dans les autres périmètres PAV : Etoile, Pointe nord

EQUIPEMENTS TRES INSUFFISANTS

Pas de parc de proximité (minimum 10'000 m²) ; **pas d'espace vert** pour jeux, sports et **rafraîchissement** du quartier
 Autres parcs distants (enfants, personnes âgées, PMR) ; imposent de traverser des routes
Terrain école insuffisant : 6'500 m² pour 20 classes ; pas de locaux parascolaires ; min. 8'000 m² nécessaire
Préau minimal dans un quartier sans autres espaces de jeux

Autres équipements placés dans les rez y.c la crèche ; **pas de lieux culturels et festifs**

URBANISME TROP DENSE & SANS VRAIE CONCERTATION

Côté Acacias : plusieurs rues étroites (14-16 m), sombres, bordées principalement de bâtiments de 23.5 - 29 m de haut

Coeurs d'îlots quasi fermés et très exigus :

10 sur 12 avec une surface inférieure à 1'600 m² ; trois sans pleine terre ; deux avec tour de 67 m et 93 m
 ombres importantes, durables ; pas de ventilation naturelle
 bruits et vis-à-vis problématiques entre logements

Côté rte des Jeunes : barres hautes de 53 et 23.5 m, **très proches** (espaces de 28 m) et **bâtiments parking-activités** hauteur 30 m
 Ombres dans cours, passages et Promenade ; majorité des logements sombres, sans vues agréables

Brèves **concertations-alibi** exigeant le respect du projet de PLQ ; des Observations à livrer dans un temps minime ; pas un vrai débat

HAUTEURS BÂTIMENTS & SURFACES COURS SELON RÈGLEMENT PLQ PAV- ACACIAS 1



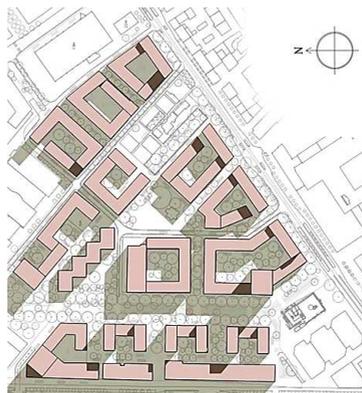
En rouge : hauteurs autorisées par le Règlement du PLQ, supérieures à l'image "illustrative" du DT
En bleu : des largeurs de rues

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

PAV- ACACIAS 1 OMBRES ET ENSOLEILLEMENT A L'EQUINOXE

21 MARS - 21 SEPTEMBRE (heure d'hiver)

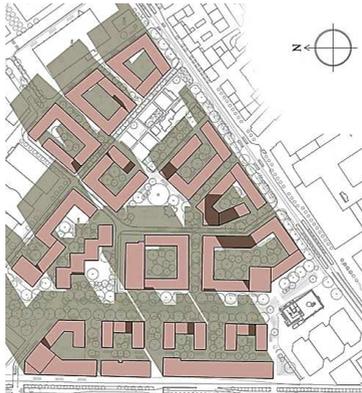
Le Tribunal fédéral admet, pour les propriétaires, une durée d'ombres portées
- à l'équinoxe (21 mars) : **2 heures par jour**
- le jour moyen d'hiver (8 février) : **2 1/2 heures par jour**
Pourquoi ne pas s'en inspirer, sur des terrains publics, **pour tous les habitantEs ?**



10 H



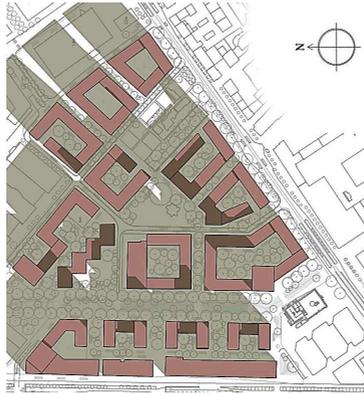
13 H



16 H

PAV - ACACIAS 1 OMBRES ET ENSOLEILLEMENT EN FÉVRIER

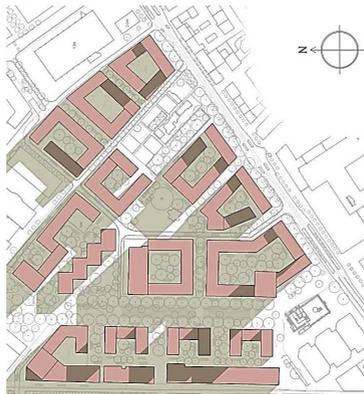
JOUR MOYEN D'HIVER 8 FÉVRIER



16 H



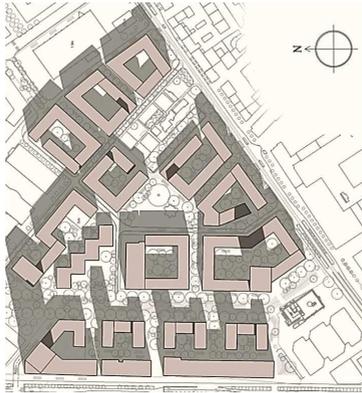
13 H



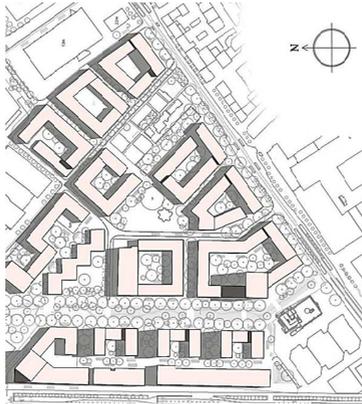
10 H

PAV- ACACIAS 1 OMBRES ET ENSOLEILLEMENT EN AOÛT

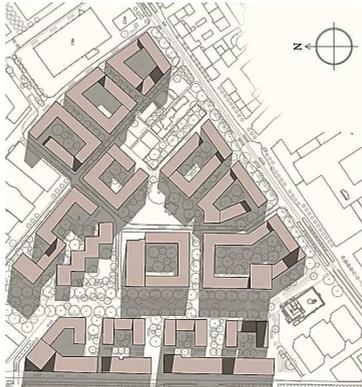
JOUR MOYEN D'ÉTÉ 6 AOÛT



17 H 30



13 H 30

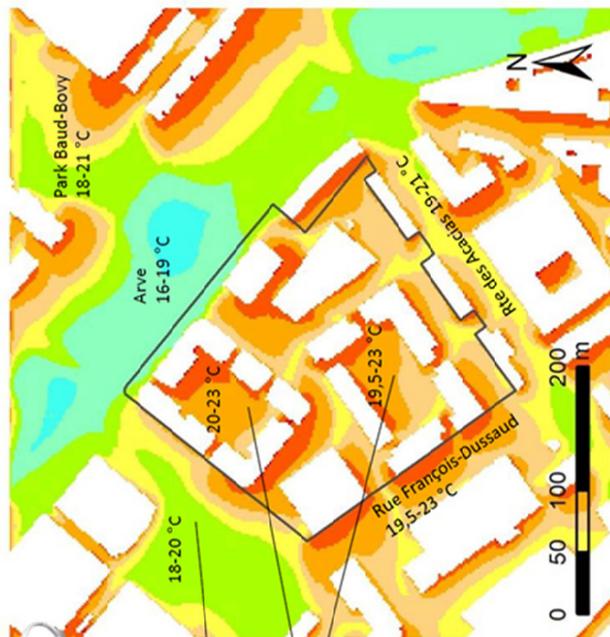


9 H 30

MAI 2022

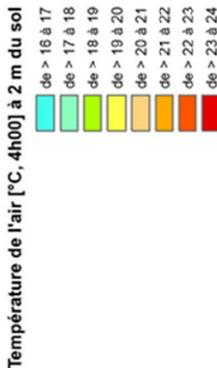
COLLECTIF DES ASSOCIATIONS D'HABITANT.E.S ET DE QUARTIERS - CAHQ

Les Vernets | Température de l'air nocturne



Rues et parkings à proximité de l'Arve relativement froids

Cours intérieures relativement chaudes pendant la nuit (raisons: vents descendants; beaucoup d'arbres au lieu de gazon ouvert)



Acacias 1 : seules 4 cours d'îlots ouvertes sur 10 m de large depuis le sol

**FACE A L'URGENCE CLIMATIQUE
UN URBANISME ADAPTÉ ET UN GRAND PARC DE PROXIMITÉ**



Quand la ville surchauffe

Bases pour un développement urbain adapté aux changements climatiques
Office fédéral de l'environnement OFEV, 2018

Extraits

PRINCIPES D'URBANISME (p.35 et suiv.)

Développer un système optimal de circulation de l'air frais.

Il se compose de : (...)
corridors d'air frais qui acheminent et distribuent l'air frais et pur dans le milieu bâti : espaces ouverts linéaires, corridors d'infrastructure, (...)

DÉVELOPPER LES ESPACES VERTS PUBLICS (p.42 et suiv.)

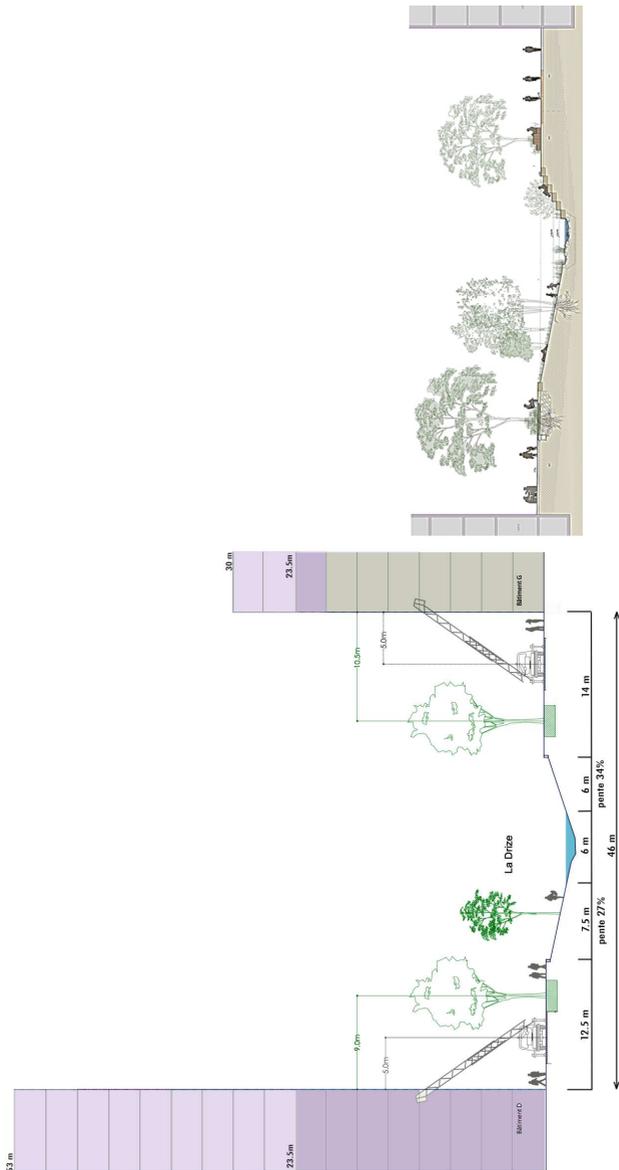
Les espaces verts publics constituent les principaux espaces de compensation en termes d'écologie climatique dans l'espace urbain.
L'objectif est un système d'espaces verts mis en relation qui peut remplir des fonctions de régulation thermique localement bioclimatiques pour la population le jour et, par ailleurs, un rôle important dans la génération d'air froid la nuit.

À partir d'une taille d'environ un hectare, on peut constater un échange d'air froid avec les structures environnantes.

CAHQ - MAI 2022

LA PROMENADE DU COURS D'EAU
PAS UN PARC NI UNE RIVIÈRE

PAV - ACACIAS 1



Le véritable contexte de la Promenade du cours d'eau : des bâtiments de 23.5, 30, 53 et 67 m de haut

Parc = pelouse de 12 à 14 m de large, en forte pente (min. 20%), inondable, souvent dans l'ombre. Rivière = maigre cours d'eau situé à -2.5 m images extraites du Rapport explicatif avec compléments pour les masses bâties (étagage technique supplémentaire de 3 m pour les immeubles de 50 m et plus)

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

CAHQ - MAI 2022

BARRES DE 53 M



PAV - ACACIAS 1



Distance de 28 m entre les bâtiments de 23.5 et les barres de 53 m
53 m = immeubles de Lancy / Pont-Rouge : hauteur et longueur correspondantes à Acacias 1
Acacias 1 : hauteurs différentes entre image du DT et Règlement du PLQ qui possède force légale

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

CAHQ - MAI 2022

PAV _ PROPORTIONS NOUVELLES ACTIVITÉS - NOUVEAUX LOGEMENTS _ à confirmer

Italiques : chiffres estimés selon surface d'un nouvel emploi = 43.2 m². Selon loi PAV 12'052 de 2018 qui indique globalement 1 emploi = 43.23 m²
En rouge : ratio 1 nouvel emploi = 2 nouveaux logements non tenu

	NOUVELLES ACTIVITÉS NOUVEAUX EMPLOIS (non compris activités existantes)	NOUVEAUX LOGEMENTS	RATIO NOUVEAUX EMPLOIS / NOUVEAUX LOGTS
PROJET VERNETS hors logts existants rte Acacias, quai Vernets	26400 m ² 610 (x 43.2 m ²)	130'000 m ² 1'300 yc logts étudiants 1'355	1.0 emploi / 2.14 logts
ACACIAS 1 (projet PLQ mars 22)	67700 m ² 1'565 (x 43.2 m ²)	223'000 m ² 2'230	1.0 emploi / 1.43 logt
ETOILE 1 (PLQ, chiffres officiels)	73800 m ² 2'900	51'700 m ² 450	6.45 emplois / 1 logt
ETOILE 2 (projet PLQ, avenue de la Praille)	45000 m ² 1'040 (x 43.2 m ²)	77'000 m ² 770	1.35 emploi / 1 logt
POINTE NORD-Firminich (étude directrice) bureau Etat (2 tours) selon plans partiels env. extension hôtel Police autres nouveaux emplois non pris en compte	140'000 m ² ? 2'300 (x 61 m ²) 109'000 m ² admis 2'000 (x 55 m ²) 31'000 m ² admis 300 (x 100 m ²)	30'300 m ² ? 300 autre chiffre officiel 250 logts	7.67 emplois / 1 logt
GROSSELINE ? à confirmer : surfaces nouvelles activités	127'000 m ² 2'940 (x 43.2 m ²)	379'000 m ² 3'800	1 emploi / 1.3 logt
TOTAL PAV (estimation)	463'500 m ² 10'700 (x 43.2 m ²)	891'000 m ² 8'900	1.21 emploi / 1 logt

CONCLUSION

Pourcentage utilisé par DT des surfaces emplois-logements en m² pas pertinent : 1 logement = 100 m² = env. surface de 2 emplois de 43.2 m²
Certains périmètres - dès Acacias 1 - doivent dépasser le ratio 1 emploi - 2 logements pour respecter l'exigence légale, atténuer le déficit global en logements dans le PAV ... et ailleurs

Surfaces vacantes (Ocstat, juin 2021) : bureaux = 191'000 m² ; magasins ou arcades commerciales = 22'000 m².

PLQ PAV - ACACIAS 1 : UNE AUTRE PERSPECTIVE

UNE PROPOSITION D'OBJECTIFS DIFFÉRENTS. PAS UN CONTRE-PROJET ABOUTI

Un quartier vert et ouvert avec

2'400 logements dont 280 pour jeunes
lumineux, aérés, avec double orientation (yc 2-3 P)
Projet officiel : 2230 logements

31'400 m² pour associations, commerces, bureaux, artisans, petites entreprises,...

Hauteurs bâtiments : max. 24 m + attique

Parc de 11'000 m² en plus de la Promenade du cours d'eau

Larges rues plantées : minimum 20 m

Espaces extérieurs généreux, ventilés, en pleine terre, des potagers urbains

Fort agrandissement école et crèche, place du quartier et Promenade du cours d'eau

Une Maison des musiques et une grande halle couverte : marché, fêtes, ...

Vues préservées sur le paysage proche et lointain

Route des Jeunes : avenue arborée habitable avec trafic réduit, mobilité douce

CAHQ - MAI 2022

PAV - ACACIAS 1 PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT

PLAN EXPLICATIF : VOIR LÉGENDE CI-JOINTE



Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

CAHQ - MAI 2022

PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT - LEGENDE

périmètres pour bâtiments d'utilité publique

Propriété Ville, évènement, Canton
Surfaces du projet officiel

PAV - ACACIAS 1			
En rouge En bleu (ci-dessous)			
Hauteurs bâtiments	Maximum 24 m + attique Minimum 20 m (= bld C.-Vogt)		attiques en retrait avec 2-3 P traversants sans accès à la place publique sauf ayant-droits
Largeurs rues	Largeurs 32-46 m		longueurs variables
Cours ouvertes		67700 m ²	rez = 50% ; 1 ^{er} étage rte Acacias ; 2 bâtiments spécifiques
Activités + associations	31'400 m ²		hors terrains équipements publics : école, crèche, parc, place, cours d'eau
IUS	2.28		
1	Parc de proximité	11'000 m ²	0 m ²
2	Place publique	9'500 m ²	7'600 m ²
3	Ecole primaire	Terrain : 8'200 m ²	6'500 m ²
24 classes	Bâtiment : 9'500 m ²		7'200 m ²
4	Crèche	1'400 m ² ; rez+1 ^{er} étage	préau-jardin : 1'200 m ² (préau espace Ternier = 440 m ² ?) associations, ateliers, artisans, surfaces partagées, ...
5	Maison de quartier	Rez : 600 m ²	
57 logements	Etages 1-7		
6	280 logements		pour jeunes, étudiants, réfugiés, précaires, etc.
7	Halle ouverte	Rez : 1'100 m ²	Contiguë à la place, hauteur 5 m ; marchés couverts, fêtes, jeux, ...
Vastes locaux	Etages 1-4 : 4'400 m ²		bureaux municipaux, réseau de soin, sports, ciné-club, surfaces artisanales, petites entreprises, start-ups, ...
8	Maison des musiques	4 niveaux : 1'400 m ²	3'500 m ² env. si extension future vers route des Acacias
A	Place de l'Aire		qualifie l'arrivée de l'Aire et sa jonction avec la Drize
E	Bureaux au 1^{er} étage	Route des Acacias	dans immeubles de logement avec rez d'activités
H	Logements HBM-HM	Emplacements indicatifs (non exhaustifs)	loyers modérés <u>limitant la gentrification</u> du quartier
P	Parking souterrain	1 niveau : 10'000 m ²	éclairage naturel latéral ; 2 roues dans immeubles et couverts sur terrain
	Parking provisoire (avant modif. route)	Dans bâtiments rte des Jeunes	précède activités (rez) et logements (nombre d'étages à fixer) largeur env. 16 m ; vides sous plafond 400 / 260 cm
	Bâtiment bas	A développer sur terrain	pour magasins, restaurants, abris 2 roues, locaux de quartier, serres, etc.
	Parking désaffecté	Existant, sous la Place publique

AMÉLIORER, C'EST NÉCESSAIRE ET POSSIBLE

Densités adoptées dans la loi PAV 2015 sans tenir compte :

1. Des impératifs de la lutte contre le réchauffement climatique
2. Des conséquences de l'augmentation de la proportion de logements adoptée en 2018
 - parcs de proximité
 - équipements publics supplémentaires
 - meilleures conditions pour l'habitat

La loi permet de modifier le Plan Directeur de Quartier.

Le Règlement d'application 2014 (RaPAV, art.8, al.1) prévoit :

lorsque les circonstances sont modifiées, que des nouvelles tâches se présentent ou qu'il est possible de trouver une meilleure solution d'ensemble aux problèmes de l'aménagement, que le PDQ PAV soit réexaminé et fasse l'objet des adaptations nécessaires.

Le moment est venu !

-***-

La présidente. Le président de la commission de l'aménagement et de l'environnement lors du traitement de la proposition PR-1515, M. Denis Ruyschaert, étant absent, je donne la parole au rapporteur de majorité, M. Luc Zimmermann.

M. Luc Zimmermann, rapporteur de majorité (LC). La proposition PR-1515 a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement le 17 mai 2022. Elle a fait l'objet de plusieurs séances que je vais détailler brièvement ci-après, parce que je m'attends à un débat.

La première séance de commission s'est tenue le 24 mai 2022, en présence de représentants tant du Canton que de la Ville. J'entends par là, pour le Canton: M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat en charge du Département du territoire (DT), M^{me} Saskia Dufresne, directrice générale à la Direction Praille Acacias Vernets (DPAV), MM. Ruben Villenave, chef de projet DPAV, et Pierre Bonnet, architecte mandataire. Voilà pour le côté Canton. Du côté Ville: M^{me} Frédérique Perler, alors maire, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, M^{me} Bojana Vasiljevic Menoud, codirectrice *ad interim* dudit département, et M. Gilles Doessegger, adjoint de direction au Service d'urbanisme.

Lors de cette première séance, tant M. le conseiller d'Etat que M^{me} Perler, conseillère administrative, nous ont détaillé le projet général. Il s'agit de 2230 nouveaux logements et de 67 700 m² de surfaces d'activités nouvelles, notamment. Il est à noter que ce premier plan localisé de quartier (PLQ) du périmètre Praille-Acacias-Vernets (PAV) est toujours aux mains exclusives de l'Etat – j'entends par là le «grand Etat», à savoir le «petit Etat» et la caisse de pension de l'Etat de Genève.

La densité, comparable à Plainpalais ou à la Jonction, a été rabaisée à 2,26, alors qu'à l'origine elle était à 2,47. Cette baisse a été soulignée comme étant une plus-value pour le quartier, un sacrifice qui valait la peine, puisqu'une grande place de quartier serait ainsi créée. Il a également été signalé que les opposants au projet se plaignaient de la baisse de la part de logements pour parvenir à une densité de périphérie.

M. Hodgers a souligné que la planification à l'échelle du projet de développement urbain du PAV respectait la loi PAV, à savoir un ratio de nouveaux logements par rapport aux nouveaux emplois de 2:1. Concernant le PLQ Acacias 1, il a signalé que l'ensemble des chiffres était un peu érodé, avec un peu moins de logements que ce qui était projeté dans le plan directeur de quartier (PDQ).

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

Le même jour, le 24 mai 2022, nous avons auditionné la section genevoise de l'Association suisse des locataires (Asloca), représentée par M. Dandrès. En résumé, M. Dandrès a confirmé que le projet convenait de façon générale à l'Asloca. L'Asloca s'était même réunie la veille de son audition – soit le 23 mai 2022 – et avait entendu M. Hodggers, qui avait donné des chiffres sur les ratios entre logements et activités. M. Dandrès nous a dit que les objectifs posés par l'Asloca étaient atteints.

Au cours de la séance suivante, le 31 mai 2022, nous avons auditionné M^{me} Florence Vandenbeusch, M. Jean-Pierre Fioux et M. Marc Brunn, représentants du Collectif des associations d'habitants et de quartiers (CAHQ). Il est ressorti de cette audition que, de façon générale, ces auditionnés étaient convaincus par le projet.

Cependant, ils ont soulevé quelques problèmes essentiels à leurs yeux: l'absence d'un vrai parc et les conditions d'habitat un peu problématiques, c'est-à-dire qu'il manquerait de l'ensoleillement, que l'ombre serait trop importante, qu'il manquerait aussi de la ventilation naturelle et qu'il y aurait des vis-à-vis gênants entre les logements, car les cours prévues dans le projet seraient trop petites. Les représentants du CAHQ se plaignaient également du manque de réserves foncières pour le reste des infrastructures. Ils proposaient donc, en fait, de revoir quelque peu ce projet de PLQ.

Le même jour, nous avons auditionné M. Henrique Ventura, président de l'Association des habitants des Acacias, et M^{me} Dominique Legast Anor, secrétaire et trésorière de cette association. En résumé, ils ont repris les doléances émises précédemment par M. Brunn et les autres représentants du CAHQ. Simplement, lors de son intervention, l'Association des habitants des Acacias a mis l'accent sur le fait qu'aucun parc n'avait été prévu dans le PLQ Acacias 1, sur ce grand périmètre destiné à accueillir plus de 6000 habitants.

Il s'est ensuivi une troisième séance d'auditions, le 14 juin 2022, au cours de laquelle nous avons entendu la Fédération des associations d'architectes et d'ingénieurs de Genève (FAI), ainsi que la section genevoise de la Fédération des architectes suisses (FAS). Leurs représentants avaient demandé à être auditionnés – ils l'ont été, par conséquent – simplement pour évoquer le fait que le projet présenté par le groupe d'associations des Acacias était erroné, en substance, car il faisait table rase du passé. Les personnes auditionnées pensaient que ce n'était pas comme ça qu'on pouvait aller de l'avant avec un PLQ censé s'insérer dans la durée. Sur le fond, les représentants de la FAI et de la FAS étaient satisfaits du projet de PLQ en l'état.

Ne vous inquiétez pas, Mesdames et Messieurs, j'arrive bientôt à la fin! A la séance du 21 juin 2022, nous avons auditionné l'Association des promoteurs et

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

constructeurs genevois (APCG), dont les représentants ont répondu qu'à leurs yeux le projet de PLQ en l'état convenait, en substance. Ils ont confirmé, par la même occasion, que la densité serait de 2,26, ce qui avait été énoncé précédemment.

Le même jour, nous avons auditionné M. Gabriel Barta, coprésident de l'Association pour l'animation des Acacias (AAA), et de M^{me} Marion Nemchi, membre du comité. Ils ont émis au nom de leur association les mêmes doléances que les associations précédentes: ils se souciaient du fait que le PLQ allait doubler la population de l'endroit et qu'il serait effectivement compliqué de travailler sans un véritable parc.

A la séance du 23 août 2022, nous avons à nouveau auditionné M. Antonio Hodgers et M^{me} Frédérique Perler, accompagnés de représentants de leurs services respectifs. Lors de cette audition, un commissaire a demandé ce qui s'était passé entre le mois de mai 2022 – où avait eu lieu la première audition de M. Hodgers et M^{me} Perler – et le jour même, soit le 23 août 2022. Il a été répondu, en substance, que les doléances soulevées et les questions posées par les commissaires avaient trouvé des réponses positives et que le projet devait donc pouvoir aller de l'avant.

Une dernière séance s'est tenue le 30 août 2022 entre les seuls membres de la commission de l'aménagement et de l'environnement, au cours de laquelle ont eu lieu les discussions finales et les votes sur le projet de PLQ lui-même. Une série d'amendements ont été présentés par Ensemble à gauche et le Parti socialiste, dans un premier temps. La majorité de ces amendements ont été acceptés. Enfin, une recommandation a été proposée par le Centre, qui a été rejoint par la droite. Le Centre demandait simplement d'augmenter la part de propriété par étages (PPE) et de logements en loyer libre, car le projet initial du PLQ prévoyait une très grande proportion de logements d'utilité publique (LUP) et une grande partie d'habitation à bon marché (HBM), avec 12% au maximum de PPE, ce qui paraissait très bas.

Enfin, la délibération de la proposition PR-1515 ainsi amendée a été votée par la commission de l'aménagement et de l'environnement, assortie d'une autre recommandation – pas celle du Centre, mais une recommandation proposée par le Parti libéral-radical. Le groupe Ensemble à gauche a annoncé qu'il ferait un rapport de minorité. Je vous remercie de votre attention, Mesdames et Messieurs.

Des voix. Bravo! (Quelques applaudissements.)

La présidente. A présent, je donne la parole à la rapporteuse de minorité, M^{me} Maryelle Budry.

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

M^{me} Maryelle Budry, rapporteuse de minorité (EàG). Pour Ensemble à gauche, construire des logements est une nécessité sociale – c’est vital, même. Il faut le faire! Vu la pénurie de logements, nous ne remettons pas du tout en cause la nécessité de construire dans le secteur Acacias 1, nous l’affirmons haut et fort.

Mais lors du travail de commission sur la proposition PR-1515, si nous avons auditionné longuement des architectes satisfaits, nous avons aussi entendu les voix des associations d’habitants, leurs craintes et leurs espoirs concernant cette nouvelle partie de la ville en préparation – ces mêmes associations qui ont tenté de se faire entendre sur le PLQ des Vernets, il y a six ans.

En commission de l’aménagement et de l’environnement, nous avons auditionné le CAHQ, l’Association des habitants des Acacias et l’AAA, qui ont salué les améliorations proposées par la Ville: la Drize remise à l’air libre, une place publique élargie, une forte limitation du trafic interne motorisé et certaines hauteurs de bâtiments diminuées, d’autres augmentées.

Néanmoins, les associations ont relevé des aspects négatifs du projet liés à la densité, qui reste excessive, et à l’absence d’un vrai parc de proximité, qui n’est pas compensée par les bords pentus de la Drize – lesquels peuvent d’ailleurs présenter des risques. De plus, le terrain prévu pour l’école est insuffisant, comme cela a déjà été le cas aux Vernets, et les surfaces des équipements de quartier – crèche, bibliothèque, maison de quartier, équipements culturels – sont limitées. Les conditions d’habitat aussi sont problématiques: les ombres seront importantes et l’ensoleillement réduit, il y aura un manque de ventilation naturelle et des nuisances sonores entre les logements, car les cours seront trop petites. Enfin, il y a de fortes inégalités dans ce qui est prévu entre les logements privilégiés des étages supérieurs et ceux situés en bas des bâtiments, qui subiront tous les désavantages.

La population des Acacias, qui est la plus précaire de la ville et qui cohabitera avec le nouveau quartier, doit trouver sa place dans cette mutation. Les associations sont à l’écoute des habitants, qui ont émis des craintes par rapport au manque d’espaces de délasserment pour les enfants et les jeunes et à l’absence d’un projet de cycle d’orientation. Elles ont aussi donné des idées concrètes pour une ville de demain. Les opposants des associations ont proposé une autre perspective, étayée par des études pour un quartier vert et ouvert. Ces propositions mériteraient d’être mieux connues et discutées dans des débats publics.

Nous appuyant sur les critiques et les propositions des associations, nous avons donc proposé des amendements à la commission de l’aménagement et de l’environnement, afin d’augmenter la proportion de logements par rapport aux surfaces d’activités, de prévoir beaucoup plus d’équipements socioculturels adéquats, un emplacement pour une crèche, des lieux culturels et festifs, des places de jeux pour enfants et un parc bien accessible aux jeunes enfants et aux personnes âgées permettant différentes activités de délasserment, en plus des bords

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

de la Drize. Enfin, nous demandons des appartements lumineux et des rues suffisamment larges pour permettre la ventilation et l'ensoleillement entre les grands immeubles.

Le Parti socialiste et les Verts ont également déposé de bons amendements tenant compte des nouveaux besoins et des changements de modes de vie dus au réchauffement climatique. Nous en proposerons encore d'autres ce soir. Les habitudes de vie vont changer, elles changent déjà! C'est la responsabilité de l'Etat de les prendre en compte. Nous avons essayé de faire entendre nos propositions d'amélioration lors de l'adoption du PLQ Les Vernets, mais notre tentative était venue trop tard. C'est pourquoi nous demandons à nouveau un débat plus large et plus critique: ce PLQ Acacias 1 doit encore être amélioré, afin de faire évoluer le PAV dans son ensemble. Pour une ville de demain et dès aujourd'hui, nous voulons des espaces publics et des logements de qualité, adaptés à la crise climatique. C'est tout! (*Quelques applaudissements.*)

Premier débat

La présidente. J'ouvre le premier débat et donne la parole aux membres du Conseil municipal et du Conseil administratif qui la demandent, pour cinq minutes par intervention au maximum. Préalablement, Mesdames et Messieurs, j'attire votre attention sur le fait qu'une recommandation et cinq amendements ont été déposés ce soir sur la proposition PR-1515. Lors de vos prises de parole, je vous remercie de mentionner vos amendements – et votre recommandation, le cas échéant – et de les présenter. Je vous remercie.

M. Christian Steiner (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Mouvement citoyens genevois est conscient des besoins en logements de la population et a accepté la proposition PR-1515 en commission de l'aménagement et de l'environnement, malgré plusieurs points problématiques.

Comme cela a déjà été dit, il y a un manque d'infrastructures publiques, voire une absence totale, pour ce qui est des infrastructures culturelles, et un manque d'information sur les infrastructures prévues dans le reste du PAV. Je pense notamment ici aux lieux de rencontre pour les jeunes de 15 à 25 ans. S'ils ne sont pas prévus ni adéquats dans l'ensemble du PAV, cela nécessitera l'engagement futur de travailleurs sociaux hors murs ou de correspondants de nuit.

Il y a également le concept exposé par le Conseil d'Etat, qui consiste à laisser descendre les enfants de leur immeuble pour aller jouer seuls sans traverser la rue, ce qui est totalement incompatible avec la circulation cycliste prévue sur tout l'ensemble de ce PLQ Acacias 1. On note aussi, bien sûr, une spectaculaire

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

disproportion entre les places de parking pour voitures – 513 places – et pour deux-roues motorisés – 112 places – destinées aux habitants, et les places pour les vélos: 8928 places pour à peu près 5000 habitants! On a de la peine à comprendre.

Par ailleurs, après analyse, nous doutons du ratio d'un emploi pour deux logements fixé dans la loi PAV, la loi L 12052, qui prévoit pour l'ensemble du PAV 6200 emplois pour 12 400 logements. Le PLQ Acacias 1 prévoit 98 345 m² de surface brute de plancher d'activités, soit 2287 emplois avec le ratio d'un emploi pour 43 m² de surface brute de plancher. Avant d'approuver la proposition PR-1515, il faudra pouvoir s'assurer que ce taux sera respecté sur l'entier du PAV, sachant qu'il y a déjà de nombreux emplois existants – en tout cas plusieurs centaines chez Rolex, notamment. En comptant un emploi équivalent plein temps par logement, on arrive à un emploi pour deux habitants. C'est le même taux que sur le territoire du canton, or il se traduit au niveau cantonal par l'arrivée quotidienne de 100 000 frontaliers. On est donc très loin de l'idée séduisante de la ville du quart d'heure qui, dans ces conditions-là, relève d'une chimère.

Pour ces raisons, le Mouvement citoyens genevois demande le renvoi de la proposition PR-1515 en commission une nouvelle fois, afin d'éclaircir cet aspect, c'est-à-dire pour savoir combien il y aura effectivement d'emplois sur le PAV et si la loi PAV sera respectée – ce qui est difficile, pour un PLQ qui n'englobe pas l'entier du PAV. Mais je pense qu'il faut s'en assurer, avant de valider autant de surface d'activités. Voilà, j'ai terminé, merci.

M^{me} Anne Carron (LC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, c'est sur un objet historique que la commission de l'aménagement et de l'environnement a été amenée à se pencher en étudiant la proposition PR-1515. La taille particulièrement grande du PLQ Acacias 1 rend les enjeux importants et augmente les défis à surmonter.

L'historique de ce PLQ, entamé il y a plus de dix ans, et les difficultés et rebondissements qu'il a connus nous rappellent la difficulté d'avoir une vision consensuelle, lorsqu'il s'agit d'imaginer et de planifier la ville de demain.

Aujourd'hui, le Centre salue tout le travail qui a été fait autour du remodelage du projet initial. Les critiques majeures ont été entendues et le PLQ les prend en compte. Le cadre qu'il constitue propose un aménagement que nous considérons comme étant de qualité, à l'écoute notamment des observations émises par la Ville, au service de laquelle nous nous engageons au sein de ce délibératif. Ce PLQ répond aux préoccupations majeures qui occupent notre plénum: la lutte contre la crise du logement, contre le bruit, contre la pollution, contre les désagrèments liés aux canicules intenses et vouées à être récurrentes dans les années à venir. Ce PLQ répond aussi au stress que connaissent les pendulaires, souvent

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

contraints de vivre loin de leur travail. L'offre nouvelle de logements et le retour au principe de la ville du quart d'heure – principe, rappelons-le, d'aménagement des villes anciennes que propose ce PLQ – est, pour le Centre, une aubaine.

Sans entrer dans le détail des chiffres mentionnés dans le rapport de majorité, il faut souligner que ce PLQ a été développé sur la base du référendum de 2018, vote populaire qui a fixé un ratio logement/emploi qu'il convient de respecter. La loi PAV définit la densité fixée et les leviers pour cadrer les réalisations, afin d'éviter les erreurs du passé. Parmi ces erreurs du passé, le concept de la barre d'immeuble, que proposent étonnamment les opposants au projet et que le Centre refuse avec vigueur.

Cette vision générale pour un nouveau centre-ville dispose de conditions cadres de qualité: il s'agit d'un périmètre proche du bois de la Bâtie et des bords de l'Arve, poumon de verdure et oasis de fraîcheur. La desserte en transports publics du périmètre est excellente et s'adaptera aux besoins. Enfin, ce PLQ ne constitue en rien une obligation de construire, mais anticipe au contraire posément les besoins futurs et s'y adaptera en temps voulu, sous la conduite vigilante de la Fondation PAV, engagée jusqu'ici dans le processus. Cette feuille de route est un élément phare pour l'avenir.

Le Centre salue le pragmatisme de l'aménagement proposé, avec notamment le maximum possible de végétalisation, des îlots centraux arborés et en pleine terre, accessibles sans danger aux enfants riverains depuis la route, des immeubles de hauteurs différentes réunis de façon à permettre la circulation de l'air et l'évacuation du bruit depuis les îlots centraux, des largeurs de rue aux standards actuels, adaptées au réchauffement climatique sans pour autant priver les habitants de lumière, une école de 20 à 24 classes modulables selon les besoins. Enfin, nous retenons l'assurance reçue des autorités quant à la marge de manœuvre possible en termes de besoins pour les équipements publics.

Cela dit, le Centre est extrêmement préoccupé par la crise du logement, qui perdure à Genève depuis trop longtemps et qui concerne tous les types de logements. A cet égard, le Centre juge indispensable d'assortir ce PLQ de la recommandation demandant que le maximum possible de PPE figurant dans la loi soit réalisé. Pour le Centre, la PPE et la location en loyer libre ne sont pas des gros mots, cette mixité répond à des besoins criants pour toutes et pour tous. Cette mixité – le Centre le dit et le répète – va de pair avec une manne fiscale d'autant plus bienvenue en ces temps incertains et dont on aurait tort de se priver.

En conclusion, le Centre accueille avec une grande satisfaction ce PLQ Acacias 1. Il acceptera et soutiendra l'amendement déposé tout à l'heure par le Parti libéral-radical – qu'il a cosigné – concernant le ratio logement/emploi, et il remercie toutes celles et tous ceux qui œuvrent sur ce projet complexe et sur l'étape que nous nous apprêtons à voter ce soir.

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. Pouvez-vous nous présenter formellement votre recommandation, s'il vous plaît?

M^{me} Anne Carron. Oui, Je l'ai retrouvée, je vais vous la lire:

Projet de recommandation

Le maximum du potentiel de propriété par étages (PPE) et de logements en droit de superficie sera réalisé.

M. Pierre-Yves Bosshard (S). Chères et chers collègues, le projet de PLQ Acacias 1 est l'un des plus importants de la législature et du secteur PAV. Il est au cœur de deux enjeux très importants: accueillir les personnes qui désirent se loger à Genève et permettre une bonne qualité de vie.

Il faut rappeler que la demande de logements à Genève reste très élevée, avec une pression très forte qui pousse à la hausse des loyers et aux pratiques douteuses de nombreux acteurs, comme en témoignent les récentes affaires impliquant promoteurs et avocats qui ont été portées devant les tribunaux. En Ville de Genève, il y a 3500 demandes pendantes à la Gérance immobilière municipale (GIM). Au Canton, c'est 8000 demandes qui sont pendantes pour un logement subventionné. Le taux de vacance n'est que de 0,37% en 2022. Il faut écouter toutes ces personnes et leur proposer de vraies solutions. Le pis-aller, c'est de leur proposer de franchir la frontière tous les jours et de les encourager à prendre leur voiture. Ce PLQ propose 2230 logements, dont une majorité à des prix accessibles. On est loin des penthouses de luxe réservés à quelques-uns! L'avantage de ce périmètre est que les terrains sont en mains publiques et que 62% des logements seront d'utilité publique, selon la loi votée par la population.

Mais, à côté du logement, il y a d'autres enjeux. La durabilité doit s'imposer face au réchauffement climatique dont ont souffert l'Europe et notre ville. Dans ce projet, le taux de canopée verte du secteur est de 21%. Le patrimoine local est maintenu, comme le bâtiment de la société Secours immédiat contre l'incendie (Sicli) et les maisons Ternier prévues pour les artistes. Les cours intérieures sont en pleine terre.

L'enjeu suivant est la mobilité. A cet égard, le Parti socialiste constate que le secteur concerné dispose d'accès directs aux trams 15 et 17 et au Léman Express, qu'il s'agit d'un quartier sans voitures, que le nombre de places de parking pour vélos s'élève à 10 800 – dont 2000 pour des vélos-cargos – contre 700 places pour voitures, et qu'il est traversé par la croix verte, qui relie le Bachet au nouveau quartier prévu.

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

S'agissant de la problématique de l'emploi, il y a effectivement trop de surface d'activités dans le projet, il faut le reconnaître. Les calculs du Canton ne convainquent pas. Pour la qualité de vie, nous constatons que le périmètre est sans voitures, avec une rivière qui le traverse en plein milieu, mais qu'il y a moins d'ombre que dans d'autres quartiers, alors que ce critère devrait être adapté au réchauffement climatique dont on a subi les effets lourds l'été dernier. Les terrasses sur les toits sont un gros problème de ce projet. On les rend possibles, mais rien n'est écrit! On attend autre chose des autorités. Telle est la raison de certains amendements déposés.

Enfin, pour ce qui est des infrastructures sportives et de loisirs, on rappelle l'existence du centre sportif voisin, celui de la Queue-d'Arve, et le besoin de verdure. Le site prévoit un espace rivière autour de la Drize et du centre des Vernets.

En commission, nous avons reçu de nombreuses observations, notamment de la part de l'Asloca, des associations d'habitants, rassemblées pour une politique sociale du logement et des associations faïtières des architectes et ingénieurs.

Le Parti socialiste salue le travail mené par la Ville de Genève pour améliorer le projet de PLQ en prévoyant une densité moins grande, plus de verdure et des espaces publics plus généreux. Mais il y a encore des marges de progression et d'amélioration. C'est pourquoi le Parti socialiste votera les amendements sortis de commission, ainsi que l'amendement formel du Conseil administratif et les amendements d'Ensemble à gauche qui n'avaient pas été présentés en commission. En revanche, comme en commission, le Parti socialiste s'opposera à l'amendement déposé par les groupes de droite de ce Conseil municipal. En conclusion, Mesdames et Messieurs, nous vous invitons à voter ce préavis positif, avec les amendements que je viens d'évoquer. Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements.*)

M^{me} Marie-Agnès Bertinat (UDC). Voilà un projet plein de belles promesses, à écouter nos magistrats! Mais, quand on creuse, il est surtout plein de lacunes. En effet, Genève montre ses limites en matière de développement depuis longtemps, mais les Verts et la gauche continuent de bétonner à tout-va et en toute déraison. D'année en année, plus nous construisons de logements, moins il y en a sur le marché. Le credo que l'on entend depuis vingt ans et qui nous fait croire que l'on construit pour nos enfants ne prend plus. Il permet vicieusement de faire venir toujours plus de monde de l'extérieur, sans contrôle et sans aucune maîtrise. Plus nous construisons et plus nous perdons en qualité de vie. On nous martèle que vivre dans des cages à poules est normal, sans compter que seuls 17% des logements construits sont destinés à la classe moyenne.

Dans le livret de la Stratégie climat de la Ville de Genève, on peut lire: «En février 2020, la Ville de Genève a déclaré l'urgence climatique. Pour limiter le

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

dérèglement climatique et conformément à l'accord de Paris, elle entend diminuer de 60% les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 et atteindre la neutralité carbone en 2050.» Mais, quelques pages plus loin, on peut également lire que 43% de la pollution provient de la consommation de biens et de services. La plus grande pollution, à Genève, n'est donc pas due aux autos, comme on nous le rabâche jour après jour, mais bien au fait d'avoir de nouveaux habitants. Pour rappel, la mobilité n'est qu'en troisième position dans ce bilan, avec 27% de la pollution produite.

Nous parlons ici d'un projet qui veut faire venir 7000 habitants de plus sur notre territoire. Cette politique de l'aménagement est incohérente, et la population genevoise commence à s'en rendre compte. On a pu le constater dernièrement avec le référendum contre le projet de Bourgogne, qui a récolté le double du nombre de signatures nécessaire.

La proposition PR-1515 ne convainc pas l'Union démocratique du centre, déjà pour des raisons écologiques – entre autres – citées précédemment. Mais nous relevons également d'autres problèmes. Malgré une forte demande de la population, il n'y a pas de vrai parc prévu à proximité. La promenade au bord du cours d'eau ne pourra pas remplacer ce parc. Elle sera en forte pente, souvent à l'ombre et inondable – sans oublier que, cet été, la rivière était carrément à sec. De plus, il y aura des piétons et des cyclistes qui circuleront sur cette promenade au bord de l'Aire et de la Drize. L'espace restant sera restreint, enfermé entre de hautes barres d'immeubles. Sa longueur sera égale à celle de la rue Dancet seulement. Mesdames et Messieurs, imaginez la rue Dancet avec en son centre un fil d'eau en pente, entouré de hautes tours où on verra à peine le ciel, avec des vélos et des piétons passant au bas de chaque tour!

Dans ce projet de PLQ, il y a un réel manque d'équipements publics et de vision d'avenir pour les enfants. Le terrain pour le groupe scolaire est trop petit. Une superficie de 6500 m² est prévue pour 20 classes, alors qu'il faudrait un minimum de 8000 m². Et nous ne sommes même pas assurés d'avoir ces 20 classes! Aucun local n'est prévu pour le parascolaire. Les enfants n'auront pas de véritable espace pour jouer et se dépenser. Mais comme le Conseil d'Etat et plus particulièrement M. Hodgers aiment à nous le dire, on construit pour nos enfants...

Côté Acacias, le quartier sera trop dense et l'espace entre les rues trop étroit: entre 14 et 16 m de large, avec des bâtiments de 24 à 93 m de haut. Du point de vue du climat, il y aura beaucoup trop d'ombre et pas assez d'ensoleillement. Pour les appartements et les cours des îlots, il n'y aura aucune circulation d'air, ces cours seront exigües et quasiment fermées. Quant au bruit, dans les rues de 14 m de large le son sera automatiquement augmenté et très pénible pour les habitants. Malgré ce qu'on veut bien nous expliquer, ce ne sont pas les véhicules motorisés qui font le plus de bruit!

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

Les prévisions en termes de places de parking ne nous satisfont pas non plus. Il y a une volonté claire d'éradiquer les véhicules en ville! Le PLQ prévoit l'équivalent d'une place pour quatre logements. C'est trop peu, pour les familles qui ont souvent besoin de leur véhicule pour se déplacer en famille ou simplement pour faire leurs courses de la semaine.

Pour toutes ces raisons, l'Union démocratique du centre ne soutiendra pas le projet de PLQ Acacias 1, qui ne nous a pas convaincus. La qualité de vie doit être une priorité pour les Genevois, or ce n'est pas le cas ici.

M. Valentin Dujoux (Ve). Le PLQ Acacias 1 veut construire un morceau de ville en ville et accompagner ce projet du retour de la nature et de la biodiversité – et cela, dans un espace de 16 hectares actuellement occupé par une zone industrielle. Autant dire que l'enjeu est grand, tant ce projet modifiera en profondeur le visage de notre ville, ainsi que sa dynamique.

Le PLQ Acacias 1, en quelques chiffres – ils ont déjà été cités, mais il est important de les rappeler – c'est 2230 nouveaux logements, 67 700 m² d'activités avec une très faible partie consacrée aux bureaux, la plantation d'arbres, une place de village d'une surface presque deux fois supérieure à celle de la place de la Navigation aux Pâquis. C'est aussi un espace rivière totalement remis à l'air libre, qui structurera l'ensemble de ce nouveau quartier. Les lignes directrices de ce projet vont donc dans la bonne direction en ramenant des habitants en ville de Genève, au cœur d'un nouveau quartier caractérisé par une mixité sociale, mais également par la proximité immédiate des transports publics et par l'existence d'espaces publics ouverts et sécurisés, qui permettront notamment aux plus jeunes de s'amuser sans se soucier des voitures et autres véhicules motorisés.

Ce PLQ, parallèlement à ramener de la vie en ville, propose de ramener de l'économie en conservant une activité commerciale sur notre territoire municipal, avec des artisans et des commerçants au niveau des rez-de-chaussée des futurs immeubles, entre autres. C'est donc renforcer les activités et le dynamisme de ce futur quartier.

Le projet qui nous est soumis ce soir ramène la nature en ville. Et ça, c'est un vœu! C'est un vœu de ce Conseil municipal, c'est un vœu du Conseil administratif et c'est aussi un vœu de la population. Aujourd'hui, on oublie trop souvent que ces 16 hectares aux Acacias se situent déjà entre deux espaces naturels majeurs de notre commune, à savoir le bois de la Bâtie et les rives de l'Arve. La remise à ciel ouvert de la Drize représente donc un élément fondateur de ce projet. Quel que soit son débit potentiellement aléatoire, il permettra toujours d'avoir de nouveaux aménagements aux abords de ce nouvel espace.

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

Je pensais qu'on définirait ce qu'est un PLQ, donc un plan localisé de quartier. Cela n'a pas été fait. Je me permets donc juste de consacrer un petit moment à rappeler qu'un PLQ, en fait, est un plan d'affectation du sol qui précise les conditions permettant la réalisation de nouvelles constructions. Cela porte notamment sur la question du nombre d'étages, l'emprise au sol, l'affectation de chaque bâtiment projeté, les accès, le stationnement et l'usage du sol. Du coup, un certain nombre de craintes peuvent être exprimées, effectivement, parce que ce PLQ ne définira pas tout. Il ne définira pas les matériaux de construction, il ne définira pas non plus la couleur des façades ni le débit de la rivière. La réalité des travaux et leur calendrier sont aussi des éléments importants que le PLQ ne traitera pas.

Enfin, il faut aussi rappeler que ce projet s'inscrit dans un temps long, très long, extrêmement long, parce qu'on construit la ville du prochain siècle, sachant que les contraintes qui nous attendent sont déjà connues et qu'il nous faudra donc nous assurer qu'on y apporte en tout cas des solutions.

Je terminerai cette prise de position en admettant que des critiques sur ce PLQ existent, c'est un fait. Parce que construire, quand il s'agit d'un nouvel espace de 16 hectares, ne permet pas de répondre à tous les besoins et que le PLQ Acacias 1 est un morceau de puzzle dans un ensemble plus vaste. Ce PLQ est d'importance cantonale et municipale, il se veut donc un élément de réponse aussi bien vis-à-vis du plan climat cantonal que de la Stratégie climat de la Ville.

Pour toutes ces raisons, les Vertes et les Verts estiment qu'on arrive ici à un certain équilibre. La Ville a fait part, durant ses consultations, d'un certain nombre de demandes qui ont pu être exprimées et traitées. Pour toutes ces raisons, je le répète, en ce qui nous concerne, l'équilibre semble atteint. Et, pour toutes ces raisons, nous soutiendrons ce projet de PLQ Acacias 1.

La présidente. Je donne la parole à M^{me} Louise Trottet. Je vous rappelle, Madame la conseillère municipale, qu'il vous est demandé de bien vouloir lire et développer votre amendement.

M^{me} Louise Trottet (Ve). Je remercie mon préopinant M. Dujoux d'avoir exposé la position du groupe des Verts, qui soutiendra donc ce PLQ. A mon tour, je voulais présenter les réflexions de l'Alternative – et notamment du groupe des Verts – qui ont été émises en commission concernant quelques points plus faibles de ce PLQ. Certains d'entre eux ont déjà été soulignés par mes préopinants de l'Alternative.

Pour résumer, ces différents doutes se sont focalisés sur les équipements socioculturels, avec des questions quant à la taille de l'école qui sera construite

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

selon ce PLQ. La question d'une crèche qui serait adaptée aux besoins des futurs habitants de ce quartier s'est posée. On a discuté aussi des places de jeux, dont le nombre ne semblait pas forcément suffisant pour les besoins des enfants qui habiteront là. Comme l'a mentionné mon préopinant M. Bosshard, la proportion de logements par rapport aux activités, telle que présentée par les autorités cantonales, semble insuffisante. Il convient donc de l'augmenter. Ça fait partie des amendements que nous avons déposés en commission.

J'ajoute ce soir un amendement visant plutôt à corriger ce qui est presque une faute de frappe dans la délibération de la proposition PR-1515 telle qu'amendée en commission de l'aménagement et de l'environnement. Ce nouvel amendement consiste à apporter une modification à un alinéa de l'article 2 de la délibération ajouté en commission:

Projet d'amendement

Modifier comme suit le dixième alinéa de l'article 2 de la délibération de la proposition PR-1515 telle qu'amendée en commission de l'aménagement et de l'environnement:

«– installer des entreprises liées à l'économie locale circulaire telle que formulée dans la motion M-1648».

Il s'agit donc de demander d'installer des entreprises – au pluriel – et non pas «une entreprise» comme le stipulait l'alinéa ajouté en commission. Tel est l'amendement que nous déposons ce soir, qui vise à clarifier et à rendre plus sensé cet alinéa plutôt qu'autre chose.

Je terminerai en disant que d'autres considérations en commission ont évidemment porté sur la qualité de vie des futurs habitants du nouveau quartier, avec des amendements portant sur l'accès aux toits et sur la nécessité d'avoir un accès extérieur – c'est-à-dire un balcon ou une loggia – pour chaque appartement de ce PLQ. Nous nous sommes également interrogés sur l'aménagement de la voirie, qui prévoit principalement des itinéraires partagés entre cyclistes et piétons, alors qu'on sait – on le vit tous les jours à travers l'actualité – que c'est problématique pour les usagers concernés. Il conviendrait plutôt de mieux séparer ces différents flux.

Je ne veux pas monopoliser plus longtemps votre attention, Mesdames et Messieurs. Je vous remercie, et je remercie aussi pour leur travail les personnes impliquées dans le traitement de ce projet assez pharaonique en commission, notamment le rapporteur de majorité, les procès-verbalistes et les personnes auditionnées. (*Applaudissements.*)

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

La présidente. Madame Brigitte Studer, vous avez la parole. Je vous rappelle que vous avez trois amendements à présenter et à développer, le cas échéant – mais, surtout, il faut nous les lire! Je vous en remercie.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Chères et chers collègues, le groupe Ensemble à gauche est convaincu qu’il est nécessaire de construire des logements répondant aux besoins prépondérants de la population. L’accord PAV permet de construire 62% de LUP, dont 22% de HBM. Par ailleurs, il limite à 12% les PPE et les logements en droit de superficie. Le fait que le terrain appartienne principalement à l’Etat le permet.

Notre groupe est d’avis que le projet de PLQ Acacias 1 a été amélioré, depuis la première proposition soumise à observation. Par exemple, on note l’ajout d’une place centrale et la diminution de certaines hauteurs d’immeuble. Ensemble à gauche trouve également intéressante l’organisation de la mobilité à l’intérieur du secteur prévu, qui donne une large place à la mobilité douce en limitant drastiquement le trafic motorisé.

Notre groupe a cependant des critiques par rapport à ce projet de PLQ. Le fait que l’Etat soit propriétaire du terrain devrait permettre de donner une place bien plus grande aux établissements publics – l’école, les activités parascolaires, la crèche – et aux infrastructures sociales, culturelles et sportives. Nous sommes d’avis que les 3700 m² prévus ne suffiront pas. L’espace prévu pour l’école est trop restreint, à nos yeux. De plus, il n’est pas prévu de construire de cycle d’orientation.

Ce PLQ devrait aussi permettre de donner une plus grande place aux espaces publics, limités aux abords de l’eau ou à l’intérieur des cours, qui ne répondent pas aux exigences du changement climatique et ne permettent pas de développer une réelle vie de quartier. On construit vraiment la ville, là! Il faut donc créer les conditions pour que les futurs habitants et habitantes s’y sentent bien et puissent échanger. Cela demande de la place qu’il est possible de réserver pour ce faire, si le terrain appartient à l’Etat.

Nous pensons aussi que le non-respect – dans la situation actuelle, en tout cas – de la répartition prévue au niveau du PAV entre les logements et l’emploi, donc les activités, pose vraiment un grand problème. De notre point de vue, il faudrait avoir plus de logements.

Ma collègue Maryelle Budry a présenté une série d’amendements en commission et d’autres commissaires ont fait de même. Il est important de les avoir déposés et que la commission de l’aménagement et de l’environnement les ait votés. Ce soir, nous en redéposons un qui a été refusé en commission et deux nouveaux.

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

Ces amendements indiquent ce qui devrait être amélioré et ce qui reste à faire. Mais, avant de les présenter, je voudrais poser la question: quel est le pouvoir de ces amendements ou de ces recommandations? Le conseiller d'Etat M. Hodgers a dit lui-même en commission – cela figure à la p. 34 des rapports PR-1515 A/B – qu'il ne pouvait pas garantir que les recommandations de la Ville seraient suivies, car cela dépendait de leur nature et de leur portée. Il a précisé aussi – c'est dans le même paragraphe – que créer un parc, par exemple, ne serait pas réalisable. Pourquoi?

Nous avons la possibilité d'amender le projet de délibération de la proposition PR-1515 du Conseil administratif, mais nous n'avons pas la possibilité d'intervenir directement dans les documents du PLQ lui-même, lequel comprend le plan d'aménagement et d'équipement, le règlement, le rapport explicatif, la charte des espaces ouverts et d'autres documents encore, pour un total de 900 à 1000 pages. Ce sont des documents techniques basés sur des études précises. Nos invites, recommandations et amendements ne peuvent pas intervenir à ce niveau-là directement. Les amendements n'ont pas de valeur contraignante ici. Un peu comme une pétition ou une motion, ils expriment une volonté, mais ne permettent pas d'imposer les modifications souhaitées.

Alors quelle valeur donner à ces amendements? Pour Ensemble à gauche, ils ont l'avantage de mettre en avant les critiques par rapport au projet et de donner quelques pistes pour l'améliorer. Les intégrer nécessiterait de retravailler le projet, et nous espérons que le Département cantonal du territoire les y intégrera. Toutefois, certaines critiques plus fondamentales ne peuvent être exprimées sous forme d'amendements. Nous en présentons quand même deux, j'y reviendrai à la fin.

Qu'est-ce que cela implique, au niveau de notre vote de ce soir? Au sein d'Ensemble à gauche, les avis divergent. Pour une partie d'entre nous, la nécessité de construire prévaut. Ceux-là estiment que les amendements reflètent de manière suffisante les points qui devraient pouvoir être améliorés, ce qui les amènera à voter oui au PLQ proposé, dans l'idée de permettre une réalisation plus rapide. Pour d'autres, il est important d'exprimer un point de vue critique, ce soir. Nous avons regretté de ne pas l'avoir fait à temps par rapport au projet des Vernets. Non seulement aucune garantie ne peut être donnée que les amendements votés seront concrétisés au niveau technique mais, pour cette autre partie de notre groupe, c'est le projet d'ensemble qu'il faudrait revoir. Ceux qui sont de cet avis considèrent que ce PLQ est conçu plutôt en fonction des potentiels investisseurs que des futurs habitants. Pour eux, le PLQ ne répond ni aux exigences en termes de climat, ni aux besoins sociaux, culturels et sportifs de la population.

Je reviens maintenant aux amendements. Le problème est que mon ordinateur s'est éteint entre-temps...

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

La présidente. Alors je lis vos amendements, Madame Studer, et je vous laisserai les développer ensuite.

Projet d'amendement

Ajouter à l'article 2 de la délibération l'alinéa nouveau suivant: «– l'élargissement des rues, surtout celles de 14 m qui ne sont pas adaptées aux hauteurs des bâtiments».

Projet d'amendement

Ajouter à l'article 2 de la délibération l'alinéa nouveau suivant: «– s'assurer que le PLQ continue à faire l'objet d'une consultation aussi large que nécessaire pour l'élaboration, selon les principes de l'accessibilité universelle, des propositions qui concrétiseront les principes du PLQ et de sa charte des espaces ouverts, notamment avec les représentants de personnes en situation de handicap.»

Projet d'amendement

Ajouter à l'article 2 de la délibération l'alinéa nouveau suivant: «– créer un espace de pratiques sportives comprenant un *work out*, un, voire deux terrains multisports, un point d'eau et des tables et des bancs sur la toiture du silo à voitures bordant la route des Jeunes (bâtiment D1)».

M^{me} Brigitte Studer: Ma collègue va intervenir sur ces trois amendements.

La présidente. Je donne la parole à M. Pierre de Bocard. Monsieur le conseiller municipal, vous voudrez bien lire et présenter vous aussi votre amendement au cours de votre intervention, s'il vous plaît...

M. Pierre de Bocard (PLR). Je vais essayer, Madame la présidente! Je serai bien plus bref que ma préopinante. Il est vrai que nous parlons ici d'un PLQ très important mais, comme l'a dit M^{me} Studer, quand nous traitons un PLQ nous ne nous occupons que des contours du projet. Nous pouvons faire des recommandations ou expliquer ce qui ne nous convient pas, mais nous ne pouvons pas refaire le monde!

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

M. Hodgers est venu en commission avec les représentants de son département nous expliquer le PLQ Acacias 1. Pour une fois, on dira qu'un projet avait une certaine qualité urbanistique! Par exemple, on n'a plus de barres d'immeubles, comme en proposent les opposants à ce projet, mais des immeubles de différentes tailles, de différents gabarits et de différentes formes qui créent vraiment un nouveau quartier et une nouvelle identité pour tout un espace. En tout cas, en sept ans à la commission de l'aménagement et de l'environnement, j'avais rarement vu un projet qui allait dans le bon sens, c'est-à-dire un projet dont on sentait qu'il était fait pour les habitants et pour une vie de quartier envisagée vraiment dans son ensemble.

Certes, nous avons vu en étudiant le projet de PLQ Acacias 1 qu'il y avait des problématiques à soulever. Par exemple, nous voulons clairement que les infrastructures publiques soient à la hauteur de ce PLQ, que ce soit au niveau sportif ou culturel, au niveau de la circulation des personnes qui veulent sortir pour aller quelque part, ou encore au niveau des arcades et des restaurants.

C'est vraiment une volonté que nous avons – et je pense que tout ce plénum l'a aussi – afin que ce soit un projet de qualité, et non pas une cité-dortoir. Pourquoi une cité-dortoir? Un amendement a été déposé par les Verts pour demander une baisse des activités et une augmentation des logements. Mais si vous voulez vraiment avoir un quartier qui vit, Mesdames et Messieurs, il faut des activités! Vous voyez bien qu'il y a des activités qui se déroulent, dans vos quartiers! On ne parle pas ici de mettre des bureaux partout! Ce n'est pas le cas pour Acacias 1. Nous pensons, au sein du Parti libéral-radical, que ce n'est pas la bonne façon de faire et qu'il faut garder un certain ratio entre activités et logement.

Qu'est-ce qu'il y a de prévu, dans ce quartier? En termes de verdure, on nous dit qu'il n'y a pas de parc... Mais on a là une rivière, la Drize, qui revient à l'air libre et qui peut même, quand il y a de l'eau, atteindre les 2 m de profondeur. C'est un endroit qui apportera énormément de fraîcheur au quartier. Vous pourrez vous balader près de cette rivière, Mesdames et Messieurs, et mener des activités à côté puisqu'il y aura un restaurant, un bar, un endroit où faire vos achats. Ce sera quelque chose qu'on a tout de même rarement vu! En tout cas, je ne sais pas où on peut voir ça dans notre ville de Genève ni dans le canton – sauf si vous allez à la campagne, bien sûr. Il y a donc dans le PLQ Acacias 1 ces espaces de qualité, avec une place qui permettrait de créer un centre. Au Parti libéral-radical, nous pensons qu'il y a assez d'espaces de détente et que ce PLQ est donc de qualité.

J'aimerais revenir sur la problématique du bruit soulevée par l'Union démocratique du centre. Dans n'importe quel quartier, il y a du bruit! Et si on élargit la taille des rues, qu'est-ce qui se passera? Des gens vont peut-être se dire: «Ah, mais on va faire la fête, dans cette rue!» Alors, il faut savoir ce qu'on veut! Élargir des rues de 14 m pour réduire les nuisances sonores, je ne suis pas sûr que ce soit la bonne solution. N'avez-vous jamais déambulé dans d'autres villes, Mesdames et Messieurs? N'avez-vous pas vu ces appartements qui donnent d'un côté sur

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

un espace ouvert avec beaucoup de lumière et, de l'autre, sur une rue resserrée, mais qui a aussi son caractère? Je pense qu'il faut vraiment voir ce PLQ dans son ensemble, et non par petites bribes.

Ce PLQ prévoit aussi des cours intérieures. Ce ne seront pas des lieux pour que les enfants puissent jouer au ballon, mais des espaces de verdure bienvenus dans le quartier. Il ne faut pas venir nous dire que ça causera des nuisances sonores! Il y a déjà de ces petits espaces dans les cours intérieures de nos quartiers, en ville de Genève, et j'ai l'impression que ça se passe plutôt bien.

Le Parti libéral-radical acceptera le PLQ Acacias 1, car nous pensons qu'il est de qualité. Oui, il y a des problématiques au niveau des infrastructures publiques et je pense que le Département du territoire de M. Hodgers doit prendre langue avec le Conseil administratif de la Ville de Genève à ce sujet, pour écouter ses remarques. D'ailleurs, certains amendements ont été proposés dans ce but. Le Parti libéral-radical et le Centre ont déposé l'amendement suivant, qui demande la suppression d'un alinéa dans la délibération de la proposition PR-1515 telle qu'amendée en commission:

Projet d'amendement

A l'article 2 de la délibération amendée par la commission de l'aménagement et de l'environnement, supprimer l'alinéa «obtenir d'augmenter la proportion de logements par rapport aux activités à 2 logements (de 100 m²) pour 1 nouvel emploi (43 m²)».

Comme je l'ai dit avant, on a besoin d'activités dans un PLQ, surtout dans un nouveau quartier comme celui-là. On ne peut pas avoir que des logements! Le Parti libéral-radical vous demande donc, Mesdames et Messieurs, d'accepter le projet de PLQ Acacias 1 et de voter la suppression de cette invite dans la délibération de la proposition PR-1515 amendée en commission. Merci beaucoup. (*Applaudissements.*)

La présidente. Madame Maryelle Budry, vous avez la parole. Est-ce que vous allez aussi présenter un amendement au nom d'Ensemble à gauche?

M^{me} Maryelle Budry (EàG). Non, je ne présente pas d'amendement. J'ai juste une petite déclaration à faire. Une partie d'entre nous, à Ensemble à gauche, voteront non à ce PLQ, afin de signifier notre volonté d'être plus proches des désirs de la population actuelle et à venir.

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

Nous rappelons que, durant une vingtaine d'année, entre 1980 et 2000, à Genève, des gens se sont appropriés des espaces et les ont transformés en logements à leur goût. Ils ont fait preuve de créativité et d'ingéniosité pour vivre de façon plus solidaire et à moindres frais. Ce mouvement a été écrasé en 2007 avec l'expulsion des squatters de Rhino. Mais le désir de vivre plus simplement, plus librement et surtout plus sobrement persiste – il s'intensifie même, dans la population jeune. C'est cette population et ces enfants qui habiteront dans les logements que nous préparons maintenant. Nous ne sommes pas du tout sûrs que ce nouveau quartier doive correspondre aux besoins des années 1950. Nous misons sur l'avenir et voulons que les débats sur les logements de qualité soient rendus plus publics et plus créatifs.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ce PLQ soulève effectivement un certain nombre de problématiques concernant l'aménagement de notre canton – et en particulier de ce bout de ville en ville qu'on veut réaliser ici. Il est vrai, parmi d'autres considérations, que l'objectif fixé dans la loi PAV est un ratio de deux logements pour un emploi. J'y reviendrai. Or on doit, si possible, respecter ce qu'il y a dans la loi PAV – non, je ne dis même pas «si possible», on doit respecter ce qu'il y a dans la loi PAV!

On n'est d'ailleurs pas du tout sûrs que ce ratio soit respecté dans l'ensemble des périmètres concernés. Nous aimerions donc avoir une vue d'ensemble du projet, pour savoir si on est vraiment dans le cadre de ce ratio. On doit garantir aussi une certaine mixité de population, d'où le fait que différents types de logements sont prévus dans le PAV: 12% de PPE, des logements en zone de développement (ZD LOC), des LUP-4, des habitats mixtes en LUP (HM-LUP). Il y a donc une répartition, et elle devra être respectée. Faute de quoi, on n'aura pas rempli la mission fixée, qui est de réaliser une mixité. Une mixité qui sera le gage d'un quartier harmonieux et d'une ville harmonieuse!

Par ailleurs, il manque incontestablement un peu d'espace pour les infrastructures publiques: école, parascolaire, crèche, équipements sportifs... Tout ça est un peu étriqué! Je cautionne cet argument. Au niveau des emplois, le Mouvement citoyens genevois a un souci. Evidemment qu'il faut des emplois! On ne veut pas faire un quartier-dortoir comme à l'époque, quand avait été créée Cité-Nouvelle à Onex, où il n'y avait que des logements et aucune activité. Il n'y avait même pas de bistrot – même pas un! C'est ce qui a créé la problématique de la cité-dortoir, dont les habitants descendaient en ville pour leurs activités et rentraient dormir à Onex. On ne veut évidemment pas de ça dans le PAV!

Mais il faut aussi s'assurer de certaines choses pour les emplois qui seront créés. Il y a déjà des emplois existants sur place, puisque c'est une zone

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

industrielle, et ils vont probablement y rester ou se déplacer dans de nouveaux locaux, tandis que certaines activités seront expatriées dans d'autres zones industrielles. Mais pour les emplois qui seront créés, on ne voudrait pas trop de bureaux, et on ne voudrait pas non plus d'un nouvel aspirateur à frontaliers. On veut des emplois qui sont pour les Genevois d'ici! On veut des emplois de proximité, donc des entreprises de proximité. Tout ça est évidemment assez important.

Au niveau de la PPE, il y a aussi dans ce périmètre – mais pas dans le périmètre public, dans le périmètre privé... (*Brouhaha. L'orateur s'adresse à un collègue qui plaisante.*) Moi, je t'ai écouté, hein! Donc, si tu veux rire, tu peux sortir de la salle! Dans la partie de terrains privés – car il y a toute une série de terrains privés dans ce secteur, qui n'entrent pas dans le cadre du PAV – il n'y aura que de la PPE. C'est pour ça que dans le périmètre public du PAV, selon la loi PAV, on prévoit 12% de PPE. Ailleurs, dans tous les terrains privés en zone ordinaire dont on ne s'occupe pas, évidemment, ce sera 100% de PPE. On doit donc trouver un équilibre.

C'est pour ça que nous accepterons les amendements qui vont être ou qui ont été déposés – il y en a un certain nombre, je les ai tous lus et nous pouvons les accepter, il n'y a pas de souci. On n'acceptera cependant pas l'amendement du Parti libéral-radical et du Centre, parce que la proportion de logements par rapport aux activités est fixée dans la loi PAV et qu'on doit la respecter.

D'ailleurs, toute une série de projets ont été déposés au Grand Conseil pour modifier la loi PAV. Je rappelle qu'elle avait déjà été modifiée une fois et que l'accord de base avait été renégoциé. Il avait été modifié et ces changements n'allaient pas forcément dans le sens négocié à l'époque entre les différents partenaires – dont notamment l'Asloca. A la suite de cela, il y a eu une nouvelle votation et le peuple a voté. Par conséquent, en ce qui nous concerne, nous en resterons là. Nous refusons et nous refuserons au Grand Conseil les modifications proposées actuellement pour changer encore cette loi et augmenter le nombre de logements en PPE dans ce périmètre. Nous refusons cela, nous l'avons déjà dit et je le répète!

Je crois qu'il faut trouver cet équilibre entre les différents types de logements, mais évidemment aussi par rapport aux emplois. Nous devons faire attention à avoir des emplois de proximité pour des gens d'ici, des Genevois. Par conséquent, je le répète, nous souhaiterions quant à nous pouvoir rediscuter de tout ça, comme cela a été dit tout à l'heure. (*Remarque de la présidente.*) J'ai tout de suite terminé, Madame la présidente! Nous proposons de renvoyer tout ce projet de PLQ Acacias 1 en commission. Je vous demanderai de mettre cette demande au vote, Madame la présidente. Si elle est refusée, nous voterons les amendements et nous verrons à la fin, en fonction des amendements votés, si nous acceptons ou non ce projet de PLQ. Mais, en l'état, nous sommes très sceptiques.

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

La présidente. Si je comprends bien, Monsieur Sormanni, vous demandez un renvoi en commission?

M. Daniel Sormanni. Oui!

La présidente. Madame Corinne Bonnet-Mérier, vous avez la parole. Vous devez aussi lire et développer le deuxième amendement de votre groupe que j'ai lu tout à l'heure durant l'intervention de M^{me} Studer.

M^{me} Corinne Bonnet-Mérier (EàG). Je parle de l'amendement consistant à «s'assurer que le PLQ continue à faire l'objet d'une consultation aussi large que nécessaire pour l'élaboration, selon les principes de l'accessibilité universelle, des propositions qui concrétiseront les principes du PLQ et de sa charte des espaces ouverts, notamment avec les représentants de personnes en situation de handicap». Il s'agit d'un amendement d'ordre tout à fait pratique. Je précise que, bien que nous soyons tout à fait conscients que la Ville de Genève intègre au mieux la notion d'accessibilité universelle dans ses projets et que le Canton s'y soit engagé aussi, sur la base de la charte des espaces ouverts qui accompagne le PLQ, il est très important pour nous que cet amendement figure noir sur blanc dans le texte que nous voterons ce soir. C'est pour cela que nous vous remercions de l'accepter, Mesdames et Messieurs.

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Tout d'abord, je remercie chacune et chacun des intervenants qui se sont exprimés jusqu'ici pour la qualité de leur débat, même si le Conseil administratif – donc moi-même – ne partage pas *in extenso* tous les points de vue qui ont été exprimés.

J'aimerais quand même rappeler deux ou trois éléments fondamentaux. Le PAV constitue un véritable défi: celui de transformer une zone industrielle en zone d'habitation et d'activités. Le PLQ Acacias 1 est donc une opportunité que nous ne devons pas manquer. Il s'agit de construire un morceau de ville à la hauteur des enjeux climatiques et sociaux du XXI^e siècle. Je dis bien: «Construire une ville exemplaire à la hauteur des enjeux climatiques et sociaux du XXI^e siècle.» Les enjeux liés à ce quartier sont très importants pour le PAV, pour les Genevoises et les Genevois et pour toutes celles et tous ceux qui habiteront dans ce périmètre demain et pour de nombreuses années.

Comme beaucoup l'ont relevé, la Ville de Genève avait à cœur d'apporter des améliorations qualitatives à ce projet, or elles ont été prises en compte. Il y

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

a eu une étroite collaboration des services de l'Etat et de ceux de la Ville, entre les deux consultations publiques, afin d'améliorer considérablement ce PLQ. La Ville a obtenu quasiment tout ce qu'elle avait demandé!

J'évoque brièvement les améliorations principales qu'elle a obtenues: une école pleinement intégrée au futur parc longitudinal le long de la rivière, de manière à donner plus de respiration et de dégagement au préau, ce qui n'était pas prévu lors de la première consultation; la création d'une véritable place de quartier – qui n'existait pas dans la version précédente du projet – pour créer de la convivialité et une réelle cohésion sociale dans ce futur quartier; des espaces publics de qualité, arborés, ombragés. A cet égard, j'ai entendu dire que le taux de canopée s'élèverait approximativement à 21%, or j'aimerais quand même souligner qu'on part de zéro, sur ce territoire! Ça représente donc une forte arborisation et végétalisation.

La Ville a obtenu également une redéfinition du tracé des rues du quartier pour offrir une continuité, ce qui permettra de rendre le tracé de ces rues beaucoup plus lisible pour les piétons et de mieux les connecter avec les différents quartiers voisins.

La Ville a fait valoir la nécessité de prévoir des surfaces pour les équipements publics indispensables à la vie du quartier, comme cela a été abondamment relevé. Vous l'avez toutes et tous signalé, Mesdames et Messieurs: sans équipements publics, ce ne sera pas un quartier vivant ni un quartier vivable! Il y aura donc une crèche, une ludothèque, une bibliothèque et des espaces de quartier.

Il y a eu aussi la volonté de répondre à la motion M-1657 intitulée «Mieux vaut prévenir: pour un nouveau quartier Acacias 1 qui prévoit assez de surfaces pour les équipements et les espaces publics», qui date du mois de janvier 2022.

La présidente. Vous devez conclure, Madame la conseillère administrative.

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. La Ville a donc interpellé le Conseil d'Etat pour localiser ces équipements dans un bâtiment si possible autonome, dans le secteur de Ternier. Tout ce travail se poursuivra après la validation du PLQ, quand seront élaborés les projets d'espaces publics de ce vaste périmètre.

Maintenant... J'ai encore un peu de temps, Madame la présidente?

La présidente. Non, vous avez atteint les cinq minutes réglementaires. Mais vous pouvez rapidement conclure...

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Si vous le permettez, j'aimerais encore relever un point par rapport à certaines critiques qui nous ont été adressées: non, nous ne sommes pas loin de la ville du quart d'heure! Et vous le savez, Mesdames et Messieurs. Il s'agit de loger nos enfants et d'éviter que la population doive traverser la frontière – nationale ou genevoise – pour trouver un logement. Je répondrai au Parti socialiste qu'il y a toujours des marges de progression, bien sûr, mais on y travaille!

En ce qui concerne la densité excessive, je souligne quand même que, selon le règlement du PLQ, la densité de ce PLQ a diminué, puisqu'elle est passée de 2,47 à 2,26. De plus, elle est inférieure à celle du quartier de la Jonction, or il s'agit ici d'un quartier presque intégralement piéton.

Un certain nombre de craintes ont aussi été émises... Evidemment! Là, je m'adresse à Ensemble à gauche. Les habitants ont émis des craintes sur le manque d'espaces de terrassement.

La présidente. Madame la conseillère administrative, vous devez conclure!

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Je ne sais pas ce que signifient des «idées concrètes» pour la Ville de Genève, selon les termes mentionnés dans le rapport de majorité, mais j'imagine que c'est un quartier quasiment piéton avec des parkings centralisés et la possibilité de dégager davantage de pleine terre.

Je relève aussi la mise à ciel ouvert de deux rivières qui sont canalisées depuis soixante ans, ce qui n'est pas rien. L'équilibre...

La présidente. Madame la conseillère administrative, vous pouvez prendre la parole autant de fois que vous voulez, mais votre temps d'intervention est chaque fois limité à cinq minutes. Je vous demande maintenant de conclure cette intervention, de façon que je puisse donner la parole à d'autres personnes. Ensuite, vous la reprendrez.

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Merci, Madame la présidente. Encore un mot sur l'équilibre entre logements et emplois qui ne serait pas atteint dans ce PLQ, selon certains. La loi prévoit que le ratio de deux logements pour un emploi soit atteint sur l'ensemble du PAV, et non pas forcément dans le périmètre d'un quartier en particulier. Je reprendrai la parole plus tard sur vos nombreux amendements, Mesdames et Messieurs.

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

M. Olivier Gurtner (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je voulais réagir à certaines interventions des partis qu'on a entendues pendant ce long débat – un débat intéressant et même passionnant, étant donné l'enjeu et son importance.

Tout d'abord, le Mouvement citoyens genevois demande de renvoyer ce projet en commission. On croit rêver! C'est un sujet auquel la commission de l'aménagement et de l'environnement a consacré six séances, elle a procédé à neuf auditions. Et maintenant, on veut le lui renvoyer pour rediscuter du ratio entre logements et emplois, car il n'y aurait apparemment pas assez de logements! Dans le même temps, la droite dépose un amendement qui veut réduire le nombre de logements dans le projet sorti de commission... Je ne sais pas ce qui a été consommé à la pause mais, en tout cas, ça a des effets étranges!

Ensuite, on entend dire par l'Union démocratique du centre que ce qui pollue, ce sont d'abord les nouveaux habitants – 7000 nouveaux habitants, dans le cas présent. C'est quand même mieux si on se renseigne sur le projet de PLQ lui-même: il y est question de 5000 habitants et 2000 employés, et non pas de 7000 habitants. Alors, attention: on parle ici de 2000 habitants de moins, ça fait quand même une petite différence!

L'absence supposée de verdure est un point de ce projet dont on a beaucoup entendu parler. Il y a de vraies attentes, c'est clair, et on les comprend. Mais il est important de rappeler que la Drize sera remise à l'air libre et, surtout, que toutes les cours intérieures seront en pleine terre. Je répète: en pleine terre! Pas en terre-plein, en pleine terre!

Ensuite, nous avons entendu une autre proposition de la droite par rapport au logement. Décidément, on se demande bien sur quelle planète elle vit! Saturne? Uranus? Je ne sais pas, mais en tout cas c'est très loin de la planète Terre! La droite a déposé une recommandation visant à augmenter la part de PPE. La PPE, soit la propriété par étages, c'est des appartements dont les habitants sont propriétaires. Le projet actuel prévoit déjà 12% de ces fameux logements en PPE. A cet égard, j'aimerais juste donner un exemple. On nous dit: «Il y a une énorme demande, il faut répondre aux besoins de la classe moyenne.» En moyenne – puisqu'on parle de la classe moyenne... – un appartement de quatre pièces correspondant à une famille moyenne coûte 1 million de francs à l'acquisition, ce qui signifie que le prix à la porte d'entrée, pour pouvoir espérer entrer, est de 250 000 francs à verser d'emblée. On parle de classe moyenne... mais je pense qu'on n'a pas tout à fait la même définition de la classe moyenne!

Il y a eu par ailleurs une demande de baisser le nombre total de logements et d'augmenter la part des bureaux, alors qu'en 2019 Genève comptait 230 000 m² de bureaux vides. Eh oui! En langage clair, c'est équivalent à 33 terrains de football, je le signale au cas où... D'ailleurs, je salue le Mouvement citoyens genevois qui ne s'est pas trompé en refusant cela.

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

On a entendu Ensemble à gauche nous proposer des barres d'immeubles à la place des îlots... Pourtant, on a quand même de bons exemples d'îlots qui fonctionnent bien, à Genève: je citerai le square Montchoisy aux Eaux-Vives, le square du Mont-Blanc... Plus largement, la moitié du centre-ville de Londres fonctionne avec des systèmes d'îlots. A priori, ça a l'air de plutôt bien fonctionner!

J'en viens maintenant aux amendements qui ont été déposés. Nous suivons la plupart d'entre eux, mais en tout cas pas celui qui propose d'élargir les rues tout en gardant le même nombre de logements. Ce n'est pas très compliqué, Mesdames et Messieurs: si vous avez deux immeubles avec une rue entre les deux et qu'il faut l'élargir, on devra rehausser la tour ou alors réduire le nombre de logements. (*Ndlr: M. Gurtner illustre son propos en présentant deux feuilles de papier dans différentes orientations.*) Mais il y a un moment où ce ne sera pas possible! Un terrain n'est pas extensible; si on élargit la rue, on réduit le nombre de logements. Il faut faire des choix! En tout cas, il faut assumer de faire des choix.

On a reçu un tableau très compliqué avec plein d'amendements dans un certain ordre. J'y reviens très rapidement. Nous voterons contre le premier, le deuxième, le troisième, le quatrième et le cinquième, mais pour le sixième et le septième... J'imagine que vous avez évidemment tous suivi, Mesdames et Messieurs! Nous voterons également pour l'amendement du Conseil administratif. Enfin, petit rappel d'un chiffre donné par mon collègue Pierre-Yves Bosshard: à Genève, il y a chaque année 3500 demandes de logement à la Gérance immobilière municipale (GIM) – donc rien que pour la Ville – et 8000 demandes au Canton. La demande de la population existe, or ce projet de PLQ répond aux besoins de la population. Nous voterons donc oui à Acacias 1. (*Applaudissements.*)

La présidente. Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal. Alors là, chapeau: vous avez parlé quatre minutes et trente-cinq secondes!

Je passe au vote de la demande formulée tout à l'heure de renvoyer les rapports PR-1515 A/B à la commission de l'aménagement et de l'environnement. (*Remarques.*) Non, je dois passer au vote, à partir du moment où la demande de renvoi à la commission m'est arrivée. Je vous fais donc voter ce renvoi, Mesdames et Messieurs.

Mis aux voix, le renvoi des rapports PR-1515 A/B à la commission de l'aménagement et de l'environnement est refusé par 52 non contre 15 oui (1 abstention).

(Ndlr: ce vote aurait dû avoir lieu au deuxième débat.)

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

La présidente. Nous continuons nos débats.

M^{me} Livia Zbinden (EàG). Je voulais revenir sur l'amendement déposé par Ensemble à gauche qui consiste à ajouter à l'article 2 de la délibération l'alinéa nouveau suivant: «– créer un espace de pratiques sportives comprenant un *work out*, un, voire deux terrains multisports, un point d'eau et des tables et des bancs sur la toiture du silo à voitures bordant la route des Jeunes (bâtiment D1)». Il est important de le présenter. Je suis désolée si une multitude d'amendements ont été déposés et s'ils sont perçus comme compliqués. Un PLQ, c'est compliqué, donc ce vote est compliqué, voilà! On va quand même essayer d'expliquer comme il se doit les amendements qui valent la peine d'être soutenus.

Cet amendement-là concerne donc le développement d'un espace de sport et de rencontre pour les jeunes et le reste de la population sur le toit du bâtiment D1. Il mérite d'être entendu et compris à sa juste valeur. La parole des habitantes et des habitants, des actrices et acteurs de terrain, doit être entendue et considérée à sa juste valeur. Elles et eux aussi ont une expertise, et elle doit être entendue. Ils et elles ont consacré un temps considérable, pour certains d'entre eux et d'entre elles, à réfléchir pour voir comment concilier le développement d'un nouveau quartier avec plus de possibilités de créer du lien social et une meilleure qualité de vie pour les habitants, ce qui manque actuellement cruellement.

Dans ce cas précis, il faut souligner que c'est une idée qui vient des jeunes du quartier des Acacias. Ils ont fait un sacré boulot! Ils ont passé des heures à réfléchir à un projet qui pourrait intégrer la problématique du sport. On le rappelle, dans ce PLQ, il n'y a aucun espace de sport prévu! Respirer dans un quartier, pour certains, c'est aller se balader dans un parc. Pour d'autres, c'est faire du sport, tout simplement. Je vois des bras qui se lèvent et qui se baissent... Je vais donc calmer le rythme de mon propos!

Il faut souligner que c'est un projet porté par les jeunes. On se plaint souvent que les jeunes ne disent rien ou qu'ils ne font pas suffisamment entendre leur voix. Là, ils se font entendre pour nous faire part d'un projet qui a été accompagné par la Maison de quartier des Acacias et par d'autres acteurs de terrain. C'est donc un projet sérieux, un projet réalisable aussi, car il ne sort pas de nulle part, les jeunes ont été accompagnés. Il est important de le dire!

Faire du sport est un besoin qui «parle» aux jeunes, mais pas seulement. Ça signifie que cet espace de pratiques sportives ne leur serait pas réservé, mais qu'il serait destiné aussi au reste de la population. Il serait situé à un endroit stratégique: sur le toit d'un parking. C'est-à-dire que ça ne va pas déranger les gens! Si vous visualisez un peu le PLQ, Mesdames et Messieurs, ce bâtiment D1 qui abrite

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

un parking est situé au bord de la route des Jeunes. Est-ce que c'est un signe ou non, je ne sais pas... En tout cas, on propose une pratique sportive pour les jeunes – et les autres habitants – le long de la route des Jeunes!

C'est un endroit stratégique, je le répète, car la présence de cet espace ne dérangerait pas forcément les habitants, vu qu'il est situé en marge du quartier. De plus, c'est un belvédère. Il propose une vue qui est chouette sur le quartier et il est aussi très ensoleillé. Il faut en profiter!

C'est pour toutes ces raisons que nous avons voulu porter la parole des gens qui ne sont pas suffisamment entendus et qu'on ne considère pas souvent pour leur expertise. Il est important qu'on soit là, non pas juste pour représenter les intérêts de certains, mais pour représenter vraiment largement les habitants et ceux à qui on ne donne pas forcément la parole assez souvent.

Je disais donc que ce projet est réaliste et facile à réaliser. Les jeunes et les habitants pourront se retrouver dans cet espace de pratiques sportives selon un horaire souple. Il n'y a pas de logements dessous, ils pourront donc faire un peu de bruit, parce que c'est situé en marge du quartier, comme je le disais.

Ensemble à gauche vous encourage donc, Mesdames et Messieurs, à voter cet amendement, parce que les jeunes le valent bien et la population aussi! Merci. (*Applaudissements.*)

La présidente. Mesdames et Messieurs, je vous annonce que le bureau a décidé de clore la liste des intervenants. Il ne reste plus que M^{me} Perler qui a demandé la parole.

(*Remarque dans la salle.*)

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. J'ai cinq minutes, comme tout le monde, Monsieur le conseiller municipal! Parallèlement aux nombreux amendements de commission déjà contenus dans les rapports PR-1515 A/B et à ceux que vous avez déposés ce soir, Mesdames et Messieurs, je vais vous présenter un projet d'amendement du Conseil administratif. Il s'agit d'un amendement technique. Dans le projet de délibération amendé, à l'article premier, il faut faire une légère modification terminologique. Au lieu de dire qu'il s'agit «d'approuver» le PLQ, selon la formule de la proposition initiale, je vous propose d'être au plus près des règles du Service cantonal des affaires communales (SAFCO) et de corriger par les termes «préviser favorablement» le PLQ. Notre amendement est le suivant:

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

Projet d'amendement

Reformuler comme suit l'article premier de la délibération: «*Article premier*. – de préavis favorablement le projet de plan localisé de quartier N° 30 052 «Acacias 1».

Je vous demande d'accepter cet amendement. Ensuite, en ce qui concerne les amendements proprement dits qui sont contenus dans le rapport de commission ou qui ont été déposés ce soir, si vous le permettez, Madame la présidente, j'aimerais quand même apporter une précision sur ce qui s'est dit au cours du débat.

Cela concerne les surfaces d'activités. J'ai beaucoup entendu parler de surfaces de bureaux... Il s'agit de surfaces d'activités! A la page 3 du rapport de majorité PR-1515 A, Mesdames et Messieurs, vous pouvez relire l'explication du conseiller d'Etat Antonio Hodggers, qui indique qu'il faut être attentif à ne pas faire de confusion entre les surfaces d'activités et les mètres carrés dédiés à des bureaux. En effet, par les termes «surfaces d'activités», on peut désigner des artisans, des boulangers, des physiothérapeutes, des médecins, etc. Cela va naturellement dans le sens de ce qui a été dit jusqu'à présent, c'est-à-dire que ce sont des commerces de proximité. Voilà une chose que je tenais à préciser.

Je n'ai hélas pas le temps de commenter tous les amendements contenus dans le rapport de majorité, mais j'aimerais faire un commentaire global. La Ville de Genève, via le département de la cohésion sociale et de la solidarité, est très soucieuse de ce qui concerne les équipements publics. Nous veillerons à ce que des espaces de dégagement et des équipements publics soient adaptés à chaque situation. Du reste – pourquoi pas? – la Ville pourrait envisager l'achat d'un bâtiment.

Il se trouve que l'amendement déposé dans ce sens en commission se limite au secteur E. Eh bien, nous verrons peut-être un peu plus large en allant au-delà du secteur E, afin de pouvoir répondre à toutes ces demandes d'infrastructures publiques. Il n'y a pas d'autres amendements contenus dans le rapport de commission qui poseraient des problèmes pouvant faire débat.

J'aimerais maintenant commenter les amendements qui viennent d'être déposés ce soir en plénière. Je reviendrai plus tard à la recommandation du Centre.

En ce qui concerne l'amendement qui demande d'ajouter à la délibération de la proposition PR-1515 l'élargissement des rues, surtout celles de 14 m qui ne sont pas adaptées aux hauteurs des bâtiments, j'aimerais vous rendre toutes et tous attentifs au fait que cela remettra en question tout le projet, comme l'a relevé le Parti socialiste. Le conseiller municipal Olivier Gurtner vous a même montré

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

des feuilles de papier pour vous l'expliquer! Ce projet de PLQ a été conçu avec des largeurs de rue qui correspondent au gabarit des immeubles. Dans les faits, vouloir élargir les rues signifie qu'il faudrait repousser tous les bâtiments – et donc remettre en question tout le projet. Je vous invite à refuser cet amendement, Mesdames et Messieurs.

La présidente. Il vous faut conclure, Madame la conseillère administrative.

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Quant aux autres amendements, la Ville les relaiera naturellement auprès du Conseil d'Etat, mais surtout auprès de la Fondation PAV. Nous transmettrons l'amendement concernant l'économie circulaire et les demandes de constructions particulières plus écologiques à la Fondation PAV, qui va quant à elle octroyer les droits de superficie. Madame la présidente, puisque je n'ai droit qu'à cinq minutes de temps de parole, je m'arrêterai ici. Eventuellement, je reprendrai encore une fois la parole après.

La présidente. Je vous remercie infiniment, Madame la conseillère administrative. Il se trouve que le bureau avait décidé de clore la liste des intervenants et que vous étiez la dernière inscrite, de sorte que nous allons maintenant passer au vote.

Deuxième débat

La présidente. Mesdames et Messieurs, nous passons au vote. Tout d'abord, je mets aux voix la recommandation du Centre, du Parti libéral-radical, de l'Union démocratique du centre et du Mouvement citoyens genevois défendue en début de débat par M^{me} Carron.

Mise aux voix, la recommandation de M^{me} Carron est refusée par 44 non contre 25 oui.

La présidente. Nous passons au vote des amendements. Je commence par celui du Conseil administratif défendu à l'instant par M^{me} Perler.

Mis aux voix, l'amendement du Conseil administratif est accepté par 59 oui contre 5 non (7 abstentions).

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

La présidente. Nous passons aux amendements d'Ensemble à gauche déposés par M^{me} Studer. Pour éviter toute confusion, j'en répéterai la teneur. Je mets aux voix l'amendement de M^{me} Studer demandant d'ajouter à l'article 2 de la délibération l'alinéa nouveau suivant: «– l'élargissement des rues, surtout celles de 14 m qui ne sont pas adaptées aux hauteurs des bâtiments».

Mis aux voix, cet amendement de M^{me} Studer est refusé par 52 non contre 20 oui.

La présidente. Je mets aux voix l'amendement de M^{me} Studer demandant d'ajouter à l'article 2 de la délibération l'alinéa suivant: «– s'assurer que le PLQ continue à faire l'objet d'une consultation aussi large que nécessaire pour l'élaboration, selon les principes de l'accessibilité universelle, des propositions qui concrétiseront les principes du PLQ et sa charte des espaces ouverts, notamment avec les représentants de personnes en situation de handicap».

Mis aux voix, cet amendement de M^{me} Studer est accepté sans opposition (68 oui et 4 abstentions).

La présidente. Je mets aux voix l'amendement de M^{me} Studer demandant d'ajouter à l'article 2 de la délibération l'alinéa nouveau suivant: «– créer un espace de pratiques sportives comprenant un *work out*, un, voire deux terrains multisports, un point d'eau et des tables et des bancs sur la toiture du silo à voitures bordant la route des Jeunes (bâtiment D1)».

Mis aux voix, cet amendement de M^{me} Studer est accepté à l'unanimité (72 oui).

(Applaudissements.)

La présidente. Nous passons aux autres amendements. Je commence par celui du Parti libéral-radical et du Centre, défendu tout à l'heure par M. de Boccard.

Mis aux voix, l'amendement de M. de Boccard est refusé par 51 non contre 20 oui.

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

La présidente. Je mets aux voix l'amendement des Verts défendu tout à l'heure par M^{me} Trottet.

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Trottet est accepté par 45 oui contre 24 non.

La présidente. Enfin, je mets aux voix le dernier amendement d'Ensemble à gauche, signé par M. Gazi Sahin, qui n'a pas été défendu en cours de débat. Il est ainsi formulé:

Projet d'amendement

Ajouter à l'article 2 de la délibération l'alinéa nouveau suivant: «– plus de logements sociaux et moins de bureaux».

Mis aux voix, l'amendement de M. Sahin est refusé par 41 non contre 21 oui.

La présidente. Nous passons maintenant au vote de la délibération de la proposition PR-1515 telle qu'amendée par la commission de l'aménagement et de l'environnement et par le plénum. Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, qu'elle est également assortie d'une recommandation de la commission qui figure à la page 51 des rapports PR-1515 A/B.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération amendée est acceptée par 51 oui contre 10 non (8 abstentions), assortie d'une recommandation de la commission.

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et r) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 6, alinéa 4 de la loi générale sur les zones de développement du 29 juin 1957;

vu la loi relative à l'aménagement Praille – Acacias – Vernets du 23 juin 2011;

vu la demande du Département du territoire;

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – de préavis favorablement le projet de plan localisé de quartier N° 30 052 «Acacias 1».

Art. 2. – de charger le Conseil administratif de veiller au respect des conditions suivantes:

- obtenir un engagement du Canton pour la mise à disposition de la partie nord de la parcelle des Ports Francs en vue d’y implanter les services aujourd’hui actifs sur le site du centre de Voirie;
- obtenir l’inscription au Registre foncier des cessions au domaine public de la Ville: dépolluées, libres de toutes constructions en surface et en sous-sol;
- obtenir que les équipements publics et socioculturels soient localisés dans le secteur E du plan, si possible dans un bâtiment autonome, avec des surfaces de terrain suffisantes;
- obtenir que ce nouveau quartier soit bien prévu pour accueillir les enfants avec:
 - un terrain permettant de construire une école de 24 classes – avec des locaux complets pour le parascolaire et un préau vaste, soit au moins 8000 m²,
 - un terrain pour une crèche adaptée aux besoins,
 - plusieurs places de jeux réparties dans le périmètre;
- obtenir la garantie que les frais de dépollution nécessaires à la réalisation des équipements publics et socioculturels seront pris en charge par le Canton;
- obtenir d’augmenter la proportion de logements par rapport aux activités à 2 logements (de 100 m²) pour 1 nouvel emploi (43 m²);
- de veiller soigneusement à l’ensoleillement et à la répartition de la lumière dans les logements ainsi qu’à la ventilation naturelle entre les immeubles/que tous les cœurs d’îlots soient en pleine terre;
- poursuivre l’effort de végétalisation afin d’obtenir 25% de végétalisation en pleine terre, voire 33% lors de la réalisation du PLQ;
- reconditionner les bâtiments et réutiliser les matériaux plus que la destruction et reconstruction;
- installer des entreprises liées à l’économie locale circulaire telle que formulée dans la motion M-1648;
- promouvoir l’accès aux toits pour les habitant-e-s;

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

- s’assurer autant que possible d’une séparation claire entre les flux piéton et cycliste;
- s’assurer que les appartements proposent sans exception un accès extérieur privé (balcon ou loggia);
- s’assurer que le PLQ continue à faire l’objet d’une consultation aussi large que nécessaire pour l’élaboration, selon les principes de l’accessibilité universelle, des propositions qui concrétiseront les principes du PLQ et sa charte des espaces ouverts, notamment avec les représentant-e-s de personnes en situation de handicap;
- créer un espace de pratiques sportives comprenant un *work out*, un, voire deux terrains multisports, un point d’eau et des tables et des bancs sur la toiture du silo à voitures bordant la route des Jeunes (bâtiment D1).

Art. 3. – d’autoriser le Conseil administratif à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l’aménagement projeté.

La recommandation est ainsi conçue:

RECOMMANDATION

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de veiller à ce que les infrastructures publiques soient à la hauteur et répondent aux besoins du projet et des habitants.

Un troisième débat n’étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

Des voix. Bravo! (Applaudissements.)

16. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

17. Interpellations.

Néant.

18. Questions écrites.

Néant.

La présidente. Je lève la séance. Nous nous retrouverons à 17 h 30 demain, Mesdames et Messieurs. N'oubliez pas que nous commencerons par le point fixe décidé par le bureau, soit le rapport PR-1520 A.

Séance levée à 23 h.

SOMMAIRE

1. Exhortation	2420
2. Communications du Conseil administratif	2420
3. Communications du bureau du Conseil municipal	2420
4. Proposition du Conseil administratif du 24 août 2022 en vue de l'ouverture d'un crédit de 694 300 francs destiné à installer des bornes multifluides complémentaires sur les allées 3 et 4 de la plaine de Plainpalais, parcelle N° 578, commune de Genève, sections Plainpalais (PR-1532)	2421
5. Proposition du Conseil administratif du 31 août 2022 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 534 500 francs destiné aux travaux de renaturation du nant Manant situé au bois de la Bâtie (PR-1533) . . .	2432
6. Proposition du Conseil administratif du 7 septembre 2022 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total brut de 8 331 200 francs, soit:	
– 7 808 100 francs brut destiné à la création d'un nouveau réseau de collecteurs souterrains à l'avenue Wendt, dont à déduire la participation des propriétaires des biens-fonds concernés pour un montant de 635 400 francs et la récupération de la TVA de 479 800 francs, soit 6 692 900 francs net;	
– 523 100 francs destiné à la mise en œuvre d'un troisième tuyau dédié à la récolte des eaux de chaussée de l'avenue Wendt (PR-1534)	2453
7. Proposition du Conseil administratif du 7 septembre 2022 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total brut de 12 095 900 francs et net de 11 949 900 francs, recettes déduites, soit:	
– 11 995 100 francs brut destinés à la rénovation de la crèche de la Madeleine, sise rue de la Madeleine 16, sur la parcelle N° 4987, feuille N° 22, commune de Genève, section Cité, dont à déduire une subvention d'investissement de 140 000 francs du Fonds intercommunal pour la création de 28 nouvelles places de crèche, ainsi qu'une rétribution unique (RU) de la Confédération de 6000 francs pour la centrale photovoltaïque, soit 11 849 100 francs net;	

- 100 800 francs destinés à l'équipement en mobilier, jeux et matériel d'exploitation de l'espace de vie enfantine sis rue de la Madeleine 16 (PR-1535)..... 2467
- 8. Proposition du Conseil administratif du 14 septembre 2022 en vue de l'ouverture d'un crédit brut de 7 913 000 francs destiné à une subvention d'investissement pour la contribution ordinaire et complémentaire 2023 au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU), dont à déduire un montant de 4 000 000 de francs correspondant à l'attribution forfaitaire présumée liée aux nouveaux logements, soit un montant net de 3 913 000 francs (PR-1536) 2635
- 9. Proposition du Conseil administratif du 21 septembre 2022 en vue de la modification du règlement fixant les conditions de location des logements à caractère social de la Ville de Genève (LC 21 531) abrogeant les dispositions visant l'exclusion des résiliations pour les locataires qui bénéficient d'un bail signé avant 2009 (article 16, alinéa 3) ou depuis plus de vingt ans (article 15, alinéa 1) (PR-1537) 2640
- 10. Projet de délibération du 6 septembre 2022 de M^{mes} et MM. Amar Madani, Danièle Magnin, Yasmine Menétrey, Daniel Dany Pastore, Daniel Sormanni et Christian Steiner: «Sécurité et bien-être des enfants: urgence prioritaire absolue de la Ville de Genève» (PRD-306). 2644
 (Interventions). 2645
- 11. Motions d'ordonnancement 2648
- 12. Projet de délibération du 4 octobre 2022 de M^{mes} et MM. Amar Madani, Daniel Sormanni, Yasmine Menétrey, Danièle Magnin, Daniel Dany Pastore et Christian Steiner: «Pour une meilleure représentativité démocratique des jurys en charge de la sélection des dossiers lors de l'attribution des autorisations temporaires d'empiètements sur le domaine public de la Ville de Genève» (PRD-308). . . 2654
- 13. Motion du 28 juin 2022 de M^{mes} et MM. Yves Herren, Maxime Provini, Alia Chaker Mangeat, Léonore Baehler, Brigitte Studer, Corinne Bonnet-Mérier, Paule Mangeat et Luc Barthassat: «Pour le développement des bisses urbains et chemins d'eau entre les fontaines, rafraîchissons la ville» (M-1720). 2656

14. Motion du 4 octobre 2022 de M ^{mes} et MM. Luc Zimmermann, Alain de Kalbermatten, Alain Miserez, Yves Herren, Luc Barthassat, Jean-Luc von Arx, Anne Carron, Fabienne Aubry-Conne et Fabienne Beaud: «Pour une ZIC avec de la zic!» (M-1730)	2657
15. Rapports de majorité et de minorité de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 27 avril 2022, sur demande du Département du territoire (DT), en vue de l'adoption du projet de plan localisé de quartier (PLQ) N° 30 052 «Acacias 1» (PR-1515 A/B)	2658
(Interventions)	2725
16. Propositions des conseillers municipaux	2758
17. Interpellations	2758
18. Questions écrites	2758

La secrétaire administrative du Conseil municipal:

Isabelle Roch-Pentucci